



Le point sur la situation économique et financière du Québec

AUTOMNE 2024

Le point sur la situation économique et financière du Québec

AUTOMNE 2024

Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2024

Dépôt légal – 21 novembre 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-99098-7 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-99099-4 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2024

LE POINT SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU QUÉBEC – AUTOMNE 2024

Section A

Vue d'ensemble

Section B

Répondre aux enjeux prioritaires

Section C

Optimiser et actualiser le régime fiscal

Section D

L'économie du Québec :
évolution récente et perspectives pour 2024 et 2025

Section E

La situation financière du Québec

Section F

La dette du gouvernement du Québec

Section G

Les scénarios alternatifs de prévision

Section A

VUE D'ENSEMBLE

SOMMAIRE	A.3
1. Répondre aux enjeux prioritaires.....	A.9
1.1 Augmenter le soutien au secteur forestier	A.9
1.2 Consolider le soutien aux Québécois	A.10
1.3 Favoriser le développement des collectivités	A.10
1.4 Assurer la sécurité des collectivités.....	A.10
2. Optimiser et actualiser le régime fiscal	A.11
2.1 Poursuivre l'examen des dépenses fiscales	A.12
2.2 Indexer le régime fiscal de 2,85 % au bénéfice de tous les Québécois	A.13
3. La situation économique du Québec	A.15
4. La situation financière du Québec	A.17
4.1 Le cadre financier.....	A.18
4.2 La réduction du poids de la dette	A.22
ANNEXE : Perspectives économiques au Québec de 2022 à 2028	A.23

SOMMAIRE

Dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2024, le gouvernement répond aux enjeux prioritaires. Il soutient le secteur forestier, favorise l'accès au logement, appuie les sociétés de transport collectif, contribue au dynamisme de la métropole et de la Capitale-Nationale et assure la sécurité des collectivités, notamment en réponse aux impacts des inondations. Il met également en œuvre des actions pour optimiser et actualiser les dépenses fiscales de l'État.

Bien que le contexte économique s'améliore, le contexte géopolitique est toujours empreint d'incertitudes. Le gouvernement continue à faire preuve de rigueur et assure une saine gestion des finances publiques.

❑ La situation économique au Québec

Le resserrement monétaire a produit l'effet escompté à l'échelle mondiale. En 2023, le relèvement des taux directeurs dans la majorité des économies a permis de ralentir l'expansion de la demande et de contrôler l'inflation. En 2024, l'économie mondiale s'est montrée résiliente face à ces politiques monétaires restrictives. De plus, les progrès accomplis en matière de lutte contre l'inflation ont permis aux banques centrales d'amorcer leur cycle d'assouplissement monétaire.

Ainsi, par rapport au *Plan budgétaire du Québec – Mars 2024*, la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel pour 2024 est révisée à la hausse dans la majorité des économies¹.

- En 2024, la croissance du PIB réel mondial devrait s'élever à 3,2 %, alors qu'une progression de 2,8 % était attendue en mars.

L'activité économique au Québec a déjà amorcé sa reprise après avoir fortement ralenti en 2023. La progression du PIB réel devrait s'élever à 1,2 % en 2024. En mars, une croissance de 0,6 % était anticipée.

- Les dépenses de consommation demeureront le principal facteur de croissance économique, soutenues par la forte croissance démographique et par l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

Au cours des prochains mois, l'inflation au Canada devrait évoluer dans la fourchette cible, ce qui permettra à la Banque du Canada de poursuivre son assouplissement monétaire.

- Le retour de l'inflation à un niveau faible et prévisible et la diminution progressive des taux d'intérêt favoriseront un contexte économique propice à une croissance durable.
- Au Québec, la croissance économique devrait s'accélérer à 1,5 % en 2025.

TABLEAU A.1

Croissance économique

(PIB réel, variation en pourcentage)

	2022	2023	2024	2025
Québec	3,4	0,6	1,2	1,5
Canada	4,2	1,5	1,2	1,7
États-Unis	2,5	2,9	2,6	1,8
Monde ⁽¹⁾	3,6	3,3	3,2	3,2

(1) Le PIB réel mondial est exprimé en parité des pouvoirs d'achat.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Fonds monétaire international, S&P Global, LSEG Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

¹ Sauf indication contraire, la mise à jour de l'automne 2024 reflète les données économiques disponibles au 8 novembre 2024.

❑ Répondre aux enjeux prioritaires

Dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2024, le gouvernement prévoit des investissements de 2,1 milliards de dollars sur cinq ans afin d'appuyer le secteur forestier, de consolider le soutien aux Québécois, de soutenir le développement des collectivités et d'assurer la sécurité de celles-ci. En ce sens :

- le gouvernement appuie financièrement le secteur forestier dans le but de soutenir la transformation du bois et d'accroître les efforts de reboisement;
- il investit pour accélérer la construction de logements, pour mieux soutenir les prestataires d'assistance sociale et pour apporter un soutien additionnel aux jeunes qui quittent les services de protection de la jeunesse;
- il appuie la transition des sociétés de transport collectif afin de les aider à répondre aux enjeux auxquels elles font face et finance la mise en œuvre de nombreux projets de développement économique de manière à contribuer à la vitalité de la métropole et de la Capitale-Nationale;
- il vient en aide aux victimes des inondations qui ont sévi à l'été 2024, finance la reconstruction d'infrastructures endommagées et apporte un plus grand soutien aux municipalités qui offrent plusieurs services en cas de sinistre;
- il ajoute 18 sites cellulaires au Bas-Saint-Laurent, en Mauricie et au Saguenay–Lac-Saint-Jean afin d'y renforcer la sécurité;
- finalement, dans le cadre d'une entente tripartite avec l'Administration régionale Kativik et le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec honore les obligations de couverture policière au Nunavik.

❑ Optimiser et actualiser le régime fiscal

Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement a annoncé un examen de l'ensemble des dépenses fiscales, incluant celles qui sont liées au régime d'imposition des particuliers, au régime d'imposition des sociétés et au régime des taxes à la consommation. Les actions qui en découlent ont pour objectif d'optimiser les dépenses fiscales du gouvernement tout en favorisant la croissance économique. Elles s'inscrivent dans le plan de retour à l'équilibre budgétaire qui sera présenté au moment de la publication du budget 2025-2026, et ce, pour contribuer à l'équité intergénérationnelle.

À cet égard, la présente mise à jour prévoit l'optimisation de l'aide fiscale pour la prolongation de carrière afin de la rendre plus efficace et mieux adaptée au contexte actuel du marché du travail. De plus, le gouvernement rappelle que des mesures visant la fiscalité des gains en capital ont été annoncées depuis le dernier budget pour assurer l'harmonisation avec les modifications apportées au régime fiscal fédéral.

- Conjointement, les ajustements liés au crédit d'impôt pour la prolongation de carrière ainsi que ceux liés à la fiscalité des gains en capital représentent une réduction des dépenses fiscales de l'ordre de 3,4 milliards de dollars sur cinq ans.

Par ailleurs, le gouvernement annonce que les Québécois pourront profiter d'une indexation des paramètres du régime fiscal des particuliers au taux de 2,85 % dès le 1^{er} janvier 2025, ce qui représente un allègement fiscal de 5,2 milliards de dollars sur cinq ans.

Les actions de la mise à jour de l'automne 2024 s'ajoutent à la démarche déjà entreprise dans le cadre du budget 2024-2025 pour optimiser l'action de l'État².

² Les mesures annoncées dans le budget représentaient des revenus additionnels de 2,9 G\$ sur cinq ans et visaient à réviser certaines aides fiscales aux entreprises, à demander des efforts d'optimisation aux entreprises du gouvernement, à poursuivre la lutte contre le tabagisme et à assurer l'équité et l'intégrité du régime fiscal.

❑ Gestion des finances publiques

Les finances publiques du Québec se sont temporairement détériorées pour la période de 2023-2024 à 2025-2026 en raison notamment du ralentissement synchronisé de l'économie mondiale sous le poids du resserrement monétaire de la plupart des banques centrales.

En 2023, l'économie québécoise, déjà touchée par ce ralentissement, a également été frappée par des facteurs ponctuels, entre autres une période de sécheresse et des feux de forêt qui ont affecté le secteur forestier ainsi que la production et les exportations d'électricité. Ces facteurs conjoncturels ne compromettent toutefois pas la stratégie de retour à l'équilibre budgétaire.

Sur une base comparable aux soldes budgétaires des autres provinces canadiennes et du gouvernement fédéral, c'est-à-dire avant versements au Fonds des générations, le déficit comptable³ du Québec se maintient à 8,8 milliards de dollars en 2024-2025, soit à 1,4 % du PIB.

Le gouvernement maintient son déficit budgétaire, après versements des revenus consacrés au Fonds des générations, à 11,0 milliards de dollars en 2024-2025⁴, ce qui représente 1,8 % du PIB.

- La poursuite des actions liées à l'examen des dépenses fiscales permet d'annoncer une amélioration du solde budgétaire de près de 700 millions de dollars en 2028-2029 et une diminution du déficit structurel à 3,2 milliards de dollars, soit à 0,5 % du PIB.

Le gouvernement déposera un plan de retour à l'équilibre budgétaire au moment de la publication du budget 2025-2026.

Par ailleurs, au 31 mars 2025, le poids de la dette nette s'établira à 39,0 % du PIB. Il s'agit d'un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie, qui était de 40,9 % du PIB au 31 mars 2020. Le gouvernement maintient l'objectif de réduire le poids de la dette nette à 30 % du PIB d'ici 2037-2038. Il y arrivera en rétablissant l'équilibre budgétaire, en poursuivant les versements au Fonds des générations et en mettant en place des initiatives qui favoriseront l'accélération de la croissance économique.

³ Le surplus (déficit) comptable réfère au surplus (déficit) lié aux activités tel que présenté dans les comptes publics.

⁴ Sauf indication contraire, ce document repose sur les données budgétaires disponibles au 8 novembre 2024. Les données présentées pour les années de 2024-2025 à 2028-2029 sont des projections.

TABLEAU A.2

Perspectives économiques et financières du Québec

(en milliards de dollars, sauf indication contraire)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
SITUATION FINANCIÈRE						
Revenus	145,5	152,6	157,3	164,8	170,3	174,9
Dépenses	-151,5	-160,6	-163,6	-166,6	-171,7	-175,5
Écart à résorber	—	—	0,8	1,5	1,5	1,5
Provision pour éventualités	—	-0,8	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5
Surplus (déficit) comptable	-6,0	-8,8	-7,0	-1,8	-1,4	-0,6
<i>En % du PIB</i>	<i>1,0</i>	<i>1,4</i>	<i>1,1</i>	<i>0,3</i>	<i>0,2</i>	<i>0,1</i>
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-2,0	-2,2	-2,2	-2,4	-2,5	-2,6
Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire	-8,0	-11,0	-9,2	-4,2	-3,9	-3,2
<i>En % du PIB</i>	<i>1,4</i>	<i>1,8</i>	<i>1,5</i>	<i>0,6</i>	<i>0,6</i>	<i>0,5</i>
ENDETTEMENT						
Dette nette	220,0	236,6	249,8	257,0	263,6	269,6
<i>En % du PIB</i>	<i>38,0</i>	<i>39,0</i>	<i>39,8</i>	<i>39,5</i>	<i>39,1</i>	<i>38,6</i>
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
INDICATEURS ÉCONOMIQUES						
PIB réel (variation en %)	0,6	1,2	1,5	1,6	1,6	1,7
PIB nominal (variation en %)	5,0	4,6	3,6	3,6	3,6	3,6

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Une nouvelle administration américaine à partir de 2025

Le 5 novembre 2024, à l'occasion de l'élection présidentielle, le Parti républicain a été porté au pouvoir par l'électorat américain alors que Donald J. Trump a été élu une seconde fois président des États-Unis. La nouvelle administration, qui entrera officiellement en fonction en janvier 2025, entend apporter des changements importants aux politiques économiques, notamment en ce qui concerne la taxation, la réglementation et le commerce extérieur.

- Ces changements de politiques, s'ils sont mis en place, influenceront les perspectives économiques américaines et, par conséquent, celles du Québec.
 - Les États-Unis sont un partenaire commercial important pour le Québec : plus de 70 % des exportations internationales de la province y ont été destinées en 2023.
- Par ailleurs, la révision de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM), prévue en 2026, pourrait également influencer les échanges commerciaux au cours des prochaines années.

La mise en place de ces nouvelles politiques est toutefois empreinte d'une certaine incertitude quant à la nature, à l'ampleur et au moment de mise en œuvre.

- Il ne s'agit pour l'instant que de propositions, qui devront passer par plusieurs étapes, notamment législatives, avant d'être mises en œuvre.
- En outre, l'existence de nombreuses inconnues, telles que le calendrier et le type des futures réformes, rend difficile l'estimation de leurs effets sur l'économie américaine et par conséquent sur celle des partenaires commerciaux des États-Unis, comme le Québec.

Compte tenu de ce contexte, il est encore trop tôt pour évaluer les effets économiques et budgétaires pour le Québec des politiques proposées par la nouvelle administration, et pour ajuster en conséquence les prévisions présentées dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2024.

- Toutefois, par souci de transparence, le ministère des Finances identifie certains risques qui pourraient affecter l'économie du Québec en lien avec l'élection américaine, notamment une modification des tarifs commerciaux et des changements à la fiscalité des entreprises et des particuliers. Ces risques sont présentés dans la section D, « L'économie du Québec : évolution récente et perspectives pour 2024 et 2025 », de la mise à jour de l'automne 2024.
- De plus, suivant les meilleures pratiques en matière de gestion des risques, le gouvernement met en perspective les effets potentiels d'un choc économique sur le cadre financier et sur sa dette, ce qui permet d'en évaluer la résilience. Les scénarios alternatifs de prévision sont présentés à la section G de la mise à jour de l'automne 2024.

Le gouvernement continuera de suivre de près la situation tout en intégrant graduellement, notamment dans le prochain budget, les impacts des décisions de la nouvelle administration américaine, le cas échéant, comme il le fait pour l'ensemble des informations pouvant avoir des implications sur les politiques publiques, économiques et budgétaires du gouvernement du Québec.

1. RÉPONDRE AUX ENJEUX PRIORITAIRES

Dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2024, le gouvernement annonce des investissements totalisant près de 2,1 milliards de dollars sur cinq ans afin de soutenir les Québécois et les collectivités, soit :

- 252 millions de dollars pour augmenter le soutien au secteur forestier;
- 218 millions de dollars pour consolider le soutien aux Québécois, en favorisant l'accès au logement et en améliorant le soutien aux prestataires d'assistance sociale;
- 1,2 milliard de dollars pour appuyer la transition des sociétés de transport collectif et contribuer au dynamisme de la métropole et de la Capitale-Nationale;
- 433 millions de dollars pour assurer la sécurité des collectivités en répondant aux impacts des inondations, en améliorant la couverture cellulaire et en honorant les obligations de couverture policière au Nunavik.

TABLEAU A.3

Impact financier des actions pour répondre aux enjeux prioritaires (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Augmenter le soutien au secteur forestier	-15	-22	-32	-92	-92	-252
Consolider le soutien aux Québécois	-60	-80	-38	-31	-9	-218
Favoriser le développement des collectivités	—	-325	-327	-290	-237	-1 180
Assurer la sécurité des collectivités	-290	-37	-34	-34	-39	-433
TOTAL	-365	-463	-431	-447	-377	-2 083

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1.1 Augmenter le soutien au secteur forestier

Le gouvernement poursuit ses investissements pour soutenir la croissance et la création de richesse. Dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2024, il prévoit des initiatives d'une valeur de 540 millions de dollars pour le secteur forestier.

- Le gouvernement accordera des aides financières pouvant atteindre 100 millions de dollars sous forme de prêts à certaines entreprises qui font face à des problèmes de liquidités⁵.
- De plus, des investissements de 440 millions de dollars permettront de procéder à la plantation de plus de 100 millions d'arbres en forêt publique et privée au cours de la période allant de 2024-2025 à 2030-2031.

⁵ Pour ce faire, 15 M\$ additionnels sont prévus en 2024-2025.

1.2 Consolider le soutien aux Québécois

La rareté des logements et la hausse récente du coût de la vie amplifient les difficultés rencontrées par de nombreux Québécois.

Face à cet enjeu social important, le Québec a engagé depuis 2018 des sommes considérables pour améliorer l'offre de logements. Une majeure partie de ces investissements a été consacrée à la construction de logements abordables.

Dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2024, le gouvernement souhaite consolider son action en apportant un soutien additionnel de 208 millions de dollars pour favoriser l'accès au logement.

- Ces sommes permettront d'accélérer la construction de logements, d'apporter un soutien additionnel aux jeunes qui quittent les services de protection de la jeunesse et d'accroître la capacité d'intervention du Tribunal administratif du logement.

De plus, un investissement de 10 millions de dollars est prévu pour augmenter les suppléments de revenu de travail pour les prestataires d'assistance sociale, affirmant ainsi l'engagement du gouvernement du Québec à favoriser leur transition vers le marché du travail.

1.3 Favoriser le développement des collectivités

Les services de transport collectif contribuent à améliorer la fluidité et l'efficacité des déplacements. Dans un contexte où les coûts de fonctionnement ont augmenté rapidement, le gouvernement vient aider davantage les sociétés de transport en les appuyant dans l'optimisation de leurs activités.

- Une aide additionnelle totalisant 880 millions de dollars sur quatre ans sera donc octroyée aux sociétés de transport collectif dans le cadre d'un plan d'aide quinquennal.

Le gouvernement annonce aussi un investissement de 300 millions de dollars pour les quatre prochaines années pour aider à la vitalité de la métropole et de la Capitale-Nationale. Ce financement additionnel contribuera à la mise en œuvre de nombreux projets de développement économique.

1.4 Assurer la sécurité des collectivités

Le gouvernement reconnaît l'importance d'assurer un environnement sécuritaire et de soutenir les citoyens ainsi que les municipalités lors de sinistres importants, comme ceux causés par des inondations. Ces sinistres entraînent des répercussions significatives sur les personnes et les infrastructures, exigeant une intervention rapide des autorités.

Le gouvernement prévoit donc 262 millions de dollars sur trois ans pour répondre aux impacts de ces sinistres.

- Ces sommes serviront à indemniser les victimes des inondations qui ont sévi à l'été 2024 et à reconstruire les infrastructures touchées. Elles permettront aussi de soutenir les municipalités et les sinistrés pour la mise en place d'une réponse améliorée aux prochaines inondations.

De plus, le gouvernement prévoit 16 millions de dollars sur deux ans pour l'ajout de 18 sites cellulaires dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Mauricie et du Saguenay–Lac-Saint-Jean afin d'assurer une couverture cellulaire adéquate pour répondre aux besoins de la population en matière de sécurité.

Par ailleurs, une somme de 155 millions de dollars sur cinq ans est prévue afin d'honorer les obligations policières au Nunavik.

2. OPTIMISER ET ACTUALISER LE RÉGIME FISCAL

En plus des gestes posés dans le dernier budget, le gouvernement poursuit l'examen de l'ensemble des dépenses fiscales. Les actions qui en découlent contribueront au plan de retour à l'équilibre budgétaire, lequel sera présenté au moment de la publication du budget 2025-2026.

Dans ce contexte, la mise à jour de l'automne 2024 prévoit l'optimisation de l'aide fiscale pour la prolongation de carrière afin de la rendre plus efficace et mieux adaptée au contexte actuel du marché du travail. À cela s'ajoutent les ajustements déjà annoncés aux gains en capital en vue d'harmoniser le régime fiscal avec celui du fédéral.

— Globalement, ces mesures représentent une réduction des dépenses fiscales de l'ordre de 3,4 milliards de dollars sur cinq ans.

Par ailleurs, pour l'année 2025, le gouvernement annonce l'indexation du régime d'imposition des particuliers et des programmes d'assistance sociale au taux de 2,85 %, ce qui représente un allègement fiscal de 5,2 milliards de dollars sur cinq ans.

TABLEAU A.4

Mesures pour optimiser et actualiser le régime fiscal (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Poursuivre l'examen des dépenses fiscales	972	640	202	675	873	3 362
Indexer le régime fiscal de 2,85 % au bénéfice de tous les Québécois ⁽¹⁾	-279	-1 203	-1 224	-1 243	-1 262	-5 210

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Les sommes sont déjà incluses dans le cadre financier à travers les prévisions des revenus autonomes du gouvernement.

2.1 Poursuivre l'examen des dépenses fiscales

L'examen des dépenses fiscales a pour objectif principal de s'assurer que les mesures répondent encore à un besoin actuel et atteignent leurs objectifs. Cet exercice vise principalement le régime d'imposition des particuliers et des sociétés ainsi que les taxes à la consommation.

- Au total, ce sont 277 dépenses fiscales qui seront examinées. Le coût de ces mesures est estimé à 49 milliards de dollars en 2023⁶.

En vue d'une meilleure adaptation au marché du travail actuel, la mise à jour de l'automne 2024 prévoit de rehausser l'âge d'admissibilité au crédit d'impôt pour la prolongation de carrière à 65 ans à compter de 2025. Ce changement est fait dans le contexte où :

- l'âge moyen de la retraite, qui était d'environ 61 ans en 2011, atteint désormais près de 65 ans;
- la participation au marché du travail des Québécois de 60 à 64 ans a augmenté largement au cours des dernières années et est maintenant semblable à celle des Ontariens du même âge;
- le gouvernement souhaite rendre l'incitatif financier plus attrayant pour les travailleurs de 65 ans ou plus et mieux cibler les travailleurs à plus faible revenu.

Les modifications au crédit d'impôt permettront de réduire le coût de la dépense fiscale de 887 millions de dollars sur quatre ans.

De plus, le gouvernement a annoncé des changements concernant le traitement fiscal des gains en capital.

- Ces actions, qui reposent sur le principe d'harmonisation des gains en capital avec le régime fédéral, permettront de générer des revenus additionnels de près de 2,5 milliards de dollars sur cinq ans.

Au cours des prochains mois, le ministère des Finances poursuivra l'examen des dépenses fiscales. Il en présentera les résultats à l'occasion du budget 2025-2026.

⁶ En plus des 277 dépenses fiscales, le régime d'imposition et de taxes contient 42 mesures faisant partie du régime fiscal de base, ce qui donne un total de 319 mesures. Le coût de celles-ci est estimé à 71,3 G\$ en 2023.

2.2 Indexer le régime fiscal de 2,85 % au bénéfice de tous les Québécois

Bien que l'inflation ait ralenti en 2024, il demeure important que les Québécois puissent bénéficier d'un régime fiscal qui reflète l'évolution du coût de la vie, et ce, même dans le contexte difficile des finances publiques.

- À cet égard, l'indexation du régime fiscal permet d'assurer une augmentation de la valeur de plusieurs crédits d'impôt et déductions afin de protéger le pouvoir d'achat des contribuables.

À compter du 1^{er} janvier 2025, les Québécois pourront ainsi profiter d'une indexation de 2,85 % des paramètres du régime d'imposition et des programmes d'assistance sociale. Cette hausse qui bénéficiera à tous les Québécois représente, pour eux, un gain de 1,2 milliard de dollars par année, soit :

- 1,1 milliard de dollars en lien avec le régime d'imposition des particuliers, ce qui permettra notamment de hausser le montant personnel de base de 18 056 \$ à 18 571 \$ et le montant maximal de l'Allocation famille de 2 923 \$ à 3 006 \$ par enfant;
- 93 millions de dollars en lien avec les prestations d'assistance sociale, par exemple une hausse de 9 144 \$ à 9 408 \$ de la prestation annuelle de base de l'aide sociale pour une personne seule.

3. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

En 2024, l'économie mondiale s'est montrée résiliente face aux politiques monétaires restrictives. Ainsi, par rapport au *Plan budgétaire du Québec – Mars 2024*, la croissance du PIB réel 2024 est révisée à la hausse dans la majorité des économies. La croissance du PIB réel mondial devrait s'élever à 3,2 % en 2024, alors qu'une progression de 2,8 % pour la même année était attendue en mars.

Au Québec, la croissance économique a déjà amorcé sa reprise après avoir connu une période de ralentissement en 2023. La progression du PIB réel devrait s'élever à 1,2 % en 2024, alors qu'en mars dernier, une augmentation de 0,6 % était escomptée pour la même année.

- Les dépenses de consommation demeureront le principal facteur de croissance économique, soutenues par la forte croissance démographique et par l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

En 2025, la progression du PIB réel mondial devrait se maintenir. L'inflation retrouvera sa cible de croissance dans la plupart des économies et les banques centrales poursuivront leur assouplissement monétaire. Le retour de l'inflation à un niveau faible et prévisible et la diminution progressive des taux d'intérêt favoriseront un contexte économique propice à une croissance durable. Au Québec, la croissance du PIB réel devrait atteindre 1,5 % en 2025.

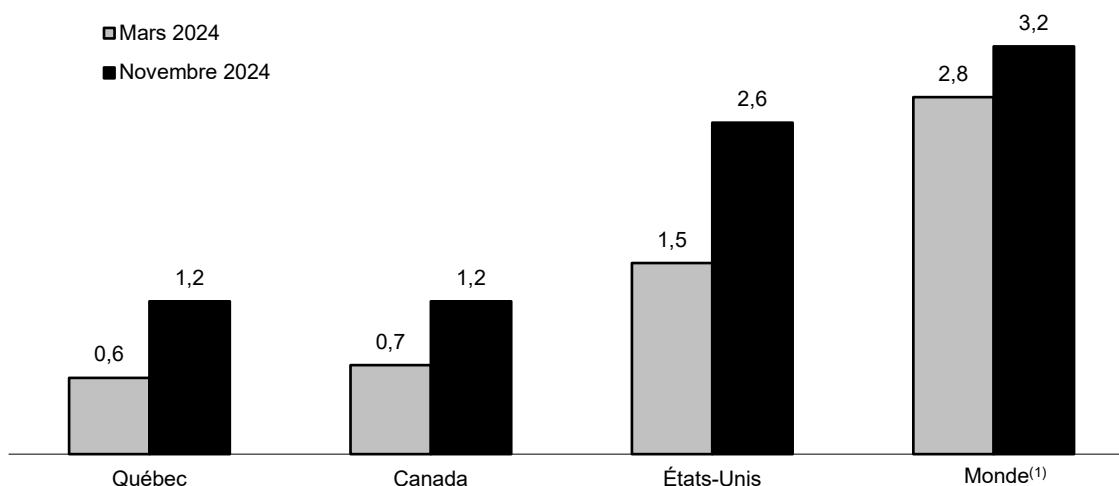
La bonne performance économique du Québec depuis 2018 a permis de réduire l'écart de niveau de vie⁷ avec l'Ontario. Cet écart est passé de 15,9 % en 2018 à 11,1 % en 2024.

De plus, le pouvoir d'achat, défini comme le revenu disponible en termes réels par habitant, s'est amélioré de façon considérable entre 2018 et 2023. Au cours de cette période, il a affiché une progression de 6,6 % au Québec comparativement à 2,2 % en Ontario.

GRAPHIQUE A.1

Évolution des perspectives économiques de 2024

(PIB réel, variation en pourcentage)



(1) Le PIB réel mondial est exprimé en parité des pouvoirs d'achat.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Fonds monétaire international, S&P Global, LSEG Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

⁷ Il s'agit du PIB réel par habitant.

TABLEAU A.5

PIB réel et ses principales composantes au Québec

(variation en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	Variation			Contribution		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Demande intérieure	-0,2	1,5	1,6	-0,2	1,5	1,6
Consommation des ménages	1,8	2,2	1,9	1,0	1,3	1,1
Investissements résidentiels	-15,1	-1,3	1,8	-1,3	-0,1	0,1
Investissements non résidentiels des entreprises	1,4	0,6	2,1	0,2	0,1	0,2
Dépenses et investissements des gouvernements	-0,4	0,9	0,6	-0,1	0,3	0,2
Secteur extérieur	—	—	—	2,3	0,5	0,0
Exportations	4,0	2,3	2,2	1,9	1,0	1,0
Importations	-0,8	1,0	1,9	-0,4	-0,5	-0,9
Stocks	—	—	—	-1,4	-0,8	-0,2
PIB RÉEL	0,6	1,2	1,5	0,6	1,2	1,5

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

4. LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC

Les finances publiques du Québec se sont temporairement détériorées pour la période de 2023-2024 à 2025-2026 en raison du ralentissement synchronisé de l'économie mondiale sous le poids du resserrement monétaire de la plupart des banques centrales.

En 2023, l'économie québécoise, déjà touchée par ce ralentissement, a également été frappée par des facteurs ponctuels, notamment une période de sécheresse et des feux de forêt qui ont affecté le secteur forestier ainsi que la production et les exportations d'électricité.

En 2024-2025, le gouvernement maintient son déficit, après versements au Fonds des générations, à 11,0 milliards de dollars, ce qui représente 1,8 % du PIB⁸.

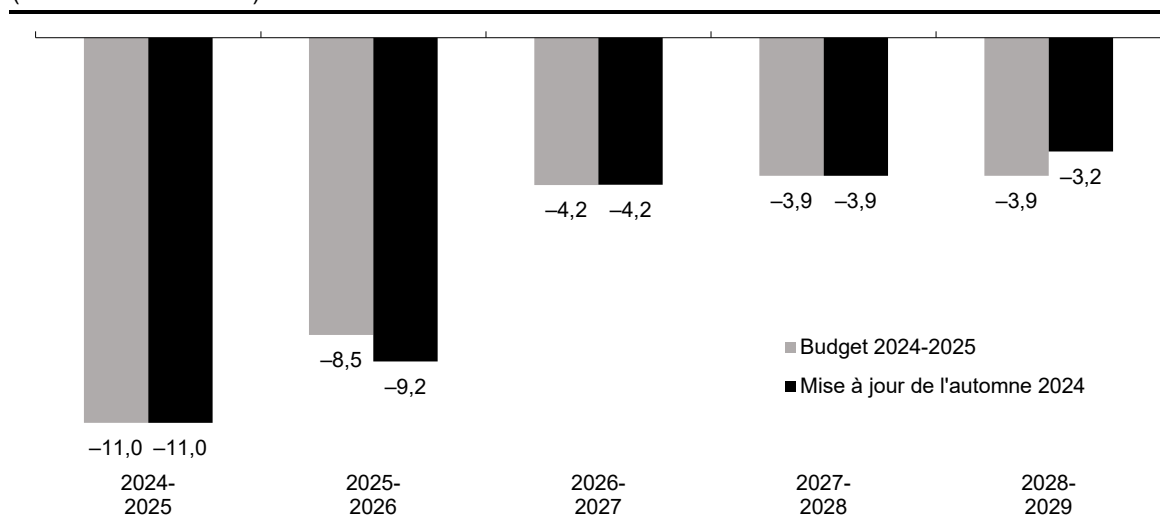
Les nouveaux gestes relatifs à l'examen des dépenses fiscales permettent de prévoir une amélioration du solde budgétaire de près de 700 millions de dollars en 2028-2029.

Ainsi, le déficit structurel, selon la Loi sur l'équilibre budgétaire, soit après versements au Fonds des générations, s'établit à 3,2 milliards de dollars en 2028-2029, soit à 0,5 % du PIB.

Conformément à la Loi, l'équilibre budgétaire, après versements au Fonds des générations, sera atteint au plus tard en 2029-2030.

GRAPHIQUE A.2

Évolution du déficit budgétaire selon la Loi sur l'équilibre budgétaire (en milliards de dollars)



⁸ En 2024-2025, le déficit comptable se maintient à 8,8 G\$, soit à 1,4 % du PIB.

4.1 Le cadre financier

Les revenus atteignent 152,6 milliards de dollars en 2024-2025, avec une croissance de 4,9 %. Celle-ci diminuera à 3,1 % en 2025-2026.

- Sur l'horizon du cadre financier, soit jusqu'en 2028-2029, la croissance annuelle des revenus atteindra 3,7 % en moyenne.
- Cette croissance est notamment limitée par l'évolution des transferts fédéraux, qui ne croîtront que de 0,8 % par année en moyenne sur cinq ans. Cela contraste avec le taux de croissance annuel moyen des 10 dernières années, soit de 2014-2015 à 2023-2024, qui s'est établi à 5,2 %.

Les dépenses s'élèvent à 160,6 milliards de dollars en 2024-2025, avec une croissance de 6,0 %. Celle-ci sera de 1,9 % en 2025-2026.

- De 2024-2025 à 2028-2029, la croissance annuelle des dépenses atteindra 3,0 % en moyenne.

En 2024-2025, la croissance des dépenses de portefeuilles s'établira à 6,5 %, en raison notamment des initiatives annoncées en mars 2024 et en novembre 2024, de la hausse des coûts des services dans le secteur de l'éducation, de la non-réalisation des dépenses en rémunération découlant de la grève du personnel scolaire en 2023-2024, du décalage dans le rythme de réalisation des infrastructures ainsi que de la hausse attendue des coûts liés à la prestation des soins de santé et des services sociaux.

- Le cadre financier prévoit le financement nécessaire à la prestation des services dans les missions névralgiques de l'État. Ainsi, la croissance des dépenses⁹ pour 2024-2025 est de :
 - 3,0 % en santé et services sociaux;
 - 12,4 % en éducation¹⁰;
 - 5,5 % en enseignement supérieur¹¹.

À la mi-année financière 2024-2025, le gouvernement recourt à la moitié de la provision pour éventualités, soit 750 millions de dollars, afin de compenser la hausse des dépenses comme celles attribuables à la main-d'œuvre indépendante dans le réseau de la santé et des services sociaux et aux coûts de 250 millions de dollars liés aux inondations qui ont sévi à l'été 2024.

- Le cadre financier prévoit toujours une provision pour éventualités de 750 millions de dollars en 2024-2025 et de 1,5 milliard de dollars par année à compter de 2025-2026 qui pourrait être utilisée, notamment, pour limiter les effets d'une croissance économique plus modérée que prévu, si elle devait survenir.

⁹ Les explications détaillées relatives à la croissance des dépenses sont présentées à la section E, « La situation financière du Québec », sous-section 3.2.

¹⁰ La croissance des dépenses de 12,4 % est expliquée principalement par la hausse attendue des coûts liés à la prestation des services dans le secteur de l'éducation, par les initiatives du budget 2024-2025 ainsi que par le décalage des dépenses de 2023-2024 à 2024-2025, notamment pour l'Offensive formation en construction et le Plan de rattrapage scolaire. Cette hausse est conjuguée à la non-réalisation des dépenses en rémunération découlant de la grève du personnel scolaire en 2023-2024.

¹¹ La croissance est liée au décalage dans le rythme de réalisation des infrastructures. Sans ce décalage, la croissance des dépenses aurait été de 3,4 % en 2024-2025.

TABLEAU A.6

Cadre financier pluriannuel

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	TCAM ⁽¹⁾
Revenus							
Impôt des particuliers	41 863	44 990	47 057	48 696	50 776	52 780	
Cotisations pour les services de santé	8 533	8 825	9 144	9 390	9 675	9 944	
Impôts des sociétés	11 402	12 868	12 848	13 235	14 186	14 750	
Impôt foncier scolaire	1 150	1 206	1 357	1 492	1 616	1 725	
Taxes à la consommation	27 083	27 523	28 587	29 470	30 392	31 383	
Droits, permis et redevances	5 888	6 065	6 315	6 726	6 980	7 262	
Revenus divers	13 505	14 778	15 292	15 985	16 394	17 049	
Entreprises du gouvernement	5 241	5 329	6 018	7 544	7 811	7 851	
Revenus autonomes	114 665	121 584	126 618	132 538	137 830	142 744	
<i>Variation en %^{(2),(3)}</i>	<i>-0,7</i>	<i>6,0</i>	<i>4,1</i>	<i>4,7</i>	<i>4,0</i>	<i>3,6</i>	<i>4,5</i>
Transferts fédéraux	30 876	31 042	30 712	32 305	32 508	32 188	
<i>Variation en %⁽⁴⁾</i>	<i>7,4</i>	<i>0,5</i>	<i>-1,1</i>	<i>5,2</i>	<i>0,6</i>	<i>-1,0</i>	<i>0,8</i>
Total des revenus	145 541	152 626	157 330	164 843	170 338	174 932	
<i>Variation en %</i>	<i>0,9</i>	<i>4,9</i>	<i>3,1</i>	<i>4,8</i>	<i>3,3</i>	<i>2,7</i>	<i>3,7</i>
Dépenses							
Dépenses de portefeuilles	-141 553	-150 703	-153 877	-156 382	-160 751	-164 134	
<i>Variation en %⁽⁵⁾</i>	<i>3,2</i>	<i>6,5</i>	<i>2,1</i>	<i>1,6</i>	<i>2,8</i>	<i>2,1</i>	<i>3,0</i>
Service de la dette	-9 982	-9 928	-9 753	-10 248	-10 996	-11 411	
<i>Variation en %⁽⁶⁾</i>	<i>-2,3</i>	<i>-0,5</i>	<i>-1,8</i>	<i>5,1</i>	<i>7,3</i>	<i>3,8</i>	<i>2,7</i>
Total des dépenses	-151 535	-160 631	-163 630	-166 630	-171 747	-175 545	
<i>Variation en %</i>	<i>2,8</i>	<i>6,0</i>	<i>1,9</i>	<i>1,8</i>	<i>3,1</i>	<i>2,2</i>	<i>3,0</i>
Écart à résorber	—	—	750	1 500	1 500	1 500	
Provision pour éventualités	—	-750	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500	
SURPLUS (DÉFICIT) COMPTABLE	-5 994	-8 755	-7 050	-1 787	-1 409	-613	
<i>En % du PIB</i>	<i>1,0</i>	<i>1,4</i>	<i>1,1</i>	<i>0,3</i>	<i>0,2</i>	<i>0,1</i>	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur cinq ans, soit de 2024-2025 à 2028-2029.

(2) En 2023-2024, la variation des revenus autonomes reflète la faible croissance de l'activité économique en 2023 et la baisse des deux premiers taux d'imposition de 1 point de pourcentage, annoncée dans le budget 2023-2024.

(3) En 2024-2025, la croissance des revenus autonomes s'explique notamment par l'évolution de l'activité économique et par l'effet de l'harmonisation avec certaines mesures proposées dans le budget fédéral d'avril 2024, dont l'augmentation du taux d'inclusion des gains en capital.

(4) Une faible croissance des transferts fédéraux est prévue d'ici 2028-2029. Sur cinq ans, soit de 2024-2025 à 2028-2029, un taux de croissance annuel moyen de 0,8 % est prévu. Des précisions à cet égard sont présentées dans la section E, « La situation financière du Québec », sous-section 3.1.3.

(5) La croissance en 2024-2025 s'explique notamment par les initiatives annoncées en mars 2024 et en novembre 2024, par la hausse des coûts des services dans le secteur de l'éducation, par la non-réalisation des dépenses en rémunération découlant de la grève du personnel scolaire en 2023-2024, par le décalage dans le rythme de réalisation des infrastructures ainsi que par la hausse attendue des coûts liés à la prestation des soins de santé et des services sociaux. La croissance en 2026-2027 tient compte du ralentissement des investissements en infrastructures.

(6) La baisse du service de la dette de 2023-2024 à 2025-2026 s'explique par l'évolution des taux d'intérêt et par la non-récurrence de pertes sur disposition d'actifs. La croissance du service de la dette à partir de 2026-2027 s'explique par l'augmentation du niveau de la dette et par le renouvellement, à taux plus élevés, d'emprunts à taux fixe arrivant à échéance. En 2027-2028, cette croissance est par ailleurs accentuée par l'intégration graduelle des écarts de rendement relatifs au Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR).

Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

Le solde budgétaire selon la Loi sur l'équilibre budgétaire présente un déficit de 8,0 milliards de dollars en 2023-2024 (soit 1,4 % du PIB). Comme prévu dans le dernier budget, celui-ci atteindra 11,0 milliards de dollars en 2024-2025 (soit 1,8 % du PIB).

Pour les années subséquentes, les déficits décroîtront graduellement pour atteindre 3,2 milliards de dollars en 2028-2029 (soit 0,5 % du PIB).

Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
SURPLUS (DÉFICIT) COMPTABLE	-5 994	-8 755	-7 050	-1 787	-1 409	-613
<i>En % du PIB</i>	<i>1,0</i>	<i>1,4</i>	<i>1,1</i>	<i>0,3</i>	<i>0,2</i>	<i>0,1</i>
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-2 047	-2 243	-2 194	-2 411	-2 528	-2 635
SOLDE BUDGÉTAIRE AU SENS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	-8 041	-10 998	-9 244	-4 198	-3 937	-3 248
<i>En % du PIB</i>	<i>1,4</i>	<i>1,8</i>	<i>1,5</i>	<i>0,6</i>	<i>0,6</i>	<i>0,5</i>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

La part des revenus et des dépenses dans l'économie

La part des revenus et celle des dépenses du gouvernement dans l'économie suivent généralement une trajectoire similaire.

Toutefois, entre 2018-2019 et 2024-2025, la part des dépenses dans l'économie a augmenté de 24,4 % à 26,5 %, alors que le poids des revenus a, quant à lui, diminué de 26,1 % à 25,2 %.

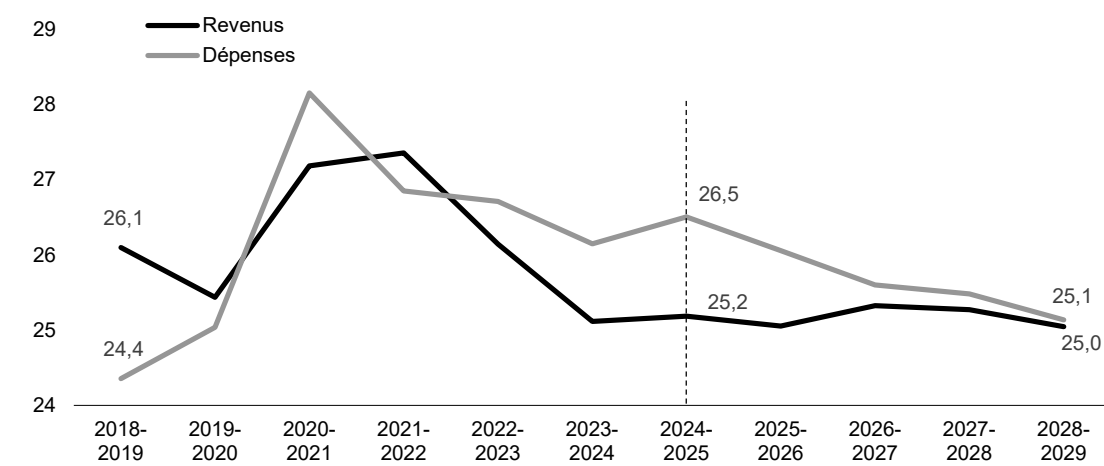
- La hausse de la part des dépenses dans l'économie s'explique essentiellement par la persistance des ressources déployées face à la crise sanitaire mondiale et par l'effet de l'évolution démographique.
- La baisse du poids des revenus dans l'économie est due, entre autres, aux mesures mises en place pour aider les Québécois à faire face à la hausse du coût de la vie. Il s'agit notamment de la baisse des deux premiers taux d'imposition des particuliers de 1 point de pourcentage depuis 2023.

D'ici 2028-2029, le poids des dépenses dans l'économie diminuera progressivement pour s'établir à 25,1 %, un niveau semblable à celui des revenus de 25,0 %, notamment grâce aux premiers gestes de l'examen des dépenses fiscales.

La poursuite du processus d'examen des dépenses fiscales et budgétaires permettra d'égaliser le poids des revenus et celui des dépenses dans l'économie à partir de 2027-2028, si aucun événement n'entraîne l'utilisation de la provision pour éventualités. Cet examen permettra également d'assurer un financement stable et prévisible des principales missions de l'État, tout en diminuant le poids des dépenses dans l'économie pour qu'il soit comparable à ce qu'il était avant la pandémie.

Évolution de la part des revenus et des dépenses dans l'économie

(en pourcentage du PIB)



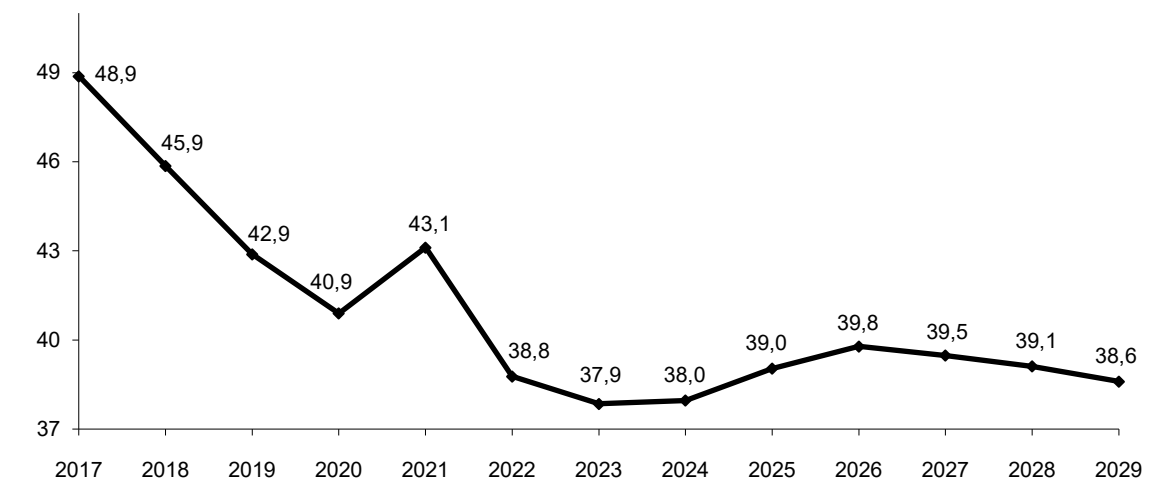
4.2 La réduction du poids de la dette

Le poids de la dette nette s'établira à 39,0 % du PIB au 31 mars 2025. Il s'agit d'un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie, qui était de 40,9 % du PIB au 31 mars 2020.

La dette nette au PIB augmentera d'ici 2025-2026, sous l'effet des déficits budgétaires et des investissements importants en infrastructures publiques. Elle redescendra par la suite pour s'établir à 38,6 % du PIB au 31 mars 2029.

GRAPHIQUE A.3

Dette nette au 31 mars (en pourcentage du PIB)



Le gouvernement maintient l'objectif de réduire le poids de la dette nette à 30 % du PIB d'ici 2037-2038¹².

- Il y arrivera en rétablissant l'équilibre budgétaire, en poursuivant les versements au Fonds des générations et en mettant en place des initiatives qui favoriseront l'accélération de la croissance économique.

Par ailleurs, la dette brute par rapport au PIB pour l'ensemble de la période est à un niveau inférieur à l'objectif de réduction de la dette brute qui avait cours précédemment. En 2010, le gouvernement s'était donné l'objectif de réduire la dette brute à 45 % du PIB d'ici le 31 mars 2026.

¹² La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que pour l'année financière 2037-2038, la dette nette présentée aux états financiers du gouvernement ne pourra excéder 32,5 % du PIB. Ce ratio correspond à la limite maximale d'un objectif de réduction de la dette nette de 30 % du PIB annoncé dans le discours sur le budget de l'année financière 2023-2024.

ANNEXE : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES AU QUÉBEC DE 2022 À 2028

TABLEAU A.7

Perspectives économiques au Québec

(moyenne annuelle, variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Production							
PIB réel	3,4	0,6	1,2	1,5	1,6	1,6	1,7
PIB nominal	8,7	5,0	4,6	3,6	3,6	3,6	3,6
PIB nominal (en milliards de dollars)	551,7	579,5	606,0	628,0	650,9	674,0	698,3
Composantes du PIB (en termes réels)							
Demande intérieure finale	3,0	-0,2	1,5	1,6	1,4	1,4	1,5
– Consommation des ménages	5,5	1,8	2,2	1,9	1,9	1,8	1,9
– Dépenses et investissements des gouvernements	1,6	-0,4	0,9	0,6	0,1	0,3	0,4
– Investissements résidentiels	-11,1	-15,1	-1,3	1,8	1,4	1,1	1,0
– Investissements non résidentiels des entreprises	7,0	1,4	0,6	2,1	2,7	2,7	2,5
Exportations	2,0	4,0	2,3	2,2	2,3	2,1	2,0
Importations	6,9	-0,8	1,0	1,9	1,7	1,5	1,6
Marché du travail							
Population (en milliers)	8 673	8 848	9 056	9 057	9 059	9 059	9 107
Population de 15 ans et plus (en milliers)	7 156	7 260	7 426	7 535	7 559	7 566	7 618
Emploi (en milliers)	4 403	4 506	4 525	4 547	4 562	4 577	4 594
Création d'emplois (en milliers)	129,7	103,3	18,7	21,4	15,5	15,4	16,8
Taux de chômage (en pourcentage)	4,3	4,5	5,4	5,8	5,3	4,6	4,4
Autres indicateurs économiques (en termes nominaux)							
Consommation des ménages	11,3	5,8	5,0	4,2	3,7	3,6	3,6
– Excluant les produits alimentaires et le logement	12,9	5,4	3,8	3,8	3,5	3,3	3,4
Mises en chantier (en milliers d'unités)	57,1	38,9	48,6	48,5	47,7	46,3	44,8
Investissements résidentiels	0,1	-12,3	2,8	5,0	3,8	3,5	3,4
Investissements non résidentiels des entreprises	14,6	6,8	3,4	3,1	4,2	4,4	4,5
Salaires et traitements	10,5	5,2	5,6	3,5	3,2	3,4	3,2
Revenu des ménages	7,6	5,5	6,9	3,7	3,3	3,3	3,2
Excédent d'exploitation net des sociétés	-9,3	1,6	-5,3	2,1	4,4	4,2	3,9
Indice des prix à la consommation	6,7	4,5	2,5	2,2	2,0	2,0	2,0
– Excluant les aliments et l'énergie	4,7	4,5	2,7	2,3	1,9	1,9	1,9

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

Section B

RÉPONDRE AUX ENJEUX PRIORITAIRES

Sommaire	B.3
1. Augmenter le soutien au secteur forestier	B.5
1.1 Offrir un soutien de 100 M\$ au secteur de la transformation du bois	B.6
1.2 Investir 440 M\$ dans les efforts de reboisement	B.6
2. Consolider le soutien aux Québécois	B.9
2.1 Favoriser l'accès au logement	B.10
2.2 Augmenter les suppléments de revenu de travail pour les prestataires d'assistance sociale	B.13
3. Favoriser le développement des collectivités	B.15
3.1 Appuyer la transition des sociétés de transport collectif	B.16
3.2 Contribuer au dynamisme de la métropole et de la Capitale-Nationale	B.17
4. Assurer la sécurité des collectivités	B.19
4.1 Répondre aux impacts des inondations	B.20
4.2 Déployer de nouveaux sites cellulaires pour assurer la sécurité des Québécois	B.22
4.3 Honorer les obligations de couverture policière au Nunavik	B.23

SOMMAIRE

Le gouvernement apporte un soutien aux Québécois en finançant des initiatives prioritaires et en maintenant le cap vers le retour à l'équilibre budgétaire. À cet égard, le financement additionnel prévu dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2024 permet au gouvernement de répondre aux enjeux prioritaires tout en demeurant prudent et responsable dans la gestion des finances publiques.

Le gouvernement souhaite répondre aux enjeux prioritaires du Québec. Ainsi, près de 2,1 milliards de dollars seront investis, notamment pour augmenter le soutien au secteur forestier, favoriser l'accès au logement, appuyer le développement des collectivités et assurer la sécurité de celles-ci.

Dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2024, un investissement de près de 2,1 milliards de dollars sur cinq ans est prévu pour soutenir les Québécois et les collectivités, dont :

- plus de 252 millions de dollars pour augmenter le soutien au secteur forestier;
- près de 218 millions de dollars pour consolider le soutien aux Québécois en favorisant l'accès au logement et en améliorant le soutien aux prestataires d'assistance sociale;
- près de 1,2 milliard de dollars pour favoriser le développement des collectivités en appuyant la transition des sociétés de transport collectif et en contribuant à la vitalité économique de la métropole et de la Capitale-Nationale;
- plus de 433 millions de dollars pour assurer la sécurité des collectivités en répondant aux impacts des inondations, en améliorant la couverture cellulaire et en honorant les obligations de couverture policière au Nunavik.

TABLEAU B.1

Impact financier des actions pour répondre aux enjeux prioritaires (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Augmenter le soutien au secteur forestier	-15,0	-22,1	-31,5	-91,8	-91,8	-252,2
Consolider le soutien aux Québécois	-60,0	-79,6	-38,3	-31,4	-8,5	-217,8
Favoriser le développement des collectivités	—	-325,0	-327,3	-289,9	-237,4	-1 179,6
Assurer la sécurité des collectivités	-289,5	-36,6	-34,3	-33,8	-38,9	-433,1
TOTAL	-364,5	-463,3	-431,4	-446,9	-376,6	-2 082,7

1. AUGMENTER LE SOUTIEN AU SECTEUR FORESTIER

Le secteur forestier représente une part importante de l'économie du Québec, particulièrement en région. De plus, la forêt et les produits du bois contribuent aux efforts de lutte contre les changements climatiques. Depuis quelques années, l'industrie forestière éprouve certaines difficultés, liées notamment aux importants feux de forêt de l'été 2023 et à l'imposition par les États-Unis de droits compensateurs et antidumping sur le bois d'œuvre canadien.

Afin d'augmenter le soutien au secteur forestier, le gouvernement prévoit des interventions d'une valeur de 540 millions de dollars sur sept ans dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2024, soit :

- 100 millions de dollars pour des aides financières sous forme de prêts;
- 440 millions de dollars pour investir dans les efforts de reboisement.

TABLEAU B.2

Impact financier des mesures visant à augmenter le soutien au secteur forestier (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Offrir un soutien de 100 M\$ au secteur de la transformation du bois ⁽¹⁾	-15,0	—	—	—	—	-15,0
Investir 440 M\$ dans les efforts de reboisement ⁽²⁾	—	-22,1	-31,5	-91,8	-91,8	-237,2
TOTAL	-15,0	-22,1	-31,5	-91,8	-91,8	-252,2

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Si l'on prend en compte une somme de 202,8 M\$ de 2029-2030 à 2030-2031, le total des investissements dans les efforts de reboisement s'élève à 440,0 M\$ sur sept ans. De ce montant, 220,0 M\$ seront financés par des disponibilités au cadre financier du Québec, alors que 220,0 M\$ seront financés par les sommes reçues du gouvernement fédéral, par l'entremise du programme 2 milliards d'arbres.

Au total, les initiatives annoncées dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2024 portent à plus de 1 milliard de dollars l'appui financier du gouvernement du Québec en faveur du secteur forestier depuis 2023-2024.

Modernisation du régime forestier

En raison notamment des impacts des feux de forêt historiques de l'été 2023 et de l'augmentation importante des droits compensateurs imposés par les États-Unis, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a entrepris une réflexion globale sur l'aménagement de la forêt afin d'assurer la pérennité de la ressource et de ses bénéfices environnementaux, sociaux et économiques.

Il a lancé, à l'hiver 2024, les Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt, qui se sont déroulées dans toutes les régions du Québec. Cette vaste consultation a permis de recueillir des pistes de solutions concrètes et d'attester la nécessité de moderniser le régime forestier afin d'améliorer le contexte d'affaires, de mieux répondre aux enjeux des changements climatiques et d'assurer la pérennité de la filière forestière.

Afin de répondre aux préoccupations soulevées lors des consultations, le gouvernement prévoit déposer rapidement un projet de loi modernisant le régime forestier et visant à le rendre plus simple et efficace, notamment pour :

- faciliter l'harmonisation des usages sur le territoire public et améliorer la gestion des chemins multiusages;
- tenir compte de l'adaptation aux changements climatiques dans l'aménagement forestier;
- assurer une meilleure régionalisation de la prise de décision et renforcer les partenariats avec les Premières Nations;
- simplifier la planification forestière, assurer une meilleure prévisibilité de l'approvisionnement en bois et optimiser les mécanismes de tarification.

1.1 Offrir un soutien de 100 M\$ au secteur de la transformation du bois

Certaines entreprises de transformation du bois font actuellement face à des problèmes de liquidités, notamment en raison du litige avec les États-Unis sur différents produits de bois d'œuvre résineux.

Le gouvernement du Québec appuie le gouvernement du Canada dans la contestation de ces tarifs douaniers, qu'il juge injustes et sans fondement, en vertu des accords de commerce avec les États-Unis.

Afin d'appuyer certaines entreprises faisant face à une situation difficile, des aides financières pouvant atteindre 100,0 millions de dollars seront accordées sous forme de prêts.

Ainsi, dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2024, le gouvernement prévoit pour cette initiative des crédits additionnels de 15,0 millions de dollars en 2024-2025, qui s'ajouteront à des sommes déjà disponibles.

1.2 Investir 440 M\$ dans les efforts de reboisement

Le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada se sont entendus pour accroître les efforts de reboisement et ainsi procéder à la plantation de plus de 100 millions d'arbres en forêt publique et privée au cours de la période de 2024-2025 à 2030-2031.

Plus précisément, le gouvernement du Canada s'engage à verser une somme de 220,0 millions de dollars dans le cadre du programme 2 milliards d'arbres, pour bonifier les efforts du gouvernement du Québec visant à accentuer le reboisement, notamment des zones touchées par des perturbations naturelles et des sites improductifs, de même qu'à assurer l'entretien des plantations, portant ainsi le total des investissements à 440,0 millions de dollars.

La contribution du programme 2 milliards d'arbres s'ajoute aux sommes totalisant près de 800 millions de dollars d'ici 2028-2029 annoncées au cours de la dernière année en appui au secteur forestier.

Des efforts de plus de 1 G\$ pour appuyer le secteur forestier au cours de la dernière année

Le gouvernement a annoncé 792,2 millions de dollars sur six ans afin d'appuyer le secteur forestier, soit :

- 415,7 millions de dollars dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2023, notamment pour accélérer le reboisement en réponse aux feux de forêt;
- 376,5 millions de dollars dans le budget de mars 2024, dont 150,0 millions de dollars pour augmenter les travaux sylvicoles en forêt publique et la production de plants forestiers ainsi que 147,0 millions de dollars pour poursuivre les investissements sylvicoles en forêt privée.

Impact financier des mesures annoncées en appui au secteur forestier

(en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Automne 2023							
Accélérer le reboisement en réponse aux feux de forêt ⁽¹⁾	—	-37,4	-37,4	-48,9	-11,5	-11,5	-146,7
Autres mesures ⁽²⁾	-269,0	—	—	—	—	—	-269,0
Sous-total – Automne 2023	-269,0	-37,4	-37,4	-48,9	-11,5	-11,5	-415,7
Budget 2024-2025							
Augmenter les travaux sylvicoles en forêt publique et la production de plants forestiers	—	-30,0	-30,0	-30,0	-30,0	-30,0	-150,0
Poursuivre les investissements sylvicoles en forêt privée	—	-27,0	-30,0	-30,0	-30,0	-30,0	-147,0
Autres mesures ⁽³⁾	—	-49,0	-11,5	-10,0	-5,0	-4,0	-79,5
Sous-total – Budget 2024-2025	—	-106,0	-71,5	-70,0	-65,0	-64,0	-376,5
TOTAL	-269,0	-143,4	-108,9	-118,9	-76,5	-75,5	-792,2

(1) Dans la mise à jour de l'automne 2023, l'aide annoncée était de 135,2 M\$ pour la période de 2023-2024 à 2027-2028.

En considérant une somme de 53,3 M\$ sur la période de 2029-2030 à 2031-2032, le total des investissements pour accroître les travaux sylvicoles s'élève à 200 M\$ sur huit ans.

(2) Il s'agit d'initiatives déployées à l'été 2023 en réponse aux feux de forêt et visant à permettre à la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) d'appuyer les communautés.

(3) Ces sommes visent notamment à maximiser la récolte des volumes de bois disponibles ainsi qu'à accroître la capacité de la SOPFEU à combattre les feux de forêt.

Ainsi, les initiatives annoncées dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2024 portent à plus de 1 milliard de dollars l'appui financier du gouvernement du Québec en faveur du secteur forestier depuis 2023-2024.

2. CONSOLIDER LE SOUTIEN AUX QUÉBÉCOIS

Des investissements importants ont été réalisés au cours des dernières années dans le but d'améliorer le soutien aux Québécois. Depuis 2018, un total de près de 6,4 milliards de dollars a notamment été annoncé pour répondre aux enjeux liés à la pénurie de logements, dont près de 4 milliards de dollars afin de réaliser de nouveaux logements. Des investissements ont également été prévus pour renforcer la lutte contre la pauvreté et consolider le soutien aux personnes plus démunies.

Dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2024, le gouvernement souhaite consolider son action et apporter un soutien additionnel aux Québécois. Pour ce faire, il prévoit :

- un investissement de 208 millions de dollars pour favoriser l'accès au logement;
- près de 10 millions de dollars afin d'augmenter les suppléments de revenu de travail pour les prestataires d'assistance sociale.

TABLEAU B.3

Impact financier des mesures pour consolider le soutien aux Québécois (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Favoriser l'accès au logement ⁽¹⁾	-59,4	-77,3	-36,0	-29,1	-6,2	-208,0
Augmenter les suppléments de revenu de travail pour les prestataires d'assistance sociale ⁽²⁾	-0,6	-2,3	-2,3	-2,3	-2,3	-9,8
TOTAL	-60,0	-79,6	-38,3	-31,4	-8,5	-217,8

Note : Les sommes requises pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits additionnels requis seront versés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

2.1 Favoriser l'accès au logement

L'accès au logement est limité par le manque d'unités d'habitation, notamment dans les grandes villes comme Montréal et Québec, mais aussi dans les régions ayant un faible taux d'inoccupation.

- En 2023, le taux d'inoccupation des logements locatifs au Québec était de 1,3 %. À titre comparatif, ce taux atteignait 3,4 % en 2017.

Pour faire face à cet enjeu, le gouvernement a prévu des investissements importants au cours des dernières années en matière d'habitation. À l'automne 2023, une somme considérable de 1,8 milliard de dollars a été annoncée grâce à un effort commun des gouvernements du Canada et du Québec.

Dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2024, le gouvernement souhaite consolider son action et prévoit un investissement de 208,0 millions de dollars pour favoriser l'accès au logement. De ce montant :

- 184,0 millions de dollars sur quatre ans seront injectés afin d'accélérer la construction de nouveaux logements;
- 17,8 millions de dollars sur quatre ans permettront d'attribuer 500 nouvelles unités du Programme de supplément au loyer aux jeunes quittant le système de protection de la jeunesse;
- 6,2 millions de dollars sur quatre ans permettront d'accroître la capacité d'intervention du Tribunal administratif du logement.

Ainsi, les sommes investies depuis l'automne 2023 afin d'accélérer la construction de logements permettront la réalisation de plus de 8 000 logements sociaux et abordables.

TABLEAU B.4

Impact financier des mesures pour favoriser l'accès au logement (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Accélérer la construction de nouveaux logements ⁽¹⁾	-59,4	-71,5	-30,1	-23,0	—	-184,0
Attribuer de nouvelles unités du Programme de supplément au loyer aux jeunes en difficulté ⁽²⁾	—	-4,3	-4,4	-4,5	-4,6	-17,8
Accroître la capacité d'intervention du Tribunal administratif du logement	—	-1,5	-1,5	-1,6	-1,6	-6,2
TOTAL	-59,4	-77,3	-36,0	-29,1	-6,2	-208,0

(1) De ce montant, 92 M\$ seront financés par les sommes reçues du gouvernement fédéral, par l'entremise du Fonds pour accélérer la construction de logements.

(2) En considérant une somme de 4,7 M\$ en 2029-2030, le financement des nouvelles unités du Programme de supplément au loyer attribuées aux jeunes en difficulté totalisera 22,5 M\$.

❑ Accélérer la construction de nouveaux logements

Le gouvernement joue un rôle important pour favoriser l'accès au logement, notamment en contribuant à rehausser l'offre de logements partout sur le territoire du Québec.

Dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2024, il annonce un investissement de 184 millions de dollars sur quatre ans. Ce financement est possible grâce à un effort commun des gouvernements du Canada et du Québec qui a permis de convenir de modifications à l'entente initiale de 2023, laquelle visait à accélérer la construction de logements¹.

- Sur l'investissement additionnel de 184 millions de dollars, le gouvernement du Canada et celui du Québec contribueront chacun à hauteur de 92 millions de dollars.

Les modalités précises de l'utilisation de ces sommes seront dévoilées ultérieurement par le ministre responsable de l'Habitation.

Près de 2 G\$ investis depuis un an dans le cadre du Fonds pour accélérer la construction de logements

À l'automne 2023, le gouvernement du Québec a annoncé un investissement sans précédent de 1,8 milliard de dollars sur six ans pour la réalisation de logements sociaux et abordables.

Grâce aux sommes annoncées dans la présente mise à jour, c'est près de 2 milliards de dollars qui auront été prévus depuis un an dans le cadre du Fonds pour accélérer la construction de logements, dont la moitié est une contribution du Québec.

- Ces investissements permettront notamment la réalisation de plus de 8 000 nouveaux logements, dont 500 seront réservés aux personnes en situation d'itinérance ou qui risquent de le devenir.

Impact financier des mesures annoncées dans le cadre du Fonds pour accélérer la construction de logements

(en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Automne 2023							
Réaliser 7 500 nouvelles unités dans le cadre du PHAQ ⁽¹⁾ et du partenariat avec les fonds fiscalisés ⁽²⁾	-210,0	—	-768,5	-393,1	-155,2	-48,0	-1 574,8
Réaliser 500 logements pour les personnes en situation d'itinérance	—	—	-66,7	-100,0	-47,8	-10,7	-225,2
Sous-total – Automne 2023	-210,0	—	-835,2	-493,1	-203,0	-58,7	-1 800,0
Automne 2024							
Accélérer la construction de nouveaux logements	—	-59,4	-71,5	-30,1	-23,0	—	-184,0
TOTAL	-210,0	-59,4	-906,7	-523,2	-226,0	-58,7	-1 984,0

(1) Il s'agit du Programme d'habitation abordable Québec.

(2) Les sommes prévues pour 2024-2025 ont été devancées en 2023-2024 dans le but de commencer plus rapidement la construction des unités.

¹ Il s'agit de l'Entente Canada-Québec concernant le Fonds pour accélérer la construction de logements.

De nouveaux mécanismes de financement pour augmenter l'offre globale de logements

Afin d'améliorer la situation du marché de l'habitation, le gouvernement travaille activement à mettre sur pied des approches novatrices pour favoriser la construction de nouveaux logements. À cet effet, il mandatera la Société d'habitation du Québec pour mettre en place de nouveaux outils de financement, lesquels diversifieront le soutien offert par le gouvernement aux projets de logements locatifs.

- Ces outils permettront notamment de stimuler l'augmentation de l'offre globale de logements pouvant répondre aux besoins de l'ensemble des ménages sur les territoires concernés.
- L'accent sera mis sur les secteurs à faible taux d'inoccupation ou qui font face à des problèmes pour loger la main-d'œuvre, notamment en contexte de développement économique.

Les types d'outils financiers qui seront mis en œuvre pourraient notamment prendre la forme de garanties de prêt, de prêts à conditions avantageuses ou de prises de participation dans les nouveaux projets.

Les modalités de ces nouvelles approches seront dévoilées ultérieurement par la ministre responsable de l'Habitation.

❑ Attribuer de nouvelles unités du Programme de supplément au loyer aux jeunes en difficulté

Chaque année, environ 2 000 jeunes quittent le système de protection de la jeunesse à l'atteinte de leur majorité. Or, ils sont souvent moins bien outillés pour vivre la transition vers la vie adulte et ont souvent des besoins plus importants en matière de logement.

- Certains de ces jeunes ont besoin d'un soutien afin d'éviter de basculer vers l'itinérance lors de leur passage vers la vie autonome.

Par conséquent, le gouvernement annonce 17,8 millions de dollars sur quatre ans pour attribuer 500 unités additionnelles du Programme de supplément au loyer² aux jeunes quittant le système de protection de la jeunesse, et ce, dès 2025-2026.

- Ces unités du Programme de supplément au loyer s'ajouteront aux 200 unités qui étaient déjà réservées aux jeunes en difficulté, portant ainsi le total à 700 unités.

❑ Accroître la capacité d'intervention du Tribunal administratif du logement

Dans le contexte actuel, caractérisé par une rareté des logements disponibles, le Tribunal administratif du logement subit des pressions sur son offre de services. En effet, les demandes soumises au Tribunal ont connu une hausse importante au cours des dernières années.

L'accessibilité aux services du Tribunal est essentielle pour assurer le respect des droits et obligations des locataires et des locateurs. Le gouvernement souhaite donc s'assurer que le Tribunal dispose de ressources supplémentaires afin de répondre à la hausse des demandes et de maintenir un niveau de service adéquat.

Dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2024, il annonce donc un rehaussement de 6,2 millions de dollars sur quatre ans des budgets du Tribunal administratif du logement, et ce, dès 2025-2026. Ces sommes permettront d'améliorer la capacité d'intervention du Tribunal.

² Le Programme de supplément au loyer permet à un ménage d'occuper un logement privé en payant un loyer qui se limite à 25 % de son revenu familial. Par exemple, un jeune adulte ayant un revenu admissible annuel de 16 400 \$ et un loyer de 1 000 \$ par mois débourserait 342 \$ par mois pour se loger (25 % de son revenu) alors que le programme assumerait les 658 \$ restants.

2.2 Augmenter les suppléments de revenu de travail pour les prestataires d'assistance sociale

Dans le budget 2024-2025, le gouvernement a annoncé que, dès janvier 2025, les prestataires des programmes d'aide sociale et de solidarité sociale pourraient bénéficier d'un supplément de revenu de travail de 10 %³.

Or, dans un contexte marqué par une rareté de main-d'œuvre, il souhaite en faire davantage pour encourager l'intégration des personnes plus éloignées du marché du travail et pour améliorer leur sécurité financière.

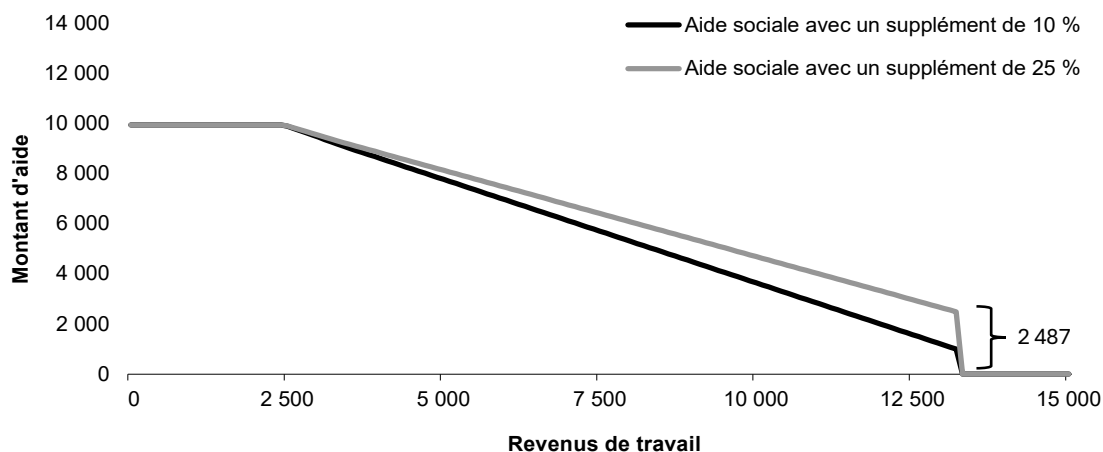
Dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2024, le gouvernement renforce son action et annonce une bonification des suppléments de revenu de travail des programmes d'assistance sociale. Ainsi, le taux du supplément de revenu de travail prévu à compter de 2025 passera :

- de 10 % à 25 % pour les prestataires de l'aide sociale et de la solidarité sociale, ce qui permettra de faire passer le supplément maximal de 995 \$ à 2 487 \$ pour une personne seule bénéficiant de l'aide sociale;
- de 20 % à 25 % pour les participants au Programme objectif emploi.

Cette bonification représente un investissement additionnel de 9,8 millions de dollars sur cinq ans. En plus de favoriser la transition vers le marché du travail, elle permettra aux prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours et du Programme objectif emploi de conserver une plus grande part de leur revenu gagné, et donc d'améliorer leur sécurité financière.

GRAPHIQUE B.1

Montant d'aide sociale pour une personne seule – 2025 (en dollars, sur une base annuelle)



Note : Pour un prestataire qui ne reçoit pas l'ajustement pour personne seule à l'aide sociale.

³ Le supplément de revenu de travail s'applique sur les revenus de travail admissibles qui excèdent les revenus de travail permis aux fins du calcul de la prestation, soit 200 \$ par mois pour une personne seule et 300 \$ par mois pour un couple.

3. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS

Investir dans la croissance de l'économie de toutes les régions demeure une priorité pour le gouvernement. À cet égard, certains facteurs sont essentiels pour maintenir la vitalité économique et pour stimuler la création de richesse, notamment l'accès à des réseaux de transport efficaces et sécuritaires ainsi que la réalisation de projets qui soutiennent le dynamisme économique local.

Dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2024, le gouvernement prévoit des sommes additionnelles totalisant près de 1,2 milliard de dollars afin de continuer à favoriser le développement économique des collectivités, soit :

- 879,6 millions de dollars sur quatre ans pour appuyer la transition des sociétés de transport collectif;
- 300,0 millions de dollars sur quatre ans pour contribuer au dynamisme de la métropole et de la Capitale-Nationale.

TABLEAU B.5

Impact financier des mesures pour favoriser le développement des collectivités
(en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Appuyer la transition des sociétés de transport collectif ⁽¹⁾	—	-250,0	-252,3	-214,9	-162,4	-879,6
Contribuer au dynamisme de la métropole et de la Capitale-Nationale	—	-75,0	-75,0	-75,0	-75,0	-300,0
TOTAL	—	-325,0	-327,3	-289,9	-237,4	-1 179,6

(1) Les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds des réseaux de transport terrestre.

3.1 Appuyer la transition des sociétés de transport collectif

Les services de transport collectif contribuent à améliorer la fluidité et l'efficacité des déplacements pour tous les usagers du réseau routier ainsi qu'à réduire l'impact environnemental de nos déplacements.

Cependant, au cours des dernières années, le maintien des niveaux de service a représenté un défi de taille, notamment en raison de l'augmentation importante des coûts de fonctionnement.

Pour accompagner les sociétés de transport dans cette période de transition, le gouvernement a élaboré un plan d'aide quinquennal en collaboration avec les partenaires du milieu. Ce plan permet d'appuyer les sociétés dans la mise en œuvre de mesures d'optimisation de leurs revenus et dépenses. Cette aide transitoire se termine en 2028.

- Ces mesures d'optimisation pourraient découler, entre autres, des recommandations issues de l'audit de performance réalisé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton auprès des 10 grandes sociétés de transport collectif et de l'Autorité régionale de transport métropolitain.

À l'automne 2023, le gouvernement avait prévu 265,0 millions de dollars pour soutenir les sociétés de transport collectif dans le cadre de ce plan.

Dans la mise à jour de l'automne 2024, le gouvernement annonce un jalon supplémentaire en prévoyant 879,6 millions de dollars pour compléter l'aide octroyée aux sociétés de transport collectif. Ainsi, le soutien octroyé par le gouvernement dans le cadre de ce plan totalisera plus de 1,1 milliard de dollars.

TABLEAU B.6

Aide octroyée, en années civiles, dans le cadre du plan d'aide au transport collectif (en millions de dollars)

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
Sommes annoncées dans le cadre de la mise à jour de 2023	265,0	—	—	—	—	—	265,0
Sommes additionnelles annoncées dans le cadre de la mise à jour de 2024	—	250,0	252,3	214,9	162,4	—	879,6
TOTAL	265,0	250,0	252,3	214,9	162,4	—	1 144,6

À terme, les aides gouvernementales accordées depuis 2020 pour soutenir la relance du transport collectif s'élèveront à 3,3 milliards de dollars⁴.

⁴ Ce montant inclut une contribution du gouvernement fédéral de 887,4 M\$.

3.2 Contribuer au dynamisme de la métropole et de la Capitale-Nationale

Dans le cadre de la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité, le gouvernement a réitéré son appui au développement économique des collectivités du Québec, en prévoyant notamment 267,5 millions de dollars annuellement pour le Fonds régions et ruralité.

Les projets de développement économique soutenus par les municipalités et le gouvernement, tels que l'acquisition de nouvelles technologies ou la construction et l'agrandissement d'usines, requièrent des investissements sur plusieurs années.

Le gouvernement agit dès cet automne afin d'assurer la mise en œuvre de plus d'une centaine de projets de développement, annonçant ainsi un investissement de 300,0 millions de dollars sur quatre ans pour reconduire jusqu'au 31 mars 2029 sa contribution au financement des projets soutenus par la métropole et la Capitale-Nationale, soit :

- 200,0 millions de dollars pour la reconduction du Fonds de développement économique de Montréal;
- 100,0 millions de dollars pour la reconduction du Fonds de la région de la Capitale-Nationale.

TABLEAU B.7

Impact financier des mesures pour contribuer au dynamisme de la métropole et de la Capitale-Nationale (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Reconduire le Fonds de développement économique de Montréal ⁽¹⁾	—	-50,0	-50,0	-50,0	-50,0	-200,0
Reconduire le Fonds de la région de la Capitale-Nationale ⁽²⁾	—	-25,0	-25,0	-25,0	-25,0	-100,0
TOTAL	—	-75,0	-75,0	-75,0	-75,0	-300,0

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

(2) Les crédits seront versés au Secrétariat du Conseil du trésor.

4. ASSURER LA SÉCURITÉ DES COLLECTIVITÉS

Le gouvernement s'engage à assurer un environnement sécuritaire pour tous ses citoyens dans l'ensemble de ses régions, en mettant en œuvre des politiques et des initiatives qui renforcent la protection des collectivités. Ainsi, il offre notamment une réponse efficace aux sinistres et une amélioration de la couverture cellulaire, en plus d'honorer les obligations de couverture policière au Nunavik.

Ainsi, dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2024, le gouvernement prévoit 433,1 millions de dollars pour assurer la sécurité des collectivités, soit :

- 262,1 millions de dollars sur trois ans pour répondre aux impacts des inondations;
- 16,4 millions de dollars sur deux ans pour déployer de nouveaux sites cellulaires;
- 154,6 millions de dollars sur cinq ans pour honorer les obligations de couverture policière au Nunavik.

TABLEAU B.8

Impact financier des mesures pour assurer la sécurité des collectivités (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Répondre aux impacts des inondations	-251,2	-5,4	-5,5	—	—	-262,1
Déployer de nouveaux sites cellulaires pour assurer la sécurité des Québécois ⁽¹⁾	-14,3	-2,1	—	—	—	-16,4
Honorer les obligations de couverture policière au Nunavik ⁽²⁾	-24,0	-29,1	-28,8	-33,8	-38,9	-154,6
TOTAL	-289,5	-36,6	-34,3	-33,8	-38,9	-433,1

Note : Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère du Conseil exécutif.

(2) Les crédits seront versés au ministère de la Sécurité publique.

4.1 Répondre aux impacts des inondations

Le 9 août 2024, le Québec a connu des précipitations records lors du passage de la tempête post-tropicale Debby, ce qui a marqué la fin d'une saison historique en matière d'inondations. Ces sinistres engendrent des impacts importants au sein des collectivités, lesquels peuvent être matériels, organisationnels, psychosociaux ou physiques. Ils requièrent donc l'intervention rapide du gouvernement pour assurer la sécurité des citoyens.

Face à cet impératif, le gouvernement a réagi promptement en engageant 262,1 millions de dollars en réponse à ces sinistres, soit :

- 250,0 millions de dollars pour assister les victimes et reconstruire les infrastructures endommagées par les inondations qui ont sévi à l'été 2024;
- 12,1 millions de dollars pour améliorer la réponse face aux inondations et aux sinistres.

TABLEAU B.9

Impact financier pour répondre aux impacts des inondations (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Assister les victimes et reconstruire les infrastructures	-250,0	—	—	—	—	-250,0
Améliorer la réponse face aux inondations et aux sinistres ⁽¹⁾	-1,2	-5,4	-5,5	—	—	-12,1
TOTAL	-251,2	-5,4	-5,5	—	—	-262,1

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Sécurité publique.

❑ Assister les victimes et reconstruire les infrastructures

Des milliers de Québécois et des dizaines de municipalités ont eu recours au Programme général d'assistance financière lors de sinistres en réponse aux inondations provoquées par la tempête post-tropicale Debby. Plus d'une centaine de routes ont également été touchées, ce qui a créé des besoins urgents de réfection pour assurer l'accessibilité de ces axes de mobilité essentiels pour les collectivités.

Face à l'urgence de cette situation et aux besoins des municipalités et de la population, le gouvernement prévoit 250 millions de dollars supplémentaires pour l'année financière 2024-2025 afin d'indemniser les victimes et de reconstruire les infrastructures touchées.

TABLEAU B.10

Répartition prévue du financement pour assister les victimes et reconstruire les infrastructures (en millions de dollars)

	Total
Particuliers et entreprises	100
Municipalités	100
Ministères et organismes	50
TOTAL	250

Source : Estimation du ministère de la Sécurité publique.

❑ Améliorer la réponse face aux inondations et aux sinistres

Lorsque des familles et des ménages sont affectés par les sinistres, tels que les inondations, il est primordial qu'ils puissent recevoir l'aide et le soutien nécessaires, et ce, avec diligence.

Le gouvernement accélérera donc le traitement des demandes d'assistance financière et améliorera son accompagnement auprès des municipalités afin de fournir les services nécessaires aux sinistrés.

Un financement de 12,1 millions de dollars sur trois ans est prévu pour la mise en place d'une réponse améliorée face aux inondations et aux sinistres après la situation exceptionnelle qu'a connue le Québec.

4.2 Déployer de nouveaux sites cellulaires pour assurer la sécurité des Québécois

De récents événements ont mis en lumière les problèmes de sécurité causés par une couverture cellulaire inadéquate sur le territoire québécois, notamment l'impossibilité de faire des appels d'urgence ou de recevoir des avertissements de Québec En Alerte.

Pour remédier à cette situation, le gouvernement annonce 16,4 millions de dollars sur deux ans afin d'ajouter 18 sites cellulaires dans les régions administratives du Bas-Saint-Laurent, de la Mauricie et du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Plus de 200 sites cellulaires pour améliorer la couverture cellulaire dans les régions

Depuis 2018, le gouvernement aura soutenu la construction de plus de 200 sites cellulaires qui permettront d'améliorer la couverture cellulaire dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Mauricie, de l'Estrie, du Nord-du-Québec, de la Côte-Nord, de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches, de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, de l'Abitibi-Témiscamingue, des Laurentides, du Saguenay–Lac-Saint-Jean et du Centre-du-Québec. Cela témoigne de la volonté du gouvernement d'assurer une couverture cellulaire adéquate pour répondre aux besoins de la population, notamment en matière de sécurité.

En vue de planifier une prochaine phase de déploiement, un appel de propositions a été lancé le 22 juillet 2024 par le Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité.

- Cet appel de propositions vise à consulter l'industrie afin d'obtenir des propositions de modèles d'affaires innovants pour compléter la couverture cellulaire sur l'ensemble du territoire habité.

4.3 Honorer les obligations de couverture policière au Nunavik

La sécurité des personnes demeure prioritaire pour le gouvernement, notamment au Nunavik, où les réalités géographiques et sociales impliquent des besoins particuliers en matière de prestation des services policiers.

- Par exemple, alors que les 14 villages qui composent le Nunavik sont isolés les uns des autres et uniquement accessibles par les voies maritime et aérienne, le Service de police du Nunavik doit assurer, dans chacun des villages, une présence policière suffisante pour permettre une mobilisation rapide en cas d'urgence.

L'entente sur la prestation des services policiers entre l'Administration régionale Kativik et les gouvernements du Québec et du Canada, qui prévoit notamment les modalités de financement du Service de police du Nunavik où le Québec assume 48 % des coûts et le gouvernement fédéral 52 %, arrivait à échéance le 30 septembre 2024. Il est donc impératif de renouveler dès maintenant cette entente, pour assurer la continuité des services policiers dans les villages nordiques.

Ainsi, le gouvernement prévoit 154,6 millions de dollars sur cinq ans afin de renouveler l'entente sur la prestation des services policiers au Nunavik.

- Ce soutien additionnel s'ajoutera au financement déjà prévu et permettra au Service de police du Nunavik d'assurer un déploiement sécuritaire et culturellement adapté de ses services.
- Au total, 562,7 millions de dollars seront octroyés pour le financement du Service de police du Nunavik.

TABLEAU B.11

Financement octroyé pour la prestation des services policiers au Nunavik (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Gouvernement du Québec						
– Financement déjà prévu	16,1	17,7	24,7	27,2	29,8	115,5
– Soutien additionnel octroyé dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2024	24,0	29,1	28,8	33,8	38,9	154,6
Sous-total – Gouvernement du Québec	40,1	46,8	53,5	61,0	68,7	270,1
Gouvernement fédéral	43,5	50,6	58,0	66,1	74,4	292,6
TOTAL	83,6	97,4	111,5	127,1	143,1	562,7

IMPACT FINANCIER

TABLEAU B.12

Impact financier des actions pour répondre aux enjeux prioritaires (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Augmenter le soutien au secteur forestier						
Offrir un soutien de 100 M\$ au secteur de la transformation du bois	-15,0	—	—	—	—	-15,0
Investir 440 M\$ dans les efforts de reboisement	—	-22,1	-31,5	-91,8	-91,8	-237,2
Sous-total – Augmenter le soutien au secteur forestier	-15,0	-22,1	-31,5	-91,8	-91,8	-252,2
Consolider le soutien aux Québécois						
Favoriser l'accès au logement						
– Accélérer la construction de nouveaux logements	-59,4	-71,5	-30,1	-23,0	—	-184,0
– Attribuer de nouvelles unités du Programme de supplément au loyer aux jeunes en difficulté	—	-4,3	-4,4	-4,5	-4,6	-17,8
– Accroître la capacité d'intervention du Tribunal administratif du logement	—	-1,5	-1,5	-1,6	-1,6	-6,2
Sous-total – Favoriser l'accès au logement	-59,4	-77,3	-36,0	-29,1	-6,2	-208,0
Augmenter les suppléments de revenu de travail pour les prestataires d'assistance sociale	-0,6	-2,3	-2,3	-2,3	-2,3	-9,8
Sous-total – Consolider le soutien aux Québécois	-60,0	-79,6	-38,3	-31,4	-8,5	-217,8
Favoriser le développement des collectivités						
Appuyer la transition des sociétés de transport collectif	—	-250,0	-252,3	-214,9	-162,4	-879,6
Contribuer au dynamisme de la métropole et de la Capitale-Nationale	—	-75,0	-75,0	-75,0	-75,0	-300,0
Sous-total – Favoriser le développement des collectivités	—	-325,0	-327,3	-289,9	-237,4	-1 179,6
Assurer la sécurité des collectivités						
Répondre aux impacts des inondations						
– Assister les victimes et reconstruire les infrastructures	-250,0	—	—	—	—	-250,0
– Améliorer la réponse face aux inondations et aux sinistres	-1,2	-5,4	-5,5	—	—	-12,1
Sous-total – Répondre aux impacts des inondations	-251,2	-5,4	-5,5	—	—	-262,1
Déployer de nouveaux sites cellulaires pour assurer la sécurité des Québécois	-14,3	-2,1	—	—	—	-16,4
Honorer les obligations de couverture policière au Nunavik	-24,0	-29,1	-28,8	-33,8	-38,9	-154,6
Sous-total – Assurer la sécurité des collectivités	-289,5	-36,6	-34,3	-33,8	-38,9	-433,1
TOTAL	-364,5	-463,3	-431,4	-446,9	-376,6	-2 082,7

Section C

OPTIMISER ET ACTUALISER LE RÉGIME FISCAL

Sommaire	C.3
1. Poursuivre l'examen des dépenses fiscales	C.5
1.1 Optimiser le crédit d'impôt pour la prolongation de carrière	C.6
1.2 Harmoniser la fiscalité des gains en capital avec le régime fédéral	C.13
2. Indexer le régime fiscal de 2,85 % au bénéfice de tous les Québécois	C.19

SOMMAIRE

Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement a annoncé un examen de l'ensemble des dépenses fiscales et budgétaires. Au total, 277 dépenses fiscales, impliquant un coût de 49 milliards de dollars en 2023, sont en cours d'analyse.

Les actions qui en découlent ont notamment pour objectif d'optimiser les dépenses fiscales du gouvernement tout en favorisant la croissance économique. Elles s'inscrivent dans le plan de retour à l'équilibre budgétaire qui sera présenté au moment de la publication du budget 2025-2026, et ce, pour contribuer à l'équité intergénérationnelle.

Le gouvernement poursuit ses actions pour optimiser et actualiser les dépenses fiscales de l'État. Ses actions additionnelles représentent 3,4 milliards de dollars sur cinq ans.

Pour l'année 2025, le gouvernement annonce l'indexation du régime d'imposition des particuliers et des programmes d'assistance sociale, ce qui représente un allègement fiscal de 5,2 milliards de dollars sur cinq ans au bénéfice des Québécois.

À cet égard, la présente mise à jour prévoit l'optimisation de l'aide fiscale pour la prolongation de carrière afin de la rendre plus efficace et mieux adaptée au contexte actuel du marché du travail. De plus, le gouvernement rappelle que des mesures visant la fiscalité des gains en capital ont été annoncées depuis le dernier budget afin d'assurer l'harmonisation avec les modifications apportées au régime fiscal fédéral.

- Conjointement, les ajustements liés au crédit d'impôt pour la prolongation de carrière ainsi que ceux liés à la fiscalité des gains en capital représentent une réduction des dépenses fiscales de l'ordre de 3,4 milliards de dollars sur cinq ans.

Par ailleurs, le gouvernement annonce que les Québécois pourront profiter d'une indexation des paramètres du régime fiscal des particuliers au taux de 2,85 % dès le 1^{er} janvier 2025, ce qui représente un coût de 5,2 milliards de dollars sur cinq ans.

TABLEAU C.1

Mesures pour optimiser et actualiser le régime fiscal (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Poursuivre l'examen des dépenses fiscales	971,5	640,3	201,6	675,2	873,0	3 361,6
Indexer le régime fiscal de 2,85 % au bénéfice de tous les Québécois ⁽¹⁾	-278,7	-1 202,9	-1 224,3	-1 242,5	-1 261,5	-5 209,9

(1) Les sommes sont déjà incluses au cadre financier à travers les prévisions des revenus autonomes du gouvernement.

Les actions de la présente mise à jour s'ajoutent à la démarche déjà entreprise dans le cadre du budget 2024-2025 pour optimiser l'action de l'État¹.

¹ Les mesures annoncées dans le dernier budget représentaient des revenus additionnels de 2,9 G\$ sur cinq ans et visaient à réviser certaines aides fiscales aux entreprises, à demander des efforts d'optimisation aux entreprises du gouvernement, à poursuivre la lutte contre le tabagisme et à assurer l'équité et l'intégrité du régime fiscal.

1. POURSUIVRE L'EXAMEN DES DÉPENSES FISCALES

Une gestion rigoureuse des dépenses de l'État est primordiale, et ce, particulièrement dans le contexte budgétaire actuel. À cet égard, l'examen des dépenses fiscales entrepris par le gouvernement permettra d'optimiser le régime fiscal et de mieux l'arrimer aux réalités actuelles du Québec.

- Cet examen porte sur l'ensemble des 277 dépenses fiscales, dont le coût total est estimé à 49 milliards de dollars en 2023².

Aux fins de l'exercice, le gouvernement devra s'assurer de l'atteinte des objectifs de ces mesures, de leur cohérence avec le contexte socioéconomique actuel et de leur complémentarité avec le soutien budgétaire. L'analyse tient également compte du respect des principes de base du régime fiscal, soit l'équité, la neutralité et la simplicité.

Dans sa démarche visant à examiner les dépenses fiscales, le gouvernement consulte aussi le milieu universitaire dans le but d'enrichir la réflexion.

- À cet égard, les contributions du milieu universitaire seront prises en compte dans les analyses gouvernementales, notamment les études de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, de la Chaire de recherche Jacques-Parizeau en politiques économiques, du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) et du Centre sur la productivité et la prospérité – Fondation Walter J. Somers.

☐ Des gestes pour optimiser les dépenses fiscales

Dans le cadre de l'examen des dépenses fiscales, le gouvernement annonce des initiatives qui représentent des économies de près de 3,4 milliards de dollars sur cinq ans.

- L'âge d'admissibilité au crédit d'impôt pour la prolongation de carrière sera rehaussé à 65 ans pour considérer l'évolution du marché du travail et une prise de la retraite plus tardive.
- Comme il a déjà été annoncé, la fiscalité des gains en capital a été harmonisée avec le régime fiscal fédéral.

TABLEAU C.2

Impact financier des mesures pour poursuivre l'examen des dépenses fiscales (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Optimiser le crédit d'impôt pour la prolongation de carrière	—	227,2	223,0	219,7	216,8	886,7
Harmoniser la fiscalité des gains en capital avec le régime fédéral	971,5	413,1	-21,4	455,5	656,2	2 474,9
TOTAL	971,5	640,3	201,6	675,2	873,0	3 361,6

² En plus des 277 dépenses fiscales, le régime d'imposition et de taxes contient 42 mesures faisant partie du régime fiscal de base, ce qui donne un total de 319 mesures. Le coût de celles-ci est estimé à 71,3 G\$ en 2023.

1.1 Optimiser le crédit d'impôt pour la prolongation de carrière

Le régime fiscal du Québec accorde un crédit d'impôt aux travailleurs de 60 ans ou plus afin de réduire l'impôt qu'ils auraient normalement à payer sur leurs revenus de travail. Cet incitatif fiscal prend la forme du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière³ et permet à ces travailleurs de bénéficier d'une économie d'impôt pouvant atteindre 1 540 \$.

- L'objectif de cette mesure est de favoriser la participation au marché du travail des Québécois plus âgés, laquelle accusait un retard important avec celle des Ontariens.

Cependant, le marché du travail et le comportement des travailleurs de 60 ans ou plus ont évolué depuis la mise en place du crédit d'impôt en 2012.

Afin d'adapter le crédit d'impôt au nouveau contexte du marché du travail et d'améliorer son efficacité, le gouvernement annonce plusieurs modifications au crédit d'impôt pour la prolongation de carrière. Ces modifications permettront :

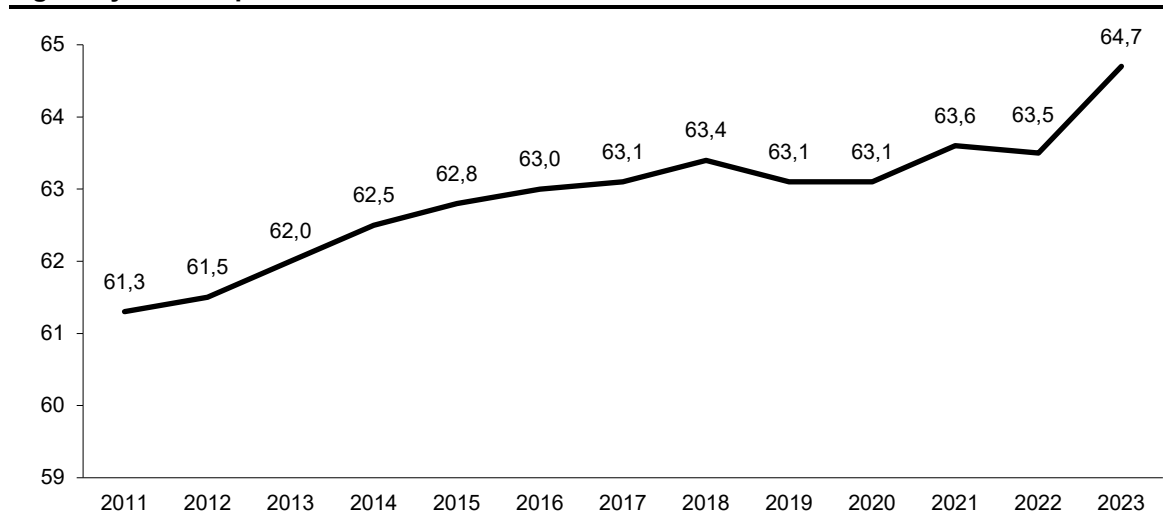
- de mieux arrimer l'âge d'admissibilité au crédit d'impôt à l'âge moyen du début de la retraite des Québécois, qui est désormais de près de 65 ans;
- de rendre l'incitatif financier plus attrayant pour les travailleurs de 65 ans ou plus, puisqu'il existe toujours un écart significatif dans la participation au marché de l'emploi de ce groupe d'âge en comparaison avec l'Ontario;
- d'exclure certains contribuables ayant un revenu net élevé, pour qui la décision de demeurer en emploi est moins susceptible d'être influencée par le crédit d'impôt.

□ Un départ à la retraite qui s'effectue désormais plus tard au Québec

Au cours des dernières années, l'âge moyen du départ à la retraite a évolué rapidement au Québec. L'âge moyen de départ à la retraite, qui était de 61,3 ans en 2011, soit avant la mise en place de l'incitatif fiscal visant les travailleurs expérimentés, est passé à 64,7 ans en 2023.

GRAPHIQUE C.1

Âge moyen du départ à la retraite au Québec – 2011 à 2023



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active. Compilation spéciale pour l'Institut de la statistique du Québec.

³ Au moment de son instauration, cette mesure fiscale portait le nom de crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience.

❑ Un rattrapage du taux de participation au marché du travail des personnes de 60 à 64 ans

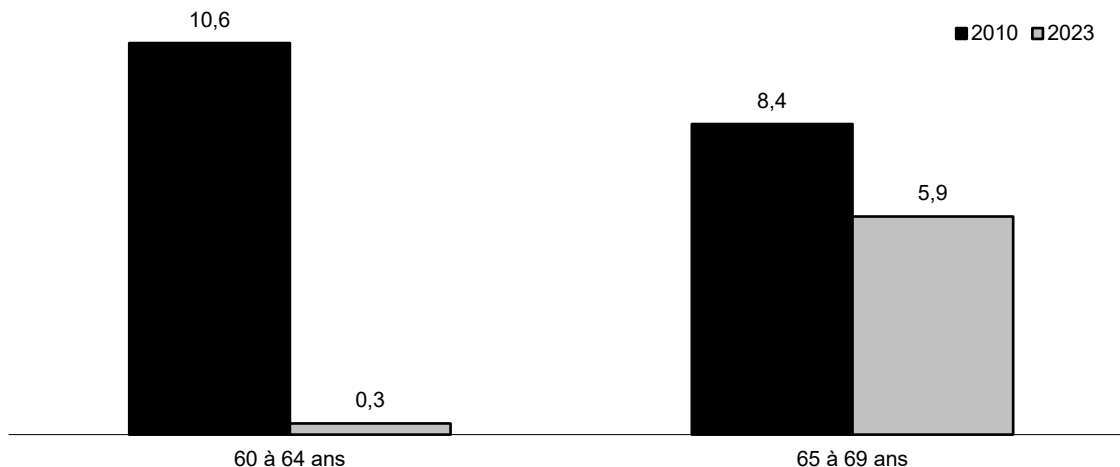
Historiquement, le Québec accusait un retard dans la participation au marché du travail des personnes de 60 ans ou plus en comparaison avec les autres économies de l'Amérique du Nord, notamment la province de l'Ontario.

Or, depuis la mise en place du crédit d'impôt, le Québec a effectué un rattrapage dans la participation au marché du travail de ces personnes.

- Pour les personnes âgées de 60 à 64 ans, l'écart historique qui existait avec l'Ontario a pratiquement disparu, passant de 10,6 points de pourcentage en 2010 à 0,3 point de pourcentage en 2023.
- Quant aux personnes de 65 à 69 ans, l'écart entre le taux de participation de l'Ontario et celui du Québec s'est réduit dans une moindre mesure, passant de 8,4 points de pourcentage en 2010 à 5,9 points de pourcentage en 2023.

GRAPHIQUE C.2

Écart entre le taux de participation au marché du travail des personnes âgées de 60 à 69 ans de l'Ontario et celui du Québec
(en points de pourcentage)



Source : Statistique Canada.

❑ Ajuster l'âge d'admissibilité en fonction de l'âge de la retraite

À partir de l'année d'imposition 2025, le crédit d'impôt pour la prolongation de carrière sera modifié.

- L'âge d'admissibilité au crédit d'impôt sera haussé de 60 à 65 ans.
- L'exclusion des premiers dollars du revenu de travail admissible au crédit d'impôt passera de 5 000 \$ à 7 500 \$ et sera indexée à partir de 2026 afin de s'assurer de viser les travailleurs qui offrent une certaine prestation de travail.
- Le plafond des revenus de travail admissibles au crédit d'impôt qui excèdent l'exclusion sera augmenté de 11 000 \$ à 12 500 \$ et sera indexé à partir de 2026.
- Le seuil de réduction du crédit d'impôt sera haussé de 42 090 \$ à 56 500 \$ et la réduction du montant s'effectuera désormais en fonction du revenu net⁴.
- Le taux de réduction applicable sera haussé de 5 % à 7 %.

De plus, les travailleurs qui bénéficiaient de la clause d'antériorité depuis l'introduction de la réduction du crédit d'impôt selon le revenu ne pourront plus bénéficier de cet avantage⁵.

TABEAU C.3

Modifications aux paramètres du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière – 2025 (en dollars, sauf indication contraire)

	Actuels	Révisés
Montants de revenu de travail admissible		
– 60 à 64 ans	10 000	—
– 65 ans ou plus	11 000	12 500
Exclusion des premiers dollars de revenu de travail	5 000	7 500
Crédit d'impôt maximal ⁽¹⁾	1 540	1 750
Réduction		
– Revenu considéré pour la réduction	Revenu de travail	Revenu net
– Seuil de réduction	42 090	56 500
– Taux de réduction	5 %	7 %

(1) Le crédit d'impôt maximal correspond à 14 % du montant de revenu de travail admissible.

⁴ Le revenu net correspond au revenu total, duquel sont soustraites plusieurs déductions. Comparativement à une réduction selon le revenu de travail, une réduction selon le revenu net aura pour effet de mieux cibler l'aide sur les travailleurs à plus faible revenu, en tenant compte de l'ensemble de leurs revenus. De plus, à partir de 2026, le seuil de réduction du crédit d'impôt sera indexé.

⁵ Pour plus d'information, consulter le bulletin d'information qui accompagne le présent document.

❑ Des changements pour rendre le crédit d'impôt plus efficace

La hausse du montant maximal de 11 000 \$ à 12 500 \$ et son indexation permettront de s'assurer que l'incitatif fiscal demeure attrayant, compte tenu de l'augmentation du coût de la vie et des salaires au cours des dernières années.

De plus, les modifications au crédit d'impôt permettront de recentrer l'aide sur les travailleurs de 65 ans ou plus à faible revenu et ceux de la classe moyenne.

Les travailleurs qui seront âgés de 60 à 64 ans en 2025 ne seront, quant à eux, plus admissibles au crédit d'impôt, ce qui représentera une diminution moyenne de l'aide fiscale de 973 \$ pour 194 683 contribuables.

■ Une hausse de l'aide fiscale pouvant atteindre 210 \$

L'aide maximale offerte aux travailleurs de 65 ans ou plus avec le crédit d'impôt pour la prolongation de carrière augmentera de 210 \$.

- À titre illustratif, un travailleur de 65 ans ayant un revenu de travail de 35 000 \$ et un revenu de retraite de 22 000 \$ bénéficiera d'une hausse de son crédit d'impôt, qui passera de 1 540 \$ à 1 750 \$.

TABLEAU C.4

Illustration du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière pour une personne de 65 ans ayant un revenu de travail de 35 000 \$ et un revenu de retraite de 22 000 \$ – 2025
(en dollars, sauf indication contraire)

	Avant	Après
Revenu de travail	35 000	35 000
Revenu de retraite	22 000	22 000
Revenu net ⁽¹⁾	55 265	55 265
Crédit d'impôt maximal	1 540	1 750
Réduction selon le revenu		
– Revenu considéré pour la réduction	35 000	55 265
– Seuil de réduction	42 090	56 500
– Montant excédant le seuil	—	—
– Taux de réduction	5 %	7 %
Réduction	—	—
CRÉDIT D'IMPÔT⁽²⁾	1 540	1 750
– Écart avec l'aide actuelle	—	+210

(1) Le revenu net correspond à la somme du revenu de travail et du revenu de retraite de laquelle sont soustraites certaines déductions. Ainsi, il prend en compte la déduction pour les travailleurs, qui atteindra 1 420 \$ en 2025, et la déduction pour cotisations supplémentaires au Régime de rentes du Québec, d'un montant de 315 \$ dans cette illustration.

(2) Le crédit d'impôt correspond au crédit d'impôt maximal moins la réduction.

■ Une diminution de l'aide fiscale pour les contribuables mieux nantis

Les travailleurs de 65 ans ou plus ayant une plus faible prestation de travail, mais d'importants revenus d'autres sources tels que des revenus de retraite, ne bénéficieront plus du crédit d'impôt.

- À titre d'exemple, un travailleur de 65 ans ayant un revenu de retraite de 75 000 \$ et un revenu de travail de 25 000 \$ ne bénéficiera plus du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière, alors que selon la méthode actuelle, il aurait obtenu une aide fiscale de 1 540 \$.

TABLEAU C.5

Illustration du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière pour une personne de 65 ans ayant un revenu de travail de 25 000 \$ et un revenu de retraite de 75 000 \$ – 2025
(en dollars, sauf indication contraire)

	Avant	Après
Revenu de travail	25 000	25 000
Revenu de retraite	75 000	75 000
Revenu net ⁽¹⁾	98 365	98 365
Crédit d'impôt maximal	1 540	1 750
Réduction selon le revenu		
— Revenu considéré pour la réduction	25 000	98 365
— Seuil de réduction	42 090	56 500
— Montant excédant le seuil	—	41 865
— Taux de réduction	5 %	7 %
Réduction	—	2 931
CRÉDIT D'IMPÔT⁽²⁾	1 540	—
— Écart avec l'aide actuelle	—	-1 540

(1) Le revenu net correspond à la somme du revenu de travail et du revenu de retraite de laquelle sont soustraites certaines déductions. Ainsi, il prend en compte la déduction pour les travailleurs, qui atteindra 1 420 \$ en 2025, et la déduction pour cotisations supplémentaires au Régime de rentes du Québec, d'un montant de 215 \$ dans cette illustration.

(2) Le crédit d'impôt correspond au crédit d'impôt maximal moins la réduction.

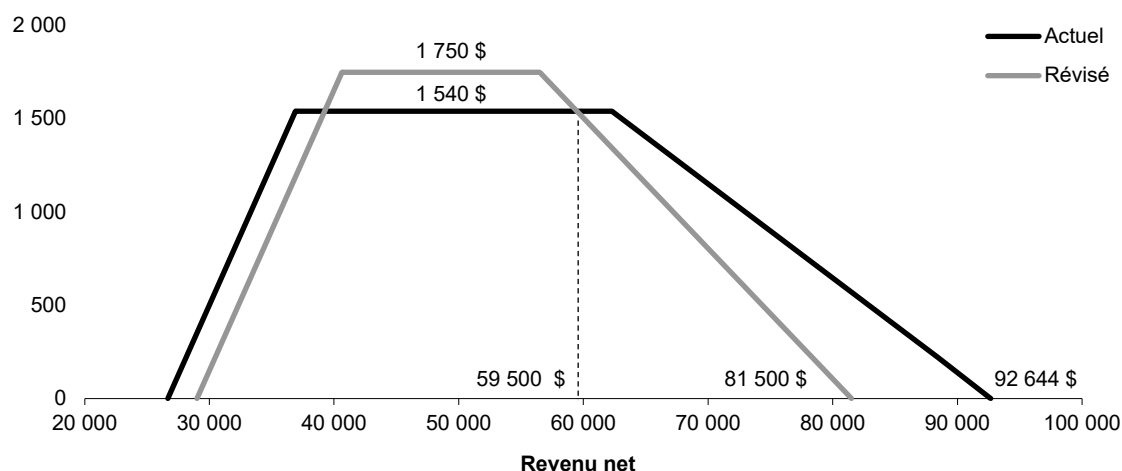
❑ Illustration des modifications au crédit d'impôt pour un travailleur de 65 ans

À la suite des modifications annoncées, l'économie d'impôt maximale offerte par le crédit d'impôt pour la prolongation de carrière passera de 1 540 \$ à 1 750 \$ pour les travailleurs de 65 ans ou plus, et l'incitatif fiscal sera désormais offert jusqu'à un revenu net individuel de 81 500 \$.

- Par exemple, un travailleur de 65 ans ayant un revenu de retraite de 22 000 \$ bénéficiera généralement d'une économie d'impôt plus importante si son revenu net est inférieur à 59 500 \$.
- Cependant, si ce travailleur a un revenu net supérieur à 59 500 \$, il recevra un montant moins élevé que dans la situation actuelle, en raison notamment de la réduction en fonction du revenu net et de la hausse du taux de réduction.

GRAPHIQUE C.3

Illustration du crédit d'impôt pour un travailleur de 65 ans ayant un revenu de retraite de 22 000 \$ – 2025
(en dollars)



❑ Des incitatifs additionnels pour les personnes de 65 ans ou plus

Plusieurs études ont été publiées sur l'efficacité du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière. De façon générale, ces études concluent que la présence du crédit d'impôt n'a pas eu d'effet significatif sur la participation des travailleurs expérimentés au marché de l'emploi, et que pour modifier le comportement des travailleurs, l'incitation offerte afin qu'ils demeurent en emploi doit être substantielle.

Or, depuis le 1^{er} janvier 2024, de nouveaux incitatifs ont été mis en place afin d'inciter les travailleurs de 65 ans ou plus à demeurer en emploi, soit :

- la possibilité de cesser volontairement le paiement des cotisations au Régime de rentes du Québec (RRQ) pour les contribuables de 65 ans ou plus qui bénéficient déjà de leur rente, ce qui, en 2024, permet une économie pouvant atteindre 4 348 \$ pour un salarié⁶;
- la mise en place d'une protection de la rente de retraite du RRQ afin d'assurer que les années de faibles gains de travail à partir de 65 ans ne viennent pas réduire la moyenne de gains utilisée pour le calcul de la rente de retraite, par exemple lorsqu'une personne occupe un emploi à temps partiel ou moins rémunérateur en fin de carrière.

La bonification du montant offert par le crédit d'impôt pour la prolongation de carrière vient donc s'ajouter à ces nouvelles modalités du RRQ, qui permettent conjointement d'offrir un panier d'incitatifs importants lors d'un maintien en emploi. Ces incitatifs contribueront au rattrapage par rapport à l'Ontario quant à la participation au marché du travail des personnes de 65 ans ou plus.

⁶ Ce montant est atteint à partir d'un salaire de 73 200 \$, soit un revenu supérieur au seuil de réduction du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière.

1.2 Harmoniser la fiscalité des gains en capital avec le régime fédéral

Dans son budget 2024, le gouvernement fédéral a annoncé plusieurs changements dans le régime fiscal des particuliers et des entreprises, notamment en ce qui concerne la hausse du taux d'inclusion des gains en capital.

Or, l'un des critères d'analyse de l'examen des dépenses fiscales consiste à maintenir une cohérence entre le régime fiscal du Québec et le régime fédéral.

- Historiquement, le gouvernement du Québec a harmonisé son régime fiscal avec les changements effectués par le gouvernement fédéral concernant les gains en capital. Les régimes fiscaux des autres provinces sont également harmonisés à cet égard.

Le gouvernement du Québec a donc annoncé⁷ l'harmonisation du régime fiscal avec les mesures fédérales. Cela permettra d'engendrer, au net, un effort de près de 2,5 milliards de dollars sur cinq ans.

- La hausse du taux d'inclusion des gains en capital et l'ajustement apporté à la déduction pour options d'achat de titres rapporteront à l'État près de 2,8 milliards de dollars.
- En contrepartie, les mesures d'atténuation visant notamment à favoriser l'investissement coûteront 310,2 millions de dollars.

TABLEAU C.6

Impact financier des mesures visant à harmoniser la fiscalité des gains en capital avec le régime fédéral (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Hausse du taux d'inclusion des gains en capital et ajustement de la déduction pour options d'achat de titres	1 005,9	479,3	47,5	525,4	727,0	2 785,1
Mesures d'atténuation pour favoriser l'investissement	-34,4	-66,2	-68,9	-69,9	-70,8	-310,2
TOTAL	971,5	413,1	-21,4	455,5	656,2	2 474,9

Note : Les revenus perçus ne seront pas linéaires dans le temps et impliqueront des impacts plus marqués au début et à la fin de la période. Cela est dû à une augmentation des transactions avant le 25 juin 2024, date d'entrée en vigueur des modifications. Les revenus devraient ensuite diminuer dans les prochaines années pour se stabiliser à partir de 2028-2029.

⁷ Voir les bulletins d'information 2024-5 et 2024-6.

❑ Hausse du taux d'inclusion des gains en capital et ajustement de la déduction pour options d'achat de titres

Depuis le 25 juin 2024, le taux d'inclusion des gains en capital est majoré de 50 % à 66,7 %.

- Pour les particuliers, la hausse du taux s'applique aux gains en capital excédant un seuil annuel de 250 000 \$. Cette hausse touche un nombre limité de Québécois, soit environ 0,1 % de l'ensemble des contribuables chaque année.
- Pour les sociétés et les fiducies, la hausse s'applique sur l'ensemble des gains en capital. Toutefois, la fiscalité québécoise demeure incitative à l'investissement. Le Québec continue de se démarquer par un taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement inférieur à la moyenne canadienne, à celui des États-Unis et à la moyenne de l'OCDE, ce qui encourage les entreprises à y investir malgré cette modification.

De plus, la déduction pour options d'achat de titres est ajustée afin de l'arrimer à l'augmentation du taux d'inclusion des gains en capital. Ainsi, pour les options d'achat donnant droit à une déduction de 50 %⁸, le taux est passé à 33,3 % pour la portion de l'avantage imposable excédant le seuil annuel de 250 000 \$.

L'harmonisation du Québec avec ces mesures fédérales implique une hausse des revenus de l'État de l'ordre de 2,8 milliards de dollars sur cinq ans.

TABLEAU C.7

Impact financier des mesures visant la hausse du taux d'inclusion des gains en capital et l'ajustement de la déduction pour options d'achat de titres (en millions de dollars)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	Total
Hausse du taux d'inclusion des gains en capital						
– Régime fiscal des particuliers	265,3	274,0	96,0	235,9	303,5	1 174,7
– Régime fiscal des sociétés	736,3	196,6	-57,3	280,7	414,7	1 571,0
Sous-total	1 001,6	470,6	38,7	516,6	718,2	2 745,7
Ajustement de la déduction pour options d'achat de titres	4,3	8,7	8,8	8,8	8,8	39,4
TOTAL	1 005,9	479,3	47,5	525,4	727,0	2 785,1

Note : Les revenus perçus ne seront pas linéaires dans le temps et impliqueront des impacts plus marqués au début et à la fin de la période. Cela est dû à une augmentation des transactions avant le 25 juin 2024, date d'entrée en vigueur des modifications. Les revenus devraient ensuite diminuer dans les prochaines années pour se stabiliser à partir de 2028-2029.

Par ailleurs, à titre de rappel, le gain en capital provenant de la vente d'une résidence principale demeure non imposable. De plus, les gains en capital réalisés à l'intérieur d'un véhicule d'épargne enregistré comme un REER, un CELI ou un CELIAPP ne sont pas inclus dans le revenu d'un particulier et ne sont donc pas soumis à l'augmentation du taux d'inclusion.

⁸ Les options d'achat de titres émises par des PME québécoises poursuivant des activités innovantes ou par des sociétés cotées en bourse dont la masse salariale au Québec est de 10 M\$ ou plus sont admissibles à la déduction de 50 %, qui a été ramenée à 33,3 %. Les options d'achat de titres admissibles qui donnent droit à une déduction au taux de 25 % ne sont pas affectées.

Illustration de l'imposition des gains en capital provenant de la vente d'une résidence secondaire

Le gain en capital correspond généralement à l'écart entre le prix de vente d'un actif et son prix d'achat. Il tient également compte des dépenses engagées pour sa vente.

Pour un particulier, la hausse à 66,7 % du taux d'inclusion du gain en capital ne s'applique que sur l'excédent de 250 000 \$¹. Ainsi, un particulier qui réalise des gains en capital de moins de 250 000 \$ pour une année n'est pas visé par le changement.

Prenons, par exemple, un particulier qui vend une résidence secondaire au prix de 1 million de dollars et qui réalise un gain en capital de 300 000 \$. Du 1 million de dollars issu de la vente :

- un montant de 700 000 \$ n'est pas imposable puisqu'il ne s'agit pas d'un gain en capital;
- les premiers 250 000 \$ du gain en capital demeureront inclus dans son revenu à 50 % (125 000 \$) et l'excédent de 50 000 \$ y sera inclus à 66,7 % (33 333 \$). Ce particulier devra donc inclure dans son revenu un total de 158 333 \$ plutôt que de 150 000 \$².

Si ce contribuable est sujet aux taux d'impôt marginaux les plus élevés du Québec et du fédéral, l'impôt additionnel à payer sera alors de 4 442 \$.

Illustration de la hausse du taux d'inclusion des gains en capital à la suite de la vente d'une résidence secondaire pour un montant de 1 M\$ (en dollars, sauf indication contraire)

	Avant	Après	Écart
Vente de la résidence secondaire	1 000 000	1 000 000	—
Gain en capital	300 000	300 000	—
Taux d'inclusion au revenu			
– Premiers 250 000 \$	50,0 %	50,0 %	—
– Excédent de 250 000 \$	50,0 %	66,7 %	16,7 %
Gain en capital imposable			
– Premiers 250 000 \$	125 000	125 000	—
– Excédent de 250 000 \$	25 000	33 333	8 333
Sous-total	150 000	158 333	8 333
Impôt à payer sur le gain en capital⁽¹⁾			
– Impôt à payer du Québec	38 625	40 771	2 146
– Impôt à payer du fédéral	41 333	43 629	2 296
IMPÔT TOTAL À PAYER	79 958	84 400	4 442

(1) L'impôt à payer est calculé selon le taux marginal d'imposition le plus élevé pour la partie imposable du gain en capital.

1 Ce seuil annuel est applicable sur une base individuelle. Par exemple, les gains en capital réalisés sur des actifs détenus à parts égales par un couple ne seront imposés davantage que s'ils dépassent 500 000 \$.

2 Ce montant correspond à une inclusion de 50 % de la totalité du gain en capital.

❑ Mesures d'atténuation pour favoriser l'investissement

Afin d'atténuer les effets de l'augmentation du taux d'inclusion sur les décisions d'investissement des entrepreneurs, il a aussi été annoncé dans le cadre de cette harmonisation avec le régime fédéral :

- que l'exonération limitée des gains en capital augmentera de 1 million de dollars à 1,25 million de dollars, autant pour les actions admissibles de petites entreprises que pour les biens agricoles et de pêche;
- qu'un incitatif aux entrepreneurs sera créé et s'ajoutera à l'exonération existante. Cela aura pour effet de réduire de moitié le nouveau taux d'inclusion des gains en capital admissibles lors de la vente d'une entreprise visée. Cet incitatif aura un plafond de 400 000 \$ en 2025, qui augmentera graduellement pour atteindre 2 millions de dollars en 2029.

Ces mesures, dont le coût atteindra 310 millions de dollars sur cinq ans, visent à encourager l'investissement et à soutenir la croissance économique du Québec.

TABLEAU C.8

Impact financier des mesures d'atténuation pour favoriser l'investissement (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Augmenter l'exonération limitée des gains en capital pour les actions admissibles de petites entreprises	-21,3	-30,6	-31,2	-32,0	-32,7	-147,8
Augmenter l'exonération limitée des gains en capital sur les biens agricoles et de pêche	-6,6	-9,5	-9,8	-10,0	-10,2	-46,1
Mettre en place l'incitatif aux entrepreneurs	-6,5	-26,1	-27,9	-27,9	-27,9	-116,3
TOTAL	-34,4	-66,2	-68,9	-69,9	-70,8	-310,2

Illustration de l'effet des mesures d'atténuation pour le gain en capital provenant de la vente d'une entreprise agricole

Un particulier vend une entreprise agricole admissible à l'exonération limitée des gains en capital et au nouvel incitatif aux entrepreneurs. Le gain en capital qui en résulte est de 5 millions de dollars.

Hausse à 1,25 M\$ de l'exonération limitée des gains en capital

La hausse de l'exonération limitée des gains en capital de 1 million de dollars à 1,25 million de dollars aura pour effet de réduire d'environ 205 000 \$ le gain en capital non exonéré. Cela porte ce gain en capital à 3,75 millions de dollars.

Incitatif aux entrepreneurs

L'ajout de l'incitatif aux entrepreneurs permettra à cette personne d'obtenir un allègement dans la fiscalité de ses gains en capital.

- Ainsi, une première tranche de 2 millions de dollars (à compter de 2029) sera protégée par le nouvel incitatif aux entrepreneurs, qui réduit le taux d'inclusion pour cette tranche à 33,3 %.
- Après la prise en compte de l'incitatif, une tranche de 250 000 \$ sera incluse dans son revenu au taux de 50 %, et l'excédent, soit 1,5 million de dollars, y sera inclus à 66,7 %.

Au net, le particulier bénéficiera d'une baisse de son impôt à payer de 99 248 \$, s'il est sujet aux taux d'impôt marginaux les plus élevés du Québec et du fédéral. Il ne subira donc pas les effets négatifs de la hausse du taux d'inclusion.

Illustration pour le gain en capital provenant de la vente d'une entreprise agricole (en dollars, sauf indication contraire)

	Avant	Après	Écart
Gain en capital brut	5 000 000	5 000 000	—
Exonération limitée ⁽¹⁾	1 044 291	1 250 000	205 709
Gain en capital non exonéré	3 955 709	3 750 000	-205 709
Taux d'inclusion au revenu			
– Incitatif aux entrepreneurs (premiers 2 M\$) ⁽²⁾	s. o.	33,3 %	s. o.
– Après considération de l'incitatif			
▪ Premiers 250 000 \$	50,0 %	50,0 %	—
▪ Excédent de 250 000 \$	50,0 %	66,7 %	16,7 %
Gain en capital imposable			
– Incitatif aux entrepreneurs (premiers 2 M\$) ⁽²⁾	—	666 667	666 667
– Après considération de l'incitatif			
▪ Premiers 250 000 \$	125 000	125 000	—
▪ Excédent de 250 000 \$	1 852 855	1 000 000	-852 855
Sous-total	1 977 855	1 791 667	-186 188
Impôt à payer sur le gain en capital⁽³⁾			
– Impôt à payer du Québec	509 298	461 354	-47 943
– Impôt à payer du fédéral	544 998	493 694	-51 304
IMPÔT TOTAL À PAYER	1 054 295	955 048	-99 248

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du seuil estimé en 2025. Toutefois, le montant de l'exonération (1,25 M\$) sera indexé à compter de 2026.

(2) Le plafond, qui sera de 400 000 \$ en 2025, augmentera graduellement à 2 M\$ en 2029. Aux fins de l'illustration, le plafond de 2 M\$ est utilisé.

(3) L'impôt à payer est calculé selon le taux marginal d'imposition le plus élevé pour la partie imposable du gain en capital.

2. INDEXER LE RÉGIME FISCAL DE 2,85 % AU BÉNÉFICE DE TOUS LES QUÉBÉCOIS

En 2024, bien que la hausse du coût de la vie ait connu un ralentissement, la protection du pouvoir d'achat des Québécois est demeurée une priorité du gouvernement.

Ainsi, dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2024, le gouvernement annonce l'indexation du régime fiscal des particuliers et des prestations d'assistance sociale en fonction de la hausse des prix à la consommation observée au Québec.

Dès le 1^{er} janvier 2025, les Québécois pourront profiter d'une indexation au taux de 2,85 %⁹ des paramètres du régime d'imposition et des programmes d'assistance sociale.

□ Un allègement fiscal de 1,2 G\$ pour soutenir les ménages

Globalement, cette indexation de 2,85 % se traduit par un allègement fiscal de 1,2 milliard de dollars par année. Pour l'année d'imposition 2025, cela représente un gain de :

- 1,1 milliard de dollars en lien avec le régime d'imposition des particuliers;
- 93 millions de dollars en lien avec les prestations d'assistance sociale.

L'indexation bénéficiera à l'ensemble des Québécois, soit environ à cinq millions de ménages. Elle bénéficiera plus particulièrement à ceux à faible ou moyen revenu en raison de l'ajustement des crédits d'impôt remboursables et des prestations d'assistance sociale. À titre illustratif :

- le montant personnel de base passera de 18 056 \$ à 18 571 \$, ce qui permettra une économie d'impôt de 72 \$;
- le montant maximal de l'Allocation famille augmentera de 2 923 \$ à 3 006 \$ par enfant, soit un gain de 83 \$.

Les ajustements de prestations d'assistance sociale permettront d'apporter une aide financière additionnelle aux plus vulnérables. Par exemple, pour l'année 2025 :

- la prestation annuelle de base pour un prestataire de l'aide sociale passera de 9 144 \$ à 9 408 \$, soit une hausse de 264 \$;
- la prestation annuelle du Programme de revenu de base pour une personne seule passera de 19 524 \$ à 20 076 \$, soit une hausse de 552 \$.

⁹ Le taux d'indexation de 2025 correspond à la variation, en pourcentage, de l'indice des prix à la consommation du Québec, excluant l'alcool, le tabac et le cannabis récréatif, entre la période de 12 mois se terminant le 30 septembre 2024 et celle prenant fin le 30 septembre 2023.

TABLEAU C.9

**Illustration de l'indexation de 2025 pour certains paramètres du régime fiscal
et des programmes d'assistance sociale**
(en dollars)

	2024	2025	Gain
Impôt sur le revenu des particuliers⁽¹⁾			
Seuil maximal de la première tranche de revenu imposable (14 %)	51 780	53 255	74
Seuil maximal de la deuxième tranche de revenu imposable (19 %)	103 545	106 495	148
Seuil maximal de la troisième tranche de revenu imposable (24 %)	126 000	129 590	63
Montant personnel de base	18 056	18 571	72
Crédits d'impôt remboursables			
Allocation famille			
– Montant maximal par enfant	2 923	3 006	83
– Montant minimal par enfant	1 163	1 196	33
Crédit d'impôt remboursable pour la solidarité ⁽²⁾	1 221	1 256	35
Crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants (plafond pour les enfants de moins de 7 ans) ⁽³⁾	11 935	12 275	238
Prime au travail générale (montant maximal pour un couple ayant des enfants) ⁽⁴⁾	3 873	3 984	111
Programmes d'assistance sociale			
Aide sociale ⁽⁵⁾			
– Personne seule	9 144	9 408	264
– Couple	14 148	14 556	408
Programme de revenu de base ⁽⁶⁾	19 524	20 076	552

Note : Pour plus de détails à propos de l'indexation du régime fiscal des particuliers, le document *Paramètres du régime d'imposition des particuliers pour l'année d'imposition 2025* peut être consulté sur le site Web du ministère des Finances, dans la section « Publications » (<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/finances/publications>).

(1) Le gain présenté correspond à l'économie d'impôt maximale découlant de l'indexation.

(2) Il s'agit du montant pour une personne vivant seule dans un logement non subventionné.

(3) L'indexation du plafond des frais de garde admissibles pour les enfants de moins de 7 ans permettra de couvrir un tarif de 47,21 \$ par jour en 2025 pour une garde à temps plein de 260 jours. La valeur représente l'effet de l'indexation pour une famille ayant un revenu de 100 000 \$ qui bénéficie du taux de conversion de 70 % du crédit d'impôt pour des frais de garde d'au moins 12 275 \$.

(4) Les montants maximaux de la prime au travail pour une personne seule, un couple sans enfants et une famille monoparentale sont aussi revalorisés. Les chiffres ayant été arrondis, l'écart peut ne pas correspondre à celui qui est indiqué.

(5) Le montant correspond à la prestation de base indexée seulement, ce qui n'inclut pas les différents ajustements ou les allocations pour contraintes temporaires.

(6) Le montant correspond à celui dont bénéficie une personne seule au Programme de revenu de base.

❑ Un taux d'indexation élevé pour une troisième année consécutive

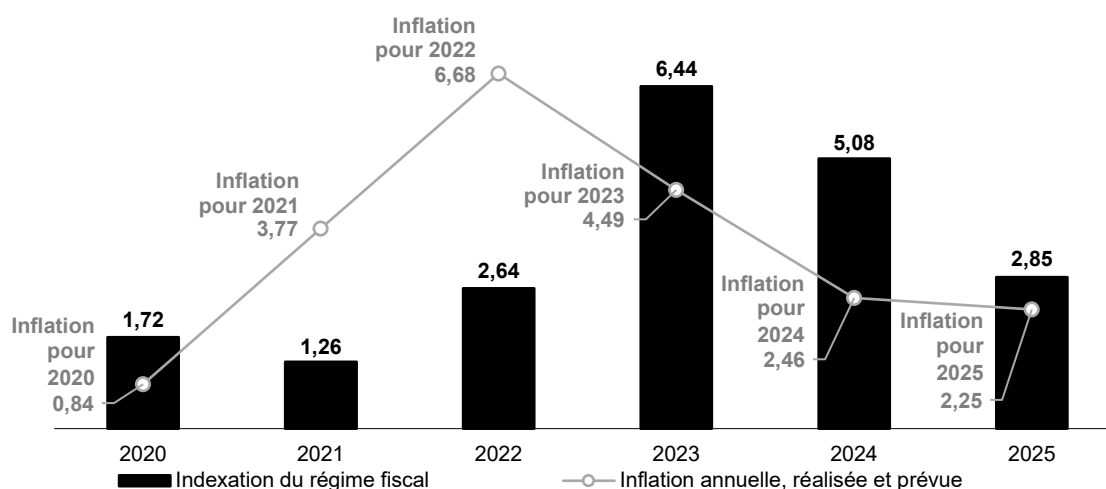
Avec une indexation de 6,44 % en 2023 et de 5,08 % en 2024, celle de 2025, fixée à 2,85 %, se classe comme le troisième taux le plus élevé depuis que le régime fiscal est indexé automatiquement.

Ainsi, pour une troisième année consécutive, le taux d'indexation est plus élevé que l'inflation prévue. Cela démontre l'adaptation de la fiscalité aux réalités économiques, permettant ainsi aux contribuables de bénéficier d'une protection du pouvoir d'achat équivalente à la hausse des prix à la consommation.

— Pour 2025, les prévisions du ministère des Finances du Québec indiquent que l'inflation pourrait atteindre 2,25 %.

GRAPHIQUE C.4

Évolution du taux d'indexation de 2020 à 2025 (en pourcentage)



Note : Le taux d'indexation correspond à la variation, en pourcentage, de l'indice des prix à la consommation du Québec, excluant l'alcool, le tabac et le cannabis récréatif, entre la période de 12 mois se terminant le 30 septembre de l'année et celle ayant pris fin le 30 septembre de l'année précédente.

Certains tarifs plafonnés et autres montants indexés qui contribuent à la protection du pouvoir d'achat

Plafond de 3 % pour l'indexation de plusieurs tarifs

De nombreux tarifs gouvernementaux sont ajustés automatiquement, généralement en fonction de l'inflation, afin de refléter l'augmentation du coût du service public. Pour limiter l'impact de l'inflation, le gouvernement a fixé un plafond d'indexation des tarifs à 3 % pour une période de quatre ans, soit de 2023 à 2026.

Ce plafonnement s'applique à plusieurs tarifs importants, notamment :

- la contribution à payer en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD);
- les droits sur le permis de conduire et l'immatriculation;
- les frais de services de garde à contribution réduite;
- les tarifs domestiques d'Hydro-Québec;
- les droits de scolarité universitaire.

Les tarifs appliqués sont annoncés annuellement après détermination du moindre entre le taux calculé selon la règle d'indexation usuelle et 3 %.

Prestations gouvernementales et autres montants

Prestations du Régime de rentes du Québec

Les prestations des bénéficiaires du Régime de rentes du Québec (RRQ) sont indexées au 1^{er} janvier de chaque année. Pour les retraités actuels, les prestations ont été indexées de 4,4 %^{1,2} en 2024.

Par exemple, une personne recevant une rente de retraite mensuelle de 598,68 \$ a bénéficié d'une augmentation de 26,34 \$ par mois, ce qui représente 316,08 \$ de plus pour l'année 2024.

Pensions alimentaires

Les pensions alimentaires attribuées par jugement sont généralement indexées chaque année au 1^{er} janvier, suivant le taux d'indexation du RRQ ou, dans certains cas, à la date prévue dans le jugement. Pour l'année 2024, le taux d'indexation était de 4,4 %¹.

Par exemple, pour une pension de 200 \$ par mois, l'augmentation a été d'environ 9 \$, soit une hausse annuelle de près de 106 \$.

Aide juridique

Les seuils d'admissibilité à l'aide juridique sont révisés au 31 mai de chaque année, en fonction du taux de croissance du salaire minimum annoncé le 1^{er} mai de la même année. Pour 2024, une personne seule gagnant 28 665 \$ peut avoir accès gratuitement aux services d'un avocat dans le cadre de l'aide juridique.

1 Le taux de 2024 est déterminé selon la variation de l'indice des prix à la consommation du Canada entre la période de 12 mois se terminant le 31 octobre 2023 et celle prenant fin le 31 octobre 2022.

2 Les cotisations maximales au Régime de rentes du Québec augmentent en fonction de la hausse du maximum des gains admissibles.

IMPACT FINANCIER

TABLEAU C.10

Impact financier des actions pour optimiser et actualiser le régime fiscal (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
POURSUIVRE L'EXAMEN DES DÉPENSES FISCALES						
Optimiser le crédit d'impôt pour la prolongation de carrière	—	227,2	223,0	219,7	216,8	886,7
Harmoniser la fiscalité des gains en capital avec le régime fédéral						
Hausse du taux d'inclusion des gains en capital et ajustement de la déduction pour options d'achat de titres						
– Hausse du taux d'inclusion des gains en capital						
▪ Régime fiscal des particuliers	265,3	274,0	96,0	235,9	303,5	1 174,7
▪ Régime fiscal des sociétés	736,3	196,6	–57,3	280,7	414,7	1 571,0
Sous-total – Hausse du taux d'inclusion des gains en capital	1 001,6	470,6	38,7	516,6	718,2	2 745,7
– Ajustement de la déduction pour options d'achat de titres	4,3	8,7	8,8	8,8	8,8	39,4
Sous-total – Hausse du taux d'inclusion des gains en capital et ajustement de la déduction pour options d'achat de titres	1 005,9	479,3	47,5	525,4	727,0	2 785,1
Mesures d'atténuation pour favoriser l'investissement						
– Augmenter l'exonération limitée des gains en capital pour les actions admissibles de petites entreprises	–21,3	–30,6	–31,2	–32,0	–32,7	–147,8
– Augmenter l'exonération limitée des gains en capital sur les biens agricoles et de pêche	–6,6	–9,5	–9,8	–10,0	–10,2	–46,1
– Mettre en place l'incitatif aux entrepreneurs	–6,5	–26,1	–27,9	–27,9	–27,9	–116,3
Sous-total – Mesures d'atténuation pour favoriser l'investissement	–34,4	–66,2	–68,9	–69,9	–70,8	–310,2
Sous-total – Harmoniser la fiscalité des gains en capital avec le régime fédéral	971,5	413,1	–21,4	455,5	656,2	2 474,9
TOTAL – POURSUIVRE L'EXAMEN DES DÉPENSES FISCALES	971,5	640,3	201,6	675,2	873,0	3 361,6
INDEXER LE RÉGIME FISCAL DE 2,85 % AU BÉNÉFICE DE TOUS LES QUÉBÉCOIS⁽¹⁾	–278,7	–1 202,9	–1 224,3	–1 242,5	–1 261,5	–5 209,9

(1) Les sommes sont déjà incluses au cadre financier à travers les prévisions des revenus autonomes du gouvernement.

Section D

L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC : ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES POUR 2024 ET 2025

Sommaire	D.3
1. La situation économique au Québec	D.9
1.1 Une reprise de l'activité économique plus forte que prévu en mars	D.9
1.2 La croissance démographique stagnera en 2025, après une forte augmentation en 2024.....	D.11
1.3 Le marché du travail se rééquilibre progressivement.....	D.13
1.4 La demande intérieure demeurera le pilier de la croissance.....	D.15
1.5 Les dépenses des ménages seront le principal moteur de l'activité économique	D.17
1.6 Le secteur résidentiel se stabilise graduellement et renouera avec la croissance en 2025	D.19
1.7 Les investissements non résidentiels des entreprises reprendront de la vigueur en 2025	D.21
1.8 La valeur des investissements des gouvernements atteint un sommet	D.22
1.9 L'évolution des exportations sera synchronisée avec l'activité économique mondiale en 2024 et en 2025.....	D.23
1.10 L'inflation se situe dans la fourchette cible de la Banque du Canada	D.24
1.11 La progression du PIB nominal demeurera vigoureuse en 2024	D.25
1.12 Des prévisions comparables à celles du secteur privé	D.26
2. La situation des principaux partenaires économiques du Québec	D.29
2.1 La situation économique au Canada	D.29
2.2 La situation économique aux États-Unis.....	D.33
3. La situation économique mondiale.....	D.37
4. L'évolution des marchés financiers.....	D.43
5. Les principaux risques qui pourraient influencer le scénario de prévision...	D.47

SOMMAIRE

❑ Une révision à la hausse généralisée des prévisions économiques pour l'année 2024

Le resserrement monétaire a produit l'effet escompté à l'échelle mondiale. En 2023, le relèvement des taux directeurs dans la majorité des économies a permis de ralentir l'expansion de la demande et de contrôler l'inflation. En 2024, l'économie mondiale s'est montrée résiliente face à ces politiques monétaires restrictives. Ainsi, par rapport au budget 2024-2025, la croissance du PIB réel pour 2024 est révisée à la hausse dans la majorité des économies.

- En 2024, la croissance du PIB réel mondial devrait s'élever à 3,2 %, alors qu'une progression de 2,8 % était attendue en mars¹. De même, l'activité économique devrait croître de 2,6 % aux États-Unis (+1,5 % en mars) et de 1,2 % au Canada (+0,7 %).
- L'activité économique au Québec, quant à elle, a déjà amorcé sa reprise après avoir fortement ralenti en 2023. Le rebond du PIB réel devrait s'élever à 1,2 % en 2024. En mars, une croissance de 0,6 % était anticipée.

En 2025, la progression du PIB réel mondial devrait se maintenir. L'inflation retrouvera sa cible de croissance dans la plupart des économies, et les banques centrales poursuivront leur assouplissement monétaire.

- Au Québec, la croissance du PIB réel atteindra 1,5 % en 2025.

Après avoir fortement ralenti en 2023 (+0,6 %), la croissance économique devrait s'accélérer pour atteindre 1,2 % en 2024 et 1,5 % en 2025.

L'activité économique sera soutenue notamment par la diminution des taux d'intérêt et de l'inflation.

TABLEAU D.1

Croissance économique (PIB réel, variation en pourcentage)

	2022	2023	2024	2025
Québec	3,4	0,6	1,2	1,5
– Mars 2024	2,5	0,2	0,6	1,6
Canada	4,2	1,5	1,2	1,7
– Mars 2024	3,8	1,1	0,7	1,9
États-Unis	2,5	2,9	2,6	1,8
– Mars 2024	1,9	2,5	1,5	1,6
Monde⁽¹⁾	3,6	3,3	3,2	3,2
– Mars 2024	3,5	3,0	2,8	3,0

(1) Le PIB réel mondial est exprimé en parité des pouvoirs d'achat.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Fonds monétaire international, S&P Global, LSEG Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

¹ Sauf indication contraire, cette section reflète les données économiques disponibles au 8 novembre 2024.

■ Le Québec a déjà amorcé sa reprise économique

Après avoir fortement ralenti en 2023 (+0,6 %), l'économie a amorcé sa reprise. La progression du PIB réel devrait s'élever à 1,2 % en 2024, alors qu'en mars dernier, une augmentation de 0,6 % était escomptée.

- Les dépenses des ménages demeureront le principal soutien à la hausse de l'activité économique. La consommation des ménages sera soutenue par la forte croissance démographique et par la réduction des taux d'intérêt, qui a débuté en juin dernier.
- Par ailleurs, la croissance des salaires et traitements demeurera vigoureuse en 2024 (+5,6 %). Cette évolution soutiendra la progression du revenu disponible des ménages (+6,4 %), qui augmentera plus rapidement que l'inflation (+2,5 %).

L'économie québécoise est ainsi bien positionnée pour poursuivre une expansion durable, soutenue par la baisse graduelle des taux d'intérêt et de l'inflation. En 2025, la croissance de l'activité économique s'accélérera légèrement et atteindra 1,5 %. Il s'agit d'une évolution semblable à celle attendue en mars dernier (+1,6 %).

□ La modération de l'inflation et l'assouplissement monétaire favoriseront la croissance économique

Les politiques monétaires restrictives ont porté leurs fruits. Les pressions inflationnistes se sont atténuées à l'échelle mondiale. Les progrès accomplis du côté de l'inflation ont permis aux banques centrales d'amorcer leur cycle d'assouplissement monétaire.

- Jusqu'à présent en 2024, la Banque du Canada a réduit son taux directeur de 5,00 % à 3,75 % et la Réserve fédérale américaine a abaissé son taux directeur de 75 points de base pour le ramener dans la fourchette 4,50 %-4,75 %.

Au cours des prochains trimestres, l'inflation devrait se maintenir près des cibles des banques centrales.

- En particulier, au Canada, la croissance annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC) est passée de 2,9 % en janvier 2024 à 1,6 % en septembre. Elle devrait se maintenir près de la cible de 2,0 % de la Banque du Canada au cours des prochains trimestres.

TABEAU D.2

Indice des prix à la consommation (variation en pourcentage)

	2022	2023	2024	2025
Québec	6,7	4,5	2,5	2,2
Canada	6,8	3,9	2,4	2,2
États-Unis	8,0	4,1	2,8	2,2
Zone euro ⁽¹⁾	8,4	5,4	2,4	2,0
Monde ⁽¹⁾	8,6	6,7	5,8	4,3

(1) Il s'agit de la prévision du Fonds monétaire international d'octobre 2024.

Sources : Statistique Canada, S&P Global, Fonds monétaire international et ministère des Finances du Québec.

Le rattrapage du niveau de vie se poursuit

Le niveau de vie au Québec retrouvera le sentier de la croissance en 2025

Depuis l'automne 2018, des gestes importants ont été posés pour accroître le potentiel de l'économie québécoise dans le but de créer davantage de richesse. Ces gestes et la bonne performance économique du Québec ont entraîné une hausse importante du niveau de vie, défini par le PIB réel par habitant.

- Entre 2018 et 2022, le niveau de vie au Québec a progressé de 5,0 %.

Puis en 2023 et en 2024, le niveau de vie a légèrement reculé au Québec.

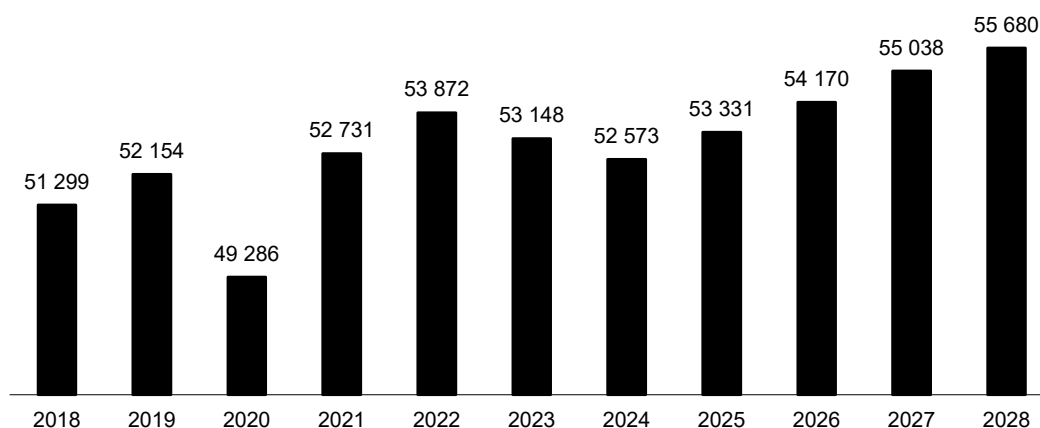
- Les effets de la politique monétaire restrictive et de l'inflation élevée ont freiné la hausse du PIB réel en 2023. En outre, des facteurs temporaires spécifiques au Québec, tels que les importants feux de forêt, la faible hydraulicité dans les bassins d'Hydro-Québec et les grèves dans les secteurs public et parapublic, ont également ralenti la hausse de l'activité économique.
- En 2024, la reprise de la croissance économique a été accompagnée par une forte croissance démographique. Ces évolutions se sont traduites par un recul temporaire du PIB réel par habitant.

Dès 2025, l'accélération de la croissance économique permettra au niveau de vie de retrouver le sentier de la croissance.

En 2028, le PIB réel par habitant devrait atteindre environ 55 700 \$, en hausse de 8,5 % par rapport à 2018.

Niveau de vie au Québec

(PIB réel en dollars enchaînés de 2017 par habitant)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Le rattrapage du niveau de vie se poursuit (suite)

La bonne performance économique du Québec depuis 2018 a permis de réduire l'écart de niveau de vie avec l'Ontario et le reste du Canada.

- Entre 2018 et 2022, le niveau de vie mesuré par le PIB réel par habitant a augmenté en moyenne de 1,2 % par année au Québec, alors qu'il a progressé plus faiblement en Ontario (+0,5 %) et dans le reste du Canada (+0,2 %) pendant cette période.

En 2023 et en 2024, le niveau de vie reculera, tant pour le Québec que pour ses principaux partenaires commerciaux. Toutefois, puisque l'évolution relative du PIB réel par habitant sera plus favorable au Québec qu'en Ontario et que dans le reste du Canada, les gains en matière de rattrapage d'écart de niveau de vie se poursuivront.

- En particulier, en 2024, le niveau de vie au Québec (–1,1 %) diminuera de façon moins marquée qu'en Ontario (–2,1 %) et que dans le reste du Canada (–2,0 %).
 - Alors que l'augmentation du PIB réel devrait ralentir en Ontario (de 1,7 % en 2023 à 1,0 % en 2024¹) et dans le reste du Canada en 2024 (de 1,7 % à 1,1 %¹), la croissance économique s'accéléra au Québec (de 0,6 % à 1,2 %).
 - De plus, la croissance démographique en Ontario (+3,2 %) et dans le reste du Canada (+3,2 %) en 2024 a été plus forte que celle observée au Québec (+2,4 %). La hausse de la production sera donc répartie sur un nombre plus grand de personnes en Ontario et dans le reste du Canada.
- Ainsi, l'écart de niveau de vie entre le Québec et l'Ontario devrait continuer de diminuer et atteindre 11,1 % en 2024.

Cette amélioration se poursuivra en 2025, et l'écart de niveau de vie entre le Québec et l'Ontario atteindra 10,4 %. Rappelons que le gouvernement du Québec s'est fixé l'objectif ambitieux de réduire l'écart de PIB réel par habitant avec l'Ontario à moins de 10 % d'ici 2026.

Évolution du niveau de vie

(PIB réel par habitant, variation et écart par rapport au Québec en pourcentage)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	De 2019 à 2025 ⁽¹⁾
Variation									
Québec	1,6	1,7	–5,5	7,0	2,2	–1,3	–1,1	1,4	4,0
Ontario	1,5	0,4	–5,8	5,5	2,1	–1,4	–2,1	0,8	–1,0
Reste du Canada	1,2	0,1	–6,2	5,0	2,3	–1,4	–2,0	0,9	–1,7
Écart									
Ontario	15,9	14,4	14,1	12,5	12,4	12,3	11,1	10,4	—
Reste du Canada	20,2	18,4	17,5	15,3	15,5	15,4	14,3	13,7	—

Note : La croissance du PIB réel de l'Ontario pour 2024 et 2025 correspond à la moyenne des prévisions de neuf institutions du secteur privé en date du 4 novembre 2024. Pour le reste du Canada et pour la population ontarienne en 2025, il s'agit des croissances escomptées pour le Canada à l'exclusion du Québec.

(1) Il s'agit des variations pour l'ensemble de la période.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Québec.

1 La croissance du PIB réel de l'Ontario pour 2024 correspond à la moyenne des prévisions de neuf institutions du secteur privé en date du 4 novembre 2024. Pour le reste du Canada, il s'agit de la croissance escomptée pour le Canada à l'exclusion du Québec.

Le rattrapage du niveau de vie se poursuit (suite)

Les déterminants du potentiel économique du Québec

Le gouvernement s'est donné comme objectif d'augmenter le niveau de vie des Québécois. Il compte l'atteindre en agissant sur les déterminants de la croissance, soit :

- la productivité;
- le taux d'emploi;
- le poids démographique de la population âgée de 15 à 64 ans.

Productivité

La productivité, soit le PIB réel par emploi, mesure l'efficacité avec laquelle les travailleurs transforment leurs efforts en production. Les gains de productivité constituent le plus grand potentiel d'amélioration pour soutenir l'augmentation du niveau de vie au Québec.

Après avoir enregistré une vigoureuse progression de 2,8 % en 2021, la croissance de la productivité a ralenti en 2022 (+0,3 %), avant de cesser de contribuer à la hausse de l'activité économique en 2023. Ce repli reflétait le ralentissement conjoncturel de la production dans un contexte de forte création d'emplois. Ce phénomène a également été observé en Ontario et au Canada. En 2024, la productivité renouera avec la croissance (+0,8 %) alors que la croissance économique reprendra et que la création d'emplois demeurera modeste.

Taux d'emploi

Le taux d'emploi, soit l'ensemble des travailleurs en proportion des personnes âgées de 15 à 64 ans, a affiché une forte hausse au cours des dernières années à la suite de la forte baisse observée en 2020. En 2023, il a atteint un sommet historique et le Québec a enregistré le taux le plus élevé au Canada. Ainsi, les gains potentiels en matière de taux d'emploi seront plus difficiles à réaliser.

Poids démographique de la population âgée de 15 à 64 ans

La population québécoise vieillit. La part des personnes âgées de 15 à 64 ans parmi l'ensemble de la population du Québec diminue de façon constante depuis le milieu des années 2000, et les tendances démographiques sont difficiles à renverser.

Contribution des facteurs au niveau de vie des Québécois

(variation annuelle moyenne en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	De 2010 à 2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	De 2026 à 2028
Facteurs de croissance (contribution)								
Poids démographique des 15 à 64 ans ⁽¹⁾	-0,7	-0,7	-0,8	-0,6	-0,1	0,1	-0,8	-0,7
Taux d'emploi ⁽²⁾	1,1	-5,4	4,9	2,4	0,4	-2,0	1,3	0,8
Productivité ⁽³⁾	0,7	0,7	2,8	0,3	-1,7	0,8	1,0	1,3
NIVEAU DE VIE⁽⁴⁾	1,1	-5,5	7,0	2,2	-1,3	-1,1	1,4	1,4
PIB réel	1,9	-4,7	7,3	3,4	0,6	1,2	1,5	1,6
Population	0,8	0,8	0,2	1,2	2,0	2,4	0,0	0,2

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Le poids démographique des 15 à 64 ans représente la part de la population âgée de 15 à 64 ans par rapport à l'ensemble de la population, en pourcentage.

(2) Le taux d'emploi correspond au nombre total de travailleurs en proportion de la population âgée de 15 à 64 ans.

(3) La productivité représente le PIB réel par emploi.

(4) Le niveau de vie correspond au PIB réel par habitant.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1. LA SITUATION ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC

1.1 Une reprise de l'activité économique plus forte que prévu en mars

Après une période de fort ralentissement en 2023 (+0,6 %), un redressement de l'activité économique est en cours au Québec. La progression du PIB réel devrait s'élever à 1,2 % en 2024, une augmentation plus forte que ce qui était escompté dans le cadre du budget 2024-2025.

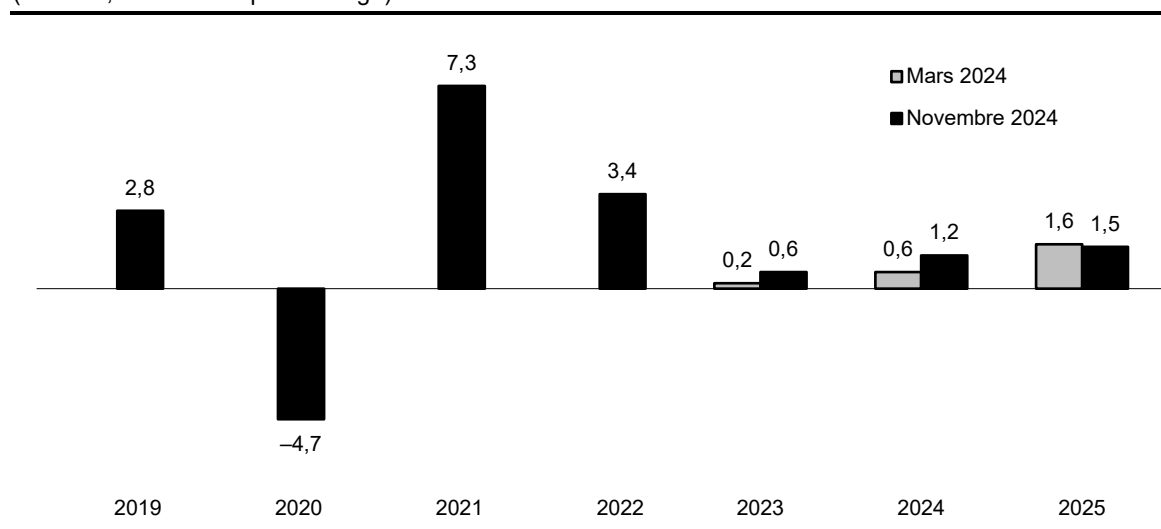
- En 2024, la consommation des ménages (+2,2 %) sera plus élevée qu'attendu (+0,8 % en mars), étant donné que les taux d'intérêt ont diminué plus rapidement que prévu et que les gains salariaux ont été plus robustes.
- Une baisse des taux d'intérêt de 150 points de base est maintenant anticipée pour l'ensemble de l'année, comparativement à une réduction totalisant 75 points prévue en mars dernier.
- De plus, la contribution du secteur extérieur sera plus importante que prévu en mars (+0,5 point de pourcentage, comparativement à +0,1 point de pourcentage escompté en mars).
- En particulier, la résilience de la croissance économique aux États-Unis (+2,6 % comparativement à +1,5 % en mars) et au Canada (+1,2 % comparativement à +0,7 %) soutiendra davantage les exportations.

Cette période de reprise marque le début d'un nouveau cycle d'expansion. La progression du PIB réel se poursuivra en 2025 (+1,5 %), soutenue par une politique monétaire plus accommodante, qui offrira un contexte économique plus favorable.

- Toutefois, les perspectives de croissance pour 2025 sont légèrement revues à la baisse par rapport à la prévision de mars (−0,1 point de pourcentage). Cette évolution s'explique essentiellement par l'accroissement démographique moins important que prévu, qui découle d'une réduction du nombre de résidents non permanents (RNP).

GRAPHIQUE D.1

Croissance économique au Québec (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

La croissance économique reprend

Au Québec, la croissance du PIB réel a fortement ralenti en 2023, passant de 3,4 % en 2022 à 0,6 %.

- Les effets de la politique monétaire restrictive et de l'inflation élevée, de même que des facteurs temporaires tels que les importants feux de forêt, la faible hydraulicité dans les réservoirs d'Hydro-Québec et les grèves dans les secteurs public et parapublic, ont freiné la hausse du PIB réel.

Cependant, depuis le début de l'année 2024, l'activité économique renoue avec la croissance.

- Le PIB réel par industrie a bondi de 0,7 % au premier trimestre de 2024 par rapport au trimestre précédent. La croissance s'est poursuivie au deuxième trimestre (+0,7 %) et au troisième trimestre (+0,3 % en juillet par rapport au trimestre précédent).
- L'inflation annuelle a fortement décéléré. Elle est passée de 3,3 % en janvier 2024 à 1,3 % en septembre.
- Malgré une diminution des tensions sur le marché de l'emploi, le taux de chômage, à 5,7 % en octobre, demeure le plus faible parmi les provinces canadiennes (6,5 % pour l'ensemble du Canada). Quant au taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans, qui a atteint 76,9 % en octobre, il est le plus élevé au Canada (74,1 % au Canada).
- Les mises en chantier sont en hausse de 16,5 % pour les neuf premiers mois de 2024 par rapport à la même période en 2023 (46 600 unités en moyenne à rythme annualisé), après deux importants replis, en 2022 (-15,8 %, à 57 100 unités) et en 2023 (-31,9 %, à 38 900 unités).
- Une situation similaire est observée sur le marché de la revente, alors que le nombre de transactions affiche un gain de 12,6 % pour les neuf premiers mois de 2024 (85 900 transactions en moyenne à rythme annualisé), comparativement à la période correspondante en 2023 (87 100 transactions en 2022 et 75 900 transactions en 2023).
- Les exportations internationales de marchandises demeurent résilientes dans un contexte de modération de la croissance économique mondiale.

Cette reprise devrait perdurer en seconde moitié d'année. En effet, la poursuite de la baisse des taux d'intérêt offrira une conjoncture favorable à la croissance.

Indicateurs économiques récents au Québec

(variation en pourcentage par rapport à la période précédente, sauf indication contraire)

	Août	Sept.	Oct.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim. ⁽¹⁾	2023	2024 ⁽¹⁾
PIB réel par industrie	—	—	—	0,7	0,7	0,3	0,6 ⁽²⁾	0,8
Emplois (en milliers)	14,7	21,7	6,5	0,3	2,8	-4,6	103,3	22,0
Taux de chômage (en pourcentage)	5,7	5,5	5,7	4,7	5,3	5,6	4,5	5,3
Ventes au détail (en termes nominaux)	1,0	—	—	-1,3	0,4	1,7	3,7	1,4
Indice des prix à la consommation ⁽³⁾	1,5	1,3	—	3,4	2,7	1,7	4,5	2,6
Mises en chantier (en milliers)	41,4	40,3	—	50,0	50,9	38,9	38,9	46,6
Reventes d'habitations (en milliers)	90,0	93,4	—	82,6	85,1	90,1	75,9	85,9
Exportations internationales de marchandises (en termes réels)	-5,6	—	—	-3,9	-1,5	7,4	3,4	3,4
Livraisons manufacturières (en termes nominaux)	-0,3	—	—	-0,6	1,8	-0,8	-1,0	1,2

(1) Il s'agit du cumulatif des périodes disponibles par rapport à la période précédente.

(2) Il s'agit de la variation du PIB réel aux prix du marché.

(3) Il s'agit de la variation par rapport à l'année précédente.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Centris et Association canadienne de l'immeuble.

1.2 La croissance démographique stagnera en 2025, après une forte augmentation en 2024

□ La migration internationale a alimenté la croissance de la population

Au 1^{er} juillet 2024, le Québec comptait 9,1 millions d'habitants. La population a augmenté de près de 208 000 personnes par rapport à la même période en 2023 (+2,4 %).

Cet accroissement démographique repose entièrement sur le solde migratoire international. Entre le 1^{er} juillet 2023 et le 1^{er} juillet 2024 :

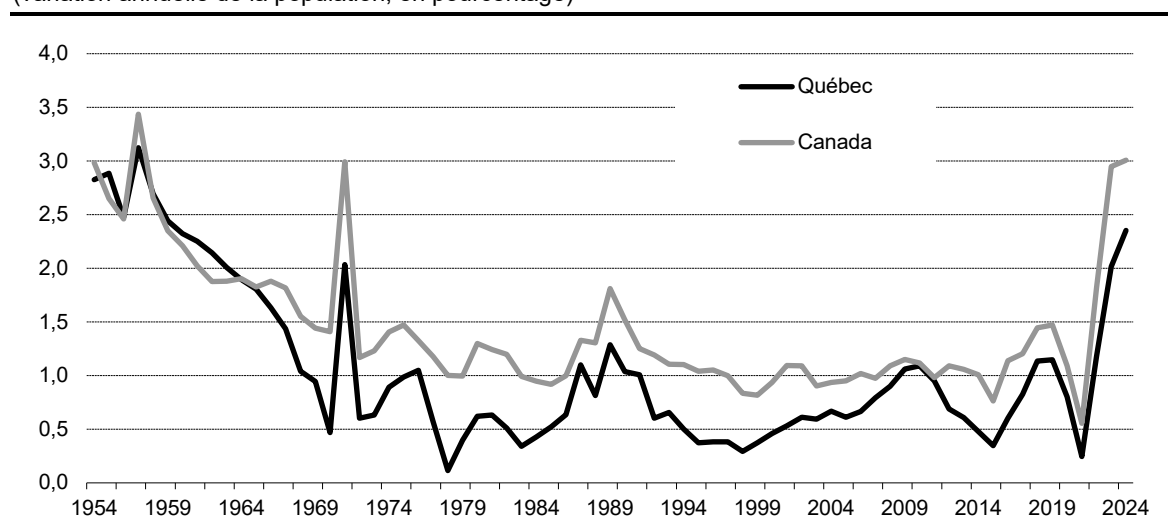
- le Québec a accueilli 55 500 immigrants permanents;
- le nombre de RNP a augmenté de 162 500. Parmi ces RNP supplémentaires :
 - 68,8 % étaient détenteurs d'un permis de travail ou d'études (111 800 personnes),
 - 31,2 % étaient des demandeurs d'asile (50 700 personnes) dont la majorité détenait un permis de travail ou d'études (47 300 personnes);
- les pertes migratoires interprovinciales s'élevaient à un peu plus de 4 100 personnes;
- l'accroissement naturel, qui correspond au nombre de naissances moins le nombre de décès, n'a pas contribué à la croissance démographique pour la première fois depuis le début de la publication de ces statistiques. En effet, le nombre de naissances (78 050) a été inférieur au nombre de décès (79 300).

Malgré la forte croissance démographique observée en 2024 au Québec (+2,4 %), l'augmentation de la population a été plus marquée dans l'ensemble du Canada (+3,0 %), dont en Ontario (+3,2 %) et en Alberta (+4,4 %).

GRAPHIQUE D.2

Taux d'accroissement démographique

(variation annuelle de la population, en pourcentage)



Note : À partir de 1971, les données sur la population reposent sur les estimations postcensitaires.
Source : Statistique Canada.

❑ Le nombre de RNP diminuera dès 2025, ce qui entraînera la stagnation de la croissance démographique au cours des prochaines années

Les RNP représentent une part de plus en plus importante de la population. Au Québec, leur nombre en proportion de la population totale est passé de 3,1 % au 1^{er} juillet 2021 à 6,5 % au 1^{er} juillet 2024. Au Canada et en Ontario, cette part a atteint respectivement 7,3 % et 8,5 % au 1^{er} juillet 2024.

En raison de cette évolution, le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada a annoncé, en mars 2024, un plan ayant pour objectif de diminuer la proportion de RNP dans la population canadienne à 5 % ou moins d'ici 2027. Au moment de l'annonce, les données disponibles au 1^{er} octobre 2023 montraient que les RNP représentaient 6,3 % de la population.

Pour respecter l'objectif du gouvernement fédéral, le nombre de RNP au Québec devrait diminuer de 50 000 personnes en moyenne annuellement de 2025 à 2027. Cette évolution se traduira par une stagnation de la population québécoise au cours de cette période. En effet, les dernières projections démographiques de Statistique Canada et de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), publiées respectivement en juin et en octobre, prennent en compte cette diminution du nombre de RNP.

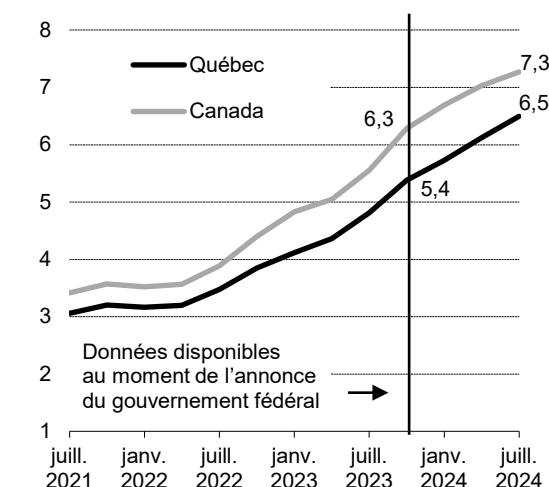
Les prévisions économiques du *Point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2024* reposent sur ces nouvelles projections. Ainsi, au cours des prochaines années, la population au Québec sera moins nombreuse qu'estimé dans le cadre du budget 2024-2025. Au total, l'écart atteindra 1,5 % en 2030, soit environ 141 000 personnes de moins.

Depuis l'annonce du plan fédéral, des mesures additionnelles ont été divulguées par les gouvernements du Canada et du Québec pour limiter la croissance démographique. Notamment, en octobre, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il abaissera ses cibles pour l'immigration permanente de 2025 à 2027. Le gouvernement du Québec a annoncé un gel du Programme des travailleurs étrangers temporaires, a suspendu temporairement le volet « Diplômés du Québec » du Programme de l'expérience québécoise, et a annoncé l'arrêt temporaire des invitations à présenter une demande de sélection permanente dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ). D'autres mesures pourraient être annoncées au cours des prochains mois en lien avec ces objectifs. Ainsi, une certaine incertitude subsiste quant à la projection démographique.

GRAPHIQUE D.3

Solde des résidents non permanents

(en pourcentage de la population totale)

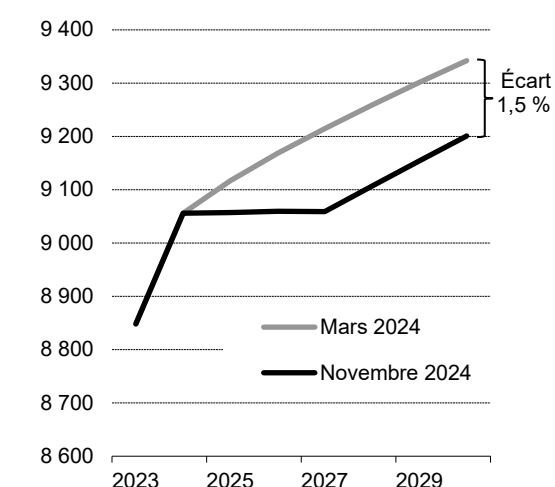


Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE D.4

Population au Québec selon différents scénarios démographiques

(en milliers de personnes)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.3 Le marché du travail se rééquilibre progressivement

Depuis le début de l'année 2024, le marché du travail ralentit. Les effets persistants de la politique monétaire restrictive continuent de modérer la demande de main-d'œuvre. Parallèlement, l'offre de travail a bondi, alimentée par la forte croissance démographique.

- En moyenne en 2024, la population active (+63 500 personnes, +1,3 %) devrait augmenter plus rapidement que le nombre d'emplois créés (+18 700 emplois, +0,4 %).
- Cette évolution entraînera une hausse du taux de chômage. Celui-ci passera de 4,5 % en moyenne en 2023 à 5,4 % en 2024. Malgré cette augmentation, il demeurera à un niveau relativement faible d'un point de vue historique. Rappelons qu'avant le début des bouleversements occasionnés par la pandémie sur le marché du travail, le taux de chômage avait atteint 5,1 % en 2019, un creux depuis le début des statistiques en 1976.

En 2025, la création d'emplois (+21 400 emplois en moyenne, +0,5 %) restera modeste alors que la croissance de la population active (+0,9 %) décélérera.

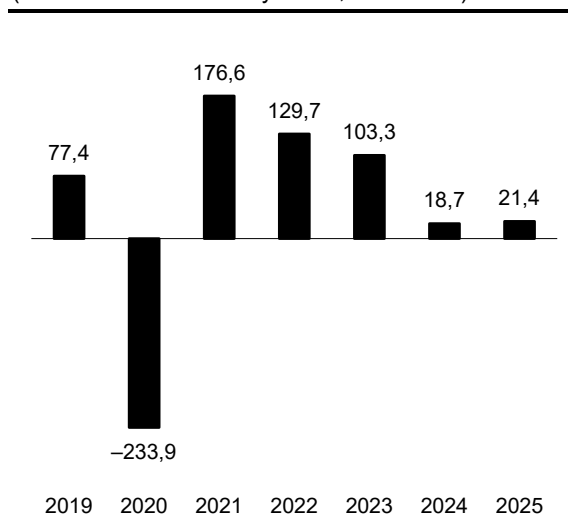
- À mesure que le répit procuré par l'assouplissement de la politique monétaire se répercutera dans l'économie, la demande de main-d'œuvre augmentera. Toutefois, la diminution attendue du nombre de RNP limitera l'accroissement de la population en âge de travailler.
- Le taux de chômage remontera légèrement pour se situer à 5,8 % en moyenne en 2025.

La détente du marché de l'emploi se traduira par une décélération graduelle de la croissance des salaires et traitements. Cette croissance passera de 5,6 % en 2024 à 3,5 % en 2025.

- D'un point de vue historique, les gains salariaux demeureront importants. Ils seront soutenus notamment par l'entrée en vigueur de nouvelles conventions collectives dans les secteurs public et parapublic.

GRAPHIQUE D.5

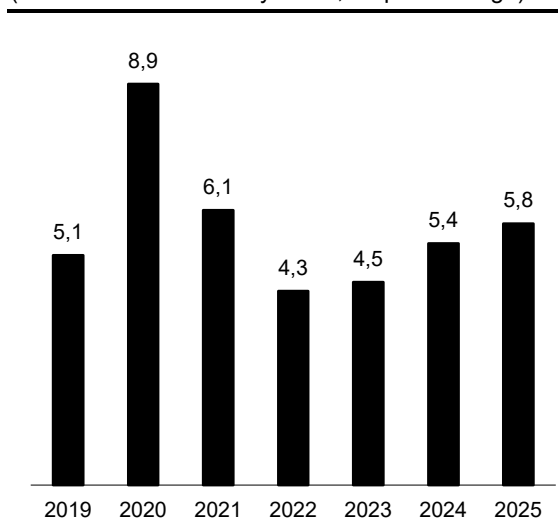
Création d'emplois au Québec (données annuelles moyennes, en milliers)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE D.6

Taux de chômage au Québec (données annuelles moyennes, en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Après une période de surchauffe, le marché du travail se tempère

La création d'emplois ralentit

En dépit de la volatilité mensuelle, le marché du travail est relativement stable au Québec depuis le début de l'année 2024.

- Entre décembre 2023 et octobre 2024, il ne s'est créé que 16 500 emplois (+0,4 %). Pendant cette période, la population active a bondi de 1,4 %. Ainsi, le taux de chômage a augmenté, passant de 4,7 % en décembre 2023 à 5,7 % en octobre 2024.
- Par ailleurs, le nombre de postes vacants poursuit sa diminution. Après avoir atteint un sommet en septembre 2021 (252 900 postes), il s'est replié pour se situer à 119 400 postes en août 2024, un niveau plus faible que celui observé avant le début de la pandémie (141 600 postes en février 2020).

Les déséquilibres présents au sein du marché du travail s'estompent progressivement. Par conséquent, la progression annuelle du salaire horaire moyen ralentit. Elle est passée d'un sommet de 7,4 % en juillet 2022 à 4,3 % en octobre 2024.

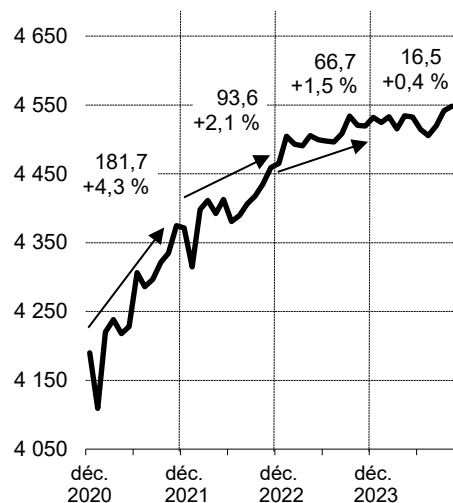
- En dépit de ce ralentissement, les pressions sur les salaires demeurent présentes. Le contexte récent d'inflation élevée et le renouvellement de conventions collectives comptent parmi les facteurs qui contribuent aux gains salariaux.

Le marché du travail québécois demeure néanmoins l'un des plus tendus au Canada

Bien que la création d'emplois se modère, le taux de chômage au Québec, à 5,7 % en octobre 2024, demeure le plus faible parmi les provinces (6,5 % dans l'ensemble du Canada).

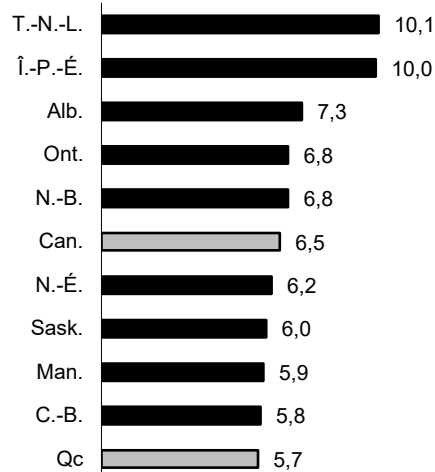
De plus, le taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans s'est situé à 76,9 % en octobre. À ce chapitre, le Québec se classe au premier rang des provinces (74,1 % au Canada).

Évolution de l'emploi au Québec
(en milliers et en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

Taux de chômage en octobre 2024
(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

1.4 La demande intérieure demeurera le pilier de la croissance

En 2024 et en 2025, la demande intérieure sera le principal soutien à la hausse du PIB réel.

- En 2024, la consommation des ménages devrait faire preuve de résilience en raison notamment de la forte croissance démographique, de la réduction des taux d'intérêt et des gains salariaux qui demeurent robustes. Le rythme de croissance des dépenses devrait ralentir légèrement en 2025 compte tenu de la stagnation de la population.
- Soutenus par les réductions successives du taux directeur et par la demande refoulée, les investissements résidentiels devraient se redresser en 2025 (+1,8 %) après trois années de baisse.
- Les investissements non résidentiels des entreprises devraient augmenter à un rythme relativement modeste en 2024 (+0,6 %), mais enregistrer une croissance plus importante en 2025 (+2,1 %), alimentée par la diminution des coûts d'emprunt. De plus, des projets d'envergure, en particulier dans le secteur minier et dans la filière batterie, appuieront les investissements.

La contribution du secteur extérieur décélérera malgré la bonne performance des exportations. La demande pour les biens et services produits au Québec se modérera en raison du ralentissement économique observé à l'échelle mondiale. Par ailleurs, l'évolution du commerce extérieur reste entourée d'incertitudes, notamment en raison des politiques que la nouvelle administration américaine pourrait mettre en place.

- En 2024, les exportations devraient continuer de progresser alors que le dollar canadien demeurera relativement faible face au dollar américain. Parallèlement, la hausse des importations sera limitée par la faiblesse des investissements en machines et matériel.
- En 2025, la croissance des exportations devrait se poursuivre. Par ailleurs, la reprise des investissements en machines et matériel devrait favoriser le rebond des importations. Ainsi, le secteur extérieur ne devrait pas contribuer à la hausse de l'activité économique.

TABLEAU D.3

PIB réel et ses principales composantes au Québec (variation en pourcentage et contributions en point de pourcentage)

	Variation			Contribution		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Demande intérieure	-0,2	1,5	1,6	-0,2	1,5	1,6
Consommation des ménages	1,8	2,2	1,9	1,0	1,3	1,1
Investissements résidentiels	-15,1	-1,3	1,8	-1,3	-0,1	0,1
Investissements non résidentiels des entreprises	1,4	0,6	2,1	0,2	0,1	0,2
Dépenses et investissements des gouvernements	-0,4	0,9	0,6	-0,1	0,3	0,2
Secteur extérieur	—	—	—	2,3	0,5	0,0
Exportations	4,0	2,3	2,2	1,9	1,0	1,0
Importations	-0,8	1,0	1,9	0,4	-0,5	-0,9
Stocks	—	—	—	-1,4	-0,8	-0,2
PIB RÉEL	0,6	1,2	1,5	0,6	1,2	1,5

Note : Les chiffres ayant été arrondis, la somme des composantes peut ne pas correspondre au total indiqué.
Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Malgré l'assouplissement en cours de la politique monétaire, les taux d'intérêt demeurent toujours en territoire restrictif

Malgré la baisse récente des taux directeurs, les taux d'intérêt demeurent élevés

Encouragées par l'atténuation des pressions inflationnistes et par le ralentissement de l'activité économique, les banques centrales ont entamé leur processus de détente monétaire. Au cours des derniers mois, la plupart des grandes banques centrales ont abaissé leur taux directeur.

– En particulier, au Canada, le taux directeur est passé de 5,00 % en début d'année à 3,75 % en octobre.

Néanmoins, les taux d'intérêt demeurent élevés.

– Rappelons que la Banque du Canada avait haussé son taux directeur à 10 reprises entre mars 2022 et juillet 2023 afin de contenir les pressions inflationnistes. Ainsi, le taux cible a augmenté, passant de 0,25 %, un creux historique, à 5,00 %, un taux qui n'avait pas été observé depuis 2001.

– Même si la Banque du Canada a abaissé son taux directeur à 3,75 %, il demeure plus élevé que celui observé avant la pandémie (1,75 %).

Ainsi, les effets restrictifs de la politique monétaire continueront de se faire sentir sur l'économie malgré les assouplissements récents.

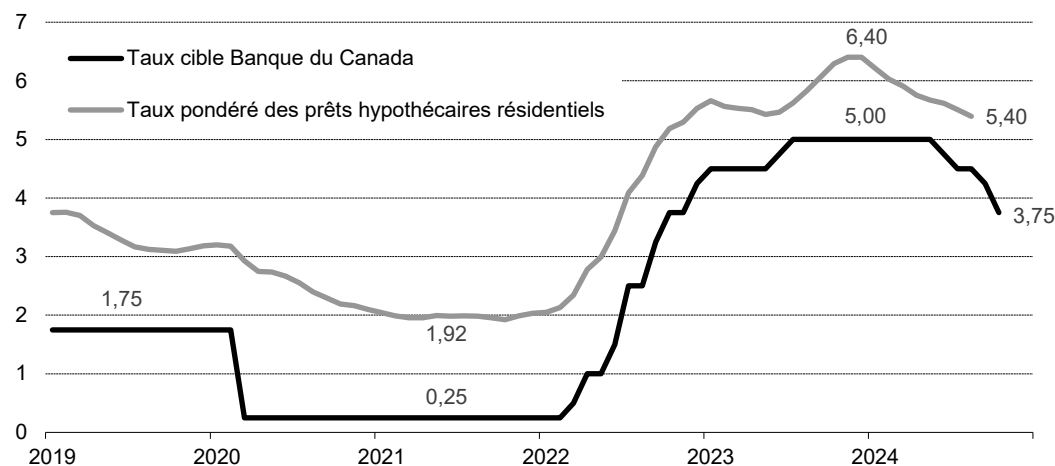
– Par ailleurs, les prêts hypothécaires à taux fixe contractés en 2020 et en 2021 seront graduellement renouvelés à des taux d'intérêt supérieurs.

- Selon la Banque du Canada, 62 % de tous les prêts hypothécaires au Canada auront été renouvelés au 1^{er} janvier 2025 à des taux d'intérêt supérieurs à ceux obtenus auparavant. Cette proportion augmentera à 83 % au 1^{er} janvier 2026.

Globalement, la politique monétaire demeurera restrictive au cours des prochains trimestres. Le taux cible de la Banque du Canada devrait par la suite revenir au taux neutre à compter du deuxième semestre de 2025.

Évolution de différents taux d'intérêt au Canada

(en pourcentage)



Note : Le taux pondéré des prêts hypothécaires résidentiels correspond au taux moyen sur les avances de fonds, c'est-à-dire les taux d'intérêt pour les nouveaux prêts hypothécaires résidentiels au Canada.

Source : Statistique Canada.

1.5 Les dépenses des ménages seront le principal moteur de l'activité économique

Les dépenses de consommation demeureront le principal moteur de la croissance économique, étant donné que les ménages bénéficient d'une situation financière favorable. Après un gain de 1,8 % en 2023, la progression des dépenses de consommation se poursuivra en 2024 (+2,2 %).

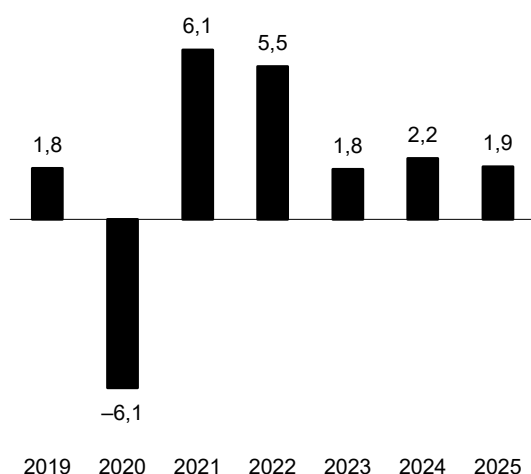
- L'importante croissance démographique soutient les dépenses de consommation.
- En outre, les ménages bénéficient de la baisse des taux d'intérêt amorcée en juin par la Banque du Canada.
- Par ailleurs, la croissance des salaires et traitements demeurera vigoureuse en 2024 (+5,6 %). Cette évolution aura un effet positif sur la croissance de la valeur du revenu disponible des ménages (+6,4 %), qui sera plus élevée que l'inflation (+2,5 %).
 - Les gains salariaux seront soutenus notamment par l'entrée en vigueur de nouvelles conventions de travail dans les secteurs public et parapublic.

En 2025, la consommation des ménages devrait afficher une augmentation de 1,9 %, appuyée principalement par la poursuite de l'assouplissement de la politique monétaire.

- Néanmoins, la stagnation de la population et la modération des gains salariaux devraient ralentir le rythme de croissance des dépenses de consommation.
- Par ailleurs, même si les taux d'intérêt baissent, de nombreux ménages sont susceptibles de voir leurs paiements hypothécaires croître lors de leur prochain renouvellement, ce qui limitera leur capacité de dépenser.

GRAPHIQUE D.7

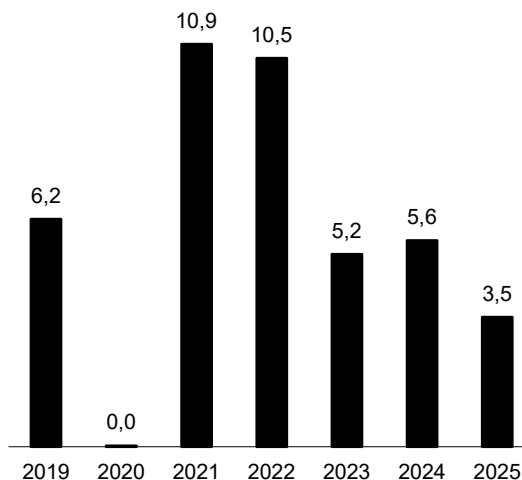
Dépenses de consommation des ménages au Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE D.8

Salaires et traitements au Québec (variation en pourcentage, en termes nominaux)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Les ménages québécois bénéficient d'une situation financière favorable

Le pouvoir d'achat des ménages par habitant au Québec s'est amélioré plus rapidement qu'au Canada depuis 2018

En dépit de l'inflation et des taux d'intérêt élevés observés au cours des dernières années, le pouvoir d'achat, défini comme le revenu disponible des ménages en termes réels par habitant, s'est amélioré de façon considérable au Québec entre 2018 et 2023.

- Au cours de cette période, il a affiché une progression de 6,6 %. Il s'agit de la deuxième augmentation en importance parmi les provinces (3,9 % au Canada pour la même période).

Ce résultat découle notamment des fortes hausses salariales et de plusieurs mesures gouvernementales mises en place, qui visaient à atténuer les effets de l'inflation sur le portefeuille des Québécois.

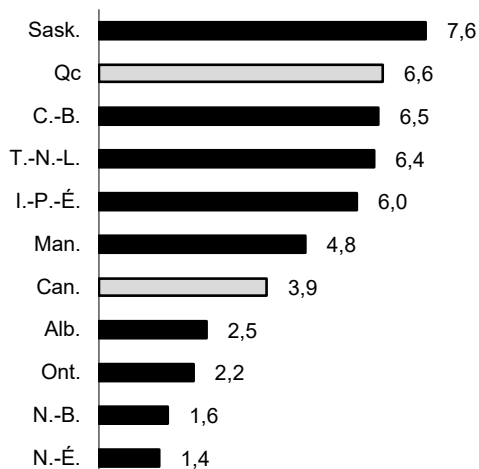
- En particulier, la bonne performance du marché du travail et la rareté de main-d'œuvre se sont traduites par d'importants gains salariaux. Entre 2018 et 2023, les salaires et traitements ont bondi de 36,9 % au Québec. Il s'agit d'une progression plus forte que celle observée au Canada (31,8 %).
- Par ailleurs, plusieurs mesures ont été mises en place depuis l'automne 2021 pour protéger le pouvoir d'achat des Québécois, dont une baisse de l'impôt des particuliers, la bonification du soutien aux aînés, deux montants ponctuels pour le coût de la vie et le plafonnement de l'indexation des tarifs gouvernementaux à 3 %.

La bonne performance du Québec en matière de pouvoir d'achat des ménages se poursuivra en 2024. En particulier, les gains salariaux demeureront robustes au Québec, appuyés notamment par les nouvelles conventions de travail dans les secteurs public et parapublic.

L'amélioration du pouvoir d'achat observé au cours des dernières années a solidifié la situation financière des ménages québécois.

- Le taux d'épargne au Québec (7,8 % en 2023) se maintient à un niveau supérieur à celui observé au Canada (3,7 % en 2023).
- Le ratio d'endettement des ménages, c'est-à-dire la valeur de leur passif en proportion de leur revenu disponible, est plus faible au Québec (150,2 % en 2023) qu'au Canada (185,0 %).

Croissance du revenu disponible des ménages par habitant entre 2018 et 2023 (variation en pourcentage, en termes réels)

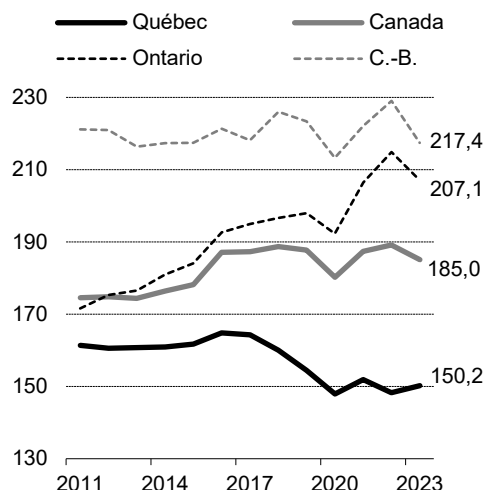


Note : Le déflateur des prix à la consommation a été utilisé pour mesurer l'évolution des prix. Il reflète l'évolution des préférences des consommateurs et tient compte des habitudes d'achat des ménages.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Ratio d'endettement des ménages

(en pourcentage)



Note : Le ratio d'endettement correspond à la valeur du passif total divisée par le revenu disponible des ménages.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.6 Le secteur résidentiel se stabilise graduellement et renouera avec la croissance en 2025

Touchés par les hausses successives des taux d'intérêt, les investissements résidentiels ont enregistré deux importants replis, en 2022 et en 2023. En 2024, ces investissements devraient se stabiliser graduellement, avec la baisse des taux d'intérêt amorcée en juin et la forte croissance démographique.

- Tant les mises en chantier (+24,9 %, à 48 600 unités en moyenne en 2024) que les transactions sur le marché de la revente (+13,0 %, à 85 800 transactions en moyenne en 2024) se redresseront après avoir atteint un creux récent en 2023.
- La reprise observée à ce chapitre au Québec en 2024 sera plus vigoureuse que celle attendue au Canada tant pour les mises en chantier (+3,8 %) que pour les transactions sur le marché de la revente (+4,6 %).

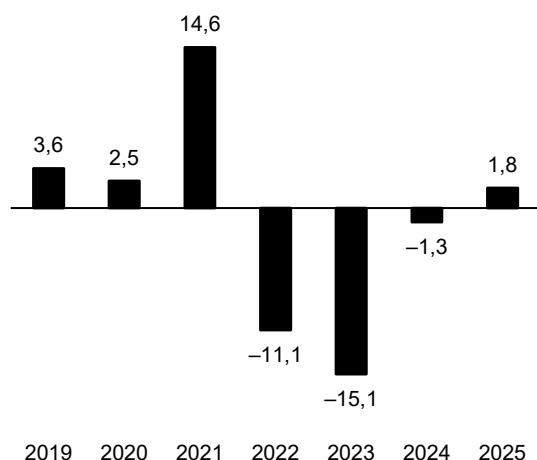
En 2025, les investissements résidentiels renoueront avec la croissance (+1,8 %) alors que la détente progressive des taux d'intérêt stimulera l'activité dans ce secteur.

- Les mises en chantier se stabiliseront à un peu plus de 48 000 unités en 2025, un niveau plus élevé que celui observé en moyenne au cours des 10 années précédant la pandémie (44 200 unités par année entre 2010 et 2019).

GRAPHIQUE D.9

Investissements résidentiels au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

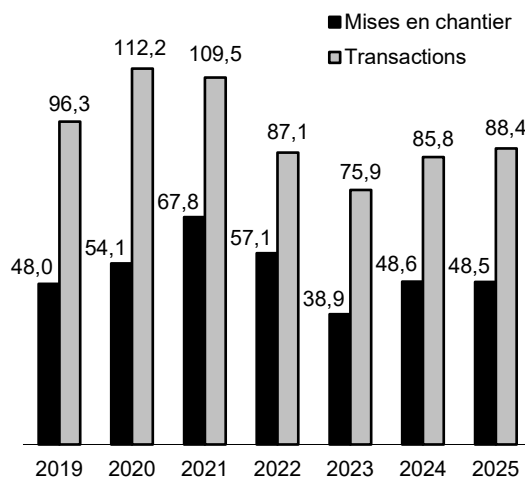


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE D.10

Mises en chantier et transactions sur le marché de la revente au Québec

(en milliers d'unités)



Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement, Centris et ministère des Finances du Québec.

Le déséquilibre entre l'offre et la demande de logements est toujours présent

Les conditions demeurent serrées sur le marché de l'habitation

Une reprise de l'activité est observée sur le marché de l'habitation au Québec depuis le début de l'année 2024. En particulier, l'offre de logements se redresse.

- Après avoir atteint un creux en 2023 (38 900 unités en moyenne), les mises en chantier ont bondi de 16,5 % au cumulatif des mois disponibles en 2024 et se situent en moyenne à 46 600 unités.
- De plus, les nouvelles inscriptions sur le marché de la revente affichent une progression de 14,9 % pour les neuf premiers mois de 2024 (133 300 inscriptions) par rapport à la même période en 2023.

Néanmoins, l'offre de logements demeure insuffisante pour répondre à la demande induite par la forte croissance démographique due à l'immigration internationale.

- En particulier, le bassin de logements nouvellement achevés et inoccupés demeure sous le niveau observé avant la pandémie.
- En outre, le taux d'inoccupation des appartements locatifs, à 1,3 % en 2023 pour l'ensemble du Québec, est le plus bas enregistré depuis 2003.

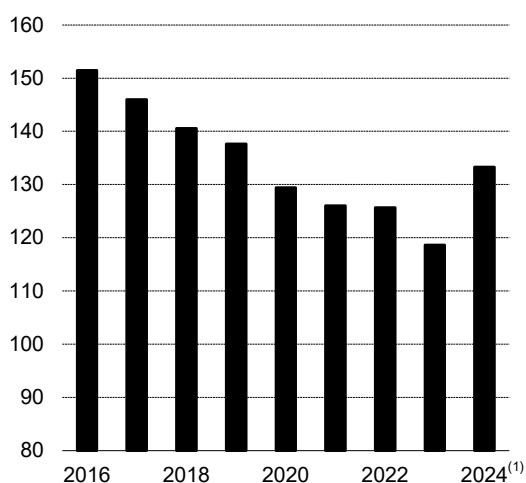
Ce déséquilibre entre l'offre et la demande maintient la pression sur les prix des logements.

- Le prix moyen d'une habitation sur le marché de la revente est en croissance de 6,7 % pour les neuf premiers mois de 2024 par rapport à la même période en 2023 et se situe à 515 900 \$ en moyenne, un sommet.

Les pressions sur les coûts du logement devraient demeurer présentes au cours des prochains mois.

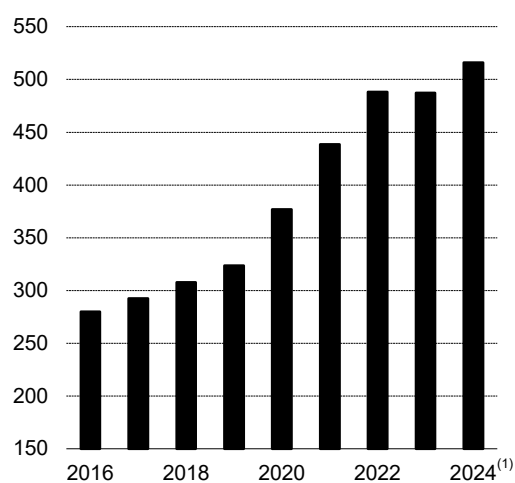
- Le bassin d'acheteurs potentiels continuera de s'élargir en raison notamment de la diminution des taux hypothécaires. La stagnation attendue de la population au cours des prochaines années et le ralentissement du marché du travail devraient toutefois modérer la demande.
- L'abordabilité devrait cependant s'améliorer en raison du mouvement à la baisse des taux hypothécaires et de l'allongement de la période d'amortissement maximale de 25 à 30 ans, notamment pour les acheteurs d'une première résidence.

Nouvelles inscriptions sur le marché de la revente au Québec
(en milliers d'unités)



(1) Il s'agit du nombre moyen de nouvelles inscriptions pour les mois disponibles en 2024.
Sources : Centris et Association canadienne de l'immobilier.

Prix moyen d'une habitation sur le marché de la revente au Québec
(en milliers de dollars)



(1) Il s'agit du prix moyen pour les mois disponibles en 2024.
Sources : Centris et Association canadienne de l'immobilier.

1.7 Les investissements non résidentiels des entreprises reprendront de la vigueur en 2025

Après deux années difficiles, la croissance des investissements non résidentiels des entreprises s'accroîtra en 2025, passant de 0,6 % en 2024 à 2,1 %.

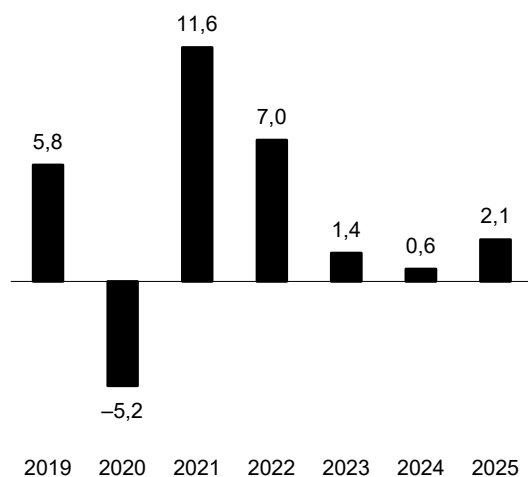
Plusieurs facteurs favoriseront ce redressement, en particulier :

- la diminution des taux d'intérêt, qui facilite le financement des projets de construction ou d'expansion ainsi que les investissements en machines et matériel;
- les projets d'envergure, notamment dans le secteur minier et dans la filière batterie;
- l'amélioration de la confiance des entreprises, sous l'effet d'une conjoncture économique plus favorable et de la hausse de la demande;
- la transition vers une économie sobre en carbone. Les investissements liés à cette transition peuvent comprendre le développement de projets éoliens ou hydroélectriques, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments ou encore la mise en place de nouvelles infrastructures pour les véhicules électriques ou pour le transport en commun.

À plus long terme, les investissements non résidentiels des entreprises seront soutenus notamment par Hydro-Québec. Son *Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère* comprend des dépenses d'immobilisations qui s'élèvent entre 135 et 160 milliards de dollars d'ici 2035.

GRAPHIQUE D.11

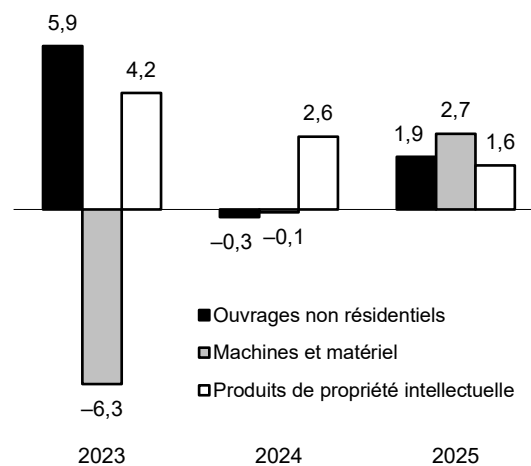
Investissements non résidentiels des entreprises au Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE D.12

Composantes des investissements non résidentiels des entreprises au Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.8 La valeur des investissements des gouvernements atteint un sommet

Les administrations publiques sont un important moteur de l'activité économique au Québec. La valeur des investissements des gouvernements en proportion du PIB se situait à 4,5 % en 2023, comparativement à 3,2 % en Ontario.

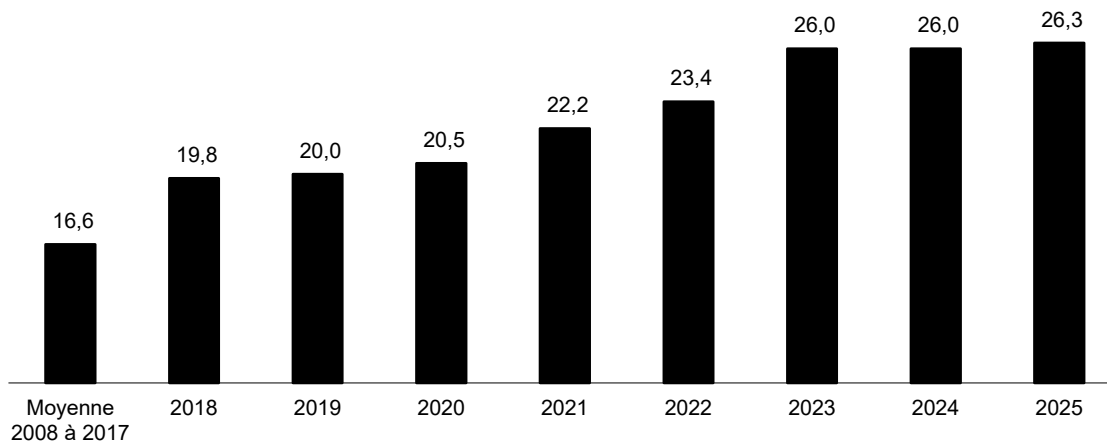
Ces investissements, qui comprennent ceux du gouvernement du Québec, du gouvernement fédéral, des administrations publiques locales et des administrations publiques autochtones, devraient atteindre 26,3 milliards de dollars en 2025, un sommet.

En particulier, les investissements prévus dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2024-2034 ont été rehaussés de 3,0 milliards de dollars dans le cadre du budget 2024-2025.

- Le PQI 2024-2034 a ainsi été porté à 153,0 milliards de dollars, soit plus de 15,0 milliards de dollars par année en moyenne.
- Au cours des six dernières années, le PQI a été augmenté chaque année, passant de 100,4 milliards de dollars en mars 2018 à 153,0 milliards de dollars en mars 2024.
- Des sommes importantes seront investies pour maintenir la qualité et pour assurer la pérennité et l'accessibilité des services publics dans les missions prioritaires du gouvernement, soit la santé et les services sociaux ainsi que l'éducation et l'enseignement supérieur.

GRAPHIQUE D.13

Investissements des gouvernements au Québec (en milliards de dollars, en termes nominaux)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.9 L'évolution des exportations sera synchronisée avec l'activité économique mondiale en 2024 et en 2025

La demande extérieure de biens et services produits au Québec demeure vigoureuse, mais se modérera en raison du ralentissement économique chez ses principaux partenaires. En effet, les exportations devraient progresser de 2,3 % en 2024 et de 2,2 % en 2025 après une hausse de 4,0 % en 2023.

Au cours des prochaines années, elles demeureront soutenues par différents facteurs, dont :

- la demande mondiale croissante à l'égard des principaux produits d'exportation du Québec, dont l'aluminium, les minerais ainsi que les produits aérospatiaux et leurs pièces;
- la faiblesse relative du dollar canadien face au dollar américain.

De son côté, la progression des importations demeurera modeste en 2024 (+1,0 %), avant de se raffermir en 2025 (+1,9 %).

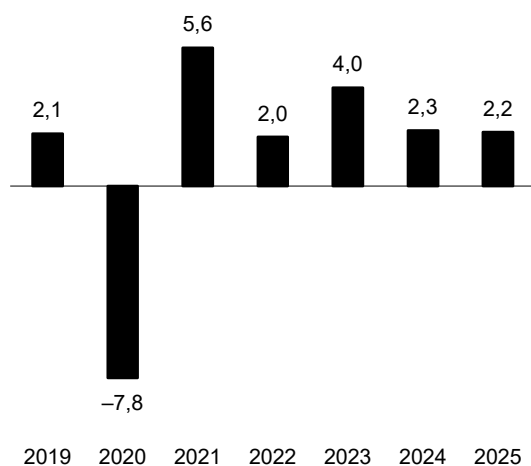
- En 2024, la hausse des importations sera freinée par la faiblesse des investissements en machines et matériel (-0,1 %). Dès 2025, la reprise des investissements conjuguée à la poursuite de la croissance de la consommation des ménages soutiendra les importations.

Ainsi, le secteur extérieur devrait apporter une contribution positive en 2024 (0,5 point de pourcentage), mais exercera une influence neutre sur l'activité économique en 2025.

GRAPHIQUE D.14

Exportations au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

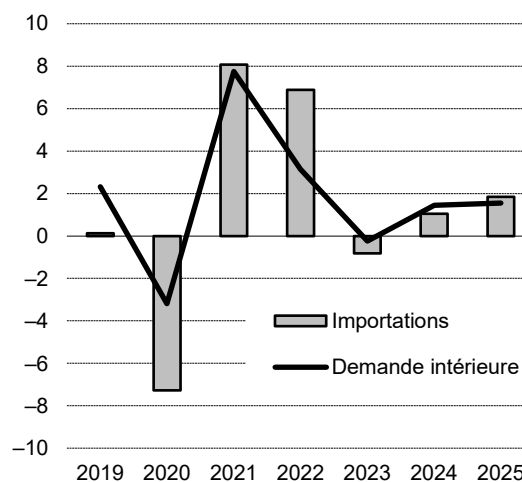


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE D.15

Importations et demande intérieure au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.10 L'inflation se situe dans la fourchette cible de la Banque du Canada

La politique monétaire produit son effet, et les tensions inflationnistes se résorbent graduellement.

- Au Québec, l'inflation annuelle a fortement décéléré au cours des derniers mois. Elle est passée de 3,3 % en janvier 2024 à 1,3 % en septembre 2024, la plus faible progression enregistrée depuis janvier 2021.
- La diminution des prix de l'énergie (−8,9 % en variation annuelle en septembre) explique en partie les progrès observés à ce chapitre depuis le début de l'année. Quant à l'inflation des aliments, elle a ralenti, passant de 4,2 % en janvier à 1,8 % en septembre. Si l'on exclut ces deux composantes volatiles, la hausse des prix se situait à 2,2 % en septembre.
- Malgré une tendance à la baisse constatée au cours des six derniers mois, la croissance de l'IPC demeure soutenue par les prix de la composante logement (+5,6 % en septembre).
- Les prix du logement restent nourris par les loyers élevés, par les coûts de financement hypothécaire et par le déséquilibre entre l'offre et la demande d'habitations, qui exercent des pressions à la hausse sur les prix des propriétés.

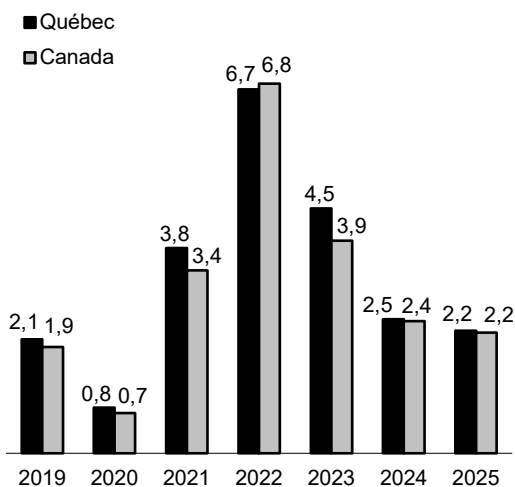
Une évolution similaire est observée au Canada alors que la croissance annuelle de l'IPC est passée de 2,9 % en janvier 2024 à 1,6 % en septembre. Depuis janvier, le taux global de l'inflation se maintient dans la fourchette cible de 1 % à 3 % de la Banque du Canada.

Au cours des prochains mois, l'inflation devrait demeurer dans cette fourchette cible de la Banque du Canada. Ainsi, après une augmentation annuelle moyenne de 4,5 % en 2023 au Québec, la croissance de l'IPC devrait ralentir pour atteindre 2,5 % en 2024 puis 2,2 % en 2025.

- Bien que la majorité des composantes de l'IPC suivent une tendance à la baisse, le recul des prix de la composante énergie sera un important contributeur à la décélération de l'inflation. Par conséquent, la progression annuelle de l'IPC excluant les aliments et l'énergie demeurera légèrement plus soutenue que l'inflation globale au cours des prochaines années (+2,7 % en 2024 et +2,3 % en 2025).

GRAPHIQUE D.16

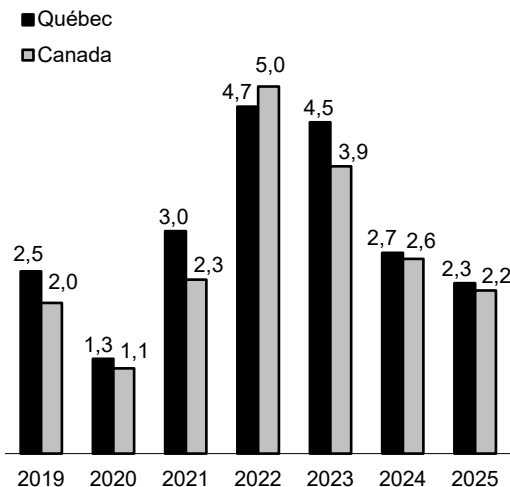
IPC global
(variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE D.17

IPC excluant les aliments et l'énergie
(variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.11 La progression du PIB nominal demeurera vigoureuse en 2024

Après un gain de 5,0 % en 2023, la croissance du PIB nominal, la mesure la plus large de l'assiette fiscale, devrait se situer à 4,6 % en 2024. Il s'agit d'une révision à la hausse de 0,6 point de pourcentage par rapport à la prévision du budget 2024-2025.

- Cette révision s'explique essentiellement par la croissance plus importante que prévu de l'activité économique en termes réels.
- De plus, la progression du PIB nominal en 2024 sera appuyée par l'entrée en vigueur de nouvelles conventions collectives dans les secteurs public et parapublic.

En 2025, l'effet positif du renouvellement des conventions collectives se dissipera. Ainsi, la hausse du PIB nominal ralentira pour se situer à 3,6 %.

- Il s'agit d'une progression comparable à celle observée en moyenne au cours des 10 années précédant la pandémie (+3,8 % de 2010 à 2019).

Les principales assiettes taxables sur lesquelles reposent les revenus du gouvernement évolueront généralement de façon positive.

- Les salaires et traitements augmenteront de 5,6 % en 2024, soutenus notamment par les ajustements liés aux nouvelles conventions collectives. La détente du marché du travail devrait toutefois dissiper en partie les pressions sur les salaires en 2025 (+3,5 %).
- Après un gain de 5,8 % en 2023, la croissance des dépenses de consommation en termes nominaux devrait décélérer à 5,0 % en 2024 et à 4,2 % en 2025, en raison de la modération de l'inflation et de la stagnation de l'accroissement démographique. Il s'agit néanmoins de hausses plus soutenues que celles observées avant la pandémie (+3,5 % en moyenne annuellement de 2010 à 2019), appuyées notamment par la bonne situation financière des ménages.
- De son côté, l'excédent d'exploitation net des sociétés devrait se replier de 5,3 % en 2024 avant de renouer avec la croissance en 2025 (+2,1 %).
 - L'augmentation du coût de la main-d'œuvre et les taux d'emprunt élevés entraîneront un recul des bénéfices nets des entreprises en 2024.

TABLEAU D.4

PIB nominal au Québec (variation en pourcentage)

	2022	2023	2024	2025
PIB réel	3,4	0,6	1,2	1,5
— Mars 2024	2,5	0,2	0,6	1,6
Prix – Déflateur du PIB	5,2	4,3	3,3	2,1
— Mars 2024	5,7	3,8	3,4	2,2
PIB NOMINAL	8,7	5,0	4,6	3,6
— Mars 2024	8,4	3,9	4,0	3,8

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.12 Des prévisions comparables à celles du secteur privé

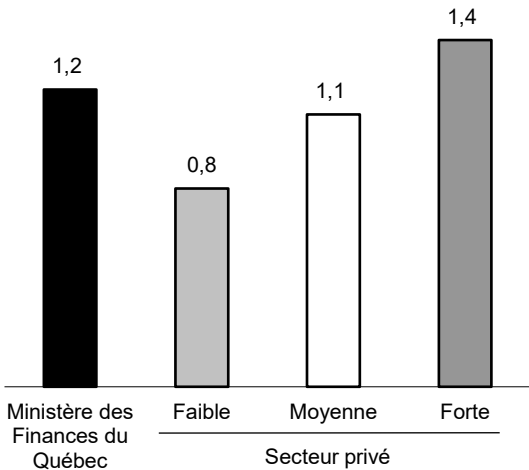
En 2024, le ministère des Finances du Québec prévoit une progression de l'activité économique (+1,2 %). Il s'agit d'un gain légèrement plus élevé que celui escompté en moyenne par les prévisionnistes du secteur privé (+1,1 %).

En 2025, le ministère des Finances estime à 1,5 % la hausse du PIB réel. Il s'agit d'une croissance légèrement plus élevée que celle prévue en moyenne par les prévisionnistes du secteur privé (+1,4 %).

L'amplitude entre les prévisions du secteur privé reflète l'incertitude découlant de la situation économique actuelle.

GRAPHIQUE D.18

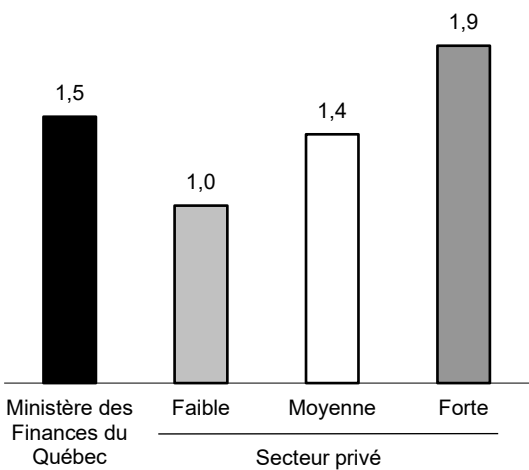
Croissance économique au Québec en 2024
(PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de 11 institutions du secteur privé, en date du 4 novembre 2024.

GRAPHIQUE D.19

Croissance économique au Québec en 2025
(PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de 11 institutions du secteur privé, en date du 4 novembre 2024.

TABEAU D.5

Perspectives économiques du Québec – Comparaison avec le secteur privé
(variation annuelle, en pourcentage)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Moyenne 2024-2028
PIB réel							
Ministère des Finances du Québec	0,6	1,2	1,5	1,6	1,6	1,7	1,5
Moyenne du secteur privé	—	1,1	1,4	1,7	1,6	1,6	1,5
PIB nominal							
Ministère des Finances du Québec	5,0	4,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,8
Moyenne du secteur privé	—	4,0	3,4	3,8	3,6	3,6	3,7

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur moyenne peut ne pas correspondre au résultat indiqué.
Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de 11 institutions du secteur privé, en date du 4 novembre 2024.

TABLEAU D.6

Perspectives économiques au Québec

(moyenne annuelle, variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Production							
PIB réel	3,4	0,6	1,2	1,5	1,6	1,6	1,7
– Mars 2024	2,5	0,2	0,6	1,6	1,7	1,7	1,7
PIB nominal	8,7	5,0	4,6	3,6	3,6	3,6	3,6
– Mars 2024	8,4	3,9	4,0	3,8	3,7	3,7	3,6
PIB nominal (en milliards de dollars)	551,7	579,5	606,0	628,0	650,9	674,0	698,3
– Mars 2024	545,6	567,1	589,9	612,4	634,9	658,6	682,4
Composantes du PIB (en termes réels)							
Consommation des ménages	5,5	1,8	2,2	1,9	1,9	1,8	1,9
– Mars 2024	4,9	2,3	0,8	1,8	1,9	1,9	1,8
Dépenses et investissements des gouvernements	1,6	-0,4	0,9	0,6	0,1	0,3	0,4
– Mars 2024	3,0	0,2	0,9	0,9	0,3	0,5	0,6
Investissements résidentiels	-11,1	-15,1	-1,3	1,8	1,4	1,1	1,0
– Mars 2024	-11,7	-17,8	0,4	2,6	1,3	1,2	0,9
Investissements non résidentiels des entreprises	7,0	1,4	0,6	2,1	2,7	2,7	2,5
– Mars 2024	1,3	-1,4	2,4	2,9	2,9	2,8	2,5
Exportations	2,0	4,0	2,3	2,2	2,3	2,1	2,0
– Mars 2024	0,5	2,3	2,0	2,2	2,5	2,3	2,0
Importations	6,9	-0,8	1,0	1,9	1,7	1,5	1,6
– Mars 2024	6,0	0,5	1,5	1,9	1,8	1,6	1,6
Autres indicateurs économiques (en termes nominaux)							
Création d'emplois (en milliers)	129,7	103,3	18,7	21,4	15,5	15,4	16,8
– Mars 2024	129,7	103,3	43,8	28,0	20,0	19,6	18,9
Taux de chômage (en pourcentage)	4,3	4,5	5,4	5,8	5,3	4,6	4,4
– Mars 2024	4,3	4,5	5,2	4,9	4,6	4,2	4,1
Consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement	12,9	5,4	3,8	3,8	3,5	3,3	3,4
– Mars 2024	12,3	5,6	2,5	3,6	3,6	3,6	3,4
Salaires et traitements	10,5	5,2	5,6	3,5	3,2	3,4	3,2
– Mars 2024	10,4	5,7	5,1	3,7	3,3	3,4	3,2
Excédent d'exploitation net des sociétés	-9,3	1,6	-5,3	2,1	4,4	4,2	3,9
– Mars 2024	-10,2	-11,0	-2,5	3,0	4,0	4,2	5,4
Indice des prix à la consommation	6,7	4,5	2,5	2,2	2,0	2,0	2,0
– Mars 2024	6,7	4,5	2,8	2,2	2,0	2,0	2,0

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2. LA SITUATION DES PRINCIPAUX PARTENAIRES ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

La trajectoire de l'activité économique du Québec est largement influencée par l'évolution de ses exportations. En effet, la valeur des exportations de biens et services comptait pour plus de 47 % du PIB nominal en 2023. Par conséquent, le Québec est sensible à l'évolution de la situation économique mondiale, notamment celle de ses principaux partenaires commerciaux.

- En particulier, la croissance du PIB réel au Canada demeurera faible en 2024, malgré la forte augmentation de la population. Une reprise est escomptée en 2025 alors que l'économie bénéficiera de la baisse continue des taux d'intérêt.
- De son côté, l'économie américaine s'est montrée résiliente en 2024. Les effets retardés des hausses passées de taux d'intérêt devraient toutefois ralentir l'expansion du PIB réel en 2025.

2.1 La situation économique au Canada

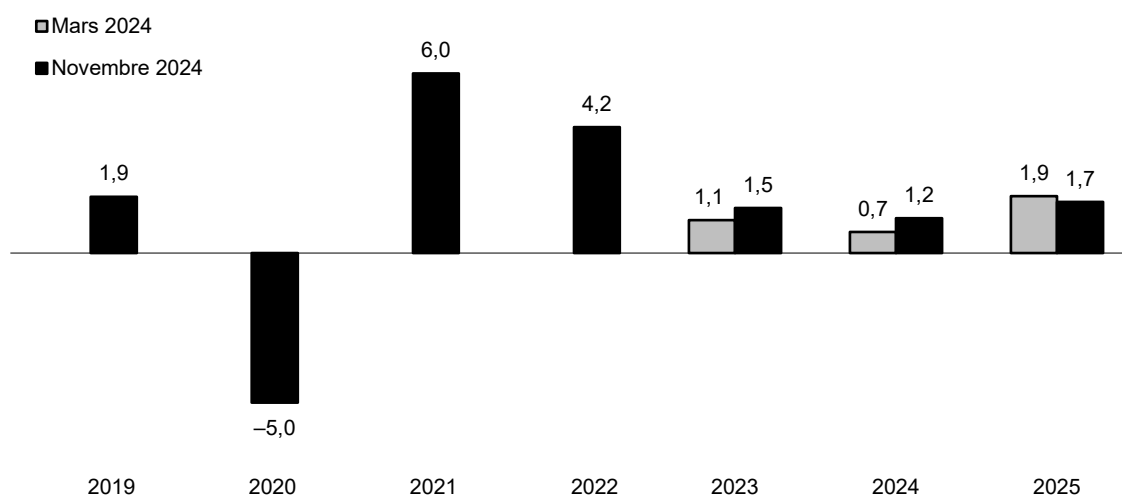
❑ La croissance économique restera faible en 2024

Après une hausse de 1,5 % en 2023, la croissance économique demeurera modeste en 2024. Le ralentissement de l'activité économique et de l'inflation a incité la Banque du Canada à entamer son cycle d'assouplissement de la politique monétaire en juin. La diminution des taux d'intérêt donnera une impulsion à l'activité économique, qui s'accélérera en 2025.

- Globalement, le PIB réel devrait progresser de 1,2 % en 2024 et de 1,7 % en 2025.
- Comme au Québec, la croissance au Canada a été révisée à la hausse en 2024 et à la baisse en 2025. Ces révisions découlent essentiellement des baisses de taux d'intérêt plus rapides que prévu dans le budget 2024-2025 pour l'année 2024 ainsi que de la décélération de l'accroissement démographique en 2025.

GRAPHIQUE D.20

Croissance économique au Canada (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ La demande intérieure soutiendra la croissance économique

Les effets de la politique monétaire restrictive continueront de peser sur la croissance économique en 2024. Ainsi, après un gain de 1,5 % en 2023, la progression du PIB réel devrait ralentir et se situer à 1,2 % en 2024, avant de s'accélérer à 1,7 % en 2025.

Lors des deux prochaines années, la demande intérieure continuera d'appuyer l'activité économique.

- En 2024, la progression des dépenses de consommation des ménages sera soutenue par la forte augmentation de la population. En 2025, la décélération de la croissance démographique et l'essoufflement de la création d'emplois inciteront les ménages à faire preuve de prudence dans leurs achats malgré la réduction des coûts de financement.
- L'assouplissement de la politique monétaire et la demande refoulée favoriseront la reprise de l'activité dans le secteur résidentiel.
- La faiblesse des cours pétroliers et l'achèvement de grands projets, dont l'expansion de l'oléoduc Trans Mountain, freineront les investissements non résidentiels en 2024. La baisse des coûts de financement et le démarrage de nouveaux projets dans le secteur minier et dans la filière batterie soutiendront néanmoins ces investissements en 2025.

Après avoir appuyé de façon importante la hausse de l'activité économique lors de la reprise postpandémique, le secteur extérieur n'y apportera qu'une faible contribution positive en 2024 et en 2025.

- En 2024, la croissance des exportations ralentira considérablement alors que la demande internationale pour certains biens durables, dont les véhicules automobiles, fléchira sous l'effet des taux d'intérêt élevés. Parallèlement, les importations seront limitées par la faiblesse des investissements non résidentiels.
- En 2025, tant les exportations que les importations rebondiront. En particulier, l'achèvement de l'oléoduc Trans Mountain stimulera les exportations de pétrole. Les importations seront appuyées par l'amélioration des perspectives d'investissements.

TABLEAU D.7

PIB réel et ses principales composantes au Canada (variation en pourcentage et contribution en point de pourcentage)

	Variation			Contribution		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Demande intérieure	1,1	1,6	1,8	1,1	1,6	1,9
Consommation des ménages	1,8	2,0	1,9	1,0	1,1	1,1
Investissements résidentiels	-8,5	0,3	2,4	-0,7	0,0	0,2
Investissements non résidentiels des entreprises	1,5	-0,8	2,6	0,2	-0,1	0,3
Dépenses et investissements des gouvernements	2,6	2,3	1,1	0,6	0,6	0,3
Secteur extérieur	—	—	—	1,5	0,1	0,1
Exportations	5,0	1,1	2,3	1,6	0,3	0,7
Importations	0,3	0,7	1,7	-0,1	-0,2	-0,6
Stocks	—	—	—	-1,1	-0,7	-0,3
PIB RÉEL	1,5	1,2	1,7	1,5	1,2	1,7

Note : Les chiffres ayant été arrondis, la somme des composantes peut ne pas correspondre au total indiqué.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

■ La consommation des ménages demeurera soutenue

La croissance des dépenses de consommation devrait demeurer vigoureuse et atteindre 2,0 % en 2024 et 1,9 % en 2025.

- En dépit des taux d'intérêt qui demeurent à des niveaux élevés, la progression de la consommation sera appuyée par la forte croissance démographique en 2024.
- En 2025, les dépenses demeureront élevées, soutenues par l'assouplissement de la politique monétaire. Néanmoins, la décélération de la croissance démographique, qui passera de 3,0 % en 2024 à 0,7 % en 2025, limitera la croissance de la consommation en 2025.

■ Les investissements résidentiels se stabiliseront en 2024 et retrouveront une croissance plus vigoureuse en 2025

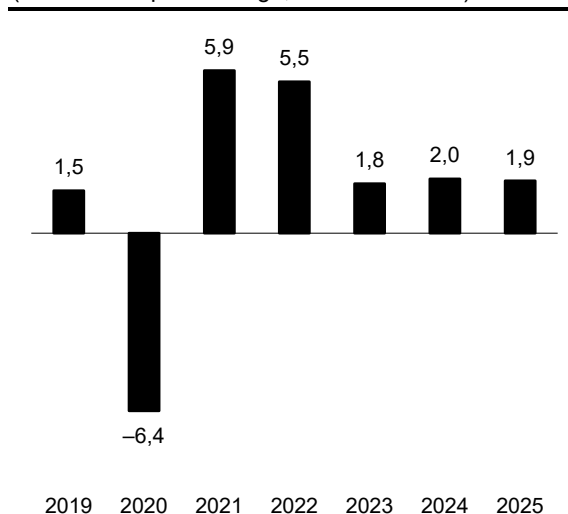
Après avoir connu d'importantes contractions en 2022 (-10,6 %) et en 2023 (-8,5 %), l'activité du marché immobilier devrait se stabiliser en 2024 (+0,3 %) avant de reprendre une tendance à la hausse en 2025 (+2,4 %).

- La diminution graduelle des taux d'intérêt hypothécaires, qui profitera aux nouveaux acheteurs, et la nécessité de rehausser l'offre de logements seront des facteurs qui soutiendront ce secteur.

GRAPHIQUE D.21

Dépenses de consommation des ménages au Canada

(variation en pourcentage, en termes réels)

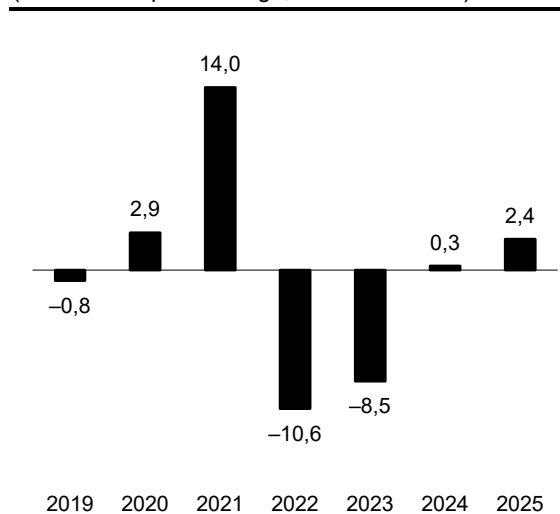


Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE D.22

Investissements résidentiels au Canada

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

■ Les investissements renoueront avec la croissance en 2025

Les coûts de financement élevés et la morosité de la croissance économique pèseront sur les investissements non résidentiels des entreprises, qui reculeront de 0,8 % en 2024.

Un regain de confiance et la baisse des taux d'intérêt favoriseront le rebond des investissements en 2025 (+2,6 %).

- La croissance sera également soutenue par le démarrage de nouveaux projets dans le secteur minier et dans la filière batterie. En outre, la transformation numérique et la transition énergétique de l'économie stimuleront les investissements.
- Néanmoins, les investissements dans le secteur énergétique seront plombés par la faiblesse des prix du pétrole et par l'incertitude concernant la demande à long terme dans le contexte de transition vers une économie sobre en carbone.

■ Le ralentissement de la demande internationale pour certains produits d'exportation pèsera sur les exportations en 2024

La progression des exportations devrait passer de 5,0 % en 2023 à 1,1 % en 2024, puis à 2,3 % en 2025.

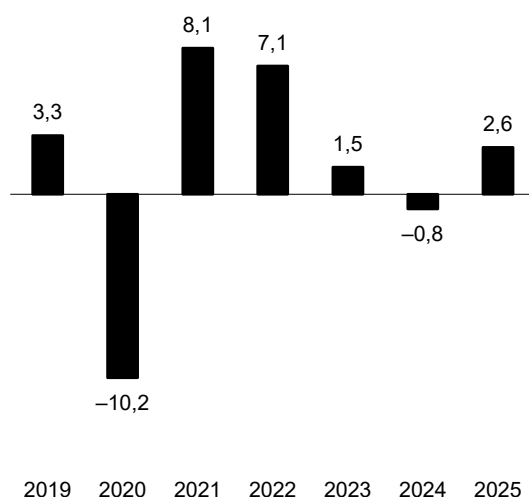
- Les exportations devraient faiblir en 2024, touchées par la baisse de la demande mondiale pour certains biens sensibles aux taux d'intérêt, notamment les véhicules automobiles. La mise en service de nouveaux oléoducs favorisera néanmoins les exportations au deuxième semestre de 2024 et en 2025.

Pour leur part, les importations devraient croître de 0,7 % en 2024 et de 1,7 % en 2025.

Le secteur extérieur apportera une modeste contribution positive au PIB réel alors que la hausse des exportations sera légèrement plus élevée que celle des importations.

GRAPHIQUE D.23

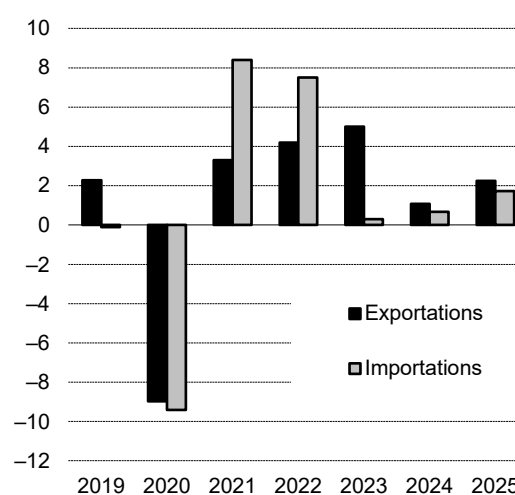
Investissements non résidentiels des entreprises au Canada (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE D.24

Exportations et importations au Canada (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.2 La situation économique aux États-Unis

❑ La croissance démographique soutiendra l'activité économique

La croissance de l'économie américaine pour l'année 2024 sera plus vigoureuse que prévu. L'expansion du PIB réel devrait s'établir à 2,6 %, après avoir atteint 2,9 % en 2023.

- Pour 2024, il s'agit d'une nette révision à la hausse par rapport à la prévision du budget 2024-2025, soit 1,5 %. La vigueur inattendue de la consommation des ménages ainsi que des investissements résidentiels et non résidentiels en première moitié d'année explique en partie ces ajustements.
- La croissance démographique anticipée, plus soutenue (+1,0 %) que dans le budget 2024-2025 (+0,6 %), stimulera la demande intérieure, qui compensera la contribution négative des exportations nettes.

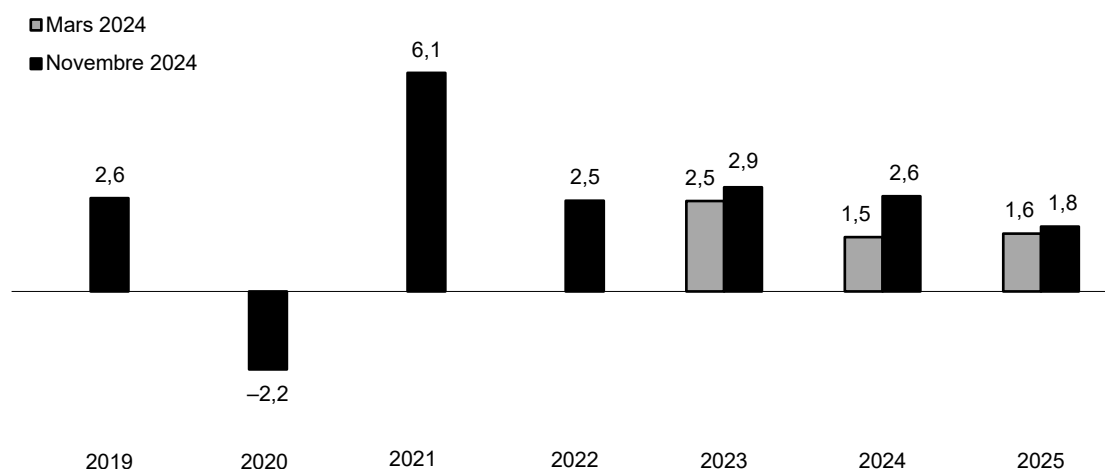
Les perspectives économiques demeurent favorables pour 2025 alors que le scénario d'un atterrissage en douceur demeure le plus probable dans le contexte d'un ralentissement de l'inflation et d'une hausse modérée du taux de chômage.

- La croissance américaine devrait ainsi s'établir à 1,8 %, une progression proche de son potentiel. Le ralentissement s'explique essentiellement par la modération des dépenses de consommation des ménages, dans un contexte de détente du marché du travail, et par un certain resserrement de la politique budgétaire.
- Néanmoins, la hausse du PIB réel attendue en 2025 est légèrement plus élevée que celle escomptée en mars dernier (+1,6 %).

Plusieurs sources d'incertitude pourraient influencer le scénario économique. Elles incluent les risques géopolitiques accrus ainsi que l'incertitude concernant la politique économique qui sera mise en place par la nouvelle administration américaine.

GRAPHIQUE D.25

Croissance économique aux États-Unis (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : S&P Global et ministère des Finances du Québec.

❑ Les dépenses de consommation continueront d'augmenter

Les dépenses de consommation progresseront de 2,5 % en 2024 et de 2,0 % en 2025, après avoir augmenté de 2,5 % en 2023. En tant que principal moteur de la vigueur de l'économie américaine, elles favoriseront le scénario d'un atterrissage en douceur.

- L'amélioration du pouvoir d'achat des ménages, alors que les salaires augmenteront plus fortement que les prix, ainsi que le niveau élevé de l'épargne et l'accroissement démographique stimuleront les dépenses.
- L'appréciation de la valeur des actifs des ménages soutiendra la consommation. En effet, la richesse nette devrait demeurer élevée après avoir atteint un niveau record au deuxième trimestre de 2024, portée par les prix immobiliers et par les gains provenant des marchés boursiers.

Toutefois, la consommation se modérera du fait que les taux d'intérêt demeureront à des niveaux élevés malgré la baisse amorcée à la fin de l'année 2024. En outre, la détente du marché du travail freinera le rythme des dépenses de certains ménages plus endettés.

❑ La croissance démographique stimulera les investissements résidentiels

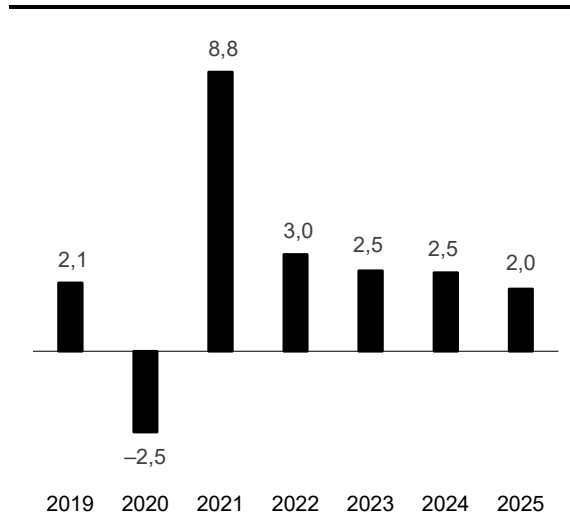
Après des contractions de plus de 8 % en 2022 et en 2023, les investissements résidentiels devraient recommencer à croître. Ils devraient progresser de 3,7 % en 2024 et de 0,5 % en 2025.

- La hausse de la population et le faible inventaire de logements à vendre stimuleront la demande pour la construction de nouvelles propriétés.
- De plus, les acheteurs bénéficieront de la baisse attendue des taux hypothécaires. Le taux hypothécaire fixe à échéance de 30 ans devrait passer de 6,8 % en 2023, un sommet depuis 2001, à 6,6 % en 2024 et à 5,6 % en 2025.
- Toutefois, les coûts élevés des matériaux de construction et la rareté de main-d'œuvre dans l'industrie limiteront les investissements résidentiels. L'offre insuffisante devrait alors soutenir les prix des habitations, ce qui continuera de freiner l'engouement des premiers acheteurs.

GRAPHIQUE D.26

Dépenses de consommation aux États-Unis

(variation en pourcentage, en termes réels)

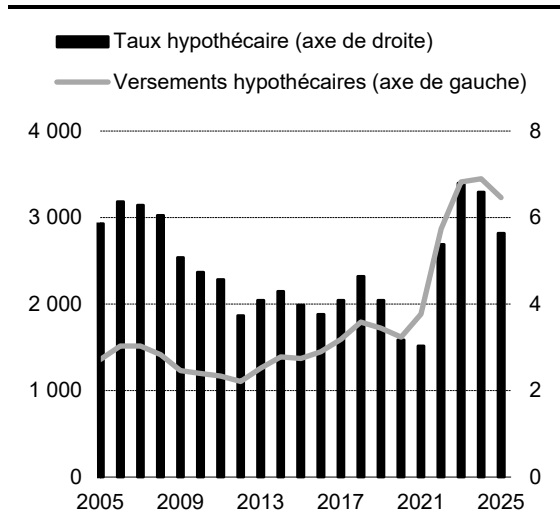


Sources : S&P Global et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE D.27

Taux hypothécaire de 30 ans et versements mensuels aux États-Unis

(taux en pourcentage et versements en dollars américains pour un logement neuf au prix médian)



Sources : S&P Global et ministère des Finances du Québec.

❑ Les investissements non résidentiels augmenteront modérément

Après avoir augmenté de 6,0 % en 2023, les investissements non résidentiels des entreprises progresseront de 4,0 % en 2024 et de 2,8 % en 2025.

- Les investissements des entreprises ont été vigoureux en raison notamment des mesures de stimulation gouvernementales adoptées depuis fin 2021. Celles-ci ont soutenu les investissements dans les propriétés intellectuelles ainsi que dans certaines structures, comme l'indique la progression, à un rythme sans précédent, de la construction de nouvelles usines.
- Ces politiques industrielles continueront d'encourager les entreprises à investir notamment en intelligence artificielle, même si le rythme de construction de nouvelles usines dans le secteur des semi-conducteurs et des batteries, entre autres, pourrait ralentir.
- Les investissements devraient toutefois se modérer sous l'effet de la politique monétaire, qui demeure à un niveau restrictif, alors que les coûts d'emprunt resteront encore élevés.

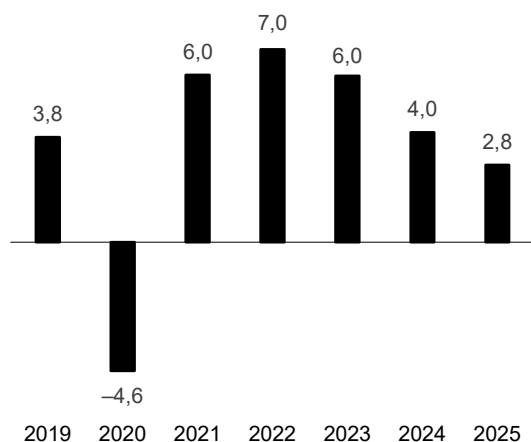
❑ Les exportations nettes freineront la croissance du PIB réel

Après avoir soutenu l'activité économique en 2023, les exportations nettes devraient retrancher 0,4 point de pourcentage à la croissance du PIB réel en 2024 et 0,2 point de pourcentage en 2025, tandis que le rythme de progression des importations surpassera celui des exportations.

- Les exportations continueront d'augmenter en 2024 (+3,0 %) et en 2025 (+3,5 %), appuyées par la résilience de la croissance économique chez les principaux partenaires commerciaux des États-Unis et par la dépréciation attendue du dollar américain.
- Pour leur part, les importations augmenteront de 4,9 % et de 4,0 %, en 2024 et en 2025 respectivement, encouragées par la demande accrue des entreprises installées aux États-Unis pour augmenter leurs stocks et leurs investissements.

GRAPHIQUE D.28

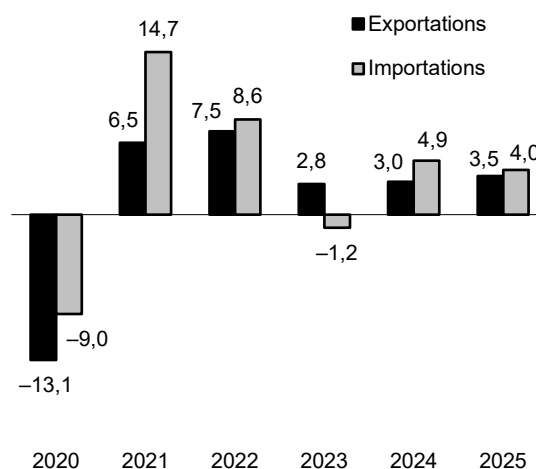
Investissements non résidentiels des entreprises aux États-Unis
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : S&P Global et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE D.29

Exportations et importations aux États-Unis
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : S&P Global et ministère des Finances du Québec.

❑ Un ralentissement des dépenses des gouvernements

Les dépenses de l'ensemble des ordres de gouvernement devraient augmenter de 2,8 % en 2024 et de 1,0 % en 2025, après avoir progressé de 3,9 % en 2023.

- Les dépenses totales seront soutenues notamment par l'accroissement démographique et par la poursuite de la mise en œuvre de plusieurs lois visant à stimuler l'investissement et la productivité. Les limites imposées au financement des dépenses discrétionnaires par la Fiscal Responsibility Act of 2023 devraient toutefois limiter leur croissance.
- Celles du gouvernement fédéral, qui représentent près de 40 % de l'ensemble des dépenses, devraient pour leur part progresser de 1,4 % en 2024 et de 1,3 % en 2025, appuyées à la fois par les dépenses liées à la défense nationale et par les dépenses hors défense.

❑ La situation des finances publiques devrait continuer de se détériorer

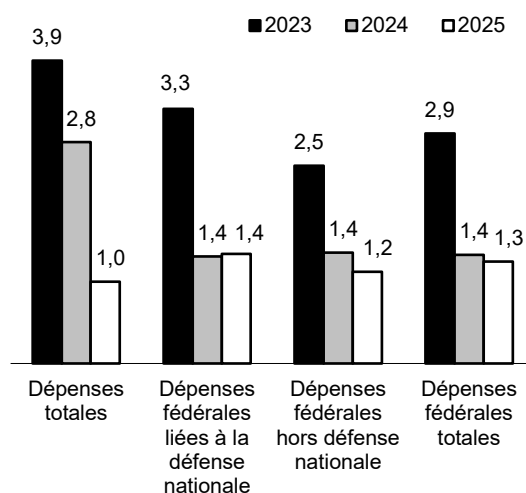
Les recettes étant structurellement inférieures aux dépenses, le déficit budgétaire fédéral, chiffré à 6,2 % du PIB américain en 2023, devrait rester élevé au cours des prochaines années. La dette publique fédérale devrait alors dépasser le seuil de 100 % du PIB et suivre une trajectoire jugée insoutenable à long terme par certains experts si les politiques actuelles sont maintenues.

Les perspectives budgétaires demeurent peu encourageantes. Selon les estimations du Committee for a Responsible Federal Budget, la dette publique enregistrerait une hausse substantielle si les promesses électorales devaient se concrétiser.

GRAPHIQUE D.30

Dépenses totales des gouvernements aux États-Unis

(variation en pourcentage, en termes réels)

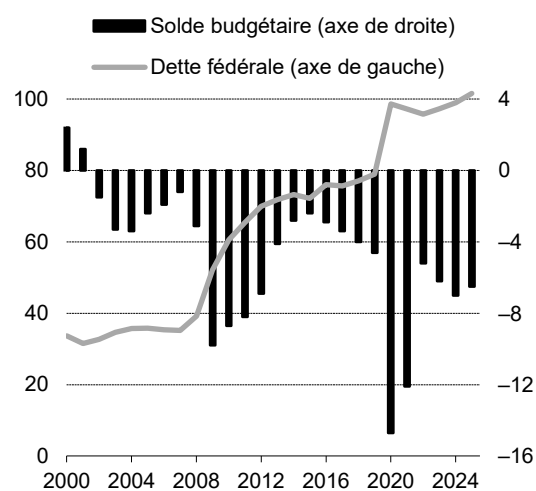


Sources : S&P Global et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE D.31

Solde budgétaire et dette publique du gouvernement fédéral aux États-Unis

(en pourcentage du PIB nominal)



Source : Congressional Budget Office.

3. LA SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE

❑ Une croissance économique mondiale relativement stable

Une progression relativement stable de l'activité économique mondiale est attendue en 2024. En effet, la croissance devrait s'établir à 3,2 % comparativement à 3,3 % en 2023.

- L'activité économique a été plus vigoureuse qu'attendu dans la plupart des grandes économies depuis le début de 2024, et ce, malgré des taux d'intérêt qui demeurent élevés dans la majorité des économies avancées.
- Ainsi, la prévision de croissance de l'économie mondiale pour 2024 a été revue à la hausse de 0,4 point de pourcentage par rapport à la prévision du budget 2024-2025.

La modération de l'inflation observée à l'échelle mondiale a permis à la plupart des grandes banques centrales d'amorcer leur assouplissement monétaire au cours des derniers mois. Lors des prochains trimestres, les baisses de taux directeur se poursuivront alors que l'inflation retournera vers les cibles des banques centrales.

- Dans ce contexte, la croissance économique mondiale devrait atteindre 3,2 % en 2025, soit une légère révision à la hausse de 0,2 point de pourcentage par rapport à la prévision de mars 2024.

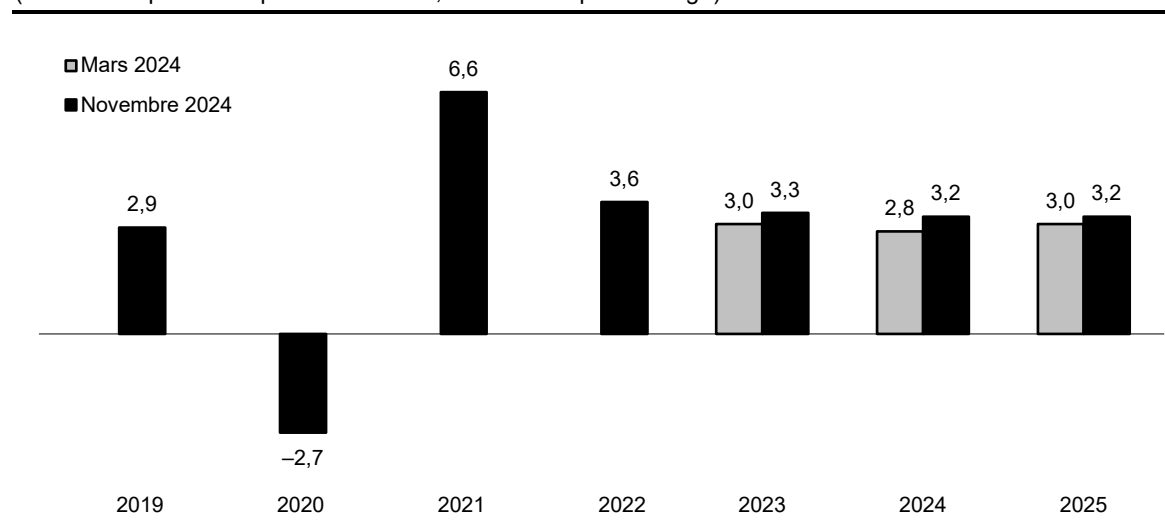
Toutefois, la conjoncture économique internationale demeure incertaine, en raison notamment de la montée des tensions géopolitiques et de leurs impacts sur les flux commerciaux ainsi que sur les prix.

- La persistance de l'inflation élevée dans le secteur des services de plusieurs économies, l'incertitude liée aux politiques économiques américaines et les difficultés de l'économie chinoise sont également des risques importants.

GRAPHIQUE D.32

Croissance économique mondiale

(PIB réel en parité des pouvoirs d'achat, variation en pourcentage)



Sources : Fonds monétaire international, S&P Global, LSEG Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

TABLEAU D.8

Perspectives de croissance économique mondiale
(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)

	Poids ⁽¹⁾	2023	2024	2025
Monde⁽²⁾	100,0	3,3	3,2	3,2
– Mars 2024		3,0	2,8	3,0
Économies avancées⁽²⁾	41,3	1,7	1,7	1,7
– Mars 2024		1,5	1,2	1,6
Québec	0,3	0,6	1,2	1,5
– Mars 2024		0,2	0,6	1,6
Canada	1,4	1,5	1,2	1,7
– Mars 2024		1,1	0,7	1,9
États-Unis	15,1	2,9	2,6	1,8
– Mars 2024		2,5	1,5	1,6
Zone euro	12,2	0,5	0,8	1,4
– Mars 2024		0,6	0,6	1,4
Royaume-Uni	2,3	0,3	1,1	1,3
– Mars 2024		0,1	0,3	1,1
Japon	3,5	1,7	0,0	1,2
– Mars 2024		1,9	0,8	0,8
Économies émergentes et en développement⁽²⁾	58,7	4,4	4,2	4,2
– Mars 2024		4,0	3,8	4,0
Chine	18,4	5,2	4,8	4,4
– Mars 2024		5,2	4,5	4,3
Inde ⁽³⁾	7,6	8,2	6,9	6,6
– Mars 2024		6,6	6,2	6,3

(1) Il s'agit des poids économiques selon la parité des pouvoirs d'achat. Les poids illustrés sont ceux de l'année 2022.

(2) Les PIB sont en parité des pouvoirs d'achat.

(3) Il s'agit des données pour l'année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).

Sources : Fonds monétaire international, S&P Global, Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Bloomberg, LSEG Datastream, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

❑ Une croissance stable pour les économies avancées, malgré des divergences entre les régions

Le PIB réel des économies avancées devrait augmenter en moyenne de 1,7 % en 2024 ainsi qu'en 2025, soit une croissance identique à celle observée en 2023. En particulier, en 2024 :

- les États-Unis continueront d'enregistrer une croissance du PIB réel plus élevée que les autres économies avancées telles que le Canada, la zone euro, le Royaume-Uni et le Japon;
- la croissance économique de la zone euro devrait demeurer modeste (+0,8 % en 2024). Cette évolution s'explique par une croissance des services, alors que les difficultés du secteur manufacturier se poursuivent. En particulier, l'économie allemande devrait stagner en 2024;
- le Japon devrait connaître une croissance économique nulle, sous l'effet entre autres d'une baisse de la consommation des ménages alors que la Banque du Japon a commencé à normaliser sa politique monétaire en haussant graduellement son taux directeur.

Au cours des derniers mois, la modération de l'inflation, qui s'est chiffrée en moyenne à 2,2 % en septembre 2024 dans les pays du G7, a permis à la plupart des grandes banques centrales d'amorcer leur assouplissement monétaire. Les politiques monétaires moins restrictives devraient graduellement soutenir la croissance économique au cours des prochains trimestres.

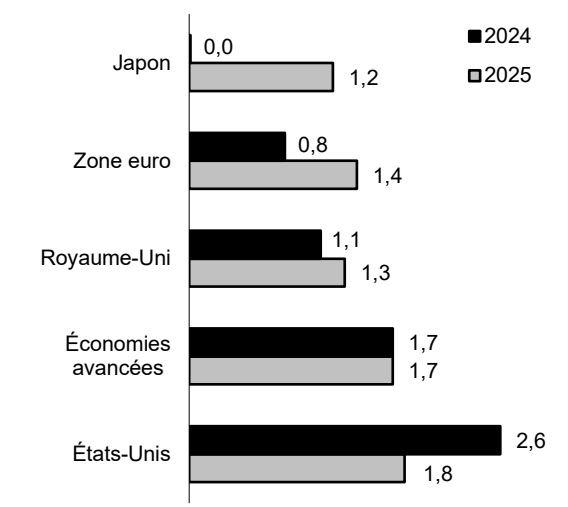
- De plus, dans plusieurs économies avancées, la hausse des revenus réels, qui résulte de la croissance relativement élevée des salaires et de la baisse de l'inflation, devrait continuer de stimuler la consommation des ménages.

En 2025, l'expansion économique dans les économies avancées sera, en moyenne, semblable à celle observée aux États-Unis.

GRAPHIQUE D.33

Croissance économique dans les grandes économies avancées

(PIB réel, variation en pourcentage)

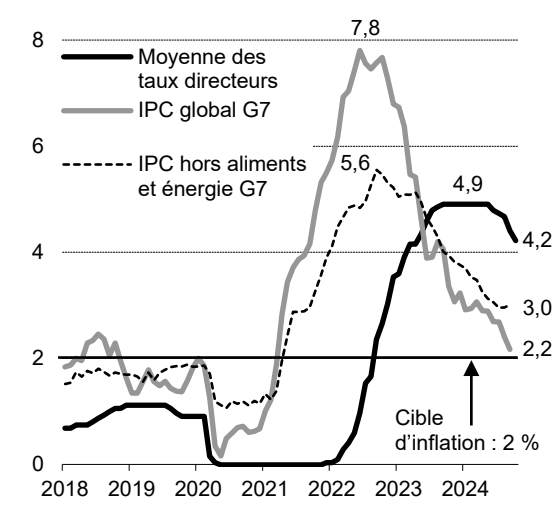


Sources : Fonds monétaire international, S&P Global, LSEG Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE D.34

Indices des prix et taux directeur moyen dans les pays du G7

(variation annuelle en pourcentage de l'IPC et moyenne des taux directeurs en pourcentage)



Note : Le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et la zone euro sont utilisés pour la moyenne des taux directeurs, jusqu'en octobre 2024.

Sources : LSEG Datastream, Organisation de coopération et de développement économiques et ministère des Finances du Québec.

❑ La croissance des économies émergentes demeure au-dessus de 4 %

Les économies émergentes et en développement, dans leur ensemble, devraient enregistrer une progression de leur PIB réel de 4,2 % en 2024 et en 2025. En raison de leur poids important dans le PIB mondial, l'expansion de ces économies contribuera à environ 80 % de la croissance économique mondiale.

- La reprise du commerce international soutiendra l'activité économique dans les économies émergentes. Cette évolution reflète la hausse de la demande mondiale, qui sera soutenue entre autres par l'assouplissement monétaire dans les économies avancées.
- Toutefois, les deux plus grandes économies émergentes, soit la Chine et l'Inde, devraient enregistrer un ralentissement économique en 2024 ainsi qu'en 2025.

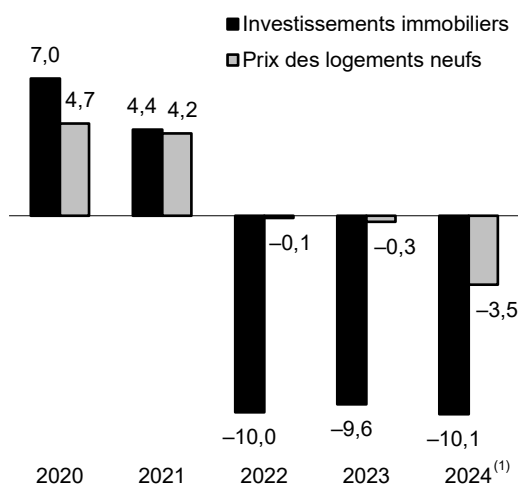
En 2024, malgré un ralentissement, la Chine devrait connaître une croissance de son PIB près de son objectif de 5 %. L'économie sera soutenue par les exportations, notamment dans le secteur technologique, et par les mesures de soutien à la croissance mises en place par le gouvernement.

- La Chine est toutefois confrontée à une crise dans son secteur immobilier ainsi qu'à une confiance morose des ménages et des entreprises, ce qui freine la consommation dans un contexte où les craintes de déflation grandissent.
- La croissance économique chinoise ralentira à moyen terme, à un niveau bien inférieur à celui observé dans les deux dernières décennies. Toutefois, dans un contexte de baisse de la population, le PIB par habitant devrait continuer de rattraper celui des économies avancées.

Par ailleurs, en Inde, le niveau de vie, qui demeure relativement faible, devrait progresser plus rapidement qu'en Chine, contrairement à la moyenne du reste des économies émergentes et en développement, dont font partie plusieurs économies à faible revenu.

GRAPHIQUE D.35

Investissements immobiliers réels et prix des logements neufs en Chine (variation annuelle en pourcentage)

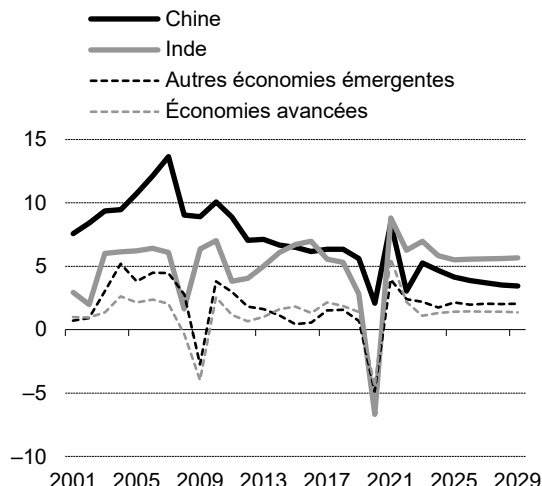


(1) Il s'agit du cumulatif jusqu'au mois de septembre par rapport à la même période en 2023.

Sources : Bureau national des statistiques de Chine, LSEG Datastream et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE D.36

PIB par habitant dans les économies émergentes (variation annuelle en pourcentage)



Note : Le PIB est calculé en parité des pouvoirs d'achat.
Sources : Fonds monétaire international et ministère des Finances du Québec.

La dette publique mondiale devrait atteindre 100 % du PIB d'ici 2030

Selon un récent rapport du Fonds monétaire international (FMI), après avoir diminué en 2021 et en 2022, la dette publique à l'échelle mondiale a recommencé à augmenter et devrait atteindre près de 100 % du PIB d'ici 2030, notamment en raison d'une hausse aux États-Unis et en Chine.

- Dans plusieurs économies, la dette publique devrait donc demeurer plus élevée qu'avant la pandémie.

Cette augmentation de la dette se produit dans un contexte où les dépenses des gouvernements ne cessent d'augmenter et où le service de la dette est lui aussi en hausse.

- La lutte contre les changements climatiques, le vieillissement de la population ainsi que les grandes politiques industrielles exercent une pression importante sur les budgets des gouvernements.
- En outre, une dette publique élevée réduit la marge de manœuvre des gouvernements nécessaire pour répondre à un choc économique et augmente les risques financiers.

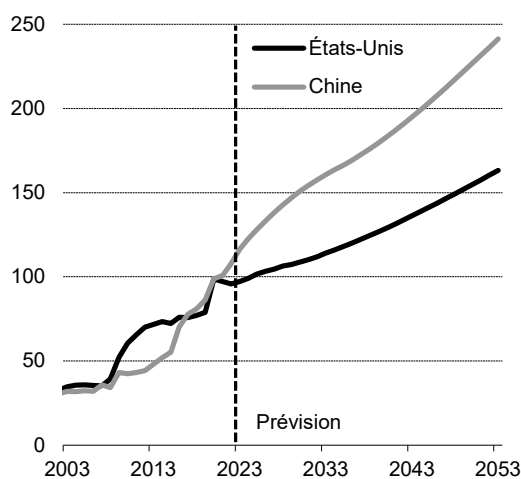
Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), peu d'économies avancées ont un plan pour atteindre un surplus budgétaire durable alors que de nombreux pays semblent avoir des déficits structurels élevés.

- Aux États-Unis, malgré des déficits élevés ces dernières années, aucun plan visant à assainir les finances publiques n'est attendu à court ou à moyen terme. La dette publique devrait donc continuer à augmenter.
- En outre, de grandes économies d'Europe, telles que le Royaume-Uni, l'Italie et la France, ont également enregistré des déficits publics élevés récemment.
- Dans un contexte de ralentissement de la croissance du PIB nominal dans les économies avancées, en raison de la modération de l'inflation et d'une hausse de l'activité économique relativement modeste en termes réels, un déficit élevé entraînerait une augmentation de la dette publique relative au PIB.

En Chine, la dette publique relativement élevée, particulièrement celle des gouvernements locaux, réduit la marge de manœuvre du gouvernement quant au soutien budgétaire nécessaire à l'atteinte de son objectif de croissance économique et à la transition vers une économie portée par la consommation.

Dette publique en Chine et aux États-Unis

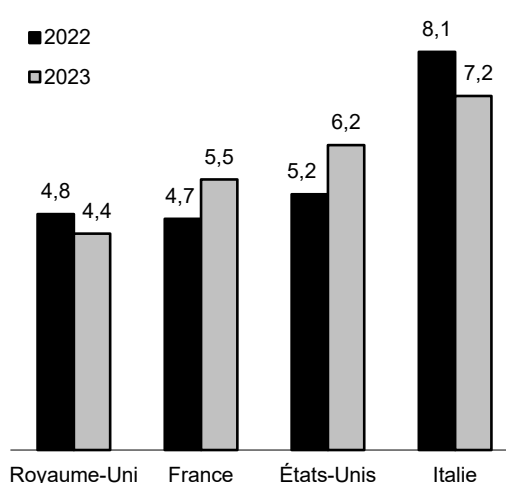
(en pourcentage du PIB)



Source : Fonds monétaire international.

Déficit public dans certaines grandes économies

(en pourcentage du PIB)



Sources : Congressional Budget Office, Insee, Istat et Office for National Statistics.

Perspectives du commerce mondial sur fond de tensions commerciales

Depuis la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1995 et l'adhésion de la Chine à ce groupe en 2001, le commerce mondial a connu une croissance importante et a fortement contribué à l'expansion économique mondiale. Durant cette période, la proportion du commerce dans l'économie mondiale a augmenté, alors que la moyenne des tarifs douaniers a diminué.

- Toutefois, au cours des dernières années, les signes de fragmentation du commerce mondial entre un bloc de l'Est (Chine) et un bloc de l'Ouest (États-Unis) ont augmenté, selon l'OMC. Cette tendance est plus marquée depuis le début de la guerre en Ukraine.
 - En particulier, depuis 2018, les États-Unis ont imposé des tarifs sur plusieurs biens provenant de la Chine. Également, en 2024, les États-Unis, le Canada et l'Union européenne ont mis en place des tarifs élevés sur les automobiles électriques provenant de Chine.
- Une accélération de la recomposition des échanges pourrait entre autres augmenter les risques et les coûts pour les entreprises, ainsi que ceux pour la transition énergétique, ralentir le rattrapage du niveau de vie dans les économies émergentes et réduire la résilience des chaînes d'approvisionnement.

Par ailleurs, les politiques commerciales américaines qui pourraient être mises en place par la nouvelle administration américaine représentent un risque important pour le commerce mondial. Ces éventuelles politiques, comme de nouveaux tarifs ou d'autres types de restrictions commerciales, pourraient aggraver les tensions géopolitiques et entraîner des représailles commerciales.

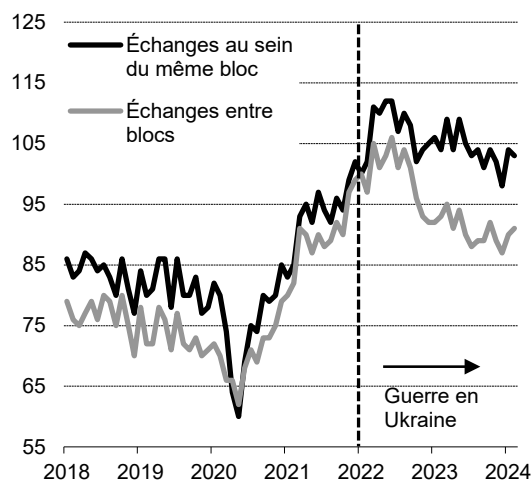
- En outre, l'examen de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM, anciennement l'Accord de libre-échange nord-américain), prévue en 2026, pourrait toucher le Canada, ainsi que le Mexique, dont les relations commerciales avec la Chine se sont accrues dans les dernières années.

Le Québec étant une petite économie ouverte, il est sensible à un recul du commerce international.

Dans ce contexte rempli d'incertitudes, le Québec et le Canada demeurent toutefois des partenaires commerciaux sûrs, notamment dans les secteurs des ressources naturelles, particulièrement des métaux stratégiques.

Évolution du commerce entre blocs commerciaux

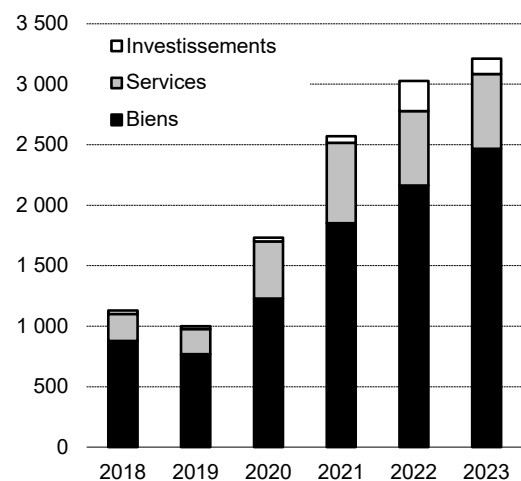
(indice en points; janvier 2022 = 100)



Source : Organisation mondiale du commerce.

Restrictions commerciales à l'échelle mondiale

(nombre de nouvelles restrictions par année)



Source : Global Trade Alert.

4. L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS FINANCIERS

❑ Le retour de l'inflation près des cibles des banques centrales permet un assouplissement des politiques monétaires

Les investisseurs ont affiché un niveau élevé de confiance jusqu'à maintenant en 2024. Cet optimisme a été appuyé par le début du cycle d'assouplissement monétaire rendu possible grâce à la poursuite du ralentissement de l'inflation dans les grandes économies avancées.

De plus, la vigueur inattendue de l'économie américaine, la baisse conséquente des risques liés à une possible récession aux États-Unis ainsi que la poursuite de la croissance des bénéfices des entreprises ont soutenu l'appétit pour le risque dans les marchés financiers internationaux.

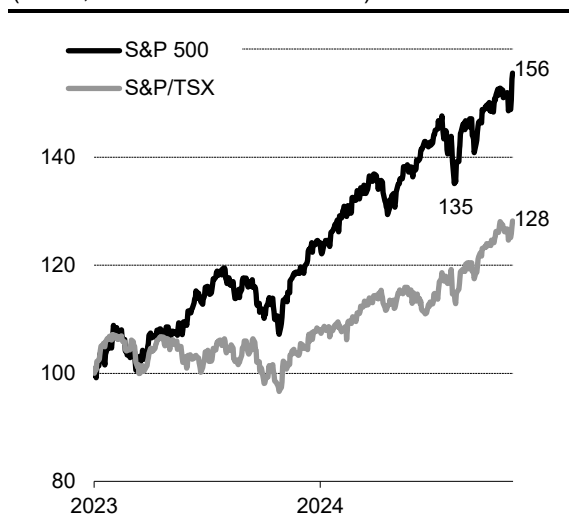
- Sur les marchés boursiers, les principaux indices nord-américains ont enregistré de fortes croissances depuis le début de l'année. Le secteur des technologies a d'ailleurs accaparé une part importante des gains.
- Du côté des marchés obligataires, le début des baisses de taux directeur par plusieurs grandes banques centrales ainsi que les attentes quant à plusieurs autres réductions au cours des prochains trimestres ont favorisé un recul des taux à long terme.

Par ailleurs, les prix du pétrole ont diminué depuis l'été 2024, mais ils demeurent volatils dans un contexte de faibles perspectives de croissance de la demande mondiale de pétrole et de présence de risques géopolitiques importants.

GRAPHIQUE D.37

Marchés boursiers nord-américains

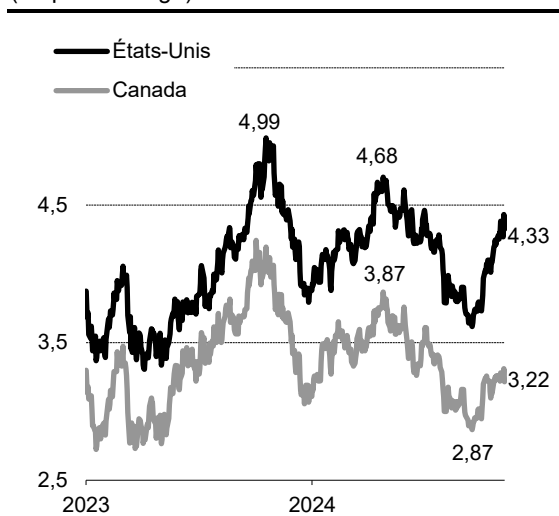
(indice, 30 décembre 2022 = 100)



Note : La dernière donnée est celle du 7 novembre 2024.
Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE D.38

Taux de rendement des obligations fédérales à échéance de 10 ans (en pourcentage)



Note : La dernière donnée est celle du 7 novembre 2024.
Source : Bloomberg.

❑ La détente monétaire devrait se poursuivre au Canada jusqu'en 2025

Depuis juin 2024, la Banque du Canada a procédé à quatre baisses consécutives de son taux directeur pour l'amener à 3,75 % en octobre. Si l'économie canadienne continue d'évoluer de manière conforme à ses prévisions, la Banque a signalé qu'elle devrait procéder à des baisses de taux supplémentaires pour soutenir la demande et garder l'inflation près de la cible.

- L'inflation globale a poursuivi son ralentissement en 2024, passant en dessous de la cible de 2 % pour s'établir à 1,6 % en septembre. L'inflation fondamentale a elle aussi reculé, mais à un rythme plus lent. Elle est néanmoins demeurée inférieure à 3 % au cours des derniers mois.

La croissance de l'activité économique, qui demeurera modeste, la détente du marché du travail ainsi que le recul de l'inflation devraient inciter la Banque du Canada à poursuivre son assouplissement monétaire au cours des prochains trimestres.

- Ainsi, la Banque du Canada devrait procéder à de nouvelles baisses de taux en décembre 2024 ainsi qu'en 2025, jusqu'à l'atteinte d'un taux directeur jugé neutre pour l'économie canadienne. La Banque du Canada estime que ce taux se situe dans la fourchette 2,25 %-3,25 %.

❑ La Réserve fédérale a amorcé son assouplissement monétaire

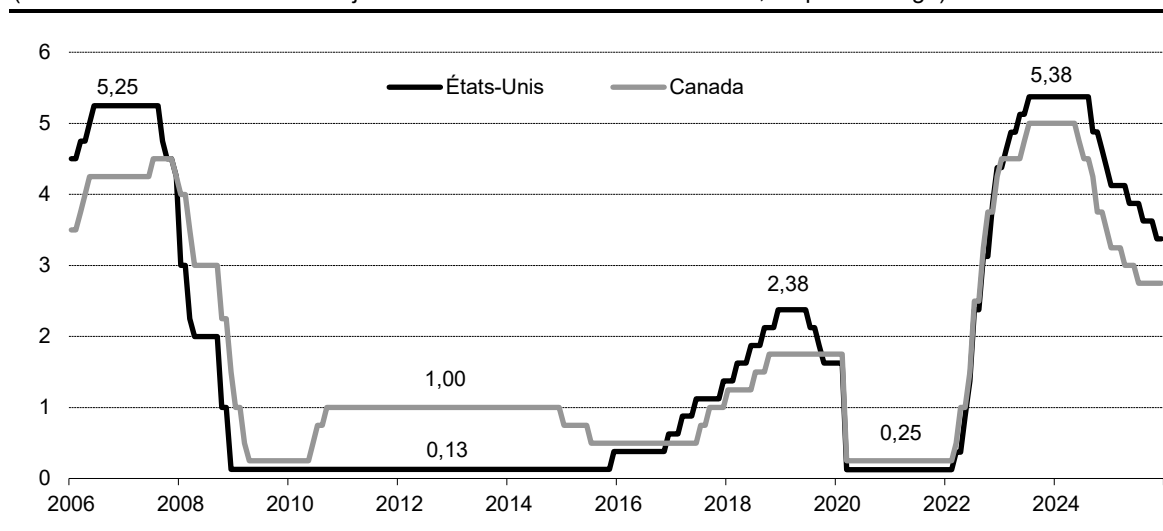
En novembre, la Réserve fédérale américaine a réduit pour une deuxième annonce consécutive son taux directeur, après avoir amorcé son cycle d'assouplissement monétaire en septembre. Le taux directeur aux États-Unis s'établit maintenant dans la fourchette 4,50 %-4,75 %.

- La poursuite du ralentissement de l'inflation et la détente du marché du travail ont pavé la voie à cet assouplissement monétaire. La Réserve fédérale cherche ainsi à soutenir un niveau d'emploi maximal et à ramener l'inflation vers sa cible de 2 %.
- Une réduction supplémentaire de 25 points de base est prévue en décembre 2024, suivie de quatre autres l'an prochain, alors qu'un ralentissement de la croissance économique est prévu.

GRAPHIQUE D.39

Taux directeur au Canada et aux États-Unis

(taux cible du financement à un jour et taux cible des fonds fédéraux⁽¹⁾, en pourcentage)



(1) Il s'agit de la valeur médiane de la fourchette cible du taux des fonds fédéraux.
Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

❑ Une certaine stabilisation des taux obligataires est attendue

Les taux obligataires dans les grandes économies avancées, dont le Canada, ont été volatils au cours des derniers mois. Ils ont été influencés principalement par l'évolution des attentes des investisseurs au sujet de la trajectoire future des taux directeurs. Ces attentes reflètent surtout les perspectives concernant la croissance économique et l'inflation.

- Malgré cette volatilité, une tendance à la baisse des taux obligataires avait pu être observée depuis le printemps 2024, soit un peu avant les premières baisses de taux au Canada et en zone euro en juin 2024.
- Par ailleurs, les déficits budgétaires dans plusieurs pays devraient exercer une pression à la hausse sur les taux obligataires.

Au cours des prochains trimestres, le taux des obligations du gouvernement canadien à échéance de 10 ans devrait évoluer près de 3 %, alors que la poursuite de la baisse des taux directeurs par la Banque du Canada et d'autres grandes banques centrales est déjà prise en compte par les marchés.

- Le taux canadien de 10 ans devrait éventuellement se stabiliser à 3,1 % vers la fin de 2025.

❑ Le dollar canadien devrait s'apprécier graduellement en 2025

Le dollar canadien a connu des variations somme toute limitées au cours des derniers mois, se maintenant généralement autour de 73 cents américains.

La devise canadienne est susceptible de connaître une appréciation graduelle au cours des prochains mois.

- D'une part, la vigueur du dollar américain devrait s'amenuiser maintenant que la Réserve fédérale américaine assouplit sa politique monétaire, dans le sillage d'autres grandes banques centrales qui avaient amorcé leur baisse de taux quelques mois auparavant.
- D'autre part, l'amélioration attendue des perspectives de la croissance économique au Canada en 2025 devrait apporter un certain soutien au dollar canadien.

Le marché des devises restera toutefois soumis à plusieurs sources d'incertitude, dont l'impact des politiques que pourrait mettre en place la nouvelle administration américaine et leurs effets potentiels sur le dollar américain ainsi que sur les devises des principaux partenaires commerciaux des États-Unis.

TABLEAU D.9

Marchés financiers canadiens

(moyenne annuelle en pourcentage, sauf indication contraire, données de fin d'année entre parenthèses)

	2023	2024	2025
Taux cible du financement à un jour	4,7 (5,0)	4,5 (3,5)	2,9 (2,8)
Bons du Trésor – 3 mois	4,8 (4,9)	4,4 (3,5)	2,9 (2,7)
Obligations – 10 ans	3,3 (3,1)	3,3 (3,0)	3,0 (3,1)
Dollar canadien (en cents américains)	74,2 (75,7)	73,5 (73,5)	74,5 (75,4)
Dollar américain (en dollar canadien)	1,35 (1,32)	1,36 (1,36)	1,34 (1,33)

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

❑ Le marché pétrolier sous pression en raison des risques géopolitiques

Les prix du pétrole ont été volatils au cours des derniers mois, ce qui n'a pas empêché le cours du West Texas Intermediate (WTI) de diminuer d'environ 10 % par rapport à son niveau de juillet 2024 pour s'établir en moyenne à près de 72 \$ US le baril en octobre 2024.

- La volatilité observée sur le marché pétrolier a été alimentée principalement par les tensions géopolitiques accrues et par l'intensification du risque lié à l'approvisionnement mondial en pétrole.

En présence de nombreuses sources d'incertitude, les cours pétroliers mondiaux devraient se maintenir, en moyenne, à des niveaux légèrement inférieurs à ceux observés en 2023. Toutefois, la persistance d'un contexte géopolitique tendu au Moyen-Orient demeure un risque important pour l'approvisionnement mondial en pétrole et pour l'évolution des prix.

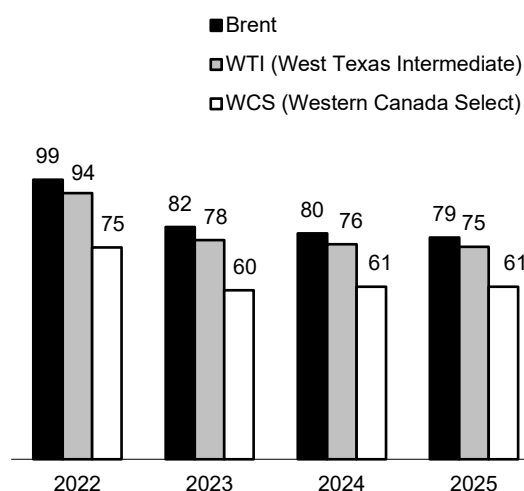
- Les prix seront limités par une demande mondiale de pétrole modeste au cours des prochains trimestres en raison du ralentissement de la demande chinoise conjugué à la diminution de la consommation de produits pétroliers dans les économies avancées.
- Le marché pétrolier devrait rester bien approvisionné, et la perspective d'un surplus de l'offre mondiale s'est accentuée. La levée éventuelle des réductions volontaires de la production de l'OPEP et de ses partenaires ces prochains mois ainsi que la persistance d'une production pétrolière robuste aux États-Unis sont autant de facteurs qui font envisager un tel scénario.

Par ailleurs, les prix américains du gaz naturel ont connu des variations limitées en 2024. Cette évolution s'explique par une demande intérieure modérée aux États-Unis, par des niveaux de stocks plus élevés que la normale en raison de températures saisonnières plus douces ainsi que par certaines perturbations dans les exportations de gaz naturel liquéfié.

- La production et la consommation domestiques de gaz devraient rester relativement stables aux États-Unis dans les prochains mois. Les prix devraient croître en 2025 en raison notamment de l'augmentation des livraisons américaines de gaz naturel liquéfié sur le marché international découlant de l'accroissement des capacités d'exportation des États-Unis.

GRAPHIQUE D.40

Prix du pétrole Brent, WTI et WCS (en dollars américains le baril)



Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE D.41

Prix du gaz naturel aux États-Unis (Henry Hub, en dollars américains le MMBtu)



Note : La dernière donnée est celle du 7 novembre 2024.
Source : Bloomberg.

5. LES PRINCIPAUX RISQUES QUI POURRAIENT INFLUENCER LE SCÉNARIO DE PRÉVISION

Les prévisions économiques et financières reposent sur plusieurs hypothèses. À certaines d'entre elles sont associés des risques qui pourraient influencer l'évolution de l'économie du Québec.

❑ Une évolution différente de l'inflation

Le scénario de prévision économique repose sur une atténuation généralisée des pressions inflationnistes. Une évolution différente des prix pourrait amener les banques centrales à revoir leur stratégie et entraînerait des effets sur la croissance.

Notamment, l'inflation pourrait ralentir plus fortement que prévu.

- Les banques centrales pourraient accélérer le rythme de la baisse des taux. Ce contexte pourrait induire une hausse de l'activité économique plus vigoureuse qu'escompté.

En contrepartie, une aggravation des tensions géopolitiques ou encore une inflation persistante dans le secteur des services pourrait pousser la progression des prix à la hausse.

- Une telle situation pourrait inciter les banques centrales à maintenir leur taux directeur à un niveau restrictif plus longtemps qu'anticipé.
- La croissance économique serait ainsi plus faible qu'attendu, ce qui pourrait accentuer le risque de récession dans certaines économies.

❑ Une croissance démographique plus vigoureuse qu'escompté au cours des prochaines années au Québec et au Canada

La prévision de la population au Québec et au Canada repose sur les nouveaux scénarios de croissance démographique de Statistique Canada et de l'Institut de la statistique du Québec. Ces scénarios anticipent que l'augmentation de la population décélérera fortement entre 2024 et 2027 au Canada et qu'elle sera nulle au Québec.

Si l'accroissement démographique décélérerait moins rapidement qu'attendu au Québec et au Canada au cours des prochains trimestres, la hausse de l'activité économique prévue de 2025 à 2027 pourrait être plus forte qu'anticipé.

❑ Une accentuation des déséquilibres sur le marché du logement

Au Canada et au Québec, l'accessibilité du logement demeure au cœur des préoccupations. La forte croissance démographique s'est traduite par une hausse de la demande de logements au cours des dernières années. En parallèle, les taux d'intérêt élevés et l'augmentation des coûts de construction ont freiné les mises en chantier. Ce déséquilibre entre l'offre et la demande a maintenu les prix à des sommets, et ce, en dépit du ralentissement de l'activité économique.

En 2024 et en 2025, les mises en chantier devraient reprendre une tendance à la hausse, ce qui augmentera l'offre de logements. En outre, la décélération de la croissance démographique et la modération du marché du travail devraient limiter la demande d'habitations. Ces évolutions devraient réduire les pressions sur les prix et le déséquilibre entre la demande et l'offre de logements.

Néanmoins, les acheteurs potentiels pourraient être plus nombreux sur le marché en raison de la diminution des taux hypothécaires ou encore d'un accroissement démographique plus important qu'anticipé. Par ailleurs, les mises en chantier pourraient demeurer plus faibles que prévu. Les prix des habitations seraient poussés à la hausse, ce qui pourrait générer de l'instabilité sur les marchés financiers et des répercussions négatives sur la situation financière des ménages.

À l'inverse, une reprise plus vigoureuse qu'escompté de la construction immobilière atténuerait les déséquilibres entre l'offre et la demande du secteur résidentiel. De plus, les renouvellements hypothécaires à des taux plus élevés que les précédents pourraient se traduire par une hausse importante du nombre d'emprunteurs en difficulté de paiement au Canada et par une brusque augmentation du nombre de propriétés à vendre.

❑ Des effets retardés de la politique monétaire restrictive plus prononcés sur l'économie québécoise

Les effets de la politique monétaire sur les ménages pourraient être plus prononcés qu'anticipé.

- Dans les prochains mois, de nombreux ménages renouvelleront leur prêt hypothécaire à un taux d'intérêt plus élevé que celui contracté précédemment. Pour plusieurs, une plus grande part de leur budget sera consacrée au remboursement de leur prêt hypothécaire. Dans ce contexte, il est possible que les ménages se montrent plus prudents que prévu et limitent davantage leurs dépenses de consommation.
- Une croissance plus lente de la demande aurait une incidence sur les entreprises. Celles-ci pourraient être moins disposées à investir ou à recruter du personnel.

Cette évolution pourrait atténuer l'ampleur de la reprise et intensifier les pressions à la baisse sur l'inflation.

❑ Une faiblesse des investissements non résidentiels des entreprises qui se prolongerait en 2025

Bien que les investissements non résidentiels devraient continuer de progresser en 2024 et en 2025 au Québec, certaines entreprises pourraient décider de reporter leurs projets d'investissement en raison notamment des taux d'intérêt qui demeurent élevés ou encore de la persistance du climat d'incertitude à l'échelle internationale.

Dans ce contexte, certaines entreprises pourraient être confrontées à des décisions difficiles. Cette évolution entraînerait des conséquences négatives sur les investissements non résidentiels ainsi que sur la productivité.

❑ Une évolution différente de l'économie américaine par rapport à la trajectoire prévue

L'économie américaine a connu une vigueur inattendue depuis la pandémie de COVID-19 qui est attribuée notamment à la hausse de la valeur nette des ménages, à des gains de productivité accrus, à une augmentation démographique substantielle et à la politique industrielle généreuse qui a soutenu les investissements privés et publics.

- En effet, la révision des statistiques historiques présente une économie américaine plus dynamique que l'estimation précédente. La progression du PIB réel a été rehaussée de 0,3 point de pourcentage annuellement entre 2020 et 2023.

Après un gain de 2,9 % en 2023, la croissance économique américaine devrait décélérer à 2,6 % en 2024 et à 1,8 % en 2025. Cette évolution pourrait être différente de celle attendue si certains risques se matérialisent.

- Bien que l'inflation globale diminue en raison de la baisse des prix des biens, une persistance des pressions sur les prix des services pourrait limiter la décélération de l'inflation fondamentale et ainsi inciter la Réserve fédérale à ralentir le rythme de l'assouplissement monétaire.
- Des tensions accrues entre les États-Unis et ses principaux partenaires commerciaux, dont la Chine, pourraient freiner les exportations, surtout si le dollar devait s'apprécier.

- Une nouvelle hausse de la dette publique pourrait rendre l'économie américaine plus vulnérable aux risques liés aux chocs futurs en limitant la capacité des instruments de politiques économiques disponibles à stabiliser l'économie en cas de récession.

En revanche, l'économie américaine pourrait croître de façon plus importante que prévu au cours des prochaines années advenant par exemple une augmentation plus élevée que prévu de la productivité.

Les États-Unis sont le principal partenaire commercial du Québec. Une évolution différente de l'économie américaine toucherait plusieurs secteurs, en particulier les exportations. Par ailleurs, l'examen de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM), prévu en 2026, pourrait influencer les échanges commerciaux au cours des prochaines années.

❑ Une évolution de l'économie chinoise différente de celle escomptée

L'évolution de l'activité économique chinoise pourrait différer de celle qui était attendue, ce qui aurait un impact important sur la croissance mondiale et sur les prix des matières premières.

- D'une part, la crise du secteur immobilier ainsi que la confiance morose des consommateurs et des entreprises pourraient entraîner un ralentissement économique plus fort qu'escompté.
- D'autre part, récemment, le gouvernement a mis en place plusieurs mesures de soutien à l'économie, tant du côté monétaire que du côté budgétaire. Ces mesures pourraient avoir un impact plus important et pourraient être suivies de davantage de stimulation de l'économie, ce qui entraînerait une croissance plus élevée que prévu.

Une évolution différente de l'économie mondiale aurait des effets sur les exportations du Québec.

❑ L'évolution des tensions géopolitiques et commerciales

L'économie mondiale doit composer avec des tensions géopolitiques importantes, qui incluent les conflits armés au Moyen-Orient et en Ukraine ainsi que des tensions commerciales entre plusieurs économies, notamment avec la Chine.

- En particulier, un contexte géopolitique favorable est propice aux échanges commerciaux et à la croissance économique mondiale. À l'inverse, des tensions géopolitiques qui s'accroissent influencent l'évolution et la volatilité des marchés financiers de même que les prix de l'énergie. L'ampleur de ces effets demeure toutefois difficile à quantifier.
- La hausse des tensions depuis le début de la guerre en Ukraine a également entraîné une augmentation des signes de la création de deux blocs commerciaux, Est (Chine) et Ouest (États-Unis), selon l'OMC.
 - Selon le FMI, une séparation plus importante du commerce mondial en deux blocs pourrait réduire la résilience des chaînes d'approvisionnement mondiales.

Par ailleurs, l'augmentation du nombre de restrictions commerciales qui se poursuit entrave le commerce mondial, accroît la volatilité des cours des produits de base et limite le potentiel de croissance économique.

- L'incertitude liée aux politiques économiques et commerciales américaines, qui pourraient entraîner la mise en place de davantage de restrictions, est également un risque important.

Le scénario économique et financier repose sur la prémisse qu'il n'y aura pas d'aggravation majeure des tensions géopolitiques et commerciales.

❑ Une évolution différente des prix de l'énergie

Les prix de l'énergie sont influencés par plusieurs facteurs. Une aggravation des tensions géopolitiques au Moyen-Orient, l'une des plus importantes régions en ce qui concerne la production de ressources énergétiques, représente un risque pour la stabilité de l'approvisionnement mondial.

- Des perturbations de l'approvisionnement pourraient se traduire par des prix du pétrole et du gaz naturel plus élevés que prévu. L'évolution des prix continuera également d'être influencée par l'incertitude quant aux éventuelles variations de la production pétrolière de l'OPEP et de ses partenaires.
- En ce qui concerne la demande mondiale de pétrole, une incertitude demeure quant à la croissance de la demande chinoise et quant aux effets de l'assouplissement monétaire dans les économies avancées, notamment aux États-Unis.

Une variation à la hausse des prix du pétrole a des effets contraignants importants sur les économies importatrices, comme celle du Québec.

❑ Les phénomènes climatiques

Les changements climatiques entraînent des répercussions économiques de plus en plus importantes. Des événements météorologiques inattendus pourraient entraver les activités dans différents secteurs de l'économie et faire grimper les cours des produits de base.

- Les perturbations climatiques peuvent également réduire les capacités de production et de transport.
- De plus, les phénomènes climatiques extrêmes engendrent notamment des coûts considérables de reconstruction des infrastructures de base et forcent la construction d'infrastructures de protection. Ils peuvent également entraîner d'importantes pertes d'actifs à la fois pour des individus et pour des entreprises.

Section E

LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC

SOMMAIRE	E.3
1. La situation budgétaire du Québec.....	E.9
1.1 L'évolution récente de la situation budgétaire.....	E.9
1.2 Les révisions détaillées en 2024-2025	E.19
2. Le retour à l'équilibre budgétaire.....	E.29
3. Les prévisions de revenus et de dépenses	E.31
3.1 L'évolution des revenus.....	E.32
3.1.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.....	E.33
3.1.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement	E.37
3.1.3 Les transferts fédéraux.....	E.38
3.2 L'évolution des dépenses.....	E.41
3.2.1 Les dépenses de portefeuilles.....	E.42
3.2.2 Le service de la dette.....	E.49
4. Les investissements en infrastructures publiques.....	E.51
ANNEXE 1 : Dépenses de portefeuilles	E.53
ANNEXE 2 : Informations complémentaires	E.55

SOMMAIRE

Le point sur la situation économique et financière du Québec est l'occasion pour le gouvernement de faire état de la situation économique et budgétaire du Québec et d'exposer ses orientations à cet égard. Cette section rend compte de l'évolution de la situation budgétaire du Québec en 2024-2025 et présente les perspectives budgétaires jusqu'en 2028-2029.

Les finances publiques du Québec se sont temporairement détériorées pour la période de 2023-2024 à 2025-2026 en raison du ralentissement synchronisé de l'économie mondiale sous le poids du resserrement monétaire de la plupart des banques centrales. En 2023, l'économie québécoise, déjà touchée par ce ralentissement, a également été frappée par des facteurs ponctuels, notamment une période de sécheresse et des feux de forêt qui ont affecté le secteur forestier ainsi que la production et les exportations d'électricité. Ces facteurs conjoncturels ne compromettent toutefois pas la stratégie de retour à l'équilibre budgétaire.

Sur une base comparable aux soldes budgétaires des autres provinces canadiennes et du gouvernement fédéral, c'est-à-dire avant versements au Fonds des générations, le déficit comptable¹ du Québec se maintient à 8,8 milliards de dollars en 2024-2025, soit à 1,4 % du PIB.

Le gouvernement a annoncé, dès mars 2024, des initiatives pour optimiser l'action de l'État, soit la révision de certaines aides fiscales aux entreprises, des efforts d'optimisation demandés aux entreprises du gouvernement, la poursuite de la lutte contre le tabagisme et des gestes visant à assurer l'équité et l'intégrité du régime fiscal.

Le gouvernement est aussi engagé, depuis le printemps dernier, dans un examen des dépenses fiscales et budgétaires lui permettant de mettre en œuvre d'autres gestes concrets. En plus de l'harmonisation de la fiscalité des gains en capital avec le régime fédéral annoncée ce printemps, le gouvernement annonce, à la mise à jour de l'automne 2024, l'optimisation du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière.

Les nouveaux gestes relatifs à l'examen des dépenses fiscales permettent de prévoir une amélioration du solde budgétaire de près de 700 millions de dollars en 2028-2029. Ainsi, le déficit structurel, selon la Loi sur l'équilibre budgétaire, s'établit à 3,2 milliards de dollars, soit à 0,5 % du PIB.

Le gouvernement maintient son déficit budgétaire, après versements des revenus consacrés au Fonds des générations à 11,0 milliards de dollars en 2024-2025, ce qui représente 1,8 % du PIB.

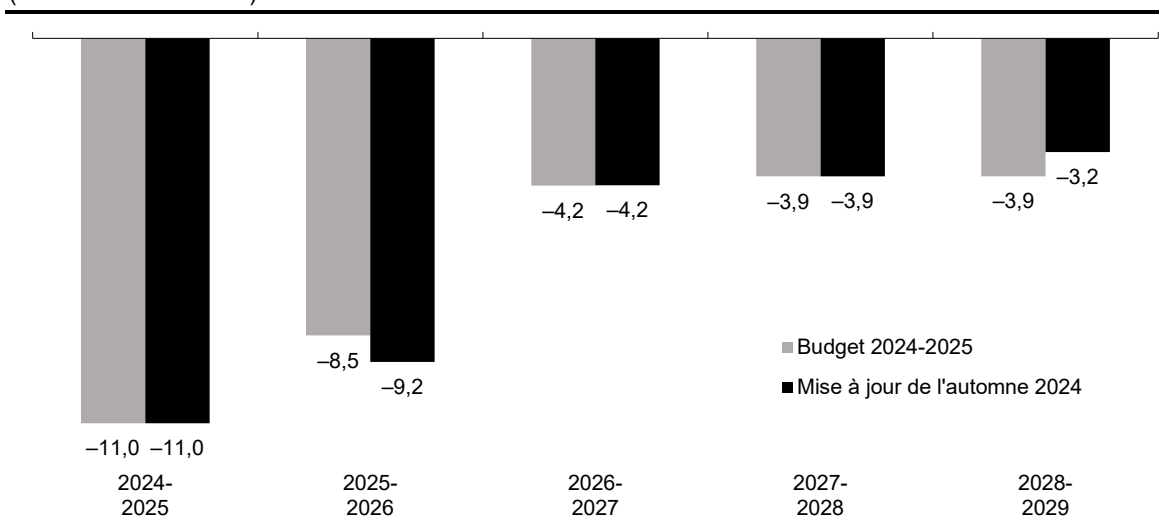
- **La poursuite des actions liées à l'examen des dépenses fiscales permet d'annoncer une amélioration du solde budgétaire de près de 700 millions de dollars en 2028-2029 et une diminution du déficit structurel à 3,2 milliards de dollars, soit à 0,5 % du PIB.**

Le gouvernement déposera un plan de retour à l'équilibre budgétaire au moment de la publication du budget 2025-2026.

Conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire, l'équilibre, après versements au Fonds des générations, sera atteint au plus tard en 2029-2030.

¹ Le surplus (déficit) comptable réfère au surplus (déficit) lié aux activités tel que présenté dans les comptes publics.

Évolution du déficit budgétaire selon la Loi sur l'équilibre budgétaire (en milliards de dollars)



❑ Le cadre financier pluriannuel

Les revenus atteignent 152,6 milliards de dollars en 2024-2025, avec une croissance de 4,9 %. Celle-ci diminuera à 3,1 % en 2025-2026.

- Sur l'horizon du cadre financier, soit jusqu'en 2028-2029, la croissance annuelle des revenus atteindra 3,7 % en moyenne.
 - Cette croissance est notamment limitée par l'évolution des transferts fédéraux, qui ne croîtront que de 0,8 % par année en moyenne sur cinq ans.

En 2024-2025, la croissance des dépenses de portefeuilles s'établira à 6,5 %, en raison notamment des initiatives annoncées en mars 2024 et en novembre 2024, de la hausse des coûts des services dans le secteur de l'éducation, de la non-réalisation des dépenses en rémunération découlant de la grève du personnel scolaire en 2023-2024, du décalage dans le rythme de réalisation des infrastructures ainsi que de la hausse attendue des coûts liés à la prestation des soins de santé et des services sociaux.

- Le cadre financier prévoit le financement nécessaire à la prestation des services dans les missions névralgiques de l'État. Ainsi, la croissance des dépenses² pour 2024-2025 est de :
 - 3,0 % en santé et services sociaux;
 - 12,4 % en éducation³;
 - 5,5 % en enseignement supérieur⁴.

² Les explications détaillées relatives à la croissance des dépenses sont présentées dans la sous-section 3.2.

³ La croissance des dépenses de 12,4 % est expliquée principalement par la hausse attendue des coûts liés à la prestation des services dans le secteur de l'éducation, par les initiatives du budget 2024-2025 ainsi que par le décalage des dépenses de 2023-2024 à 2024-2025, notamment pour l'Offensive formation en construction et le Plan de rattrapage scolaire. Cette hausse est conjuguée à la non-réalisation des dépenses en rémunération découlant de la grève du personnel scolaire en 2023-2024.

⁴ La croissance est liée au décalage dans le rythme de réalisation des infrastructures. Sans ce décalage, la croissance des dépenses aurait été de 3,4 % en 2024-2025.

Les dépenses totales, incluant le service de la dette, s'élèvent quant à elles à 160,6 milliards de dollars en 2024-2025, avec une croissance de 6,0 %. Celle-ci sera de 1,9 % en 2025-2026.

— De 2024-2025 à 2028-2029, la croissance annuelle des dépenses atteindra 3,0 % en moyenne.

À la mi-année financière 2024-2025, le gouvernement a recours à la moitié de la provision pour éventualités, soit 750 millions de dollars, afin de compenser la hausse des dépenses, comme celles attribuables à la main-d'œuvre indépendante dans le réseau de la santé et des services sociaux, et aux coûts de 250 millions de dollars liés aux inondations qui ont sévi à l'été 2024.

— Le cadre financier prévoit toujours une provision pour éventualités de 750 millions de dollars en 2024-2025 et de 1,5 milliard de dollars par année à compter de 2025-2026, qui pourrait être utilisée, notamment, pour limiter les effets d'une croissance économique plus modérée que prévu, si elle devait survenir.

Après versements des revenus consacrés au Fonds des générations, le déficit budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire se maintient à 11,0 milliards de dollars en 2024-2025, ce qui représente 1,8 % du PIB.

TABLEAU E.1

Cadre financier pluriannuel

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	TCAM ⁽¹⁾
Revenus							
Impôt des particuliers	41 863	44 990	47 057	48 696	50 776	52 780	
Cotisations pour les services de santé	8 533	8 825	9 144	9 390	9 675	9 944	
Impôts des sociétés	11 402	12 868	12 848	13 235	14 186	14 750	
Impôt foncier scolaire	1 150	1 206	1 357	1 492	1 616	1 725	
Taxes à la consommation	27 083	27 523	28 587	29 470	30 392	31 383	
Droits, permis et redevances	5 888	6 065	6 315	6 726	6 980	7 262	
Revenus divers	13 505	14 778	15 292	15 985	16 394	17 049	
Entreprises du gouvernement	5 241	5 329	6 018	7 544	7 811	7 851	
Revenus autonomes	114 665	121 584	126 618	132 538	137 830	142 744	
Variation en %^{(2),(3)}	-0,7	6,0	4,1	4,7	4,0	3,6	4,5
Transferts fédéraux	30 876	31 042	30 712	32 305	32 508	32 188	
Variation en %⁽⁴⁾	7,4	0,5	-1,1	5,2	0,6	-1,0	0,8
Total des revenus	145 541	152 626	157 330	164 843	170 338	174 932	
Variation en %	0,9	4,9	3,1	4,8	3,3	2,7	3,7
Dépenses							
Dépenses de portefeuilles	-141 553	-150 703	-153 877	-156 382	-160 751	-164 134	
Variation en %⁽⁵⁾	3,2	6,5	2,1	1,6	2,8	2,1	3,0
Service de la dette	-9 982	-9 928	-9 753	-10 248	-10 996	-11 411	
Variation en %⁽⁶⁾	-2,3	-0,5	-1,8	5,1	7,3	3,8	2,7
Total des dépenses	-151 535	-160 631	-163 630	-166 630	-171 747	-175 545	
Variation en %	2,8	6,0	1,9	1,8	3,1	2,2	3,0
Écart à résorber	—	—	750	1 500	1 500	1 500	
Provision pour éventualités	—	-750	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500	
SURPLUS (DÉFICIT) COMPTABLE⁽⁷⁾	-5 994	-8 755	-7 050	-1 787	-1 409	-613	
En % du PIB	1,0	1,4	1,1	0,3	0,2	0,1	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur cinq ans, soit de 2024-2025 à 2028-2029.

(2) En 2023-2024, la variation des revenus autonomes reflète la faible croissance de l'activité économique en 2023 et la baisse des deux premiers taux d'imposition de 1 point de pourcentage, annoncée dans le budget 2023-2024.

(3) En 2024-2025, la croissance des revenus autonomes s'explique notamment par l'évolution de l'activité économique et par l'effet de l'harmonisation avec certaines mesures proposées dans le budget fédéral d'avril 2024, dont l'augmentation du taux d'inclusion des gains en capital.

(4) Une faible croissance des transferts fédéraux est prévue d'ici 2028-2029. Sur cinq ans, soit de 2024-2025 à 2028-2029, un taux de croissance annuel moyen de 0,8 % est prévu. Des précisions à cet égard sont présentées à la page E.38.

(5) La croissance en 2024-2025 s'explique notamment par les initiatives annoncées en mars 2024 et en novembre 2024, par la hausse des coûts des services dans le secteur de l'éducation, par la non-réalisation des dépenses en rémunération découlant de la grève du personnel scolaire en 2023-2024, par le décalage dans le rythme de réalisation des infrastructures ainsi que par la hausse attendue des coûts liés à la prestation des soins de santé et des services sociaux. La croissance en 2026-2027 tient compte du ralentissement des investissements en infrastructures.

(6) La baisse du service de la dette de 2023-2024 à 2025-2026 s'explique par l'évolution des taux d'intérêt et par la non-récurrence de pertes sur disposition d'actifs. La croissance du service de la dette à partir de 2026-2027 s'explique par l'augmentation du niveau de la dette et par le renouvellement, à taux plus élevés, d'emprunts à taux fixe arrivant à échéance. En 2027-2028, cette croissance est par ailleurs accentuée par l'intégration graduelle des écarts de rendement relatifs au Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR).

(7) Le surplus (déficit) comptable réfère au surplus (déficit) lié aux activités tel que présenté dans les comptes publics.

Les exigences de la Loi sur l'équilibre budgétaire

Le maintien de l'équilibre budgétaire et la réduction de la dette

En 1996, dans le but d'assurer une saine gestion des finances publiques, l'Assemblée nationale a adopté la Loi sur l'équilibre budgétaire, laquelle a été modernisée en 2023. Cette loi, qui oblige le gouvernement à viser l'équilibre budgétaire, établit une définition plus exigeante du solde budgétaire que ce qui a cours dans les autres provinces ou que ce qui est prescrit par les normes comptables.

En effet, le solde budgétaire au sens de la Loi considère, en plus des exigences découlant des normes comptables pour définir le surplus (déficit) comptable, les efforts pour rembourser la dette (soit les versements au Fonds des générations) prévus dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.

Ce cadre législatif vise à assurer la soutenabilité des finances publiques à long terme.

Le retour à l'équilibre budgétaire

La Loi sur l'équilibre budgétaire prévoit un seuil maximal de déficit à partir duquel le gouvernement se doit de présenter un plan de retour à l'équilibre budgétaire en fonction d'un délai prescrit.

Puisque les *Comptes publics 2022-2023*, déposés le 11 décembre 2023, présentaient un déficit budgétaire de 6,1 milliards de dollars au sens de la Loi, et que ce déficit est plus élevé que les versements consacrés au Fonds des générations pour cette même année, la Loi prévoit que le gouvernement devra présenter d'ici le budget 2025-2026 un plan de retour à l'équilibre budgétaire en 2029-2030.

Le gouvernement entend respecter les critères établis dans la Loi et vise l'atteinte de l'équilibre budgétaire, après versements au Fonds des générations, d'ici 2029-2030.

Le solde budgétaire au sens de la Loi

Le solde budgétaire selon la Loi présente un déficit de 8,0 milliards de dollars en 2023-2024 (soit 1,4 % du PIB). Comme prévu dans le dernier budget, celui-ci atteindra 11,0 milliards de dollars en 2024-2025 (soit 1,8 % du PIB).

Pour les années subséquentes, les déficits décroîtront graduellement pour atteindre 3,2 milliards de dollars en 2028-2029 (soit 0,5 % du PIB).

Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
SURPLUS (DÉFICIT) COMPTABLE	-5 994	-8 755	-7 050	-1 787	-1 409	-613
<i>En % du PIB</i>	<i>1,0</i>	<i>1,4</i>	<i>1,1</i>	<i>0,3</i>	<i>0,2</i>	<i>0,1</i>
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-2 047	-2 243	-2 194	-2 411	-2 528	-2 635
SOLDE BUDGÉTAIRE AU SENS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	-8 041	-10 998	-9 244	-4 198	-3 937	-3 248
<i>En % du PIB</i>	<i>1,4</i>	<i>1,8</i>	<i>1,5</i>	<i>0,6</i>	<i>0,6</i>	<i>0,5</i>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1. LA SITUATION BUDGÉTAIRE DU QUÉBEC

Cette section présente l'évolution récente de la situation budgétaire du Québec de même que les principales révisions aux résultats 2023-2024 et les prévisions de 2024-2025 à 2026-2027.

1.1 L'évolution récente de la situation budgétaire

❑ Les principales révisions en 2023-2024

Le déficit comptable pour 2023-2024 s'établit à 6,0 milliards de dollars. Il s'agit d'une détérioration de 1,8 milliard de dollars par rapport au déficit de 4,2 milliards de dollars prévu en mars 2024. Cette révision est en grande partie dictée par le ralentissement marqué de l'économie du Québec en 2023 sous le poids de la hausse des taux d'intérêt, ralentissement qui a eu une incidence défavorable, notamment sur les revenus autonomes du gouvernement ainsi que sur le service de la dette.

Les principales révisions proviennent :

- d'une baisse des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement de 865 millions de dollars, due notamment à :
 - la diminution des revenus fiscaux de 310 millions de dollars en raison de :
 - la baisse de 526 millions de dollars de l'impôt sur le revenu des particuliers, due principalement à l'évolution moins favorable des gains en capital et des revenus des particuliers en affaires constatée à la suite du traitement des déclarations de revenus de l'année d'imposition 2023,
 - la hausse de 235 millions de dollars des cotisations pour les services de santé, attribuable à la révision à la hausse des salaires et traitements au premier trimestre de 2024,
 - la baisse des autres revenus de 555 millions de dollars, due notamment à des revenus divers de vente de biens et services moins importants que prévu, entre autres dans le secteur de la santé et des services sociaux;
- d'une hausse des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 44 millions de dollars, principalement due à l'augmentation des résultats d'Hydro-Québec liée notamment à la hausse des revenus de placement. Cette augmentation atténue légèrement les révisions négatives de 1,5 milliard de dollars annoncées dans le budget 2024-2025 résultant de la baisse des exportations de la société d'État qui découle de la faible hydraulité dans les régions où sont situés ses bassins principaux;
- d'une baisse de 414 millions de dollars des revenus de transferts fédéraux, attribuable en majeure partie au rythme de réalisation des projets d'infrastructure faisant l'objet d'un financement du gouvernement fédéral⁵;
- de dépenses de portefeuilles plus importantes que prévu de 206 millions de dollars, résultant entre autres :
 - de dépenses excédentaires de 1,1 milliard de dollars pour le portefeuille Santé et Services sociaux, notamment celles attribuables à la main-d'œuvre indépendante et à la hausse des heures travaillées dans le réseau de la santé et des services sociaux,

⁵ Les révisions des revenus de transferts fédéraux qui découlent du rythme de réalisation des projets d'infrastructure bénéficiant d'un financement fédéral n'ont pas d'effet sur le solde budgétaire, car une contrepartie est comptabilisée aux dépenses.

- des dépenses excédentaires de 559 millions de dollars dans le portefeuille Transports et Mobilité durable, attribuables notamment à la réévaluation des coûts des projets d'infrastructures subventionnées et à l'indemnisation des propriétaires de taxi à la suite d'un jugement rendu par la cour concernant une action collective intentée contre le gouvernement,
- des dépenses excédentaires de 212 millions de dollars dans le portefeuille Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs, en raison notamment de dépenses plus importantes que prévu dues à la réévaluation à la hausse de la provision pour passif environnemental,
- des dépenses non réalisées de 409 millions de dollars dans le portefeuille Affaires municipales et Habitation, en raison notamment du rythme de réalisation plus lent qu'anticipé des projets d'infrastructures subventionnées,
- des dépenses non réalisées de 394 millions de dollars dans le portefeuille Éducation, notamment attribuables à un délai dans la mise en œuvre du Plan de rattrapage scolaire et de l'Offensive formation en construction,
- des dépenses non réalisées de 336 millions de dollars dans le portefeuille Économie, Innovation et Énergie, en raison notamment de la réévaluation à la baisse de la provision pour créances douteuses du Fonds du développement économique,
- des dépenses non réalisées de 208 millions de dollars dans le portefeuille Enseignement supérieur, en raison notamment de dépenses moins importantes que prévu dans les établissements d'enseignement supérieur;
- d'une hausse du service de la dette de 332 millions de dollars, en raison entre autres de revenus moins élevés dans le cadre de la gestion des activités de placement du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement⁶.

TABLEAU E.2

Révisions des résultats 2023-2024 depuis mars 2024

(en millions de dollars)

	2023-2024
SURPLUS (DÉFICIT) COMPTABLE – MARS 2024	-4 221
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	
– Revenus fiscaux	-310
– Autres revenus	-555
Sous-total	-865
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	44
Transferts fédéraux	-414
Sous-total – Revenus	-1 235
Dépenses de portefeuilles	-206
Service de la dette	-332
Sous-total – Dépenses	-538
Total des révisions	-1 773
SURPLUS (DÉFICIT) COMPTABLE – NOVEMBRE 2024	-5 994

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

⁶ Les revenus du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement sont déduits du service de la dette. Ils sont composés des intérêts générés sur les placements ainsi que des gains et des pertes sur disposition d'actifs.

Comparaison des soldes budgétaires observés par les provinces et le gouvernement fédéral pour 2023-2024

Le déficit comptable du Québec¹ pour 2023-2024 est établi à 6,0 milliards de dollars, en hausse de 1,8 milliard de dollars par rapport à ce qui était attendu dans le budget de mars 2024. Cette révision résulte en grande partie d'une diminution des revenus, principalement des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement, combinée à des dépenses de portefeuilles et à un coût du service de la dette plus élevés que prévu.

- Les résultats montrent que le déficit comptable représente 1,0 % du PIB nominal de la province, en hausse de 0,3 point de pourcentage par rapport à ce qui était prévu en mars 2024 (0,7 %).

À l'instar du Québec, le gouvernement fédéral et cinq provinces, soit le Manitoba, la Colombie-Britannique, Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard et l'Ontario, observent un déficit pour 2023-2024.

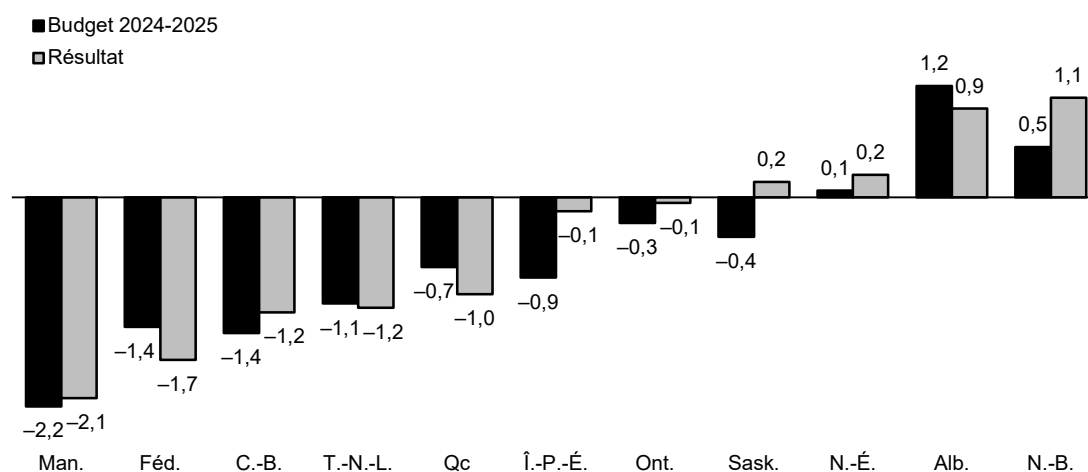
- Le gouvernement fédéral, comme le Québec, révisé à la hausse son déficit budgétaire en proportion du PIB nominal, le ratio passant de 1,4 % prévu dans le budget 2024-2025 à 1,7 %. Une diminution des revenus fiscaux, principalement des impôts des particuliers, compensée en partie par une baisse des dépenses de portefeuilles, explique ce résultat.
- Le déficit de Terre-Neuve-et-Labrador se détériore légèrement, en raison principalement d'une révision à la hausse de ses dépenses.
- Les quatre autres provinces maintiennent ou constatent une amélioration de leur déficit budgétaire. L'écart est de l'ordre de +0,3 point de pourcentage pour ces provinces et s'explique généralement par une hausse des revenus.

À ce jour, quatre provinces réalisent un surplus pour 2023-2024, soit la Saskatchewan, la Nouvelle-Écosse, l'Alberta et le Nouveau-Brunswick.

- L'Alberta révisé à la baisse son surplus de 0,2 point de pourcentage, un écart attribuable à une baisse des revenus, principalement de ceux provenant des entreprises du gouvernement, alors que les dépenses sont peu révisées dans l'ensemble.
- Dans les autres provinces, la révision est de l'ordre de +0,4 point de pourcentage. Les écarts sont généralement dus à une hausse des revenus. Dans le cas de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, la révision des revenus est compensée en partie par une hausse des dépenses.

Soldes budgétaires prévus et réalisés – 2023-2024

(en pourcentage du PIB nominal)



Sources : Budgets des provinces et du gouvernement fédéral, comptes publics des provinces, *La revue financière* – Mars 2024 du gouvernement fédéral et calculs du ministère des Finances du Québec.

¹ Il s'agit du solde comptable comparable à celui des autres provinces canadiennes.

❑ Les principales révisions de 2024-2025 à 2026-2027

Depuis la publication du budget 2024-2025, la situation économique et budgétaire entraîne des révisions négatives de 1,3 milliard de dollars en 2024-2025 et de 960 millions de dollars en 2025-2026, ainsi que des révisions positives de 233 millions de dollars en 2026-2027.

Pour cette période, le gouvernement prévoit de nouvelles initiatives totalisant 365 millions de dollars en 2024-2025, 463 millions de dollars en 2025-2026 et 431 millions de dollars en 2026-2027, afin d'augmenter le soutien au secteur forestier, de consolider le soutien aux Québécois, de favoriser le développement des collectivités et d'assurer leur sécurité.

La mise à jour de l'automne 2024 est aussi l'occasion pour le gouvernement d'annoncer des actions découlant de l'examen des dépenses fiscales. Ces actions génèrent des révisions positives de 972 millions de dollars en 2024-2025, de 640 millions de dollars en 2025-2026 et de 202 millions de dollars en 2026-2027.

TABLEAU E.3

Révisions du cadre financier depuis mars 2024

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027
SURPLUS (DÉFICIT) COMPTABLE – MARS 2024	–8 776	–6 267	–1 790
<i>En % du PIB</i>	<i>1,4</i>	<i>1,0</i>	<i>0,3</i>
SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE			
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement			
– Revenus fiscaux	–599	–543	–547
– Autres revenus	396	630	990
Sous-total	–203	87	443
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	–89	–239	–44
Transferts fédéraux ⁽¹⁾	1 645	284	422
Sous-total – Revenus	1 354	132	821
Dépenses de portefeuilles ⁽²⁾	–2 524	–922	–458
Service de la dette	–166	–170	–131
Sous-total – Dépenses	–2 690	–1 092	–589
TOTAL DES RÉVISIONS DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE	–1 336	–960	233
INITIATIVES DE LA MISE À JOUR DE L'AUTOMNE 2024			
Augmenter le soutien au secteur forestier	–15	–22	–32
Consolider le soutien aux Québécois	–60	–80	–38
Favoriser le développement des collectivités	—	–325	–327
Assurer la sécurité des collectivités	–290	–37	–34
TOTAL DES INITIATIVES	–365	–463	–431
Poursuite de l'examen des dépenses fiscales	972	640	202
Provision pour éventualités	750	—	—
TOTAL DES RÉVISIONS	21	–783	3
SURPLUS (DÉFICIT) COMPTABLE – NOVEMBRE 2024	–8 755	–7 050	–1 787
<i>En % du PIB</i>	<i>1,4</i>	<i>1,1</i>	<i>0,3</i>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) La hausse des transferts fédéraux est attribuable aux 750 M\$ accordés par le gouvernement fédéral en juin 2024 pour le remboursement des coûts du Québec concernant l'accueil des demandeurs d'asile, à des annonces du budget fédéral de 2024 et au rythme de réalisation de projets d'infrastructure qui font l'objet d'un financement fédéral.

(2) Les explications détaillées relatives aux révisions des dépenses de portefeuilles en 2024-2025 sont présentées à la page E.26.

■ Les révisions liées à la situation économique et budgétaire

L'évolution de la situation économique et budgétaire depuis le dernier budget entraîne des révisions négatives de 1,3 milliard de dollars en 2024-2025 et de 960 millions de dollars en 2025-2026, ainsi que des révisions positives de 233 millions de dollars en 2026-2027. Ces révisions s'expliquent principalement par :

- une diminution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement de 203 millions de dollars en 2024-2025, suivie d'une hausse de 87 millions de dollars en 2025-2026 et de 443 millions de dollars en 2026-2027. Ces révisions s'expliquent par :
 - la diminution des revenus fiscaux de 599 millions de dollars en 2024-2025, de 543 millions de dollars en 2025-2026 et de 547 millions de dollars en 2026-2027, due à des rentrées fiscales moins élevées que prévu en lien avec l'impôt des particuliers et les taxes à la consommation depuis le début de 2024-2025,
 - la révision favorable des autres revenus de 396 millions de dollars en 2024-2025, de 630 millions de dollars en 2025-2026 et de 990 millions de dollars en 2026-2027, attribuable, entre autres, à l'accroissement des revenus divers des organismes du réseau de la santé et des services sociaux liée à la hausse de l'achalandage, ainsi qu'à l'augmentation des revenus des organismes des réseaux de l'enseignement supérieur, due à la hausse de leur clientèle;
- une baisse des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 89 millions de dollars en 2024-2025, de 239 millions de dollars en 2025-2026 et de 44 millions de dollars en 2026-2027;
 - Les révisions sont principalement liées aux revenus provenant d'Investissement Québec, en raison notamment de la diminution des résultats de ses portefeuilles, ainsi qu'à la baisse, en 2025-2026, des revenus provenant d'Hydro-Québec découlant de la diminution de ses ventes.
- une révision à la hausse des transferts fédéraux de 1,6 milliard de dollars en 2024-2025, de 284 millions de dollars en 2025-2026 et de 422 millions de dollars en 2026-2027;
 - La hausse en 2024-2025 est notamment attribuable aux 750 millions de dollars accordés par le gouvernement fédéral en juin 2024 pour le remboursement des coûts du Québec concernant l'accueil des demandeurs d'asile, à des annonces du budget fédéral de 2024 et au rythme de réalisation de projets d'infrastructure qui font l'objet d'un financement fédéral⁷. Ces deux derniers éléments expliquent aussi les révisions à la hausse en 2025-2026 et en 2026-2027.
- une augmentation des dépenses de portefeuilles de 2,5 milliards de dollars en 2024-2025, de 922 millions de dollars en 2025-2026 et de 458 millions de dollars en 2026-2027;
 - Pour 2024-2025, la révision est principalement attribuable au décalage dans le rythme de réalisation des infrastructures, aux dépenses plus élevées que prévu en santé et services sociaux, dont celles pour la main-d'œuvre indépendante, ainsi qu'à une hausse du coût des crédits d'impôt remboursables.
 - En 2025-2026 et en 2026-2027, les révisions s'expliquent notamment par une hausse des dépenses en matière d'habitation, des investissements pour les infrastructures locales et du coût des crédits d'impôt liés au soutien à la famille.
- une révision à la hausse du service de la dette de 166 millions de dollars en 2024-2025, de 170 millions de dollars en 2025-2026 et de 131 millions de dollars en 2026-2027, en raison entre autres du déficit plus élevé que prévu en 2023-2024 et des taux d'intérêt plus élevés que prévu en début d'année financière.

⁷ Les révisions des revenus de transferts fédéraux qui découlent du rythme de réalisation des infrastructures bénéficiant d'un financement fédéral n'ont pas d'effet sur le solde budgétaire, car une contrepartie est comptabilisée aux dépenses.

■ Les initiatives depuis le budget 2024-2025

Le gouvernement apporte un soutien aux Québécois en finançant des initiatives prioritaires tout en maintenant le cap vers le retour à l'équilibre budgétaire. À cet égard, le financement additionnel prévu dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2024* permet au gouvernement de répondre aux enjeux prioritaires tout en demeurant prudent et responsable dans la gestion des finances publiques. De 2024-2025 à 2026-2027, cet investissement représente :

- 69 millions de dollars pour augmenter le soutien au secteur forestier;
- 178 millions de dollars pour consolider le soutien aux Québécois en favorisant l'accès au logement et en luttant contre la pauvreté;
- 652 millions de dollars pour favoriser le développement des collectivités en appuyant la transition des sociétés de transport collectif et en contribuant à la vitalité économique de la métropole et de la Capitale-Nationale;
- 360 millions de dollars pour assurer la sécurité des collectivités en répondant aux impacts des inondations, en améliorant la couverture cellulaire et en honorant les obligations du gouvernement quant au financement des services policiers au Nunavik.

■ Poursuite de l'examen des dépenses fiscales

Depuis le printemps 2024, le gouvernement procède à l'examen des dépenses fiscales et budgétaires de l'ensemble des ministères et des organismes. *Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2024* est l'occasion d'annoncer l'optimisation du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière.

- À cette action s'ajoute l'harmonisation de la fiscalité des gains en capital avec le régime fédéral annoncée au printemps 2024, qui permettra d'engendrer des économies nettes de 1,4 milliard de dollars sur trois ans⁸.
- Ces mesures génèrent des révisions positives de 972 millions de dollars en 2024-2025, de 640 millions de dollars en 2025-2026 et de 202 millions de dollars en 2026-2027.
 - La révision plus élevée en 2024-2025 est attribuable à la hausse du taux d'inclusion des gains en capital et s'explique principalement par le devancement en 2024 de transactions initialement prévues en 2025 et en 2026, en raison de l'entrée en vigueur du changement le 25 juin 2024.

Les résultats de cet exercice s'ajoutent aux gestes pour optimiser l'action de l'État présentés dans le dernier budget et seront intégrés au plan de retour à l'équilibre budgétaire qui sera déposé au même moment que le budget 2025-2026.

Par ailleurs, les contribuables profiteront de l'indexation du régime fiscal et des prestations d'assistance sociale de 2,85 % dès le 1^{er} janvier 2025.

- Cette hausse qui bénéficiera à tous les Québécois représente, pour eux, un gain de 1,2 milliard de dollars par année.

⁸ Pour plus de détails, voir la section C, « Optimiser et actualiser le régime fiscal ».

Rappel des gestes pour optimiser l'action de l'État du budget 2024-2025

Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement a annoncé des gestes représentant des revenus additionnels de 2,9 milliards de dollars sur cinq ans et visant à :

- réviser certaines aides fiscales aux entreprises, afin :
 - d'améliorer l'équité et les retombées des crédits d'impôt soutenant les emplois du secteur des TI, en :
 - harmonisant graduellement les taux de base du crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques (CDAE) et du crédit d'impôt pour la production de titres multimédias (CTMM),
 - recentrant l'aide fiscale au secteur des TI sur les emplois à plus forte valeur ajoutée,
 - modifiant le crédit d'impôt pour services de production cinématographique (CSPC),
 - de bonifier le soutien à la production cinématographique et télévisuelle québécoise,
 - d'abolir le crédit d'impôt aux entreprises favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience, qui n'a pas eu les effets incitatifs attendus;
- demander des efforts d'optimisation aux entreprises du gouvernement;
- poursuivre la lutte contre le tabagisme;
- assurer l'équité et l'intégrité du régime fiscal.

Impact financier des gestes pour optimiser l'action de l'État (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Réviser certaines aides fiscales aux entreprises	4	51	213	351	421	1 040
Demander des efforts d'optimisation aux entreprises du gouvernement	—	100	200	300	400	1 000
Lutter contre le tabagisme	40	65	65	65	65	300
Assurer l'équité et l'intégrité du régime fiscal	42	130	129	131	131	563
TOTAL	86	345	607	847	1 017	2 903

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

■ Révision de la provision pour éventualités

Afin de réduire les effets d'événements ponctuels et de limiter le déficit comptable à 8,8 milliards de dollars en 2024-2025, la provision pour éventualités est utilisée à hauteur de 750 millions de dollars.

- À la mi-année financière 2024-2025, le gouvernement a recours à la moitié de la provision pour éventualités, soit 750 millions de dollars, afin de compenser la hausse des dépenses, comme celles attribuables à la main-d'œuvre indépendante dans le réseau de la santé et des services sociaux, et aux coûts de 250 millions de dollars liés aux inondations qui ont sévi à l'été 2024.
- Le cadre financier prévoit toujours une provision pour éventualités de 750 millions de dollars en 2024-2025 et de 1,5 milliard de dollars par année à compter de 2025-2026 qui pourrait être utilisée, notamment, pour réduire les effets d'une croissance économique plus modérée que prévu, si elle devait survenir, et de l'incertitude qui pourrait affecter les prévisions économiques et financières à plus long terme.

Recours à la provision pour éventualités afin de compenser la hausse des dépenses en santé et services sociaux en 2024-2025

Les dépenses réelles du portefeuille Santé et Services sociaux en 2023-2024 ont été supérieures au niveau prévu dans le budget 2024-2025. Le dépassement est principalement attribuable à des dépenses plus élevées que prévu pour la main-d'œuvre indépendante et à la hausse des heures travaillées dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Par ailleurs, le rythme soutenu des dépenses en santé et services sociaux depuis avril 2024, combiné au report de la fin du recours à la main-d'œuvre indépendante, indique que les sommes annoncées dans le budget 2024-2025 ne permettront pas de couvrir l'ensemble de ses dépenses pour l'année 2024-2025.

Par conséquent, la cible de dépenses pour le portefeuille Santé et Services sociaux est rehaussée d'une somme de 500 millions de dollars issue de la provision pour éventualités¹.

¹ Ce rehaussement correspond à la conversion en crédits budgétaires des 500 millions de dollars inscrits dans le portefeuille Santé et Services sociaux du budget de dépenses de mars 2024 sous l'élément « Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour les besoins en services dispensés à la population ».

Révisions aux soldes budgétaires au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

Selon la Loi sur l'équilibre budgétaire, le solde budgétaire correspond au surplus ou au déficit comptable présenté dans les comptes publics (surplus ou déficit lié aux activités), réduit du montant des revenus consacrés au Fonds des générations et ajusté pour prendre en compte certaines modifications comptables, le cas échéant.

Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2024 fait état d'une hausse du déficit comptable de 783 millions de dollars en 2025-2026 en raison de la détérioration de la situation budgétaire. Les révisions pour les années 2024-2025 et 2026-2027 sont, quant à elles, limitées à 21 millions de dollars et à 3 millions de dollars respectivement.

À ces révisions s'ajoutent une augmentation des versements des revenus consacrés au Fonds des générations de 21 millions de dollars en 2024-2025, en raison notamment de la hausse des redevances hydrauliques, et des baisses de 25 millions de dollars et de 8 millions de dollars respectivement en 2025-2026 et en 2026-2027.

Ainsi, le déficit au sens de la Loi s'établit à 11,0 milliards de dollars en 2024-2025, à 9,2 milliards de dollars en 2025-2026 et à 4,2 milliards de dollars en 2026-2027.

Révisions aux soldes budgétaires au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

(en millions de dollars)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2024	-10 998	-8 486	-4 209
Révisions de la situation économique et budgétaire	-1 336	-960	233
Initiatives de la mise à jour de l'automne 2024	-365	-463	-431
Poursuite de l'examen des dépenses fiscales	972	640	202
Révisions à la provision pour éventualités	750	—	—
Sous-total	21	-783	3
Révisions aux versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-21	25	8
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – NOVEMBRE 2024	-10 998	-9 244	-4 198

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

1.2 Les révisions détaillées en 2024-2025

En 2024-2025, le déficit comptable s'établit à 8,8 milliards de dollars. Il s'agit d'une amélioration de 21 millions de dollars par rapport au déficit prévu en mars 2024, ce qui s'explique notamment par :

- une hausse de 769 millions de dollars des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement en 2024-2025, due à :
 - une hausse de 373 millions de dollars des revenus fiscaux en raison de l'effet de l'harmonisation avec certaines mesures proposées dans le budget fédéral d'avril 2024, dont l'augmentation du taux d'inclusion des gains en capital, contrebalancé par des rentrées fiscales moins élevées que prévu à l'impôt des particuliers et aux taxes à la consommation depuis le début de 2024-2025,
 - une hausse de 396 millions de dollars des autres revenus en raison de revenus divers plus élevés que prévu des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'enseignement supérieur;
- une baisse de 89 millions de dollars des revenus provenant des entreprises du gouvernement, principalement en raison d'une baisse des résultats des portefeuilles de capital de risque et de fonds d'investissement ainsi que du portefeuille de financement d'Investissement Québec;
- une hausse des transferts fédéraux de 1,6 milliard de dollars, qui s'explique notamment par le montant de 750 millions de dollars accordé par le gouvernement fédéral en juin 2024 pour le remboursement des coûts du Québec en lien avec l'accueil des demandeurs d'asile, par des annonces du budget fédéral de 2024 relatives entre autres au Fonds pour accélérer la construction de logements et par le rythme de réalisation des projets d'infrastructure qui font l'objet d'un financement fédéral⁹;
- une hausse des dépenses de portefeuilles de 2,9 milliards de dollars en raison :
 - des dépenses plus élevées que prévu de 2,5 milliards de dollars dues principalement au décalage dans le rythme de réalisation des infrastructures, à des dépenses plus élevées que prévu pour le portefeuille Santé et Services sociaux, notamment pour la main-d'œuvre indépendante, ainsi qu'à une hausse du coût des crédits d'impôt remboursables, entre autres le crédit d'impôt relatif aux salaires (R-D) et le crédit d'impôt pour investissement et innovation (C3i)¹⁰,
 - des initiatives annoncées dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2024* totalisant 365 millions de dollars afin d'augmenter le soutien au secteur forestier, de consolider le soutien aux Québécois, de favoriser le développement des collectivités et d'assurer leur sécurité;
- une hausse du service de la dette de 166 millions de dollars principalement en raison du déficit plus élevé que prévu en 2023-2024 et des taux d'intérêt plus élevés que prévu en début d'année financière;
- l'utilisation de 750 millions de dollars de la provision pour éventualités à la mi-année financière afin de compenser la hausse des dépenses, notamment celles attribuables à la main-d'œuvre indépendante dans le réseau de la santé et des services sociaux, et aux coûts de 250 millions de dollars liés aux inondations qui ont sévi à l'été 2024.

⁹ Les révisions des revenus de transferts fédéraux qui découlent du rythme de réalisation des projets d'infrastructure bénéficiant d'un financement fédéral n'ont pas d'effet sur le solde budgétaire, car une contrepartie est comptabilisée aux dépenses.

¹⁰ Les explications détaillées relatives aux révisions des dépenses de portefeuilles en 2024-2025 sont présentées à la page E.26.

TABLEAU E.4

Révisions du cadre financier de 2024-2025 depuis mars 2024
(en millions de dollars)

	2024-2025				
	Révisions				Novembre 2024
	Mars 2024	Situation économique et budgétaire	Examen ⁽¹⁾ , initiatives et autres révisions	Total	
Revenus autonomes					
Revenus fiscaux	95 039	-599	972	373	95 412
Autres revenus	20 447	396	—	396	20 843
Sous-total	115 486	-203	972	769	116 255
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	5 418	-89	—	-89	5 329
Total des revenus autonomes	120 904	-292	972	680	121 584
Transferts fédéraux	29 397	1 645	—	1 645	31 042
Revenus	150 301	1 354	972	2 325	152 626
Dépenses de portefeuilles ⁽²⁾	-147 815	-2 524	-365	-2 888	-150 703
Service de la dette	-9 762	-166	—	-166	-9 928
Dépenses	-157 577	-2 690	-365	-3 054	-160 631
Provision pour éventualités	-1 500	—	750	750	-750
SURPLUS (DÉFICIT) COMPTABLE	-8 776	-1 336	1 357	21	-8 755

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit des résultats de l'examen des dépenses fiscales.

(2) Les explications détaillées relatives aux révisions des dépenses de portefeuilles en 2024-2025 sont présentées à la page E.26.

❑ Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

Pour l'année 2024-2025, les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement sont révisés à la hausse de 769 millions de dollars par rapport aux prévisions du budget 2024-2025 et totalisent 116,3 milliards de dollars.

- Les revenus fiscaux sont révisés à la hausse de 373 millions de dollars.
- Les autres revenus, soit les droits, permis et redevances, ainsi que les revenus divers¹¹, sont révisés favorablement de 396 millions de dollars.

TABLEAU E.5

Révisions des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

(en millions de dollars)

	2024-2025
REVENUS AUTONOMES⁽¹⁾ – MARS 2024	115 486
Revenus fiscaux	
Impôt des particuliers	38
Cotisations pour les services de santé	155
Impôts des sociétés	752
Impôt foncier scolaire	-104
Taxes à la consommation	-468
Sous-total	373
Autres revenus	
Droits, permis et redevances	125
Revenus divers	271
Sous-total	396
Total des révisions	769
REVENUS AUTONOMES⁽¹⁾ – NOVEMBRE 2024	116 255

(1) Il s'agit des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.

¹¹ Les revenus divers comprennent, entre autres, les revenus d'intérêts, les revenus provenant de la vente de biens et services, des droits de scolarité, des contributions d'usagers, ainsi que des amendes, confiscations et recouvrements.

■ Les revenus fiscaux

Pour l'année 2024-2025, les revenus de l'impôt des particuliers sont révisés à la hausse de 38 millions de dollars par rapport à la prévision de mars 2024.

- Cette révision s'explique notamment par l'effet favorable de 235 millions de dollars de l'harmonisation de la fiscalité des gains en capital avec le régime fédéral, contrebalancé par des retenues à la source moins élevées que prévu depuis le début de l'année financière 2024-2025.

Les cotisations pour les services de santé sont revues à la hausse de 155 millions de dollars en 2024-2025 par rapport à la prévision de mars 2024.

- Cette amélioration s'explique notamment par les salaires et traitements, dont la croissance a été révisée à la hausse de 0,5 point de pourcentage en 2024, passant de 5,1 % à 5,6 %.

Les revenus provenant des impôts des sociétés sont revus à la hausse de 752 millions de dollars en 2024-2025.

- Cette révision favorable s'explique notamment par l'effet de l'harmonisation de la fiscalité des gains en capital avec le régime fédéral, de 736 millions de dollars.

Les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire sont révisés à la baisse de 104 millions de dollars en 2024-2025.

- Cette diminution s'explique notamment par la contribution additionnelle du gouvernement du Québec visant à limiter la hausse moyenne des comptes de taxe scolaire à 3 % pour 2024-2025¹².

Les revenus des taxes à la consommation, qui proviennent principalement de la taxe de vente du Québec, sont revus à la baisse de 468 millions de dollars en 2024-2025.

- Cette diminution s'explique principalement par des remboursements de la taxe sur les intrants plus élevés que prévu depuis le début de 2024-2025, affectant à la baisse les revenus de la taxe de vente du Québec, malgré la révision à la hausse de la consommation des ménages¹³ de 1,3 point de pourcentage en 2024, qui passe de 2,5 % à 3,8 %.

¹² Pour plus de détails, voir le communiqué de presse *Le gouvernement agit pour limiter la hausse du compte de taxe scolaire à 3 % en moyenne*, [En ligne], 14 juin 2024, [<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/le-gouvernement-agit-pour-limiter-la-hausse-du-compte-de-taxe-scolaire-a-3-en-moyenne-56721>].

¹³ Il s'agit de la consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement.

■ Les autres revenus

Les revenus provenant des droits, permis et redevances sont révisés à la hausse de 125 millions de dollars en 2024-2025 par rapport à la prévision de mars 2024.

Cette amélioration s'explique notamment par :

- des revenus plus élevés que prévu provenant de la vente aux enchères de droits d'émission de GES;
- le reclassement dans les droits, permis et redevances de certains revenus précédemment présentés dans les revenus divers, conformément aux *Comptes publics 2023-2024*¹⁴.

Les revenus divers sont revus à la hausse de 271 millions de dollars en 2024-2025, en raison notamment :

- des revenus plus élevés que prévu des organismes du réseau de la santé et des services sociaux¹⁵, qui reflètent l'effet de la hausse de l'achalandage sur les revenus provenant des usagers;
- des revenus plus élevés que prévu des organismes des réseaux de l'enseignement supérieur¹⁵ attribuables, entre autres, à l'augmentation de leur clientèle;
- de la hausse des revenus d'intérêts sur les créances fiscales administrées par Revenu Québec.

¹⁴ En conformité avec le traitement effectué dans les *Comptes publics 2023-2024*, certains revenus de la Société de l'assurance automobile du Québec précédemment présentés dans les revenus divers ont été reclassés dans les droits, permis et redevances.

¹⁵ Ces revenus plus élevés s'accompagnent également d'une révision à la hausse des dépenses des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'enseignement supérieur en 2024-2025.

❑ Les revenus provenant des entreprises du gouvernement

Pour l'année 2024-2025, les revenus provenant des entreprises du gouvernement sont révisés à la baisse de 89 millions de dollars, pour s'établir à 5,3 milliards de dollars.

Cette révision s'explique principalement par la diminution des revenus provenant d'Investissement Québec, en raison notamment de la baisse des résultats de ses portefeuilles de capital de risque et de fonds d'investissement ainsi que de son portefeuille de financement.

TABLEAU E.6

Révisions des revenus provenant des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	2024-2025
REVENUS PROVENANT DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT – MARS 2024	5 418
Hydro-Québec	35
Loto-Québec	—
Société des alcools du Québec	-27
Investissement Québec	-127
Société québécoise du cannabis ⁽¹⁾	13
Autres ⁽²⁾	17
Total des révisions	-89
REVENUS PROVENANT DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT – NOVEMBRE 2024	5 329

(1) Les revenus sont affectés au Fonds de lutte contre les dépendances.

(2) Les autres entreprises du gouvernement incluent la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, Capital Financière agricole, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ainsi que le Fonds d'investissement Eureka.

❑ Les transferts fédéraux

En 2024-2025, les revenus de transferts fédéraux s'établissent à 31,0 milliards de dollars, ce qui représente une révision à la hausse de 1,6 milliard de dollars par rapport au budget 2024-2025.

Cette révision à la hausse s'explique notamment par le remboursement de 750 millions de dollars du gouvernement fédéral annoncé en juin 2024 pour les coûts engagés par le Québec relativement à l'accueil des demandeurs d'asile, par des annonces du budget fédéral de 2024 en lien entre autres avec le Fonds pour accélérer la construction de logements et par le rythme de réalisation des projets d'infrastructure qui font l'objet d'un financement fédéral¹⁶.

TABEAU E.7

Révisions des revenus de transferts fédéraux (en millions de dollars)

	2024-2025
TRANSFERTS FÉDÉRAUX – MARS 2024	29 397
Péréquation	—
Transferts pour la santé	–7
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	–28
Autres programmes	1 680
Total des révisions	1 645
TRANSFERTS FÉDÉRAUX – NOVEMBRE 2024	31 042

¹⁶ Les révisions des revenus de transferts fédéraux qui découlent du rythme de réalisation des projets d'infrastructure bénéficiant d'un financement fédéral n'ont pas d'effet sur le solde budgétaire, car une contrepartie est comptabilisée aux dépenses.

❑ Les dépenses de portefeuilles

Pour l'année 2024-2025, les dépenses de portefeuilles atteignent 150,7 milliards de dollars, ce qui représente une révision à la hausse de 2,9 milliards de dollars par rapport aux prévisions de mars 2024.

La révision est partiellement attribuable aux nouvelles initiatives de 365 millions de dollars annoncées depuis le budget 2024-2025, dont :

- 15 millions de dollars pour augmenter le soutien au secteur forestier;
- 60 millions de dollars pour consolider le soutien aux Québécois;
- 290 millions de dollars pour assurer la sécurité des collectivités.

Les révisions à la situation économique et budgétaire totalisent, quant à elles, 2,5 milliards de dollars et s'expliquent principalement par le décalage dans le rythme de réalisation des infrastructures, par des dépenses plus élevées que prévu pour le portefeuille Santé et Services sociaux, notamment pour la main-d'œuvre indépendante, par une hausse du coût des crédits d'impôt remboursables ainsi que par le report des dépenses de 2023-2024 à 2024-2025 pour l'Offensive formation en construction et le soutien aux élèves en difficulté pour le retour en classe (Plan de rattrapage scolaire) mis en place à la suite de la grève du personnel scolaire.

TABLEAU E.8

Révisions des dépenses de portefeuilles (en millions de dollars)

	2024-2025
DÉPENSES DE PORTEFEUILLES – MARS 2024	147 815
Nouvelles initiatives depuis mars 2024	
Augmenter le soutien au secteur forestier	15
Consolider le soutien aux Québécois	60
Assurer la sécurité des collectivités	290
Sous-total – Nouvelles initiatives depuis mars 2024	365
Révisions de la situation économique et budgétaire	
Portefeuille Santé et Services sociaux	898
Décalage dans le rythme de réalisation des infrastructures ⁽¹⁾	786
Coût des crédits d'impôt remboursables ⁽²⁾	201
Plan de rattrapage scolaire et Offensive formation en construction ⁽³⁾	151
Programmes en environnement et en lutte contre les changements climatiques ⁽⁴⁾	140
Autres éléments	348
Sous-total – Révisions de la situation économique et budgétaire	2 524
Total des révisions	2 888
DÉPENSES DE PORTEFEUILLES – NOVEMBRE 2024	150 703

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit d'un décalage dans le rythme de réalisation d'infrastructures subventionnées liées principalement au transport en commun, aux projets d'infrastructures locales, aux établissements d'enseignement supérieur ainsi qu'aux logements sociaux. Ce décalage découle dans certains cas d'un retard de travaux observé en 2023-2024, et dans d'autres d'un devancement de travaux qui étaient prévus dans les années subséquentes.

(2) Il s'agit notamment du crédit d'impôt relatif aux salaires (R-D) et du crédit d'impôt pour investissement et innovation (C3i). Les crédits d'impôt remboursables du portefeuille Santé et Services sociaux sont inclus dans la révision de 898 M\$.

(3) Il s'agit des dépenses prévues en 2023-2024 qui seront réalisées en 2024-2025.

(4) Il s'agit principalement des programmes Roulez vert et Écocamionnage.

❑ Le service de la dette

Pour l'année 2024-2025, le service de la dette est révisé à la hausse de 166 millions de dollars, pour s'établir à 9,9 milliards de dollars, principalement en raison du déficit plus élevé que prévu en 2023-2024 et des taux d'intérêt plus élevés que prévu en début d'année financière.

TABEAU E.9

Révisions du service de la dette (en millions de dollars)

	2024-2025
SERVICE DE LA DETTE – MARS 2024	9 762
Intérêts sur la dette directe ⁽¹⁾	90
Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs ⁽²⁾	76
Total des révisions	166
SERVICE DE LA DETTE – NOVEMBRE 2024	9 928

- (1) Les intérêts sur la dette directe comprennent les revenus du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. Ces revenus, qui sont déduits du service de la dette, sont composés des intérêts générés sur les placements ainsi que des gains et des pertes sur disposition d'actifs. La prévision de ces revenus peut être révisée à la hausse comme à la baisse, car elle est intimement liée à l'évolution des taux d'intérêt et au comportement du marché.
- (2) Ces intérêts correspondent aux intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, diminués principalement des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR).

2. LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Les finances publiques du Québec se sont temporairement détériorées pour la période de 2023-2024 à 2025-2026 en raison du ralentissement synchronisé de l'économie mondiale sous le poids du resserrement monétaire de la plupart des banques centrales.

En 2023, l'économie québécoise, déjà touchée par ce ralentissement, a également été frappée par des facteurs ponctuels, notamment une période de sécheresse et des feux de forêt qui ont affecté le secteur forestier ainsi que la production et les exportations d'électricité.

Ces facteurs conjoncturels ne compromettent toutefois pas la stratégie de retour à l'équilibre budgétaire.

□ Approche graduelle pour le retour à l'équilibre budgétaire au sens de la Loi

Les nouveaux gestes relatifs à l'examen des dépenses fiscales permettent d'annoncer une amélioration du solde budgétaire de près de 700 millions de dollars en 2028-2029.

- Le déficit structurel, au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, est ainsi réduit à 3,2 milliards de dollars, soit à 0,5 % du PIB.

De plus, l'amélioration des perspectives budgétaires en 2028-2029 permet de réduire l'écart à résorber de 500 millions de dollars.

- Il atteint maintenant 1,5 milliard de dollars en 2028-2029, soit un montant équivalent à la provision pour éventualités pour cette même année.

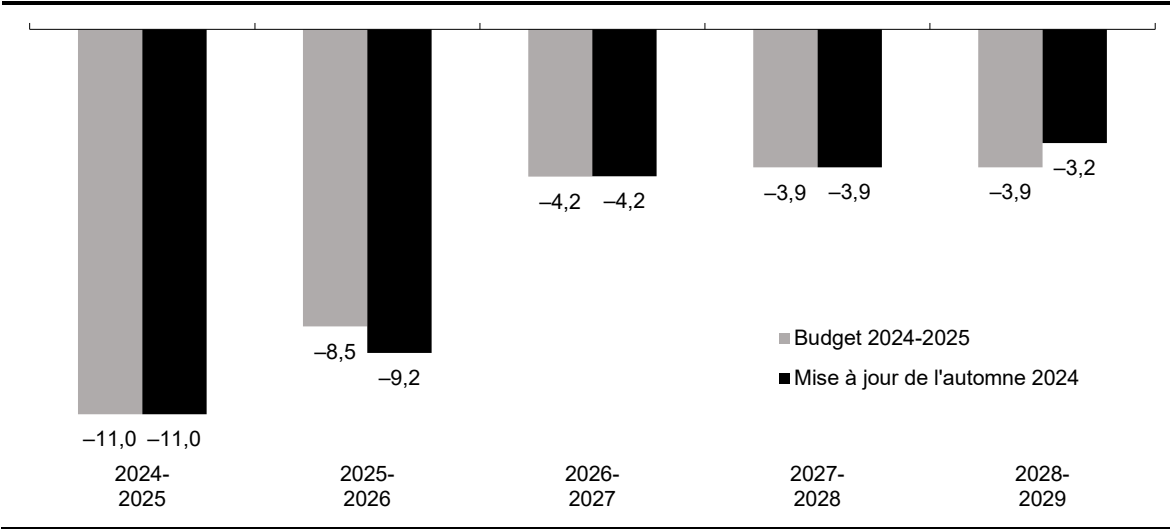
Pour retourner à l'équilibre budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, soit après versements des revenus consacrés au Fonds des générations, le gouvernement dispose de différents leviers :

- il poursuivra le processus d'examen des dépenses fiscales et budgétaires, dont les résultats seront présentés dans le budget 2025-2026;
- il continuera ses représentations auprès du gouvernement fédéral pour obtenir sa juste part des transferts fédéraux;
- il poursuit son engagement de créer plus de richesse et d'accroître le potentiel économique.

Le gouvernement déposera un plan de retour à l'équilibre budgétaire au moment de la publication du budget 2025-2026 et, conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire, l'équilibre, après versements au Fonds des générations, sera atteint au plus tard en 2029-2030.

GRAPHIQUE E.2

Évolution du déficit budgétaire selon la Loi sur l'équilibre budgétaire
(en milliards de dollars)



3. LES PRÉVISIONS DE REVENUS ET DE DÉPENSES

Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2024 présente l'évolution à court terme des revenus et des dépenses, soit les perspectives budgétaires sur trois ans, de 2024-2025 à 2026-2027.

TABLEAU E.10

Évolution des revenus et des dépenses (en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	TCAM ⁽¹⁾
Revenus				
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	116 255	120 600	124 994	
<i>Variation en %⁽²⁾</i>	6,2	3,7	3,6	4,5
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	5 329	6 018	7 544	
<i>Variation en %⁽³⁾</i>	1,7	12,9	25,4	12,9
Transferts fédéraux	31 042	30 712	32 305	
<i>Variation en %⁽⁴⁾</i>	0,5	-1,1	5,2	1,5
Total des revenus	152 626	157 330	164 843	
<i>Variation en %</i>	4,9	3,1	4,8	4,2
Dépenses				
Dépenses de portefeuilles	-150 703	-153 877	-156 382	
<i>Variation en %⁽⁵⁾</i>	6,5	2,1	1,6	3,4
Service de la dette	-9 928	-9 753	-10 248	
<i>Variation en %⁽⁶⁾</i>	-0,5	-1,8	5,1	0,9
Total des dépenses	-160 631	-163 630	-166 630	
<i>Variation en %</i>	6,0	1,9	1,8	3,2
Écart à résorber	—	750	1 500	
Provision pour éventualités	-750	-1 500	-1 500	
SURPLUS (DÉFICIT) COMPTABLE	-8 755	-7 050	-1 787	
<i>En % du PIB</i>	1,4	1,1	0,3	

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2024-2025 à 2026-2027.

(2) En 2024-2025, la croissance des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement s'explique notamment par l'évolution de l'activité économique et par l'effet de l'harmonisation avec certaines mesures proposées dans le budget fédéral d'avril 2024, dont l'augmentation du taux d'inclusion des gains en capital.

(3) La hausse des revenus provenant des entreprises du gouvernement découle principalement de l'augmentation des résultats d'Hydro-Québec, en raison de la hausse de ses ventes au Québec et des volumes d'exportation avec la mise en service en 2026-2027 des infrastructures liées à deux importants contrats d'exportation avec les États-Unis.

(4) La diminution des transferts fédéraux de 1,1 % en 2025-2026 s'explique notamment par la non-récurrence de certains revenus, comme le remboursement des coûts du Québec annoncé en juin 2024 en lien avec l'accueil des demandeurs d'asile.

(5) La croissance en 2024-2025 s'explique notamment par les initiatives annoncées en mars 2024 et en novembre 2024, par la hausse des coûts des services dans le secteur de l'éducation, par la non-réalisation des dépenses en rémunération découlant de la grève du personnel scolaire en 2023-2024, par le décalage dans le rythme de réalisation des infrastructures, ainsi que par la hausse des coûts liés à la prestation des soins de santé et des services sociaux. La croissance en 2026-2027 tient compte du ralentissement des investissements en infrastructures.

(6) La baisse du service de la dette en 2024-2025 et en 2025-2026 s'explique par l'évolution des taux d'intérêt et par la non-récurrence de pertes sur disposition d'actifs. La croissance du service de la dette en 2026-2027 s'explique par l'augmentation du niveau de la dette et par le renouvellement, à taux plus élevés, d'emprunts à taux fixe arrivant à échéance.

3.1 L'évolution des revenus

Les revenus du gouvernement comprennent les revenus autonomes, qui incluent les revenus provenant des entreprises du gouvernement, ainsi que les revenus de transferts fédéraux.

Les revenus du gouvernement s'élèvent à 152,6 milliards de dollars en 2024-2025, soit 121,6 milliards de dollars au chapitre des revenus autonomes et 31,0 milliards de dollars en transferts fédéraux.

— En 2024-2025, les revenus autonomes représentent 79,7 % des revenus du gouvernement, alors que les revenus de transferts fédéraux en représentent 20,3 %.

Les revenus du gouvernement s'établiront à 157,3 milliards de dollars en 2025-2026 et à 164,8 milliards de dollars en 2026-2027, ce qui représente une croissance respective de 3,1 % et de 4,8 %.

TABEAU E.11

Évolution des revenus

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	TCAM ⁽¹⁾
Revenus autonomes				
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	116 255	120 600	124 994	
Variation en %	6,2	3,7	3,6	4,5
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	5 329	6 018	7 544	
Variation en %	1,7	12,9	25,4	12,9
Sous-total	121 584	126 618	132 538	
Variation en % ⁽²⁾	6,0	4,1	4,7	4,9
Transferts fédéraux	31 042	30 712	32 305	
Variation en %	0,5	-1,1	5,2	1,5
TOTAL	152 626	157 330	164 843	
Variation en %	4,9	3,1	4,8	4,2

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2024-2025 à 2026-2027.

(2) En 2024-2025, la croissance des revenus autonomes s'explique notamment par l'évolution de l'activité économique et par l'effet de l'harmonisation avec certaines mesures proposées dans le budget fédéral d'avril 2024, dont l'augmentation du taux d'inclusion des gains en capital.

3.1.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement se composent principalement de revenus fiscaux, soit l'impôt des particuliers, les cotisations pour les services de santé, les impôts des sociétés, l'impôt foncier scolaire et les taxes à la consommation.

- Leur évolution reflète généralement celle de l'activité économique au Québec et les modifications apportées aux régimes fiscaux.

Les revenus autonomes comprennent également d'autres sources de revenus, soit :

- les droits, permis et redevances, notamment les revenus du marché du carbone;
- les revenus divers, tels que les droits de scolarité et les revenus d'intérêts, de la vente de biens et services ainsi que des amendes, confiscations et recouvrements.

En 2024-2025, les revenus autonomes s'élèvent à 116,3 milliards de dollars, en hausse de 6,2 % par rapport à 2023-2024. Ils atteindront 120,6 milliards de dollars en 2025-2026 et 125,0 milliards de dollars en 2026-2027, soit une croissance respective de 3,7 % et de 3,6 %.

TABLEAU E.12

Sommaire de l'évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	TCAM ⁽¹⁾
Revenus fiscaux	95 412	98 993	102 283	
Variation en % ⁽²⁾	6,0	3,8	3,3	4,3
Autres revenus	20 843	21 607	22 711	
Variation en % ⁽³⁾	7,5	3,7	5,1	5,4
TOTAL	116 255	120 600	124 994	
Variation en %⁽⁴⁾	6,2	3,7	3,6	4,5

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2024-2025 à 2026-2027.

(2) En 2024-2025, la variation des revenus fiscaux s'explique principalement par l'évolution de l'activité économique et par l'effet de l'harmonisation avec certaines mesures proposées dans le budget fédéral d'avril 2024, dont l'augmentation du taux d'inclusion des gains en capital.

(3) En 2024-2025, la croissance des autres revenus s'explique principalement par la croissance de 9,4 % des revenus divers, en lien notamment avec la hausse des revenus de placement du Fonds des générations, lesquels sont passés de 582 M\$ en 2023-2024 à 714 M\$ en 2024-2025, et avec l'augmentation des revenus divers des organismes autres que budgétaires, des fonds spéciaux ainsi que des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

(4) En 2025-2026 et en 2026-2027, la variation des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement s'explique principalement par l'évolution de l'activité économique, notamment du PIB nominal, lequel croît de 3,6 % en 2025 et en 2026.

❑ Les revenus fiscaux

En 2024-2025, les revenus provenant de l'impôt des particuliers, la principale source de revenus du gouvernement, s'établissent à 45,0 milliards de dollars, en hausse de 7,5 % par rapport à 2023-2024. Ils atteindront 47,1 milliards de dollars en 2025-2026 et 48,7 milliards de dollars en 2026-2027, soit une croissance respective de 4,6 % et de 3,5 %.

Cette évolution des revenus provenant de l'impôt des particuliers reflète, entre autres :

- la hausse du revenu des ménages, dont les salaires et traitements, qui connaîtront une croissance de 5,6 % en 2024, de 3,5 % en 2025 et de 3,2 % en 2026;
- l'effet de l'harmonisation avec certaines mesures proposées dans le budget fédéral d'avril 2024, dont l'augmentation du taux d'inclusion des gains en capital;
- l'ensemble des paramètres du régime d'imposition des particuliers, tels que l'indexation et le caractère progressif du régime d'impôt sur le revenu;
- l'effet de l'optimisation du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière à partir de 2025-2026.

En 2024-2025, les cotisations pour les services de santé s'établissent à 8,8 milliards de dollars, soit une croissance de 3,4 %. Elles atteindront 9,1 milliards de dollars en 2025-2026 et 9,4 milliards de dollars en 2026-2027, ce qui représente respectivement une croissance de 3,6 % et de 2,7 %.

- Cette évolution favorable s'explique par la croissance des salaires et traitements, laquelle s'élève à 5,6 % en 2024, à 3,5 % en 2025 et à 3,2 % en 2026.
- Elle s'explique également par l'effet du congé fiscal pour grands projets d'investissement annoncé dans le budget 2023-2024.

En 2024-2025, les revenus provenant des impôts des sociétés atteignent 12,9 milliards de dollars, une croissance de 12,9 % par rapport à 2023-2024. Ils s'établiront à 12,8 milliards de dollars en 2025-2026 et à 13,2 milliards de dollars en 2026-2027, soit une variation respective de -0,2 % et de 3,0 %.

- Cette évolution reflète la variation prévue de l'excédent d'exploitation net des sociétés, qui s'établit à -5,3 % en 2024, à 2,1 % en 2025 et à 4,4 % en 2026¹⁷.
- Elle traduit également l'effet de l'harmonisation avec certaines mesures proposées dans le budget fédéral d'avril 2024, notamment l'augmentation du taux d'inclusion des gains en capital.

En 2024-2025, les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire s'élèvent à 1,2 milliard de dollars, en hausse de 4,9 % par rapport à 2023-2024. Ils atteindront 1,4 milliard de dollars en 2025-2026 et 1,5 milliard de dollars en 2026-2027, soit une croissance respective de 12,5 % et de 9,9 %.

- Cette progression est influencée par l'évolution du montant pour le financement de besoins locaux, qui prend en compte la croissance prévue du nombre d'élèves ainsi que celle du coût des biens et services financés par l'impôt foncier scolaire.
- Elle reflète également l'effet de la contribution additionnelle de près de 150 millions de dollars par année du gouvernement du Québec visant à limiter la hausse des comptes de taxe scolaire à 3 % en moyenne pour 2024-2025.

¹⁷ L'évolution des revenus provenant des impôts des sociétés reflète également la croissance des exportations, qui s'établit à 3,8 % en 2024, puis à 3,3 % en 2025 et en 2026.

TABLEAU E.13

Évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	TCAM ⁽¹⁾
Revenus fiscaux				
Impôt des particuliers	44 990	47 057	48 696	
Variation en % ⁽²⁾	7,5	4,6	3,5	5,2
Cotisations pour les services de santé	8 825	9 144	9 390	
Variation en %	3,4	3,6	2,7	3,2
Impôts des sociétés	12 868	12 848	13 235	
Variation en % ⁽³⁾	12,9	-0,2	3,0	5,1
Impôt foncier scolaire	1 206	1 357	1 492	
Variation en % ⁽⁴⁾	4,9	12,5	9,9	9,1
Taxes à la consommation	27 523	28 587	29 470	
Variation en % ⁽⁵⁾	1,6	3,9	3,1	2,9
Sous-total	95 412	98 993	102 283	
Variation en %	6,0	3,8	3,3	4,3
Autres revenus				
Droits, permis et redevances	6 065	6 315	6 726	
Variation en % ⁽⁶⁾	3,0	4,1	6,5	4,5
Revenus divers	14 778	15 292	15 985	
Variation en % ⁽⁷⁾	9,4	3,5	4,5	5,8
Sous-total	20 843	21 607	22 711	
Variation en %	7,5	3,7	5,1	5,4
TOTAL	116 255	120 600	124 994	
Variation en %	6,2	3,7	3,6	4,5

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2024-2025 à 2026-2027.

(2) En 2024-2025, la croissance des revenus provenant de l'impôt des particuliers s'explique par la hausse des salaires et traitements de 5,6 % en 2024 et par l'effet de l'harmonisation avec certaines mesures proposées dans le budget fédéral d'avril 2024, dont l'augmentation du taux d'inclusion des gains en capital.

(3) En 2024-2025 et en 2025-2026, la croissance des revenus des impôts des sociétés s'explique notamment par l'effet de la hausse du taux d'inclusion des gains en capital, qui entraîne le devancement en 2024 de transactions initialement prévues en 2025 et en 2026, en raison de l'entrée en vigueur du changement le 25 juin 2024.

(4) En 2024-2025, la croissance des revenus provenant de l'impôt foncier scolaire reflète l'effet de la contribution additionnelle de près de 150 M\$ par année du gouvernement du Québec visant à limiter la hausse des comptes de taxe scolaire à 3 % en moyenne pour 2024-2025. En 2025-2026 et en 2026-2027, la croissance est influencée par l'évolution du montant pour le financement de besoins locaux, qui prend en compte la croissance prévue du nombre d'élèves ainsi que celle du coût des biens et services financés par l'impôt foncier scolaire.

(5) En 2024-2025, la croissance des taxes à la consommation s'explique par la hausse de la consommation des ménages de 3,8 % en 2024, dont l'effet est contrebalancé par la hausse des remboursements de la taxe sur les intrants.

(6) En 2026-2027, la croissance des revenus des droits, permis et redevances s'explique notamment par la hausse des revenus provenant des ressources naturelles et des revenus tirés de la vente aux enchères de droits d'émission de GES.

(7) En 2024-2025, la croissance des revenus divers s'explique notamment par la hausse des revenus de placement du Fonds des générations et par l'augmentation des revenus divers des organismes autres que budgétaires, des fonds spéciaux ainsi que des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

En 2024-2025, les revenus des taxes à la consommation totalisent 27,5 milliards de dollars, en hausse de 1,6 % par rapport à 2023-2024. Ils s'établiront à 28,6 milliards de dollars en 2025-2026 et à 29,5 milliards de dollars en 2026-2027, soit une augmentation respective de 3,9 % et de 3,1 %.

L'évolution des revenus des taxes à la consommation reflète notamment :

- la croissance prévue de la consommation des ménages¹⁸, qui s'établit à 3,8 % en 2024 et en 2025, puis à 3,5 % en 2026;
- la hausse attendue des investissements en construction résidentielle, qui s'établit à 2,8 % en 2024, à 5,0 % en 2025 et à 3,8 % en 2026;
- les deux hausses de la taxe spécifique sur les produits du tabac, à compter du 13 mars 2024 et du 6 janvier 2025, annoncées dans le cadre du budget 2024-2025¹⁹.

❑ Les autres revenus

En 2024-2025, les revenus provenant des droits, permis et redevances totalisent 6,1 milliards de dollars, en hausse de 3,0 % par rapport à 2023-2024. Ils s'établiront à 6,3 milliards de dollars en 2025-2026 et à 6,7 milliards de dollars en 2026-2027, soit une hausse respective de 4,1 % et de 6,5 %.

- L'évolution des revenus des droits, permis et redevances s'explique par la variation des revenus provenant des ressources naturelles et de la vente aux enchères de droits d'émission de GES.
- Elle s'explique également par l'effet du plafonnement de l'indexation des tarifs gouvernementaux à 3 % depuis le 1^{er} janvier 2023, pour une période de quatre ans, soit de 2023 à 2026. Ce plafonnement concerne notamment les droits sur les permis de conduire et l'immatriculation.

En 2024-2025, les revenus divers s'établissent à 14,8 milliards de dollars, soit une croissance de 9,4 % par rapport à 2023-2024. Ils atteindront 15,3 milliards de dollars en 2025-2026 et 16,0 milliards de dollars en 2026-2027, soit une hausse respective de 3,5 % et de 4,5 %.

- L'évolution favorable des revenus divers est attribuable aux revenus attendus des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires ainsi que des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur.
 - Par exemple, la croissance des revenus des réseaux de l'enseignement supérieur est influencée, entre autres, par la progression des clientèles.
- De plus, la croissance des revenus divers en 2024-2025 reflète, entre autres, la hausse des revenus de placement du Fonds des générations.
- L'évolution des revenus divers prend aussi en compte l'effet du plafonnement de l'indexation des tarifs gouvernementaux à 3 % jusqu'en 2026.

¹⁸ Il s'agit de la consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement.

¹⁹ Ces deux hausses de la taxe spécifique sur les produits du tabac généreront des revenus additionnels de 40 M\$ en 2024-2025 et de 65 M\$ en 2025-2026.

3.1.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement

Les entreprises du gouvernement sont composées des sociétés publiques qui possèdent une vocation commerciale, une autonomie de gestion et une autosuffisance financière. Les revenus provenant des entreprises du gouvernement correspondent substantiellement aux résultats nets de ces sociétés.

Ces revenus s'établissent à 5,3 milliards de dollars en 2024-2025, en hausse de 1,7 %, à 6,0 milliards de dollars en 2025-2026, en hausse de 12,9 %, et à 7,5 milliards de dollars en 2026-2027, en hausse de 25,4 %.

TABLEAU E.14

Évolution des revenus provenant des entreprises du gouvernement

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	TCAM ⁽¹⁾
Hydro-Québec	2 080	2 615	3 975	
Loto-Québec	1 514	1 517	1 578	
Société des alcools du Québec	1 410	1 475	1 513	
Investissement Québec	181	264	325	
Société québécoise du cannabis ⁽²⁾	108	130	141	
Autres ⁽³⁾	36	17	12	
TOTAL	5 329	6 018	7 544	
Variation en %	1,7	12,9	25,4	12,9

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2024-2025 à 2026-2027.

(2) Les revenus sont affectés au Fonds de lutte contre les dépendances.

(3) Les autres entreprises du gouvernement incluent la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, Capital Financière agricole, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ainsi que le Fonds d'investissement Eurêka.

La croissance de 1,7 % en 2024-2025 s'explique en grande partie par l'augmentation des revenus provenant d'Investissement Québec, principalement liée à la diminution de la provision pour pertes comparativement à l'année précédente.

La croissance de 12,9 % en 2025-2026 est principalement attribuable à l'augmentation des résultats d'Hydro-Québec, qui découle notamment de la hausse de ses ventes au Québec ainsi que de la baisse de ses charges d'exploitation provenant de la création d'un nouvel actif réglementaire permettant d'amortir les coûts liés à la maîtrise de la végétation.

La croissance de 25,4 % en 2026-2027 est principalement due à l'augmentation des résultats attendus d'Hydro-Québec, en raison de la hausse des volumes d'exportation avec la mise en service des infrastructures liées à deux importants contrats d'exportation avec les États-Unis, ainsi qu'à la hausse de ses ventes au Québec.

3.1.3 Les transferts fédéraux

Les revenus de transferts fédéraux correspondent aux revenus du gouvernement fédéral qui sont versés au Québec en vertu de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, auxquels s'ajoutent les revenus des autres programmes qui découlent d'ententes bilatérales.

Ils comprennent principalement la péréquation et les revenus du Transfert canadien en matière de santé (TCS) ainsi que du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS).

Il est prévu que les revenus de transferts fédéraux croîtront de 0,5 % en 2024-2025 et qu'ils diminueront de 1,1 % en 2025-2026. Cette diminution s'explique notamment par la non-récurrence de certains revenus, comme le remboursement des coûts du Québec annoncé en juin 2024 en lien avec l'accueil des demandeurs d'asile.

TABLEAU E.15

Évolution des transferts fédéraux

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	TCAM ⁽¹⁾
Péréquation	13 316	13 571	14 419	15 039	15 441	
<i>Variation en %</i>	-5,1	1,9	6,2	4,3	2,7	1,9
Transferts pour la santé	8 547	8 826	9 219	9 358	9 425	
<i>Variation en %</i>	-1,9	3,3	4,5	1,5	0,7	1,6
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 323	1 310	1 315	1 312	1 306	
<i>Variation en %</i>	-8,8	-1,0	0,4	-0,2	-0,5	-2,1
Autres programmes	7 856	7 005	7 352	6 799	6 016	
<i>Variation en %</i>	17,7	-10,8	5,0	-7,5	-11,5	-2,1
TOTAL	31 042	30 712	32 305	32 508	32 188	
<i>Variation en %</i>	0,5	-1,1	5,2	0,6	-1,0	0,8

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur cinq ans, soit de 2024-2025 à 2028-2029.

❑ Les demandes du Québec au gouvernement fédéral

Le Québec considère que le gouvernement fédéral doit accroître son financement aux provinces en matière d'infrastructures et de développement de la main-d'œuvre. Il importe par ailleurs que ce financement soit sous forme de transferts sans condition, stables et prévisibles. Des ententes Canada-Québec à l'image de celle pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants doivent être la norme.

Le Québec s'attend à recevoir sa juste part de l'ensemble des sommes annoncées dans le budget fédéral d'avril 2024 visant à accroître l'offre de logements, entre autres celles destinées aux infrastructures liées au logement. Le gouvernement fédéral doit par ailleurs s'engager à financer sa juste part de l'ensemble du projet de tramway de Québec de même que le nouveau lien interrives entre les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

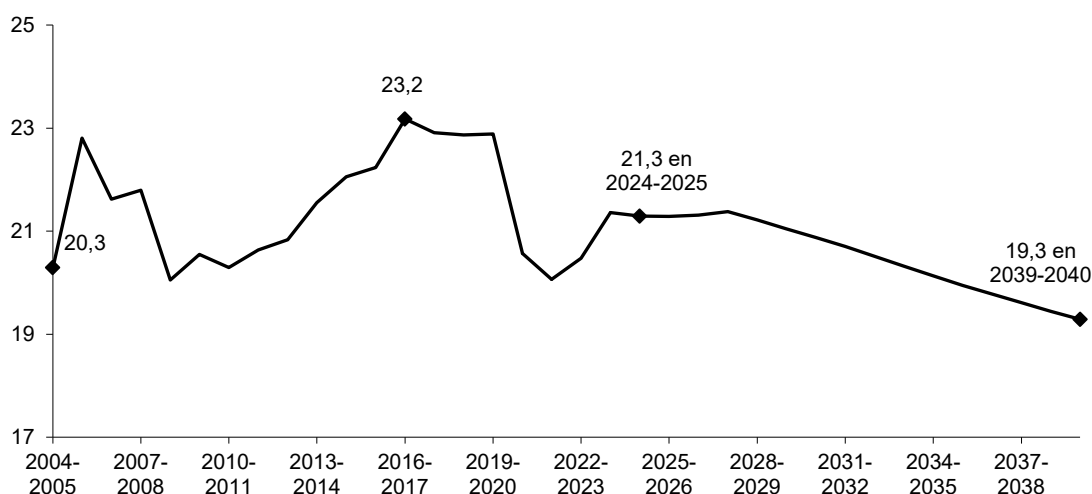
Enfin, le Québec demande l'obtention d'un droit de retrait sans condition avec pleine compensation financière du Régime canadien de soins dentaires et de la première phase du régime canadien d'assurance médicaments, annoncée dans le budget fédéral d'avril 2024. Le Québec demande également une augmentation plus importante du TCS.

Il est à rappeler que les sommes annoncées en santé par le gouvernement fédéral en février 2023 sont nettement insuffisantes. Elles ne permettront pas de rattraper le niveau de la contribution historique du fédéral ni d'assurer un financement durable, prévisible et respectueux de la compétence du Québec en santé. Seule une augmentation conséquente du TCS contribuerait à l'atteinte de ces objectifs.

- Il est prévu que la part du TCS dans les dépenses de santé des provinces et territoires, qui s'établit à 21,3 % en 2024-2025, diminuera à 19,3 % d'ici 2039-2040. Cette part s'établissait à 23,2 % en 2016-2017.

GRAPHIQUE E.3

Part du Transfert canadien en matière de santé dans les dépenses de santé des provinces et territoires – 2004-2005 à 2039-2040 (en pourcentage)



Sources : Institut canadien d'information sur la santé, Conference Board du Canada et ministère des Finances du Canada.

❑ Une faible croissance des revenus des transferts fédéraux d'ici 2028-2029

Une faible croissance des transferts fédéraux est prévue d'ici 2028-2029. Sur cinq ans, soit de 2024-2025 à 2028-2029, un taux de croissance annuel moyen de 0,8 % est prévu. Cela contraste avec le taux de croissance annuel moyen des 10 dernières années, soit de 2014-2015 à 2023-2024, qui s'est établi à 5,2 %.

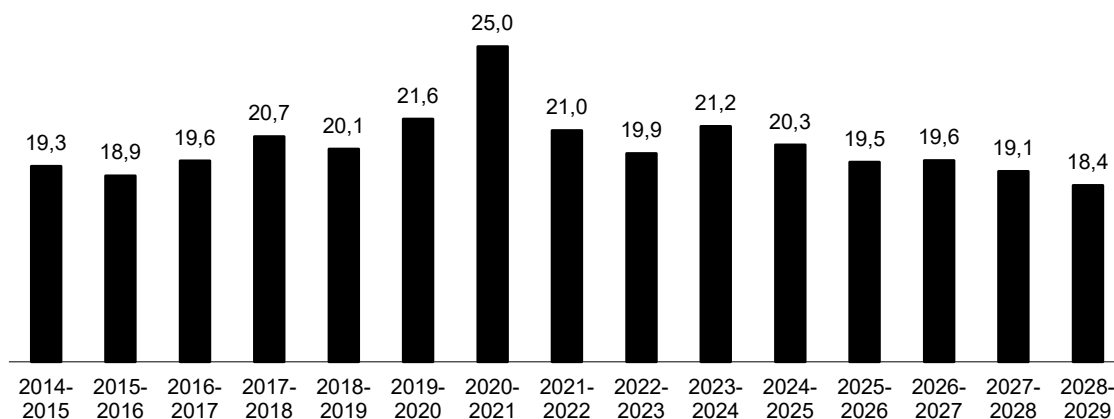
Cette faible croissance s'explique notamment par :

- des changements apportés par le gouvernement fédéral à la formule de péréquation dans le cadre de son budget de 2023²⁰;
- une augmentation insuffisante du TCS;
- une baisse du poids démographique du Québec, alors que la grande majorité des transferts aux provinces, notamment le TCS, sont répartis sur une base par habitant;
- le versement de sommes ponctuelles et des ententes à durée limitée.

Il en découle que la part des revenus de transferts fédéraux du Québec dans le total de ses revenus, qui était de 21,6 % en 2019-2020, devrait diminuer à 19,5 % en 2025-2026 et ne s'établir qu'à 18,4 % en 2028-2029.

GRAPHIQUE E.4

Part des transferts fédéraux dans le total des revenus du Québec
(en pourcentage)



Source : Ministère des Finances du Québec.

²⁰ Dans le cadre de son budget 2023, le gouvernement fédéral a annoncé des changements qui ont été apportés à la formule de péréquation à compter de 2024-2025. Ceux-ci concernent principalement l'estimation de la capacité fiscale des provinces à l'assiette des impôts fonciers non résidentiels. L'impact financier négatif de ce changement sur le cadre financier du Québec a été estimé à 468 M\$ par année en moyenne à compter de 2024-2025.

3.2 L'évolution des dépenses

Les dépenses comprennent, d'une part, les dépenses de portefeuilles liées à la prestation des services publics, lesquelles sont influencées par la démographie et les prix, et, d'autre part, le service de la dette, qui est notamment guidé par le niveau de la dette et les taux d'intérêt.

Les dépenses totalisent 160,6 milliards de dollars en 2024-2025, soit 150,7 milliards de dollars au chapitre des dépenses de portefeuilles et 9,9 milliards de dollars pour le service de la dette.

— Elles s'établiront à 163,6 milliards de dollars en 2025-2026 et à 166,6 milliards de dollars en 2026-2027.

En 2024-2025, la croissance des dépenses de portefeuilles s'établira à 6,5 %, en raison notamment des initiatives annoncées en mars 2024 et en novembre 2024, de la hausse des coûts des services dans le secteur de l'éducation, de la non-réalisation des dépenses en rémunération découlant de la grève du personnel scolaire en 2023-2024, du décalage dans le rythme de réalisation des infrastructures ainsi que de la hausse attendue des coûts liés à la prestation des soins de santé et des services sociaux.

En 2025-2026, la croissance des dépenses reflète la hausse attendue des coûts liés à la prestation des services gouvernementaux. Cette hausse est partiellement atténuée par le retrait graduel de la main-d'œuvre indépendante en santé et services sociaux et par la fin des investissements ponctuels en éducation.

En 2026-2027, la croissance des dépenses de portefeuilles s'établira à 1,6 % en raison du ralentissement des investissements en infrastructures.

Le service de la dette représente environ 6 % de l'ensemble des dépenses du gouvernement.

— La variation de -0,5 % du service de la dette en 2024-2025 s'explique notamment par la non-récurrence de pertes sur disposition d'actifs comptabilisées en 2023-2024 dans le cadre des activités de placement du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement.

TABLEAU E.16

Évolution des dépenses

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	TCAM ⁽¹⁾
Dépenses de portefeuilles	150 703	153 877	156 382	
<i>Variation en %</i>	6,5	2,1	1,6	3,4
Service de la dette	9 928	9 753	10 248	
<i>Variation en %</i>	-0,5	-1,8	5,1	0,9
TOTAL	160 631	163 630	166 630	
<i>Variation en %</i>	6,0	1,9	1,8	3,2

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2024-2025 à 2026-2027.

3.2.1 Les dépenses de portefeuilles

Pour atteindre ses objectifs et réaliser ses activités, le gouvernement met sur pied des programmes administrés par les entités gouvernementales, dont les ministères et les organismes. L'ensemble des entités sous la responsabilité d'un ministre constitue un portefeuille.

TABEAU E.17

Évolution des dépenses par portefeuille ministériel (en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	TCAM ⁽¹⁾
Santé et Services sociaux	62 807	63 950	65 886	
Variation en % ⁽²⁾	3,0	1,8	3,0	2,6
Éducation	22 537	22 838	23 412	
Variation en % ⁽³⁾	12,4	1,3	2,5	5,3
Enseignement supérieur	11 050	11 085	11 386	
Variation en % ⁽⁴⁾	5,5	0,3	2,7	2,8
Famille	8 554	9 255	9 466	
Variation en % ⁽⁵⁾	-4,1	8,2	2,3	2,0
Transports et Mobilité durable	7 060	7 953	7 875	
Variation en % ⁽⁶⁾	5,4	12,6	-1,0	5,5
Emploi et Solidarité sociale	5 754	5 520	5 464	
Variation en % ⁽⁷⁾	0,5	-4,1	-1,0	-1,6
Affaires municipales et Habitation	5 324	5 639	5 189	
Variation en % ⁽⁸⁾	8,3	5,9	-8,0	1,8
Économie, Innovation et Énergie	4 012	3 874	3 804	
Variation en % ⁽⁹⁾	4,8	-3,4	-1,8	-0,2
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	2 462	2 349	2 454	
Variation en % ⁽¹⁰⁾	1,3	-4,6	4,5	0,3
Autres portefeuilles	21 143	21 414	21 446	
Variation en % ⁽¹¹⁾	20,8	1,3	0,1	7,0
TOTAL	150 703	153 877	156 382	
Variation en %	6,5	2,1	1,6	3,4

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2024-2025 à 2026-2027.

(2) Les croissances affichées de 3,0 % en 2024-2025 et en 2026-2027 reflètent la hausse attendue des coûts liés à la prestation des soins de santé et des services sociaux. En 2025-2026, la croissance de 1,8 % s'explique notamment par des économies réalisées par l'élimination graduelle de la main-d'œuvre indépendante.

(3) En 2024-2025, la croissance s'explique notamment par la hausse attendue des coûts liés à la prestation des services dans le secteur de l'éducation, les initiatives du budget 2024-2025 ainsi que le report des dépenses de 2023-2024 à 2024-2025 entre autres pour l'Offensive formation en construction et le soutien aux élèves en difficulté pour le retour en classe (Plan de rattrapage scolaire) mis en place à la suite de la grève du personnel scolaire. Cette hausse est conjuguée à la non-réalisation des dépenses en rémunération découlant de la grève du personnel scolaire en 2023-2024. Si l'on excluait l'effet de la grève, la croissance de 2024-2025 s'établirait à 8,8 %. En 2025-2026, la variation s'explique notamment par la fin, en 2024-2025, des investissements ponctuels pour l'Offensive formation en construction et pour le Plan de rattrapage scolaire.

TABLEAU E.17

Évolution des dépenses par portefeuille ministériel (suite)

-
- (4) En 2024-2025 et en 2025-2026, les croissances sont liées au décalage dans le rythme de réalisation des infrastructures. Sans ce décalage, la croissance des dépenses aurait été de 3,4 % en 2024-2025 et de 2,2 % en 2025-2026.
 - (5) En 2024-2025, la variation est liée aux versements anticipés en 2023-2024 pour le financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés. Si l'on excluait ces versements anticipés, la croissance des dépenses serait de 2,4 % en 2024-2025. En 2025-2026, la croissance s'explique principalement par l'indexation des sommes versées pour l'Allocation famille et par le financement des nouvelles places en services de garde subventionnés.
 - (6) En 2024-2025, la croissance s'explique notamment par le soutien ponctuel au milieu municipal dans l'entretien et l'amélioration du réseau routier local, par le financement des infrastructures en transport collectif ainsi que par la hausse des coûts de l'entretien hivernal. En 2025-2026 et en 2026-2027, les variations sont liées au rythme de réalisation des investissements dans les programmes d'aide au transport collectif et actif.
 - (7) En 2024-2025, la variation est principalement due à la fin des bonifications octroyées par le gouvernement fédéral relativement aux programmes de mesures d'aide aux entreprises financées par le Fonds de développement du marché du travail. En 2025-2026 et en 2026-2027, les variations s'expliquent notamment par la baisse anticipée de la clientèle des programmes d'assistance sociale et par la fin de l'Opération main-d'œuvre.
 - (8) Les croissances sont principalement expliquées par la séquence prévue de réalisation des logements dans le Programme d'habitation abordable Québec et le programme AccèsLogis.
 - (9) En 2024-2025, la croissance est notamment expliquée par la hausse du coût des crédits d'impôt pour le développement des affaires électroniques et pour l'investissement et l'innovation. En 2025-2026, la variation s'explique entre autres par l'échéance du financement de certaines stratégies gouvernementales liées à l'économie. En 2026-2027, la variation est liée à la baisse du volume d'interventions financières provenant du Fonds du développement économique.
 - (10) En 2024-2025, la variation est limitée en raison de l'effet de la hausse des dépenses au Fonds d'électrification et de changements climatiques en 2023-2024. En 2025-2026, la variation s'explique par la réduction progressive des rabais à l'achat de véhicules électriques du programme Roulez vert. En 2026-2027, la croissance s'explique par l'intensification des efforts visant à réduire les émissions de GES dans le secteur de l'industrie comme prévu dans le Plan de mise en œuvre 2024-2029 du Plan pour une économie verte 2030, sous l'effet d'une hausse attendue des revenus du marché du carbone.
 - (11) En 2024-2025, la variation est principalement attribuable à l'effet du Fonds de suppléance ainsi qu'au coût pour répondre aux impacts des inondations. En 2025-2026, la variation s'explique entre autres par l'effet combiné de la fin de divers programmes et de la non-récurrence du coût pour répondre aux impacts des inondations. En 2026-2027, la variation s'explique par la diminution des investissements en infrastructures, entre autres pour les infrastructures locales et culturelles, ainsi que par la diminution des investissements pour le déploiement de l'Internet haute vitesse.

❑ Santé et Service sociaux

Les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux couvrent principalement les activités du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Elles couvrent également celles des autres organismes gouvernementaux reliés à la santé et aux services sociaux, comme Héma-Québec.

Les dépenses de ce portefeuille sont influencées par l'évolution et le vieillissement de la population, par la rémunération du personnel des établissements de santé, de même que par l'introduction de nouvelles technologies et de nouveaux médicaments.

Les croissances de dépenses affichées de 3,0 % en 2024-2025 et en 2026-2027 reflètent la hausse attendue des coûts liés à la prestation des soins de santé et des services sociaux.

En 2025-2026, la croissance de 1,8 % s'explique notamment par les économies réalisées par l'élimination graduelle de la main-d'œuvre indépendante.

❑ Éducation

Les dépenses du portefeuille Éducation sont principalement consacrées aux activités des établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. Ce portefeuille comprend également les programmes visant à promouvoir les activités de loisir et de sport ainsi qu'à assurer la gestion des parcs nationaux.

De manière générale, les dépenses de ce portefeuille varient selon l'évolution des clientèles et de la rémunération du personnel des centres de services scolaires et des commissions scolaires.

En 2024-2025, la croissance des dépenses de 12,4 % est expliquée principalement par la hausse attendue des coûts liés à la prestation des services dans le secteur de l'éducation, par les initiatives du budget 2024-2025 ainsi que par le report des dépenses de 2023-2024 à 2024-2025, notamment pour l'Offensive formation en construction et le soutien aux élèves en difficulté pour le retour en classe (Plan de rattrapage scolaire) mis en place à la suite de la grève du personnel scolaire. Cette hausse est conjuguée à la non-réalisation des dépenses en rémunération découlant de la grève du personnel scolaire en 2023-2024. Si l'on excluait l'impact de la grève du personnel scolaire, la croissance s'établirait à 8,8 %.

En 2025-2026, la croissance des dépenses de 1,3 % s'explique notamment par la fin, en 2024-2025, des investissements ponctuels pour l'Offensive formation en construction et pour le Plan de rattrapage scolaire.

La croissance des dépenses de 2,5 % en 2026-2027 permet le financement des coûts liés à la prestation des services dans le secteur de l'éducation.

❑ Enseignement supérieur

Les dépenses du portefeuille Enseignement supérieur sont principalement consacrées aux activités des établissements d'enseignement de niveaux collégial et universitaire. Ce portefeuille comprend également l'aide financière aux études. De manière générale, les dépenses de ce portefeuille varient selon l'évolution des clientèles et de la rémunération du personnel des réseaux collégial et universitaire ainsi que selon celle des investissements en infrastructures pour les universités à charte.

En 2024-2025 et en 2025-2026, les croissances des dépenses de 5,5 % et de 0,3 % respectivement sont liées au décalage dans le rythme de réalisation des infrastructures.

La croissance de 2,7 % en 2026-2027 reflète le financement de la hausse attendue des coûts liés à la prestation des services dans le secteur de l'enseignement supérieur.

❑ Famille

Les dépenses du portefeuille Famille comprennent essentiellement le financement des services de garde éducatifs à l'enfance et l'aide financière aux familles.

En 2024-2025, la variation des dépenses de -4,1 % est liée aux versements anticipés en 2023-2024 pour le financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés.

En 2025-2026, la croissance des dépenses de 8,2 % s'explique principalement par l'indexation des sommes versées pour l'Allocation famille, mais également par le financement des nouvelles places en services de garde subventionnés, y compris la rémunération de leur personnel, dans le cadre des mesures du Grand chantier pour les familles.

La croissance de 2,3 % en 2026-2027 reflète le financement de la hausse attendue des coûts liés aux services de garde éducatifs à l'enfance et à l'aide financière aux familles.

❑ Transports et Mobilité durable

Les dépenses du portefeuille Transports et Mobilité durable comprennent principalement la construction, l'entretien et l'exploitation des infrastructures routières ainsi que le financement des services de transport en commun. Elles comprennent également la gestion des équipements roulants, de la flotte aérienne et des services de traversiers du gouvernement.

En 2024-2025, la croissance des dépenses de 5,4 % s'explique notamment par le soutien ponctuel au milieu municipal dans l'entretien et l'amélioration du réseau routier local, par le financement des infrastructures en transport collectif ainsi que par la hausse des coûts de l'entretien hivernal.

En 2025-2026 et en 2026-2027, les variations aux dépenses de 12,6 % et de -1,0 % respectivement sont liées au rythme de réalisation des investissements dans les programmes d'aide au transport collectif et actif.

❑ Emploi et Solidarité sociale

Les dépenses du portefeuille Emploi et Solidarité sociale comprennent principalement les programmes d'aide financière aux personnes, dont l'aide financière de dernier recours, et les programmes d'aide à l'emploi. Elles comprennent également les activités de Services Québec, du Directeur de l'état civil et du Registraire des entreprises, ainsi que l'administration du Régime québécois d'assurance parentale.

En 2024-2025, la variation des dépenses de 0,5 % est principalement due à la fin des bonifications octroyées par le gouvernement fédéral relativement aux programmes de mesures d'aide aux entreprises financées par le Fonds de développement du marché du travail.

En 2025-2026 et en 2026-2027, les variations des dépenses de -4,1 % et de -1,0 % respectivement s'expliquent notamment par la baisse anticipée de la clientèle des programmes d'assistance sociale et par la fin de l'Opération main-d'œuvre.

❑ Affaires municipales et Habitation

Les dépenses du portefeuille Affaires municipales et Habitation comprennent principalement le soutien financier aux municipalités, notamment pour les infrastructures, pour les logements sociaux et pour les compensations tenant lieu de taxes, ainsi que les mesures de développement des régions et de la métropole.

En 2024-2025, la croissance des dépenses de 8,3 % s'explique notamment par les initiatives du budget 2024-2025, dont la poursuite de l'aide offerte par le programme Allocation-logement, ainsi que l'augmentation des unités du programme AccèsLogis.

En 2025-2026 et en 2026-2027, les variations des dépenses de 5,9 % et de -8,0 % sont expliquées par la séquence prévue de réalisation des logements du programme AccèsLogis, de ceux du Programme d'habitation abordable Québec et de ceux réalisés en partenariat avec les fonds fiscalisés.

❑ Économie, Innovation et Énergie

Les dépenses du portefeuille Économie, Innovation et Énergie sont principalement consacrées au financement des projets de développement économique ainsi qu'au soutien à la recherche, à l'innovation et à la mise en valeur des ressources énergétiques.

En 2024-2025, la croissance des dépenses de 4,8 % est notamment expliquée par la hausse du coût des crédits d'impôt pour le développement des affaires électroniques et pour l'investissement et l'innovation.

En 2025-2026, la variation des dépenses de -3,4 % s'explique entre autres par l'échéance du financement de certaines stratégies gouvernementales liées à l'économie.

En 2026-2027, la variation des dépenses de -1,8 % est liée à la baisse du volume d'interventions financières du Fonds du développement économique.

❑ Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

Les dépenses du portefeuille Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs sont principalement consacrées au financement des mesures visant la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité. Ces dépenses comprennent également l'exploitation des barrages publics, la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et la conservation des ressources fauniques et de leurs habitats.

La variation de 1,3 % en 2024-2025 est limitée en raison de l'effet de la hausse des dépenses au Fonds d'électrification et de changements climatiques en 2023-2024.

En 2025-2026, la variation des dépenses de -4,6 % s'explique notamment par la réduction progressive des rabais à l'achat de véhicules électriques du programme Roulez vert.

En 2026-2027, la croissance des dépenses de 4,5 % s'explique notamment par l'intensification des efforts visant à réduire les émissions de GES dans le secteur de l'industrie comme prévu dans le Plan de mise en œuvre 2024-2029 du Plan pour une économie verte 2030, sous l'effet d'une hausse attendue des revenus du marché du carbone.

❑ Autres portefeuilles

Les dépenses des autres portefeuilles incluent les dépenses de tous les autres portefeuilles, lesquelles comprennent notamment les programmes des secteurs de la culture, de l'immigration, du tourisme et des ressources naturelles ainsi que les activités du système judiciaire, de la sécurité publique, des relations internationales, du pouvoir législatif et des organismes centraux.

En 2024-2025, la croissance des dépenses de 20,8 % est principalement attribuable à l'effet du Fonds de suppléance ainsi qu'au coût pour répondre aux impacts des inondations.

- Le Fonds de suppléance vise notamment à couvrir les dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux. Puisque l'année 2023-2024 est terminée, il n'y a aucune provision pour dépenses imprévues au Fonds de suppléance en 2023-2024, ce qui induit une forte croissance pour 2024-2025.

En 2025-2026, la variation des dépenses de 1,3 % s'explique notamment par la fin de divers programmes et par la non-réurrence du coût pour répondre aux impacts des inondations.

En 2026-2027, la variation des dépenses de 0,1 % s'explique par la diminution des investissements en infrastructures, notamment pour les infrastructures locales et culturelles, ainsi que par la diminution des investissements pour le déploiement de l'Internet haute vitesse.

Ralentissement de la croissance des dépenses

Au cours des dernières années, le gouvernement a déployé les ressources nécessaires pour aider la population québécoise à faire face à la crise sanitaire mondiale, à la hausse du coût de la vie et aux ralentissements économiques. Ces efforts, combinés à une augmentation soutenue de la population, ont entraîné une croissance annuelle moyenne des dépenses de 7,4 % depuis 2018-2019.

- En 2024, les dépenses représentent 24,9 % du PIB. Ainsi, le Québec est en troisième position des provinces canadiennes ayant les dépenses les plus élevées en pourcentage du PIB.

Historique de la croissance des dépenses de portefeuilles

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	TCAM ⁽¹⁾
Dépenses de portefeuilles (en G\$)	98,2	107,3	119,2	127,5	137,1	141,6	150,7	
Variation en %	2,0	9,3	11,1	6,9	7,6	3,2	6,5	7,4
En % du PIB	22,3	23,3	26,4	25,1	24,9	24,4	24,9	

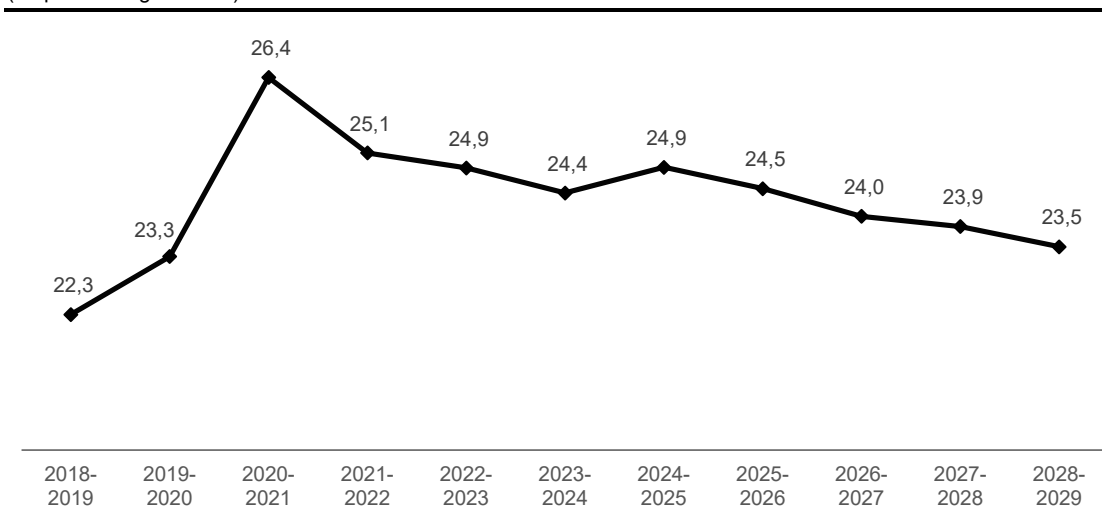
(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen de 2019-2020 à 2024-2025.

Dans un contexte de retour à l'équilibre budgétaire en 2029-2030 et suivant l'annonce dans le dernier budget d'un examen des dépenses, un ralentissement du rythme de croissance des dépenses gouvernementales est à prévoir pour les prochaines années. À cet égard, la présente mise à jour affiche déjà un ralentissement, lequel portera les dépenses à 23,5 % du PIB en 2028-2029.

Le budget 2025-2026 sera l'occasion pour le gouvernement de présenter son plan de retour à l'équilibre budgétaire. Ce plan décrira les orientations découlant de l'examen des dépenses fiscales et budgétaires et contribuera davantage à réduire le niveau des dépenses.

Évolution des dépenses de portefeuilles

(en pourcentage du PIB)



3.2.2 Le service de la dette

Le service de la dette se compose des intérêts sur la dette directe ainsi que des intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic.

Le service de la dette évolue principalement en fonction du niveau de la dette, des taux d'intérêt et des rendements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR). Il s'établira à 9,9 milliards de dollars en 2024-2025, à 9,8 milliards de dollars en 2025-2026 et à 10,2 milliards de dollars en 2026-2027, ce qui représente respectivement des variations de -0,5 %, de -1,8 % et de 5,1 %.

En 2024-2025, en 2025-2026 et en 2026-2027, les intérêts sur la dette directe varieront respectivement de -0,6 %, de 3,6 % et de 7,5 %, et ce, en raison notamment de l'évolution prévue des taux d'intérêt de même que du niveau de la dette.

- La baisse de 0,6 % en 2024-2025 s'explique notamment par la non-récurrence de pertes sur disposition d'actifs comptabilisées en 2023-2024 dans le cadre des activités de placement du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement.

Les intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs sont, pour leur part, en diminution, en raison de l'augmentation des revenus de placement du FARR. Ils réduiront le service de la dette à compter de 2025-2026.

- Les revenus du FARR sont déduits du service de la dette.

TABLEAU E.18

Évolution du service de la dette

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	TCAM ⁽¹⁾
Intérêts sur la dette directe ⁽²⁾	9 795	10 146	10 903	
<i>Variation en %</i>	-0,6	3,6	7,5	
Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs ⁽³⁾	133	-393	-655	
TOTAL	9 928	9 753	10 248	
<i>Variation en %</i>	-0,5	-1,8	5,1	0,9

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2024-2025 à 2026-2027.

(2) Les intérêts sur la dette directe comprennent les revenus du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. Ces revenus, qui sont déduits du service de la dette, sont composés des intérêts générés sur les placements ainsi que des gains et des pertes sur disposition. La prévision de ces revenus peut être révisée à la hausse comme à la baisse, car elle est intimement liée à l'évolution des taux d'intérêt et au comportement du marché.

(3) Ces intérêts correspondent aux intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, diminués principalement des revenus de placement du FARR.

4. LES INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

Le gouvernement a annoncé dans le budget 2024-2025 un rehaussement de 3 milliards de dollars sur 10 ans du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2024-2034.

- Le PQI 2024-2034 a ainsi été porté à 153 milliards de dollars, soit 15,3 milliards de dollars par année en moyenne.

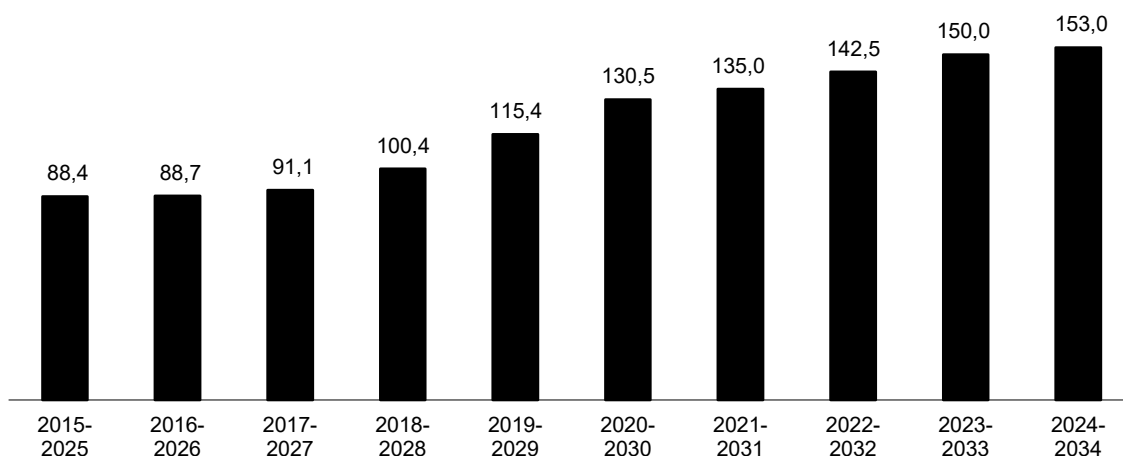
Sur six ans, le PQI a été augmenté de 100,4 milliards de dollars à 153 milliards de dollars, une hausse de 52 %.

Les investissements du PQI 2024-2034 serviront principalement au maintien d'actifs, soit dans une proportion de 62 %. Les nouvelles infrastructures représenteront, quant à elles, 38 % des investissements.

Le niveau du PQI 2025-2035, soit pour la période allant de 2025-2026 à 2034-2035, sera déterminé dans le budget 2025-2026.

GRAPHIQUE E.5

Évolution du Plan québécois des infrastructures (en milliards de dollars)



Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

ANNEXE 1 : DÉPENSES DE PORTEFEUILLES

TABLEAU E.19

Prévisions des dépenses de portefeuilles

(en millions de dollars)

	2024-2025
Assemblée nationale	186
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	148
Affaires municipales et Habitation	5 324
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 599
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	4 500
Conseil exécutif	784
Culture et Communications	1 983
Cybersécurité et Numérique	153
Économie, Innovation et Énergie	4 012
Éducation	22 537
Emploi et Solidarité sociale	5 754
Enseignement supérieur	11 050
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	2 462
Famille	8 554
Finances	3 840
Immigration, Francisation et Intégration	739
Justice	1 811
Langue française	66
Relations internationales et Francophonie	196
Ressources naturelles et Forêts	1 517
Santé et Services sociaux	62 807
Sécurité publique	2 719
Tourisme	676
Transports et Mobilité durable	7 060
Travail	226
TOTAL	150 703

ANNEXE 2 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La diffusion numérique des contenus s'inscrit dans une volonté ministérielle d'améliorer les messages adressés aux citoyens au moyen de documents en format électronique pouvant être consultés sur un téléphone intelligent, une tablette ou un ordinateur.

Le ministère des Finances favorise le passage aux documents numériques. Ainsi, certaines informations budgétaires complémentaires sont exclusivement présentées sur le site Internet du Ministère, dont :

- les analyses de sensibilité, les principaux risques pour la situation financière du Québec et les marges de prudence;
- les surplus ou les besoins financiers nets du gouvernement;
- les statistiques budgétaires du Québec, qui présentent notamment les revenus et les dépenses du gouvernement sur une base historique.

Par ailleurs, le document *Processus et documentation budgétaires : une reddition de comptes sur les finances publiques de l'État* fournit des renseignements sur le processus de planification budgétaire ainsi que sur l'établissement du cadre financier réalisé par le ministère des Finances et met en lumière la documentation budgétaire en appui au cycle budgétaire du gouvernement.

Les informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du ministère des Finances. Pour les consulter, se rendre à la page des documents de la mise à jour de l'automne 2024 :

www.finances.gouv.qc.ca/lepoint

Le document *Processus et documentation budgétaires : une reddition de comptes sur les finances publiques de l'État* peut être consulté sur la page du budget 2022-2023 :

www.finances.gouv.qc.ca/Budget_et_mise_a_jour/budget/2022-2023/

Section F

LA DETTE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Sommaire	F.3
1. La dette du Québec	F.5
1.1 Les différents concepts de dette.....	F.5
1.2 La dette nette	F.6
1.3 La dette brute.....	F.10
1.4 La dette représentant les déficits cumulés.....	F.15
1.5 L'objectif de réduction de la dette et le Fonds des générations	F.17
2. Le financement.....	F.21
2.1 Le programme de financement.....	F.21
2.2 Les emprunts réalisés en 2024-2025	F.23
2.3 La stratégie de gestion de la dette.....	F.26
2.4 Le rendement des titres du gouvernement du Québec	F.29
3. Les cotes de crédit.....	F.31
3.1 Les cotes de crédit du Québec.....	F.31
3.2 La comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes	F.32

SOMMAIRE

Le Québec a fait des progrès notables pour réduire son endettement au cours des dernières décennies, bien que celui-ci demeure élevé.

La réduction du poids de la dette est une priorité pour le gouvernement. C'est pourquoi il a proposé, en mars 2023, de nouvelles cibles de réduction de la dette, qui ont été entérinées dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations en décembre 2023.

Au 31 mars 2025, la dette nette du Québec s'établira à 236,6 milliards de dollars, soit à 39,0 % du PIB. Il s'agit d'un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie, qui était de 40,9 % du PIB au 31 mars 2020.

Sous l'effet des déficits budgétaires et des investissements importants en infrastructures publiques, la dette nette au PIB remontera à 39,8 % en 2025-2026 pour redescendre à 38,6 % au 31 mars 2029. Elle continuera ensuite à diminuer graduellement jusqu'à l'atteinte de la cible de réduction de la dette en 2037-2038.

Au 31 mars 2025, le poids de la dette nette s'établira à 39,0 % du PIB. Il s'agit d'un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie.

Le gouvernement maintient l'objectif de réduire le poids de la dette nette à 30 % du PIB d'ici 2037-2038¹.

Il y arrivera en rétablissant l'équilibre budgétaire, en poursuivant les versements au Fonds des générations et en mettant en place des initiatives qui favoriseront l'accélération de la croissance économique.

En 2024-2025, les revenus consacrés au Fonds des générations s'établiront à 2,2 milliards de dollars. Ils s'élèveront à 2,6 milliards de dollars en 2028-2029 et à 4,1 milliards de dollars en 2037-2038.

Le solde du Fonds des générations, qui s'établira à 16,7 milliards de dollars au 31 mars 2025, devrait s'élever à 24,0 milliards de dollars au 31 mars 2029, ce qui correspond à 8,9 % de la dette nette.

Le contexte économique, l'évolution des taux d'intérêt et le niveau élevé de la dette requièrent de la prudence et une saine gestion des finances publiques, car des taux d'intérêt plus élevés que prévu auraient un impact important sur le cadre financier.

- Des taux d'intérêt plus élevés que prévu de 1 point de pourcentage sur une pleine année entraîneraient une augmentation de la dépense d'intérêts de 454 millions de dollars la première année et de 1,6 milliard de dollars la cinquième année.

¹ La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que pour l'année financière 2037-2038, la dette nette présentée aux états financiers du gouvernement ne pourra excéder 32,5 % du PIB. Ce ratio correspond à la limite maximale d'un objectif de réduction de la dette nette de 30 % du PIB annoncé dans le discours sur le budget de l'année financière 2023-2024.

❑ Les bénéfices associés à la réduction du poids de la dette

La réduction du poids de la dette contribue à la croissance économique, puisqu'elle instaure un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité.

En plus d'aider à l'enrichissement collectif, la réduction du poids de la dette permettra au Québec :

- de contribuer à l'équité intergénérationnelle;
- d'assurer un financement stable des principales missions de l'État, comme la santé et l'éducation;
- de faire face aux coûts associés au vieillissement de la population;
- de mettre en place des mesures pour lutter contre les changements climatiques;
- de financer des investissements importants dans les infrastructures publiques;
- de réduire le fardeau fiscal des Québécois;
- de contrer une nouvelle récession;
- d'augmenter son autonomie financière dans la fédération.

1. LA DETTE DU QUÉBEC

1.1 Les différents concepts de dette

Il existe différents concepts de dette pour mesurer l'endettement d'un gouvernement.

- La **dette brute** correspond à la dette sur les marchés financiers, à laquelle est ajouté l'engagement relatif aux régimes de retraite des employés de l'État. Le solde du Fonds des générations est soustrait de la dette brute.
 - Au 31 mars 2024, la dette brute du Québec s'est établie à 245,8 milliards de dollars, soit à 42,4 % du PIB. Elle sera de 262,8 milliards de dollars, soit 43,4 % du PIB, au 31 mars 2025.
- La **dette nette** correspond à l'ensemble des passifs du gouvernement, desquels sont retranchés les actifs financiers.
 - Au 31 mars 2024, la dette nette du Québec s'est établie à 220,0 milliards de dollars, soit à 38,0 % du PIB. Elle sera de 236,6 milliards de dollars, soit 39,0 % du PIB, au 31 mars 2025.
 - Le gouvernement s'est donné l'objectif de réduire la dette nette au PIB à 30 % d'ici 2037-2038.
- La **dette représentant les déficits cumulés** correspond à l'écart entre les passifs et les actifs du gouvernement. Il s'agit de la dette qui ne correspond à aucun actif. Ce concept est celui qu'utilise le gouvernement fédéral pour présenter l'évolution de sa dette.
 - Au 31 mars 2024, la dette représentant les déficits cumulés du Québec s'est établie à 118,3 milliards de dollars, soit à 20,4 % du PIB. Elle sera de 126,8 milliards de dollars, soit 20,9 % du PIB, au 31 mars 2025.

TABEAU F.1

Dette du gouvernement du Québec au 31 mars selon différents concepts (en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2024	2025	2026
DETTE BRUTE⁽¹⁾	245 832	262 835	274 332
En % du PIB	42,4	43,4	43,7
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif ⁽²⁾	-25 816	-26 273	-24 485
DETTE NETTE	220 016	236 562	249 847
En % du PIB	38,0	39,0	39,8
Moins : Actifs non financiers	-101 711	-109 798	-116 329
DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS	118 305	126 764	133 518
En % du PIB	20,4	20,9	21,3

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées dans le Fonds des générations.

(2) Les actifs financiers comprennent notamment les participations dans les entreprises du gouvernement (par exemple, Hydro-Québec) et les comptes à recevoir. Les autres éléments de passif (par exemple, les comptes à payer) en sont soustraits.

1.2 La dette nette

La dette nette correspond aux passifs du gouvernement, desquels sont retranchés les actifs financiers.

Au 31 mars 2024, la dette nette du Québec s'est établie à 220,0 milliards de dollars, soit à 38,0 % du PIB. La dette nette au PIB remontera à 39,8 % d'ici 2025-2026 sous l'effet des déficits budgétaires et des investissements importants en infrastructures publiques. Elle redescendra ensuite pour s'établir à 38,6 % au 31 mars 2029.

TABLEAU F.2

Facteurs d'évolution de la dette nette

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) comptable	Immobilisations nettes	Ajustements comptables ⁽¹⁾	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2022-2023	196 789	3 126	6 495	2 410	12 031	208 820	37,9
2023-2024	208 820	5 994	8 238	-3 036	11 196	220 016	38,0
2024-2025	220 016	8 755	8 087	-296	16 546	236 562	39,0
2025-2026	236 562	7 050	6 531	-296	13 285	249 847	39,8
2026-2027	249 847	1 787	5 615	-296	7 106	256 953	39,5
2027-2028	256 953	1 409	5 553	-296	6 666	263 619	39,1
2028-2029	263 619	613	5 661	-296	5 978	269 597	38,6

(1) Les ajustements comptables comprennent entre autres l'impact sur la dette de l'évaluation des instruments financiers dérivés à leur juste valeur. Cette évaluation entraîne des variations temporaires de la dette. À des fins prévisionnelles, il est estimé que cet impact s'amortira sur l'échéance moyenne de la dette au 31 mars 2024, soit 11,3 ans. Au 31 mars 2024, la baisse de la dette nette s'explique notamment par des gains de réévaluation liés aux entreprises du gouvernement.

Les investissements nets en immobilisations

Les investissements nets en immobilisations se composent des investissements bruts du gouvernement, desquels est soustraite la dépense d'amortissement.

Bien que ce soient les investissements bruts qui influencent la dette, les immobilisations nettes sont présentées dans les facteurs d'évolution de la dette en raison du fait que la dépense d'amortissement est incluse dans le solde comptable.

De 2024-2025 à 2028-2029, les investissements nets en immobilisations contribueront à augmenter la dette nette de 6,3 milliards de dollars par année en moyenne.

Investissements nets en immobilisations

(en millions de dollars)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Investissements bruts ⁽¹⁾	13 346	13 391	12 199	11 536	11 638	12 074
Moins : Amortissement	-5 108	-5 304	-5 668	-5 921	-6 085	-6 413
TOTAL	8 238	8 087	6 531	5 615	5 553	5 661

(1) Ces investissements excluent la contribution du gouvernement du Québec aux projets des partenaires (par exemple, les municipalités), alors que celle-ci est incluse dans les investissements annuels du Plan québécois des infrastructures et dans les dépenses de portefeuilles.

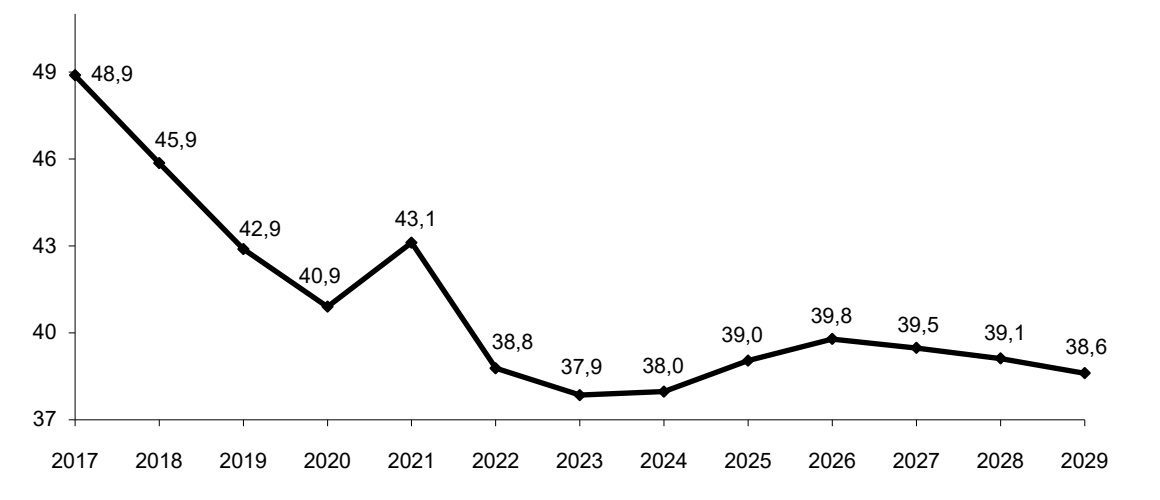
❑ La dette nette à un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie

Le poids de la dette nette s'établira à 39,0 % du PIB au 31 mars 2025. Il s'agit d'un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie, qui était de 40,9 % du PIB au 31 mars 2020.

La dette nette au PIB augmentera jusqu'en 2025-2026, sous l'effet des déficits budgétaires et des investissements importants en infrastructures publiques. Elle redescendra par la suite pour s'établir à 38,6 % du PIB au 31 mars 2029.

GRAPHIQUE F.1

Dette nette au 31 mars (en pourcentage du PIB)



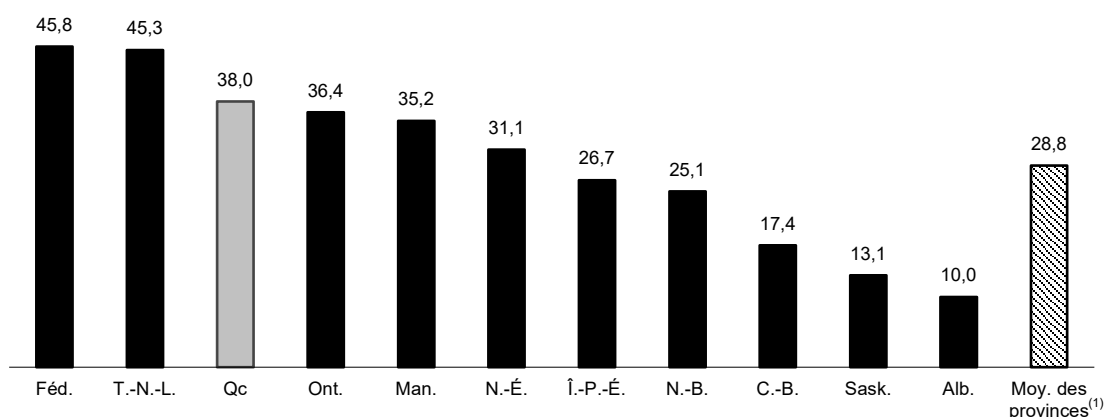
❑ Comparaison de la dette nette des gouvernements au Canada

Au 31 mars 2024, le poids de la dette nette du Québec s'est établi à 38,0 % du PIB, comparativement à 28,8 % pour la moyenne des provinces².

Le Québec compte parmi les juridictions les plus endettées au Canada.

GRAPHIQUE F.2

Dette nette des gouvernements au Canada au 31 mars 2024 (en pourcentage du PIB)



(1) On obtient cette moyenne en divisant la somme des dettes provinciales par la somme des PIB provinciaux.
Sources : Comptes publics, documents budgétaires des gouvernements et Statistique Canada.

² La moyenne des provinces au 31 mars 2023 était de 28,6 %.

1.3 La dette brute

La dette brute correspond à la somme de la dette contractée sur les marchés financiers (dette directe) et du passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, de laquelle est soustrait le solde du Fonds des générations.

Le poids de la dette brute s'est établi à 42,4 % du PIB au 31 mars 2024. Sous l'effet des déficits budgétaires et des investissements importants en infrastructures publiques, une augmentation de la dette brute au PIB est prévue d'ici 2026-2027. La dette brute au PIB diminuera à partir de 2028-2029 s'établissant à 43,6 % au 31 mars 2029.

Par ailleurs, à compter de 2027-2028, les sommes accumulées pour payer les prestations de retraite des employés de l'État devraient excéder le passif du gouvernement à cet égard.

TABLEAU F.3

Dette brute au 31 mars

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dette directe	238 470	260 670	276 066	288 207	303 647	317 732	331 071
Plus : Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ⁽¹⁾	6 785	3 620	3 470	2 520	1 108	-448	-2 650
Moins : Fonds des générations	-18 911	-18 458	-16 701	-16 395	-18 806	-21 334	-23 969
DETTE BRUTE	226 344	245 832	262 835	274 332	285 949	295 950	304 452
En % du PIB	41,0	42,4	43,4	43,7	43,9	43,9	43,6

(1) Un montant positif représente un passif net, alors qu'un montant négatif représente un actif net.

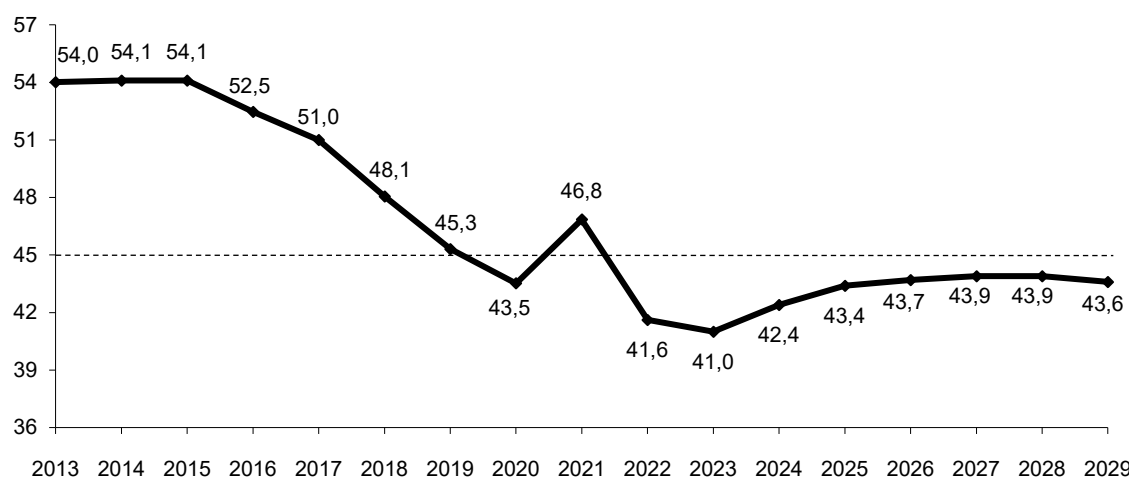
❑ Une diminution importante du poids de la dette brute depuis le milieu des années 2010

Il est prévu que le poids de la dette brute s'établira à 43,6 % du PIB au 31 mars 2029. Il s'agira alors d'un niveau bien inférieur au sommet atteint au milieu des années 2010.

Par ailleurs, au 31 mars 2026, la dette brute au PIB s'établira à 43,7 %, soit à un niveau inférieur à l'objectif de réduction de la dette brute qui avait cours précédemment. En 2010, le gouvernement s'était donné l'objectif de réduire la dette brute à 45 % du PIB d'ici le 31 mars 2026. Il est aussi prévu que ce ratio ne dépassera pas ce seuil d'ici le 31 mars 2029.

GRAPHIQUE F.3

Dette brute au 31 mars (en pourcentage du PIB)



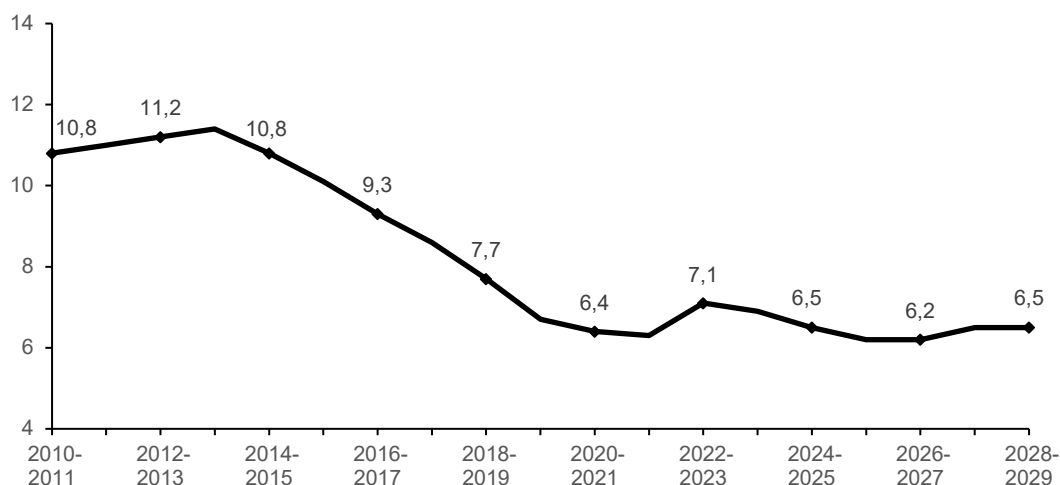
Note : La ligne pointillée à 45 % du PIB correspond à l'objectif de réduction de la dette brute, entériné en 2010, qui avait cours précédemment.

La part des revenus consacrée au service de la dette demeurera à des niveaux historiquement bas

Le service de la dette en proportion des revenus, qui s'établira à 6,5 % en 2024-2025, devrait être stable au cours des années à venir. Le service de la dette en proportion des revenus se situait à plus de 10 % au début des années 2010.

Service de la dette

(en pourcentage des revenus)



La sensibilité du service de la dette à des taux d'intérêt plus élevés

Le contexte économique, l'évolution des taux d'intérêt et le niveau élevé de la dette requièrent de la prudence et une saine gestion des finances publiques, car des taux d'intérêt plus élevés que prévu auraient un impact important sur le cadre financier.

Des taux d'intérêt plus élevés que prévu de 1 point de pourcentage sur une pleine année entraîneraient une augmentation de la dépense d'intérêts de 454 millions de dollars la première année, de 1,6 milliard de dollars la cinquième année et de près de 3,1 milliards de dollars la dixième année.

L'impact est croissant, car seule une partie de la dette est à refinancer chaque année. L'échéance moyenne de la dette s'élevait à 11,3 ans au 31 mars 2024.

Une telle hausse des taux d'intérêt à compter de 2025-2026 ferait passer la part des revenus consacrée au service de la dette à 7,3 % en 2028-2029, comparativement au ratio de 6,5 % prévu actuellement.

Impact sur la dépense d'intérêts d'une hausse de 1 point de pourcentage des taux d'intérêt

(en millions de dollars)

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année
Impact	454	784	1 074	1 365	1 634

TABLEAU F.4

Facteurs d'évolution de la dette brute du gouvernement du Québec
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) comptable	Placements, prêts et avances	Immobilisations nettes	Autres facteurs⁽¹⁾	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2022-2023	211 198	3 126	-1 354	6 495	6 879	15 146	226 344	41,0
2023-2024	226 344	5 994	2 328	8 238	2 928	19 488	245 832	42,4
2024-2025	245 832	8 755	3 574	8 087	-3 413	17 003	262 835	43,4
2025-2026	262 835	7 050	2 476	6 531	-4 560	11 497	274 332	43,7
2026-2027	274 332	1 787	3 899	5 615	316	11 617	285 949	43,9
2027-2028	285 949	1 409	2 720	5 553	319	10 001	295 950	43,9
2028-2029	295 950	613	2 076	5 661	152	8 502	304 452	43,6

(1) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres comptes comme ceux à payer et à recevoir, ainsi que des placements temporaires. La hausse de la dette brute en 2022-2023 s'explique notamment par le montant ponctuel pour le coût de la vie de 500 \$ par adulte, annoncé dans le budget de mars 2022. Cette mesure a donné lieu à l'inscription d'une dépense en 2021-2022, mais à une sortie de fonds au début de 2022-2023. La hausse de la dette brute en 2023-2024 s'explique principalement par une hausse des emprunts temporaires de 6,8 G\$, qui a donné lieu à une augmentation des placements temporaires. Cette hausse de la dette brute est temporaire et devrait se résorber d'ici le 31 mars 2026.

Les placements, prêts et avances

Le gouvernement effectue des investissements, sous forme de placements, de prêts et d'avances, dans des entreprises privées, par l'entremise du Fonds du développement économique (FDE)¹ par exemple, de même que dans des sociétés d'État.

Une société d'État du gouvernement peut être autorisée à conserver une partie de son bénéfice net.

- Par exemple, Hydro-Québec verse annuellement au gouvernement un dividende qui correspond à 75 % de son bénéfice net. Elle se sert de la portion qui n'est pas versée au gouvernement, soit 25 %, pour financer ses besoins.
- Pour le gouvernement, il s'agit d'un placement qui crée un besoin de financement, et donc une augmentation de la dette brute.

¹ De 2024-2025 à 2028-2029, les acquisitions nettes du FDE en placements et en prêts représentent annuellement en moyenne environ 750 M\$.

Le passif net des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs

Le passif net des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs correspond aux engagements nets du gouvernement envers ses employés des secteurs public et parapublic.

On obtient le passif net des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs, qui est inclus dans la dette brute, en soustrayant du passif le solde des sommes accumulées pour payer ces avantages. Il s'agit du solde du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et d'autres fonds.

Au 31 mars 2024, le passif net des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs s'établissait à 3,6 milliards de dollars¹.

Passif net des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs au 31 mars 2024 (en millions de dollars)

Passifs

Passif des régimes de retraite ⁽¹⁾	124 640
Passif des autres avantages sociaux futurs	1 315

Passif des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs	125 955
--	----------------

Actifs

Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et autres fonds de régimes de retraite ⁽²⁾	-120 902
Fonds des autres avantages sociaux futurs	-1 433

Actif des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs	-122 335
---	-----------------

PASSIF NET DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DES AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	3 620
--	--------------

(1) Il s'agit principalement du Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE).

(2) La valeur du FARR s'élève à 114,3 G\$. Les autres fonds incluent principalement le fonds du Régime de retraite de l'Université du Québec. Pour le FARR, il s'agit de la valeur comptable. À titre informatif, au 30 juin 2024, la valeur marchande du FARR s'établissait à 117,4 G\$.

¹ Au 31 mars 2023, il s'établissait à 6,8 G\$.

1.4 La dette représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés est constituée des déficits cumulés indiqués dans les états financiers du gouvernement. Il s'agit de la dette qui ne correspond à aucun actif. C'est ce concept qui est utilisé par le gouvernement fédéral pour présenter l'évolution de sa dette.

Au 31 mars 2024, la dette représentant les déficits cumulés du Québec s'est établie à 118,3 milliards de dollars, soit à 20,4 % du PIB.

Il est prévu que le poids de la dette représentant les déficits cumulés diminuera à partir de 2026-2027 pour s'établir à 19,5 % du PIB au 31 mars 2029.

TABLEAU F.5

Facteurs d'évolution de la dette représentant les déficits cumulés

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) comptable	Ajustements comptables ⁽¹⁾	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2022-2023	108 898	3 126	2 912	6 038	114 936	20,8
2023-2024	114 936	5 994	-2 625	3 369	118 305	20,4
2024-2025	118 305	8 755	-296	8 459	126 764	20,9
2025-2026	126 764	7 050	-296	6 754	133 518	21,3
2026-2027	133 518	1 787	-296	1 491	135 009	20,7
2027-2028	135 009	1 409	-296	1 113	136 122	20,2
2028-2029	136 122	613	-296	317	136 439	19,5

(1) Les ajustements comptables comprennent notamment l'impact sur la dette de l'évaluation des instruments financiers dérivés à leur juste valeur. Cette évaluation entraîne des variations temporaires de la dette. À des fins prévisionnelles, il est estimé que cet impact s'amortira sur l'échéance moyenne de la dette au 31 mars 2024, soit 11,3 ans. Au 31 mars 2024, la baisse de la dette représentant les déficits cumulés s'explique notamment par des gains de réévaluation liés aux entreprises du gouvernement.

La dette du secteur public du Québec

La dette du secteur public comprend la dette brute du gouvernement, la dette d'Hydro-Québec, la dette des municipalités, de même que la dette des universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes. Cette dette a servi notamment à financer les infrastructures publiques, par exemple les routes, les écoles, les hôpitaux, les barrages hydroélectriques et les usines d'assainissement des eaux.

Au 31 mars 2024, la dette du secteur public du Québec s'est établie à 333,3 milliards de dollars, soit à 57,5 % du PIB. Ces données doivent cependant être mises en perspective, car elles ne tiennent pas compte de la valeur économique de certains actifs détenus par le gouvernement, comme Hydro-Québec, la Société des alcools du Québec ou encore Loto-Québec.

Dette du secteur public au 31 mars

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2020	2021	2022	2023	2024
Dette brute du gouvernement	200 111	211 441	211 198	226 344	245 832
Hydro-Québec	43 839	44 831	46 225	49 438	53 537
Municipalités	29 424	30 020	31 263	30 952	32 414
Universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes	1 639	1 452	1 379	1 463	1 519
DETTE DU SECTEUR PUBLIC	275 013	287 744	290 065	308 197	333 302
<i>En % du PIB</i>	59,8	63,8	57,2	55,9	57,5

1.5 L'objectif de réduction de la dette et le Fonds des générations

❑ Les cibles de réduction de la dette

Le Québec a fait des progrès notables pour réduire son endettement au cours des dernières décennies, bien que celui-ci demeure élevé.

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations a été adoptée en 2006. Elle vise, par une réduction du poids de la dette, à assurer le financement à long terme des principales missions de l'État et un avenir prospère aux générations futures.

À partir de 2010, la Loi prévoyait que, pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourrait excéder 45 % du PIB, alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourrait excéder 17 % du PIB. Ces objectifs avaient été établis en raison de la crise financière de 2008 et des changements apportés à la comptabilité gouvernementale, qui avaient rendu inatteignables les objectifs fixés en 2006.

Comme annoncé dans le budget 2023-2024, le gouvernement axe maintenant sa reddition de comptes sur la dette nette, au même titre que l'Ontario et d'autres provinces. Au 31 mars 2024, la dette nette s'est établie à 38,0 % du PIB. Le gouvernement entend la réduire à 30 % du PIB d'ici 2037-2038.

— Le gouvernement vise aussi à ce que le poids de la dette nette se situe à 33 % du PIB d'ici 2032-2033. Il s'agit d'une cible intermédiaire.

Dans un contexte où il est difficile de prévoir à long terme l'évolution de l'économie, le gouvernement a ajouté à ces deux cibles un intervalle. De plus, ces deux cibles ont été intégrées dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations en décembre 2023.

TABLEAU F.6

Les cibles de réduction de la dette

Dette nette d'ici 2032-2033 (cible intermédiaire)	33 % du PIB ($\pm 2,5$ % du PIB)
Dette nette d'ici 2037-2038	30 % du PIB ($\pm 2,5$ % du PIB)

Le gouvernement entend atteindre ces cibles en rétablissant l'équilibre budgétaire, en poursuivant les versements au Fonds des générations et en mettant en place des initiatives qui favoriseront l'accélération de la croissance économique.

Le ministère des Finances effectue des prévisions détaillées sur cinq ans de la dette. À des fins informatives, une projection du ratio de la dette nette au PIB a été effectuée jusqu'en 2037-2038.

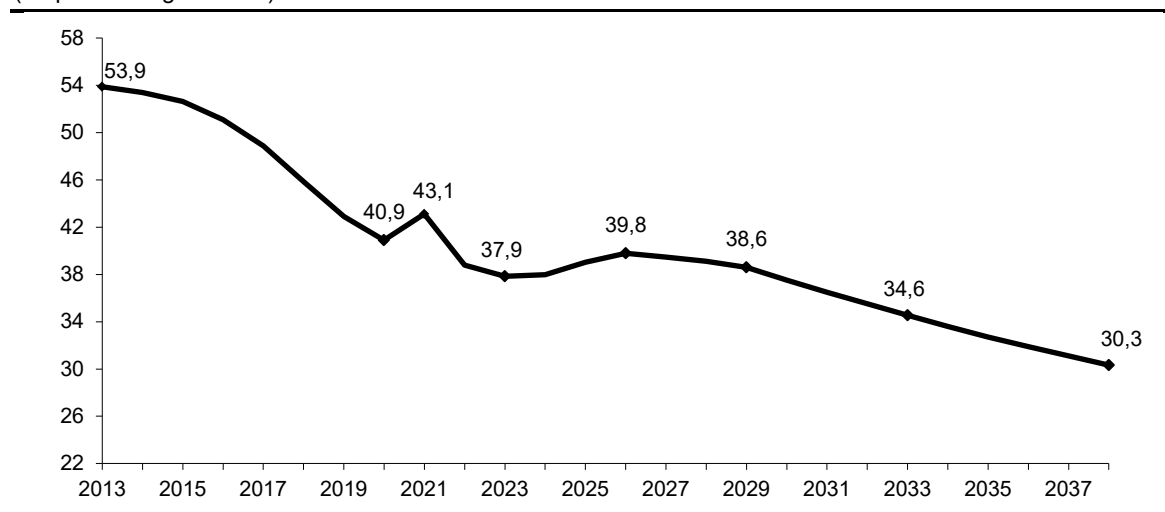
Sur la base de cette projection, il est prévu que :

- la dette nette au PIB s'établira à 34,6 % au 31 mars 2033, ce qui est inférieur à la limite maximale établie à 35,5 % du PIB;
- la dette nette au PIB s'établira à 30,3 % au 31 mars 2038, ce qui est inférieur à la limite maximale de 32,5 % du PIB.

La dette nette au PIB avait atteint un sommet en 2012-2013, alors qu'elle s'établissait à 53,9 %.

GRAPHIQUE F.4

Projection de la dette nette au 31 mars
(en pourcentage du PIB)



❑ Les versements au Fonds des générations

Depuis 2006, le Fonds des générations est un élément important de la stratégie de réduction de la dette.

Conformément aux changements apportés à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations en décembre 2023, trois sources de revenus sont maintenant consacrées au Fonds des générations :

- les redevances hydrauliques, qui sont payées par Hydro-Québec et les producteurs privés d'hydroélectricité³;
- une contribution additionnelle d'Hydro-Québec, fixée à 650 millions de dollars par année, prise à même le dividende versé par Hydro-Québec au gouvernement;
- les revenus provenant du placement des sommes constituant le Fonds des générations.

En 2024-2025, les revenus consacrés au Fonds des générations s'établiront à 2,2 milliards de dollars. Ils s'élèveront à 2,6 milliards de dollars en 2028-2029 et à 4,1 milliards de dollars en 2037-2038.

Au 31 mars 2025, le solde du Fonds des générations s'établira à 16,7 milliards de dollars, ce qui correspond à 7,1 % de la dette nette.

Les retraits du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts s'élèveront à 4,4 milliards de dollars en 2024-2025⁴ et à 2,5 milliards de dollars en 2025-2026. Ils se sont établis à 2,5 milliards de dollars en 2023-2024.

Ces retraits contribuent à réduire le programme de financement et à alléger le service de la dette.

³ En vertu de la Loi sur le régime des eaux (RLRQ, chapitre R-13), tout détenteur de forces hydrauliques au Québec doit payer des redevances, qui sont notamment fonction de la quantité d'électricité produite.

⁴ Comme annoncé dans le budget 2024-2025, ces retraits incluent un versement additionnel au Fonds des générations de 400 M\$, provenant d'une partie du surplus cumulé du Fonds d'information sur le territoire du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

TABLEAU F.7

Fonds des générations

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
Valeur comptable au début⁽¹⁾	18 911	18 458	16 701	16 395	18 806	21 334
Revenus consacrés						
Redevances hydrauliques						
Hydro-Québec	705	761	777	893	901	895
Producteurs privés	110	118	122	124	127	129
Sous-total	815	879	899	1 017	1 028	1 024
Contribution additionnelle d'Hydro-Québec	650	650	650	650	650	650
Revenus de placement ⁽²⁾	582	714	645	744	850	961
Total des revenus consacrés	2 047	2 243	2 194⁽³⁾	2 411	2 528	2 635
Versement provenant du Fonds d'information sur le territoire	—	400	—	—	—	—
Total des versements	2 047	2 643	2 194	2 411	2 528	2 635
Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts	-2 500	-4 400	-2 500	—	—	—
Valeur comptable à la fin	18 458	16 701	16 395	18 806	21 334	23 969
En % de la dette nette	8,4	7,1	6,6	7,3	8,1	8,9
En % du PIB	3,2	2,8	2,6	2,9	3,2	3,4

(1) À titre informatif, au 30 juin 2024, la juste valeur du Fonds des générations s'élevait à 20,3 G\$, soit 2,6 G\$ de plus que sa valeur comptable. À l'instar de la valeur comptable, la juste valeur inclut les comptes à recevoir (0,2 G\$ au 30 juin 2024).

(2) Les revenus de placement du Fonds des générations correspondent à ceux qui sont matérialisés (revenus d'intérêts, dividendes, gains sur disposition d'actifs, etc.). La prévision peut donc être révisée à la hausse comme à la baisse en fonction du moment où les gains ou les pertes sont effectivement réalisés. Un rendement annuel de 4,4 % est prévu, ce taux correspondant à la moyenne historique.

(3) La légère baisse des revenus consacrés au Fonds des générations en 2025-2026 s'explique par les retraits prévus en 2024-2025 qui entraînent des revenus de placement moindres en 2025-2026.

2. LE FINANCEMENT

2.1 Le programme de financement

Le programme de financement correspond aux emprunts à long terme effectués dans l'année financière. Il permet, entre autres, de rembourser les emprunts venant à échéance et de pourvoir aux besoins financiers nets. Ces derniers comprennent notamment le déficit budgétaire ainsi que les investissements nets en immobilisations du gouvernement.

Pour l'année 2024-2025, le programme s'établit à 32,5 milliards de dollars, soit 3,9 milliards de dollars de moins que prévu dans le budget de mars 2024.

Cette diminution s'explique principalement par l'utilisation des emprunts effectués par anticipation en 2023-2024 et par la diminution des besoins financiers nets.

Le programme de financement est complété pour l'année 2024-2025, et 3,1 milliards de dollars de financement par anticipation ont été réalisés.

TABLEAU F.8

Programme de financement du gouvernement en 2024-2025 (en millions de dollars)

	Mars 2024	Révisions	Novembre 2024
Besoins financiers nets ⁽¹⁾	28 472	-2 024	26 448
Remboursements d'emprunts	16 904	-89	16 815
Utilisation des emprunts effectués par anticipation en 2023-2024	—	-3 150	-3 150
Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts	-4 400	—	-4 400
Retrait du Fonds des congés de maladie accumulés	—	-165	-165
Retrait du Fonds d'amortissement des régimes de retraite	-2 500	—	-2 500
Augmentation de l'encours des bons du Trésor du Québec	-2 000	—	-2 000
Variation de l'encaisse	—	—	—
Transactions en vertu de la politique de crédit ⁽²⁾	—	-1 581	-1 581
Financement par anticipation réalisé en 2024-2025	—	3 082	3 082
TOTAL	36 476	-3 927	32 549

Note : Un montant négatif indique une source de financement, alors qu'un montant positif représente un besoin de financement.

(1) La révision à la baisse des besoins financiers nets s'explique notamment par des revenus de transfert encaissés au début de 2024-2025 relativement à des ententes avec le gouvernement fédéral conclues à la fin de 2023-2024.

(2) Dans le cadre de la politique de crédit, qui vise à limiter le risque relatif aux contrepartistes, le gouvernement débourse ou encaisse des sommes à la suite notamment des mouvements des taux de change. Ces sommes n'ont pas d'effet sur la dette.

Le programme de financement s'établira à 29,2 milliards de dollars en 2025-2026.

Pour les trois années suivantes, soit de 2026-2027 à 2028-2029, il s'établira en moyenne à 28,8 milliards de dollars.

TABLEAU F.9

Programme de financement du gouvernement de 2025-2026 à 2028-2029
(en millions de dollars)

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Besoins financiers nets	22 374	18 489	17 147	16 433
Remboursements d'emprunts ⁽¹⁾	16 886	14 082	13 292	14 523
Utilisation des emprunts effectués par anticipation	-3 082	—	—	—
Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts	-2 500	—	—	—
Retrait du Fonds d'amortissement des régimes de retraite	-2 500	-2 500	-2 500	-2 500
Augmentation de l'encours des bons du Trésor du Québec	-2 000	—	—	—
TOTAL	29 178	30 071	27 939	28 456

Note : Un montant négatif indique une source de financement, alors qu'un montant positif représente un besoin de financement.

(1) Il s'agit des remboursements d'emprunts selon les données au 5 novembre 2024.

2.2 Les emprunts réalisés en 2024-2025

Le gouvernement vise à obtenir un financement stable et au plus bas coût possible. Pour ce faire, il applique une stratégie de diversification des sources de financement selon les marchés, les instruments financiers et les échéances.

En 2024-2025, le gouvernement a réalisé jusqu'à maintenant 35 % de ses emprunts sur les marchés étrangers, alors que la moyenne des 10 dernières années s'établit à 30 %. En avril 2024, le Québec a réalisé sa plus importante émission d'obligations toutes devises confondues, un emprunt de 3,75 milliards de dollars américains d'une échéance de 5 ans. Le Québec prévoit continuer de profiter des occasions d'émettre sur les marchés étrangers. Cependant, le gouvernement ne conserve aucune exposition de sa dette aux devises étrangères, et ce, de manière à neutraliser l'effet de change sur le service de la dette.

En 2024-2025, les obligations conventionnelles en dollars canadiens sont le principal instrument d'emprunt utilisé.

À ce jour, le coût moyen des emprunts réalisés en 2024-2025 est de 4,15 % avec une échéance moyenne des émissions de 15,9 ans, alors que le coût de l'ensemble de la dette s'établissait à 3,87 % avec une échéance résiduelle moyenne de 11,3 ans au 31 mars 2024.

TABLEAU F.10

Sommaire des emprunts à long terme réalisés en 2024-2025

Devises	En M\$	En %
DOLLAR CANADIEN		
Obligations conventionnelles	20 793	63,9
Produits d'épargne émis par Épargne Placements Québec	482	1,5
Obligations vertes	—	—
Immigrants investisseurs ⁽¹⁾	2	0,0
Sous-total	21 277	65,4
AUTRES DEVISES		
Dollar américain	7 761	23,9
Euro	1 866	5,7
Dollar australien	1 212	3,7
Franc suisse	433	1,3
Sous-total	11 272	34,6
TOTAL	32 549	100,0

Note : Il s'agit des emprunts réalisés au 5 novembre 2024.

(1) Ces emprunts proviennent des sommes avancées par les immigrants investisseurs. Ces sommes sont prêtées au gouvernement par l'intermédiaire d'Investissement Québec.

Programme d'obligations vertes

Le gouvernement a lancé en 2017 un programme d'obligations vertes qui permet le financement de projets entraînant des bénéfices tangibles en matière de protection de l'environnement, de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou encore d'adaptation aux changements climatiques. Par ce programme, le gouvernement contribue notamment à développer un marché pour les investissements socialement responsables.

Le programme s'appuie sur les *Green Bond Principles*, un ensemble de lignes directrices visant à amener plus de transparence concernant le processus d'émission, de divulgation et de reddition de comptes.

Le cadre de référence du programme d'obligations vertes du Québec, qui a été mis à jour en juillet 2022, a reçu la plus haute cote possible de la part de Shades of Green (faisant anciennement partie de CICERO).

Neuf émissions, totalisant 5,7 milliards de dollars, ont eu lieu depuis le lancement du programme. Étant donné la demande pour les obligations vertes du Québec et l'engagement du gouvernement à l'égard de l'environnement, le Québec s'est engagé à être un émetteur régulier d'obligations vertes.

Pour de plus amples détails, visitez le

https://www.finances.gouv.qc.ca/ministere/financement/obligations_vertes/.

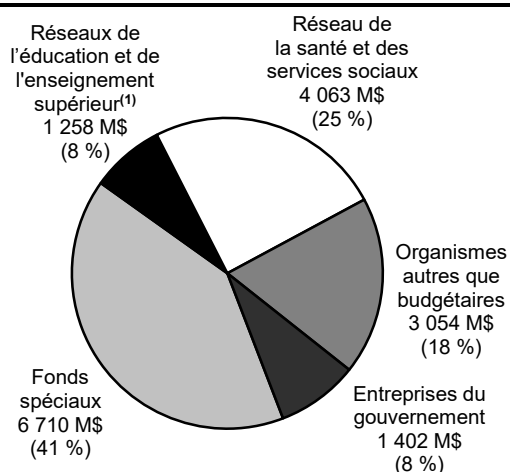
Financement des organismes publics

Le Fonds de financement et Financement-Québec ont pour mission principale d'offrir aux organismes du secteur public québécois du financement au plus bas coût possible.

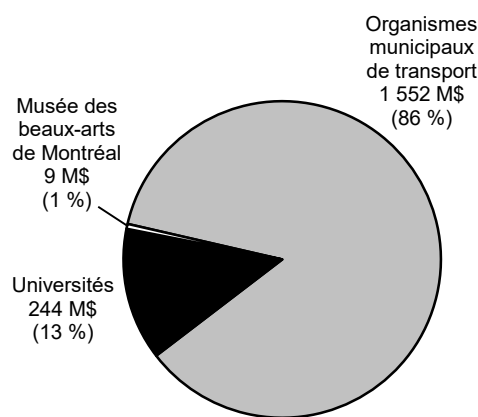
La clientèle du Fonds de financement est composée des organismes publics inclus dans le périmètre comptable du gouvernement, alors que celle de Financement-Québec se compose d'organismes à l'extérieur du périmètre comptable.

Au cours de l'exercice financier 2024-2025, les programmes de prêts du Fonds de financement et de Financement-Québec s'établissent respectivement à 16,5 milliards de dollars et à 1,8 milliard de dollars. Ces montants sont inclus dans les besoins financiers nets du gouvernement.

Programme de prêts du Fonds de financement en 2024-2025



Programme de prêts de Financement-Québec en 2024-2025



(1) Cette catégorie inclut les centres de services scolaires, les commissions scolaires, les cégeps et l'Université du Québec et ses constituantes.

À la suite de la nouvelle application de la norme comptable sur les paiements de transfert, le gouvernement a modifié les modalités de versement des subventions liées aux projets d'infrastructure. Les subventions relatives aux investissements sont dorénavant versées comptant plutôt qu'en remboursement du service de la dette de prêts à long terme contractés auprès du Fonds de financement ou de Financement-Québec.

Ce changement de modalités de versement a été mis en application de façon progressive. En 2024-2025, le ministère de l'Enseignement supérieur et le ministère des Transports et de la Mobilité durable ont commencé les versements au comptant. Ainsi, aucun nouveau prêt à long terme n'est réalisé en lien avec ces subventions. En contrepartie, le financement temporaire de tous les projets d'infrastructure subventionnés est maintenant réalisé auprès du Fonds de financement ou de Financement-Québec.

Toutefois, le projet de loi 80, intitulé Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 12 mars 2024 et modifiant d'autres dispositions, déposé à l'Assemblée nationale le 7 novembre 2024, prévoit la dissolution de Financement-Québec le 31 mars 2025. À cette date, l'ensemble des activités de cette entité sera transféré au Fonds de financement, sous la responsabilité du ministre des Finances. Les droits et obligations liés à l'emprunt obligataire de Financement-Québec deviendront ceux du gouvernement.

Fondamentalement, le gouvernement continue de financer ses infrastructures par des emprunts à long terme réalisés sur les marchés financiers indépendamment du choix de financer à long terme l'entité bénéficiaire de la subvention ou de verser comptant sa subvention.

2.3 La stratégie de gestion de la dette

Le gouvernement, par l'intermédiaire de sa stratégie de gestion de la dette, vise à minimiser les coûts de la dette tout en limitant les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt.

Il utilise une gamme d'instruments financiers afin d'atteindre les proportions de dette désirées par devise et par taux d'intérêt, notamment les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises (swaps).

❑ La structure de la dette par devise

Au 31 mars 2024, avant la prise en compte des swaps, la proportion de la dette était de 72 % en dollars canadiens, de 15 % en dollars américains, de 10 % en euros, de 1 % en livres sterling, de 1 % en francs suisses, de 1 % en dollars australiens et de moins de 1 % dans d'autres devises étrangères (en couronnes suédoises, en yens et en dollars néo-zélandais).

Après la prise en compte des swaps, la dette est entièrement libellée en dollars canadiens.

Le gouvernement ne conserve aucune exposition aux devises étrangères sur la dette qu'il émet sur les marchés financiers.

TABLEAU F.11

Structure de la dette par devise au 31 mars 2024 (en pourcentage)

	Avant swaps	Après swaps
Dollar canadien	72	100
Dollar américain	15	0
Euro	10	0
Livre sterling	1	0
Franc suisse	1	0
Dollar australien	1	0
Autres (couronne suédoise, yen et dollar néo-zélandais)	0 ⁽¹⁾	0
TOTAL	100	100

Note : Il s'agit de la dette négociée sur les marchés financiers par le gouvernement et Financement-Québec.

(1) La part de la dette attribuable aux autres devises avant swaps est inférieure à 1 %.

❑ La structure de la dette par type de taux d'intérêt

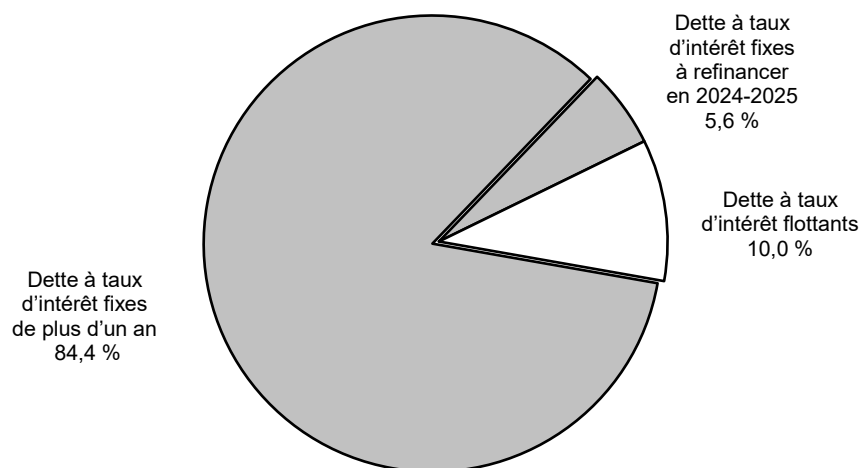
Le gouvernement maintient une partie de sa dette à taux d'intérêt fixes et une partie à taux d'intérêt flottants.

Au 31 mars 2024, après la prise en compte des swaps, la proportion de la dette à taux d'intérêt fixes⁵ était de 90,0 %, alors que celle à taux d'intérêt flottants était de 10,0 %.

Par ailleurs, au 31 mars 2024, la part de la dette assujettie à un changement de taux d'intérêt en 2024-2025 s'établissait à 15,6 %. Cette part comprend la dette à taux d'intérêt flottants (10,0 %) de même que celle à taux d'intérêt fixes qui devra être refinancée en 2024-2025 (5,6 %).

GRAPHIQUE F.5

Structure de la dette par type de taux d'intérêt au 31 mars 2024



Note : Il s'agit de la dette négociée sur les marchés financiers par le gouvernement et Financement-Québec.

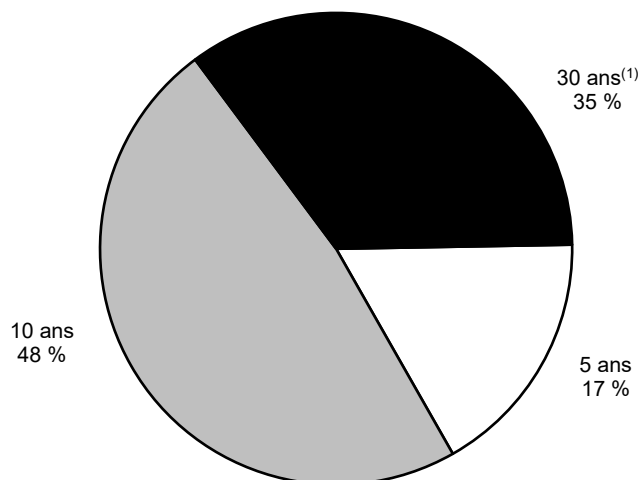
⁵ Cette part comprend la dette à taux d'intérêt fixes de plus d'un an (84,4 %) de même que celle à taux d'intérêt fixes à refinancer en 2024-2025 (5,6 %).

□ Échéancier de la dette

Les échéances des nouveaux emprunts sont réparties dans le temps de manière à assurer un profil de refinancement stable et à favoriser une présence régulière du gouvernement sur les marchés des capitaux. À ce jour, environ 83 % des emprunts réalisés en 2024-2025 avaient une échéance de 10 ans ou plus, alors que la moyenne des 10 dernières années s'établit à 77 %. L'échéance moyenne des émissions en 2024-2025 est de 15,9 ans.

GRAPHIQUE F.6

Échéances des transactions réalisées en 2024-2025



Note : Il s'agit des emprunts réalisés au 5 novembre 2024.

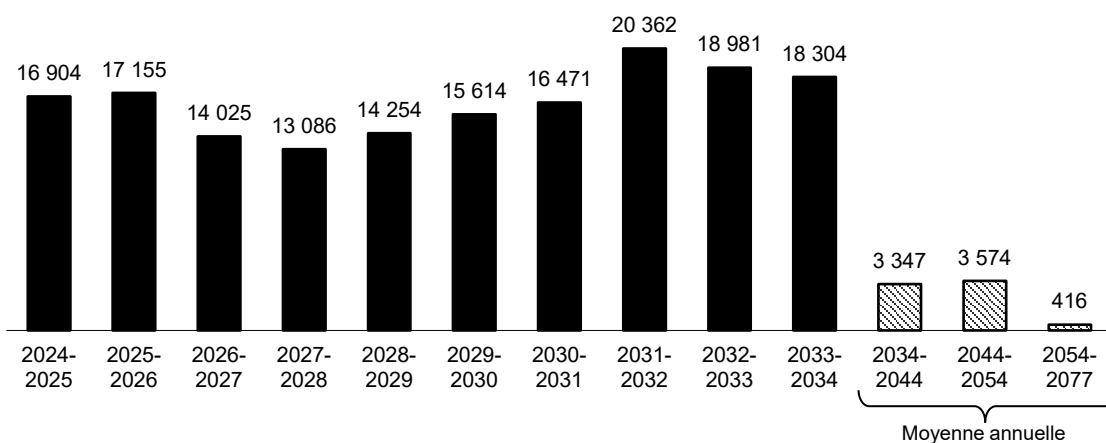
(1) Cette catégorie inclut une émission de 1,25 milliard d'euros ayant une échéance de 15 ans.

La diversification des emprunts selon les termes se reflète sur l'échéancier de la dette présenté dans le graphique suivant. Au 31 mars 2024, l'échéance moyenne de la dette s'établissait à 11,3 ans.

GRAPHIQUE F.7

Échéancier de la dette à long terme au 31 mars 2024

(en millions de dollars)



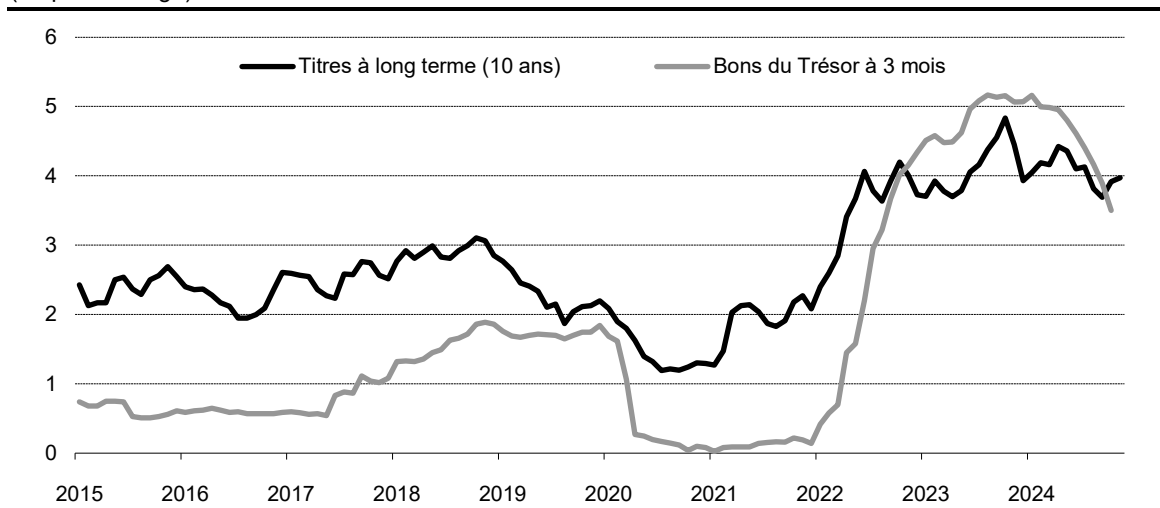
Note : Il s'agit de la dette négociée sur les marchés financiers par le gouvernement et Financement-Québec diminuée du solde du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement.

2.4 Le rendement des titres du gouvernement du Québec

La récente baisse des taux d'intérêt amène le rendement des bons du Trésor du Québec à échéance de 3 mois à s'établir à 3,5 %, son niveau le plus bas depuis septembre 2022. Le rendement des titres du gouvernement du Québec à échéance de 10 ans s'élève à 4,0 %, après avoir atteint 4,8 % en octobre 2023. La baisse des taux de rendement observée ces derniers mois reflète la diminution progressive depuis juin 2024 du taux directeur de la Banque du Canada.

GRAPHIQUE F.8

Taux de rendement des titres du gouvernement du Québec (en pourcentage)

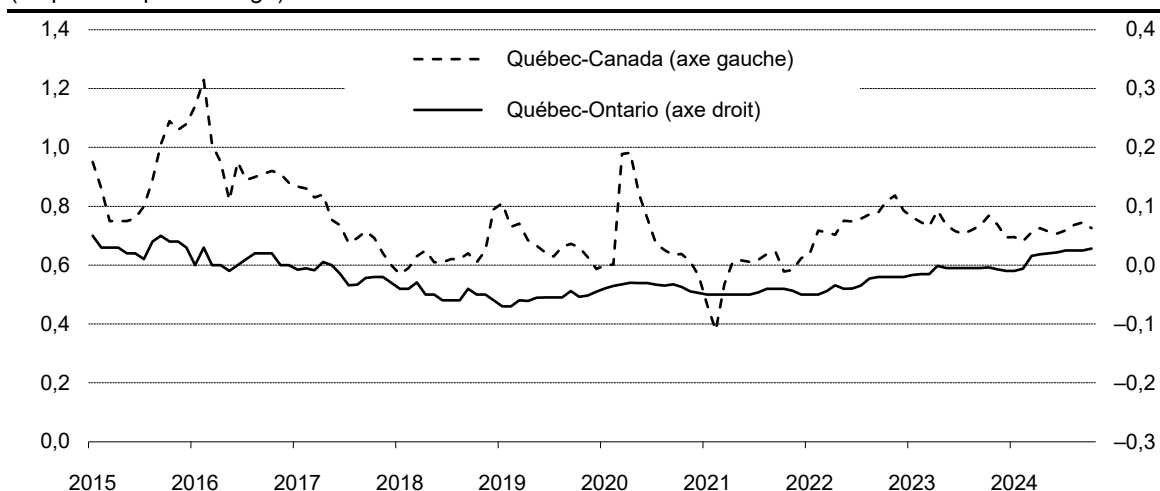


Sources : PC-Bond et ministère des Finances du Québec.

Depuis mars 2024, les taux de rendement des titres à échéance de 10 ans du Québec sont supérieurs à ceux de l'Ontario pour cette même échéance. Actuellement, l'écart s'établit à environ 3 points de base.

GRAPHIQUE F.9

Écart entre les taux de rendement des titres à long terme (10 ans) (en point de pourcentage)



Source : PC-Bond.

3. LES COTES DE CRÉDIT

3.1 Les cotes de crédit du Québec

Une cote de crédit aide à mesurer la capacité d'un emprunteur, comme le gouvernement du Québec, à payer les intérêts sur sa dette et à la rembourser à l'échéance.

Une cote de crédit élevée se traduit par l'accès à un plus grand bassin d'investisseurs et à des coûts d'emprunt avantageux.

En 2024, à la suite du budget 2024-2025, l'ensemble des agences de notation qui notent le Québec ont confirmé sa cote de crédit avec perspective stable.

De manière générale, les agences ont noté positivement l'engagement du gouvernement à revenir à l'équilibre budgétaire et à réduire le poids de la dette, et ce, dans un contexte où la dette du Québec demeure élevée et où des programmes de financement plus élevés découlent des déficits budgétaires et des investissements importants en infrastructures publiques. Enfin, elles ont souligné la diversification et la résilience de l'économie du Québec.

TABLEAU F.12

Cotes de crédit du Québec

Agence de notation	Cote de crédit	Perspective
Standard & Poor's (S&P)	AA-	Stable
Moody's	Aa2	Stable
Fitch Ratings	AA-	Stable
Morningstar DBRS	AA (low)	Stable
Japan Credit Rating Agency (JCR)	AAA	Stable

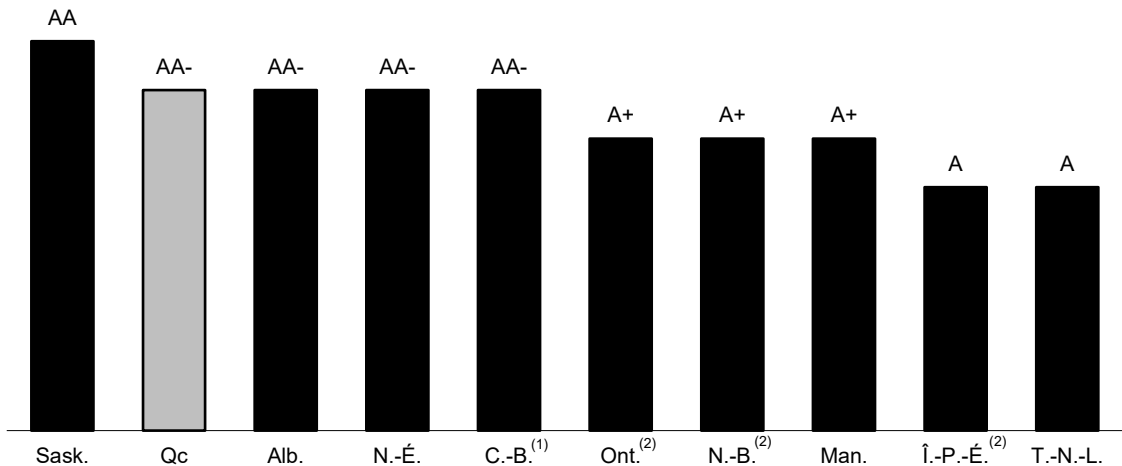
Note : Il s'agit des cotes de crédit du Québec au 8 novembre 2024.

3.2 La comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes

Les graphiques suivants présentent les cotes de crédit des provinces canadiennes attribuées par Standard & Poor's, Moody's, Morningstar DBRS et Fitch Ratings.

GRAPHIQUE F.10

Cote de crédit des provinces canadiennes – Standard & Poor's



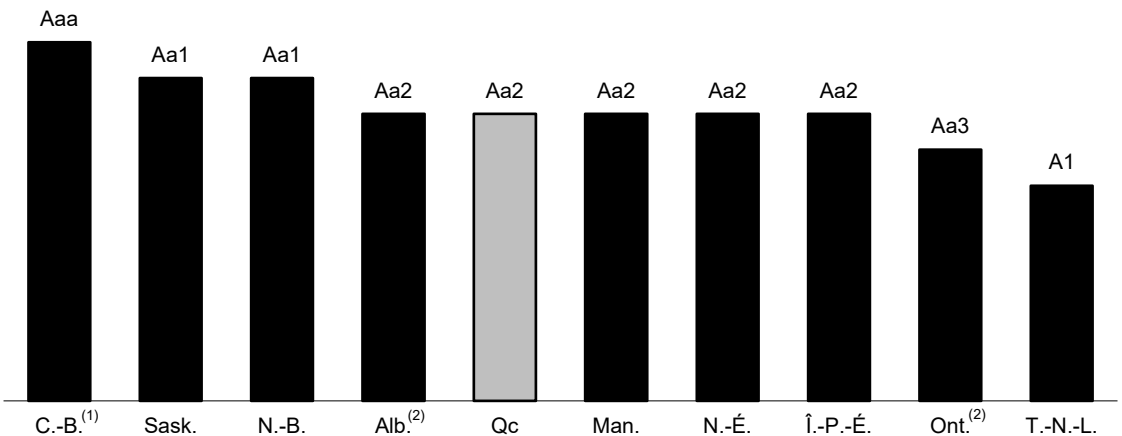
Note : Il s'agit des cotes de crédit au 8 novembre 2024.

(1) Cette province a une perspective négative.

(2) Ces provinces ont une perspective positive.

GRAPHIQUE F.11

Cote de crédit des provinces canadiennes – Moody's

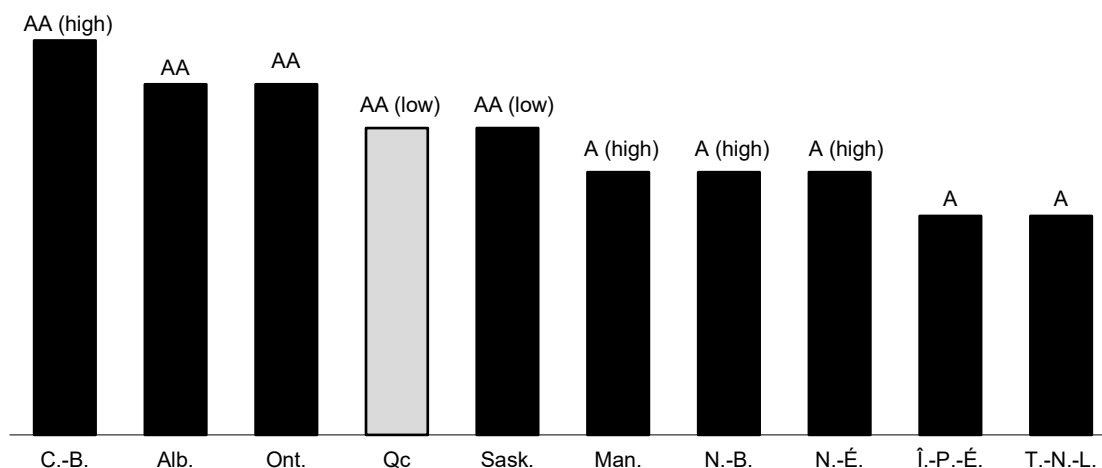


Note : Il s'agit des cotes de crédit au 8 novembre 2024.

(1) Cette province a une perspective négative.

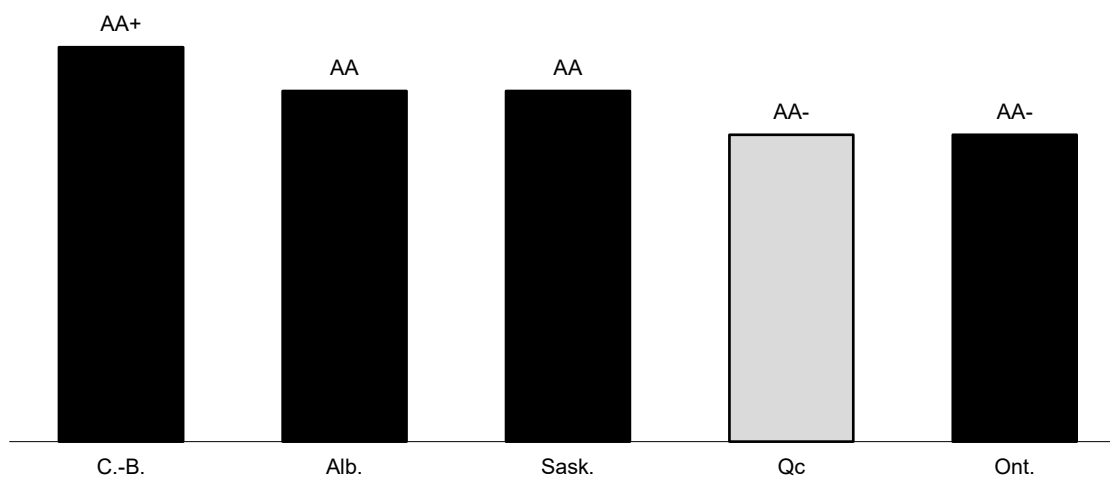
(2) Ces provinces ont une perspective positive.

GRAPHIQUE F.12

Cote de crédit des provinces canadiennes – Morningstar DBRS

Note : Il s'agit des cotes de crédit au 8 novembre 2024.

GRAPHIQUE F.13

Cote de crédit des provinces canadiennes – Fitch Ratings

Note : Cinq provinces reçoivent une cote de crédit de Fitch Ratings. Il s'agit des cotes de crédit au 8 novembre 2024.

Section G

LES SCÉNARIOS ALTERNATIFS DE PRÉVISION

Sommaire.....	G.3
1. Une prévision économique dans un contexte d'incertitude : deux scénarios alternatifs.....	G.5
1.1 Deux scénarios alternatifs de prévision économique	G.6
1.2 Les scénarios alternatifs et l'évolution des principaux indicateurs économiques	G.8
2. Les effets potentiels sur le solde budgétaire	G.11
3. Les effets potentiels sur la dette nette du Québec	G.15

SOMMAIRE

Au Québec, comme ailleurs dans le monde, l'activité économique évolue dans un contexte incertain et plusieurs aléas pourraient influencer les perspectives économiques, tant à la hausse qu'à la baisse, au cours des prochains mois. Par exemple, l'aggravation des tensions géopolitiques ou commerciales ou encore une évolution différente de l'inflation auraient une incidence sur la croissance de l'économie mondiale et, par le fait même, sur les perspectives de l'économie québécoise.

Dans ce contexte et par souci de transparence, le ministère des Finances présente, dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2024, deux scénarios alternatifs de prévision économique pour estimer les incidences d'un repli du PIB réel ou d'une croissance économique plus forte que prévu sur le cadre financier et sur la dette du gouvernement du Québec¹, soit :

- un scénario prévoyant une récession, dans lequel un recul de l'activité économique de 0,3 % est attendu en 2025, suivi d'un rebond dynamique de 2,6 % en 2026 et de 2,4 % en 2027;
 - Par rapport au scénario de référence, l'écart négatif en matière de PIB réel atteint 1,8 point de pourcentage en 2025. La croissance de l'activité économique est toutefois plus élevée en 2026 et en 2027.
- un scénario prévoyant une croissance plus forte, dans lequel la hausse de l'activité économique en 2025 est plus soutenue que celle attendue dans le scénario de référence (3,2 %). Une progression du PIB réel légèrement plus faible, à 0,6 % en 2026 et à 0,8 % en 2027, est toutefois prévue.
 - Par rapport au scénario de référence, l'écart positif est de 1,7 point de pourcentage en 2025. Des écarts négatifs de 1,0 point de pourcentage en 2026 et de 0,8 point de pourcentage en 2027 sont toutefois appliqués, ce qui entraîne une croissance économique plus modeste.

TABLEAU G.1

PIB réel – Québec

(variation en pourcentage, choc en point de pourcentage)

	Scénario de référence	Scénario de récession		Scénario de croissance plus forte	
	Variation	Choc	Variation	Choc	Variation
2024	1,2	—	1,2	—	1,2
2025	1,5	-1,8	-0,3	+1,7	3,2
2026	1,6	+1,0	2,6	-1,0	0,6
2027	1,6	+0,8	2,4	-0,8	0,8
2028	1,7	—	1,7	—	1,7

Notes : Les chocs positifs et négatifs des scénarios alternatifs par rapport au scénario de référence sont symétriques. Les variations ayant été arrondies, le choc présenté dans le tableau peut différer de celui qui a été estimé.

¹ Sauf indication contraire, cette section repose sur les données économiques et budgétaires disponibles au 8 novembre 2024.

❑ Effet des scénarios alternatifs sur les soldes budgétaires et sur la dette nette

Dans la perspective où l'un des deux scénarios alternatifs devait se réaliser, un effet additionnel de l'ordre de 3,5 milliards de dollars sur cinq ans serait attendu sur le solde budgétaire.

Si une détérioration de la situation économique devait survenir ou si, à l'inverse, la situation économique devait être plus favorable, les déficits budgétaires prévus seraient haussés ou diminués à court terme.

- En 2025-2026, un effet additionnel de l'ordre de 2,2 milliards de dollars à la hausse ou à la baisse serait attendu sur le déficit budgétaire.

À plus long terme, soit à compter de 2027-2028, les déficits prévus selon les deux scénarios alternatifs seraient semblables à ceux prévus dans le scénario de référence.

Le recours à la provision pour éventualités, qui totalise 6,8 milliards de dollars sur cinq ans, permettrait de limiter la hausse des déficits prévus et de compenser les pressions sur le cadre financier occasionnées par un recul temporaire de l'activité économique.

Un retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030, après versements des revenus consacrés au Fonds des générations, demeure possible, même si le Québec devait faire face à un recul temporaire de l'activité économique.

Enfin, au 31 mars 2029, le ratio de la dette nette en pourcentage du PIB afficherait un écart de 0,5 point de pourcentage à la hausse comme à la baisse, par rapport au scénario de référence de la mise à jour économique et financière de l'automne 2024.

- Ce dernier scénario prévoit un ratio de 38,6 %, alors que le ratio serait de 39,1 % selon le scénario de récession ou de 38,1 % selon le scénario de croissance plus forte.

1. UNE PRÉVISION ÉCONOMIQUE DANS UN CONTEXTE D'INCERTITUDE : DEUX SCÉNARIOS ALTERNATIFS

La réduction de la demande excédentaire et le ralentissement de l'inflation ont permis à la Banque du Canada d'entamer son cycle d'assouplissement monétaire, offrant un contexte économique plus favorable. Ainsi, l'activité économique a amorcé une reprise au Québec en 2024.

- Une croissance du PIB réel de 1,2 % est attendue en 2024.
- En 2025, la progression du PIB réel devrait s'accélérer à 1,5 %.

Il s'agit de prévisions comparables à celles prévues en moyenne par les prévisionnistes du secteur privé (1,1 % en 2024 et 1,4 % en 2025).

Bien que le scénario de prévision économique soit centré et prudent, il n'est pas à l'abri des aléas qui pourraient influencer les perspectives économiques, tant à la baisse qu'à la hausse.

❑ L'activité économique du Québec évolue dans un contexte incertain

Le scénario de prévision économique de référence sert à établir le cadre budgétaire du gouvernement du Québec.

- De nombreuses hypothèses y sont associées. Elles reflètent le plus fidèlement possible la situation actuelle et l'évolution attendue de l'économie. Bien que les hypothèses soient raisonnables et prudentes au moment où la prévision est élaborée, une grande incertitude caractérise la situation économique actuelle.
 - En particulier, les prévisions du *Point sur la situation économique et financière du Québec* reflètent l'évolution de l'économie mondiale, sur laquelle le gouvernement du Québec exerce peu d'influence.
- Certains risques² peuvent influencer le scénario de prévision économique. La concrétisation de ces risques pourrait entraîner une progression du PIB réel plus forte ou plus faible que celle prévue dans le scénario de référence.

² Les principaux risques qui pourraient influencer le scénario de prévision économique sont présentés dans la sous-section 5 de la section D, « L'économie du Québec : évolution récente et perspectives pour 2024 et 2025 ».

1.1 Deux scénarios alternatifs de prévision économique

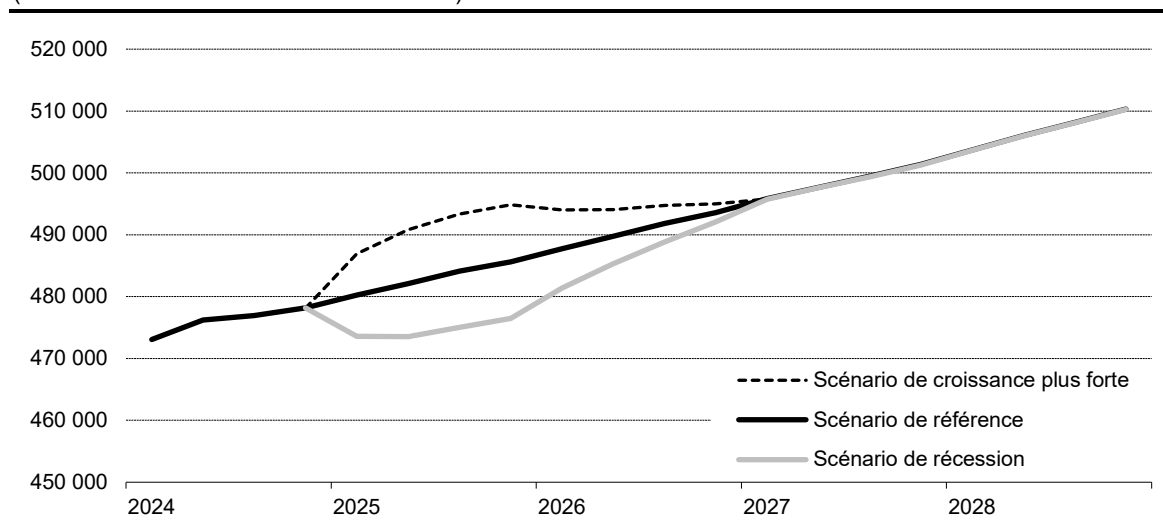
En raison de l'incertitude économique qui persiste, le ministère des Finances a élaboré deux scénarios alternatifs de croissance qui pourraient caractériser l'économie au cours des prochaines années, soit :

- un scénario prévoyant une récession;
- un scénario prévoyant une croissance plus forte.

Ces scénarios permettent d'évaluer les incidences d'une récession ou d'une croissance économique plus dynamique que prévu sur le cadre financier et sur la dette du gouvernement du Québec.

GRAPHIQUE G.1

Évolution du produit intérieur brut réel selon les scénarios au Québec
(en millions de dollars enchaînés de 2017)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❏ Scénario de récession

Le scénario de récession reflète un recul de l'activité économique en 2025. Ce scénario traduirait la réalisation de certains risques. Par exemple :

- les ménages et les entreprises pourraient faire preuve d'une plus grande prudence. Cette situation aurait des effets négatifs sur les investissements résidentiels et non résidentiels;
- la persistance de l'inflation pourrait amener les banques centrales à maintenir leur politique monétaire restrictive plus longtemps que prévu, ce qui aurait des effets sur les taux de financement des agents économiques;
- une aggravation des tensions géopolitiques ou commerciales pourrait provoquer une hausse des prix des biens sur les marchés internationaux, notamment une hausse du coût des matières premières et de l'énergie.

Selon ce scénario, le Québec connaîtrait une récession en 2025. L'activité économique reculerait de 0,3 % en 2025, ce qui représente un écart négatif de 1,8 point de pourcentage par rapport au scénario de référence.

- Ce choc serait suivi d'un rebond plus important en 2026 et en 2027, de sorte que le PIB réel rejoindrait un niveau équivalent au scénario de référence au début de l'année 2027.

❑ **Scénario de croissance plus forte**

Le scénario de croissance plus forte reflète une hausse de l'activité économique qui serait plus dynamique que celle prévue dans le scénario de référence. Différents éléments pourraient contribuer individuellement ou simultanément à une amélioration des perspectives. Par exemple :

- une modération de l'inflation plus rapide que prévu dans le scénario de référence pourrait amener les banques centrales à accélérer l'assouplissement de leur politique monétaire;
- la croissance économique plus élevée qu'attendu inciterait les entreprises à accroître leurs embauches. Un marché de l'emploi plus favorable pourrait entraîner une hausse plus forte des dépenses de consommation;
- une croissance démographique plus vigoureuse que celle attendue dans le scénario de référence ferait augmenter les dépenses de consommation des ménages;
- les ménages pourraient également utiliser une plus grande part de l'épargne qu'ils ont accumulée au cours des dernières années. Dans une telle situation, leurs dépenses augmenteraient de façon plus importante que prévu dans le scénario de référence;
- plusieurs facteurs à l'échelle mondiale pourraient conduire à un raffermissement plus marqué que prévu du PIB réel. Notamment, une hausse plus soutenue que prévu du PIB réel américain pourrait avoir un effet positif sur les exportations et sur l'activité économique du Québec.

Dans ce scénario, l'activité économique progresserait de 3,2 % en 2025, ce qui représente un écart positif de 1,7 point de pourcentage par rapport au scénario de référence.

- Cette forte croissance serait suivie d'une progression plus faible en 2026 et en 2027, de sorte que le PIB réel rejoindrait un niveau équivalent au scénario de référence au début de l'année 2027.

TABLEAU G.2

PIB réel – Québec

(variation en pourcentage, choc en point de pourcentage)

	Scénario de référence	Scénario de récession		Scénario de croissance plus forte	
	Variation	Choc	Variation	Choc	Variation
2024	1,2	—	1,2	—	1,2
2025	1,5	-1,8	-0,3	+1,7	3,2
2026	1,6	+1,0	2,6	-1,0	0,6
2027	1,6	+0,8	2,4	-0,8	0,8
2028	1,7	—	1,7	—	1,7

Notes : Les chocs positifs et négatifs des scénarios alternatifs par rapport au scénario de référence sont symétriques.
Les variations ayant été arrondies, le choc présenté dans le tableau peut différer de celui qui a été estimé.

1.2 Les scénarios alternatifs et l'évolution des principaux indicateurs économiques

Les hypothèses relatives aux perspectives économiques influencent l'ensemble des composantes de la prévision, dont le PIB réel, le PIB nominal et l'emploi.

☐ Une éventuelle récession aurait un effet négatif sur les principaux indicateurs économiques

Le scénario de récession inclut un recul de 0,3 % du PIB réel en 2025. Dans ce scénario, les ménages et les entreprises feraient preuve d'une plus grande prudence et limiteraient leurs dépenses de consommation et d'investissement, ce qui entraînerait un repli de l'emploi et une hausse du taux de chômage.

Notamment, en 2025 :

- la croissance du PIB nominal passerait de 3,6 % selon le scénario de référence à 1,7 %, soit un écart négatif de 1,9 point de pourcentage;
- un recul de l'emploi serait attendu (-0,5 %), comparativement à une création d'emplois de 0,5 % selon le scénario de référence;
- le taux de chômage atteindrait en moyenne 6,3 %, un niveau plus élevé que dans le scénario de référence (5,8 %);
- la plus faible création d'emplois attendue dans ce scénario par rapport au gain prévu dans le scénario de référence entraînerait un accroissement plus modeste des salaires et traitements (1,8 % comparativement à 3,5 % dans le scénario de référence);
- l'excédent d'exploitation net des sociétés reculerait de 3,2 %, comparativement à un gain prévu de 2,1 % dans le scénario de référence;
- la croissance de la consommation excluant les produits alimentaires et le logement se situerait à 1,1 %, alors qu'une progression de 3,8 % est prévue dans le scénario de référence.

☐ Une croissance plus forte rehausserait les prévisions de la plupart des indicateurs économiques

Le scénario de croissance plus forte comprend une progression du PIB réel de 3,2 % en 2025. Il s'agit d'une croissance plus robuste que celle du scénario de référence (+1,5 %). Dans ce scénario, le marché du travail serait vigoureux, les dépenses des ménages seraient soutenues et une demande plus importante pour les biens et services rehausserait l'optimisme des entreprises.

Notamment, en 2025 :

- la croissance du PIB nominal passerait de 3,6 % selon le scénario de référence à 5,6 %, soit un écart positif de 2,0 points de pourcentage;
- une création d'emplois de 1,4 % serait attendue, comparativement à 0,5 % selon le scénario de référence;
- le taux de chômage atteindrait 5,3 % en moyenne, un niveau plus faible que celui du scénario de référence (5,8 %);
- la vigueur du marché du travail entraînerait une hausse plus marquée des salaires et traitements, qui progresseraient de 5,2 %, alors qu'une augmentation de 3,5 % est prévue dans le scénario de référence;

- l'excédent d'exploitation net des sociétés afficherait un gain de 7,5 %, alors qu'une hausse de 2,1 % est attendue dans le scénario de référence;
- la croissance de la consommation excluant les produits alimentaires et le logement se situerait à 6,5 %, alors qu'une progression de 3,8 % est prévue dans le scénario de référence.

TABLEAU G.3

Indicateurs économiques au Québec en 2025 et en 2026

(variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	Scénario de référence		Scénario de récession		Scénario de croissance plus forte	
	2025	2026	2025	2026	2025	2026
PIB, en termes réels	1,5	1,6	-0,3	2,6	3,2	0,6
Indice des prix à la consommation	2,2	2,0	1,8	2,2	2,7	1,7
Emploi	0,5	0,3	-0,5	0,7	1,4	0,0
Taux de chômage (niveau en pourcentage)	5,8	5,3	6,3	5,6	5,3	4,9
PIB, en termes nominaux	3,6	3,6	1,7	4,7	5,6	2,6
Salaires et traitements, en termes nominaux	3,5	3,2	1,8	4,1	5,2	2,3
Excédent d'exploitation net des sociétés, en termes nominaux	2,1	4,4	-3,2	7,5	7,5	1,3
Consommation excluant les produits alimentaires et le logement, en termes nominaux	3,8	3,5	1,1	5,0	6,5	2,0

2. LES EFFETS POTENTIELS SUR LE SOLDE BUDGÉTAIRE

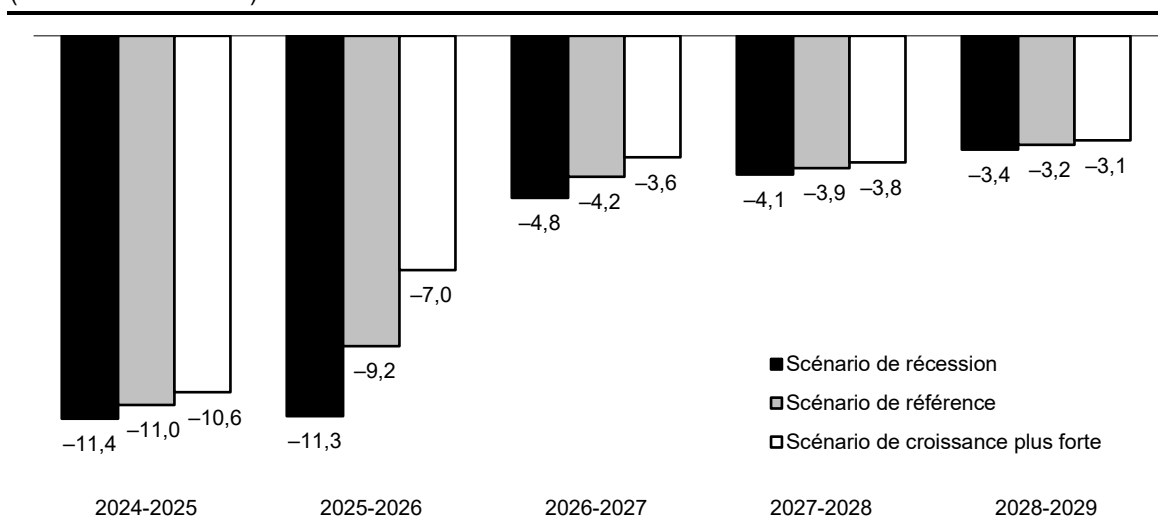
Le point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2024 poursuit l'approche graduelle adoptée dans le budget 2024-2025 qui vise à retourner à l'équilibre budgétaire en 2029-2030 au plus tard³. Selon le scénario de référence, le déficit budgétaire, après versements des revenus consacrés au Fonds des générations, est maintenu à 11,0 milliards de dollars en 2024-2025, comme prévu dans le budget de mars 2024. Il est prévu que le déficit s'améliorera chaque année par la suite, pour atteindre 3,2 milliards de dollars en 2028-2029.

La présentation de scénarios alternatifs prévoyant une récession ou une croissance plus forte permet d'illustrer comment le solde budgétaire pourrait être affecté si la situation économique devait prendre une trajectoire différente de celle qui est attendue dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec*.

- Si une récession devait survenir, les déficits seraient haussés à court terme, puis retrouveraient un niveau semblable à ce qui est attendu dans le scénario de référence à compter de 2027-2028.
- Le recours à la provision pour éventualités pourrait permettre de limiter les effets du recul temporaire de l'activité économique et de réduire les pressions sur le cadre financier.
- À l'inverse, si la situation économique devait être plus favorable, les déficits prévus seraient réduits à court terme. À compter de 2027-2028, le solde budgétaire serait semblable à celui prévu dans le scénario de référence.

GRAPHIQUE G.2

Solde budgétaire – Scénario de référence et scénarios alternatifs (en milliards de dollars)



Note : Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

³ Le retour à l'équilibre budgétaire est présenté plus en détail dans la sous-section 2 de la section E, « La situation financière du Québec ».

❑ Les effets sur le cadre financier

Dans la perspective où le scénario de récession ou celui de croissance plus forte devait se réaliser, une détérioration ou une amélioration du solde budgétaire de l'ordre de 3,5 milliards de dollars sur cinq ans⁴ serait attendue.

En particulier, une variation à la baisse ou à la hausse de l'ordre de 3,1 milliards de dollars⁴ sur l'horizon du cadre financier serait attendue pour l'ensemble des revenus autonomes, alors que la variation serait d'environ 430 millions de dollars⁴ pour le coût du service de la dette.

L'effet additionnel des scénarios alternatifs sur les revenus autonomes serait plus élevé en 2025-2026, puis diminuerait graduellement à compter de l'année suivante, au fur et à mesure que le PIB réel retournerait vers un niveau équivalent à celui prévu dans le scénario de référence.

- Ainsi, en 2025-2026, une variation à la baisse ou à la hausse de l'ordre de 2,1 milliards de dollars serait attendue pour les revenus autonomes.
- À compter de 2027-2028, l'effet additionnel des scénarios alternatifs sur les revenus autonomes serait marginal par rapport au scénario de référence.

L'incidence des scénarios alternatifs sur le service de la dette augmenterait progressivement sur l'horizon du cadre financier, en lien avec la hausse ou la baisse des déficits budgétaires.

- Par exemple, une détérioration des déficits budgétaires occasionnée par le recul temporaire de l'activité économique attendu dans le scénario de récession aurait pour effet de hausser le service de la dette de 124 millions de dollars en 2028-2029.

TABLEAU G.4

Effet additionnel des scénarios alternatifs sur le solde budgétaire (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Solde budgétaire⁽¹⁾ – Scénario de référence	-10 998	-9 244	-4 198	-3 937	-3 248	
Effet additionnel du scénario de récession						
Revenus autonomes	-399	-2 023	-517	-71	-14	-3 024
Service de la dette	-8	-58	-111	-123	-124	-424
Effet additionnel total	-407	-2 081	-628	-194	-138	-3 448
Solde budgétaire ajusté^{(1),(2)}	-11 405	-11 325	-4 826	-4 131	-3 386	
Effet additionnel du scénario de croissance plus forte						
Revenus autonomes	374	2 203	462	45	11	3 095
Service de la dette	8	61	116	126	127	438
Effet additionnel total	382	2 264	578	171	138	3 533
Solde budgétaire ajusté^{(1),(3)}	-10 616	-6 980	-3 620	-3 766	-3 110	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

(2) Le solde budgétaire prévu dans le scénario de récession exclut les impacts financiers d'une intervention possible du gouvernement pour stimuler la relance économique.

(3) Le solde budgétaire prévu dans le scénario de croissance plus forte exclut les impacts financiers des mesures additionnelles qui pourraient être annoncées.

⁴ Il s'agit de la moyenne en valeur absolue des impacts des deux scénarios alternatifs sur cinq ans, arrondie au multiple de 5 près.

❑ Le détail des révisions par source

Les scénarios de récession ou de croissance plus forte ont une incidence sur les revenus autonomes et sur le coût du service de la dette.

- L'évolution des revenus autonomes, principalement celle des revenus fiscaux, est étroitement liée à l'évolution des principaux indicateurs économiques.
- Le coût du service de la dette, quant à lui, est lié aux déficits budgétaires et aux taux d'intérêt.

Par rapport au scénario de référence, les scénarios alternatifs auraient pour effet de faire varier à la baisse ou à la hausse :

- les revenus provenant de l'impôt des particuliers d'environ 1,1 milliard de dollars sur cinq ans⁵, en raison notamment de la croissance plus faible ou plus forte des salaires et traitements prévue dans ces scénarios en 2025;
- les revenus provenant des impôts des sociétés de l'ordre de 690 millions de dollars sur cinq ans⁵, en raison notamment du recul ou de la croissance plus forte de l'excédent d'exploitation net des sociétés prévu dans ces scénarios en 2025;
- les revenus des taxes à la consommation d'environ 875 millions de dollars en moyenne sur cinq ans⁵, en raison notamment d'une croissance plus faible ou plus forte de la consommation excluant les produits alimentaires et le logement prévue dans ces scénarios en 2025;
- le coût du service de la dette de l'ordre de 430 millions de dollars sur cinq ans⁵, en raison de la variation des déficits budgétaires.

TABLEAU G.5

Effet additionnel par source – 2025-2026 et total sur cinq ans

(en millions de dollars)

	Scénario de récession		Scénario de croissance plus forte	
	2025-2026	Total sur cinq ans	2025-2026	Total sur cinq ans
Revenus autonomes				
– Impôt des particuliers	-712	-1 099	719	1 073
– Impôts des sociétés	-398	-647	538	730
– Taxes à la consommation	-594	-879	603	874
– Autres revenus	-319	-399	343	418
Total – Revenus autonomes	-2 023	-3 024	2 203	3 095
Service de la dette	-58	-424	61	438
Impact additionnel total	-2 081	-3 448	2 264	3 533

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

⁵ Il s'agit de la moyenne en valeur absolue des impacts des deux scénarios alternatifs sur cinq ans, arrondie au multiple de 5 près.

❑ Une provision pour éventualités suffisante pour limiter les effets d'une récession

Compte tenu du contexte incertain dans lequel l'activité économique au Québec évolue et par mesure de prudence pour se prémunir contre les différents risques pouvant affecter le cadre financier, le gouvernement intègre dans ce dernier une provision pour éventualités totalisant 6,8 milliards de dollars sur cinq ans. Cette provision pourrait être utilisée pour limiter les effets d'un recul temporaire de l'activité économique, s'il devait survenir.

- Selon le scénario de récession, un effet additionnel de 3,4 milliards de dollars sur cinq ans serait attendu, ce qui est inférieur au montant prévu de la provision pour éventualités.
- Les impacts financiers d'une récession pourraient donc être gérés à même le cadre financier.

3. LES EFFETS POTENTIELS SUR LA DETTE NETTE DU QUÉBEC

Selon le scénario de référence de la mise à jour économique et financière de l'automne 2024, la dette nette du Québec s'est établie à 220,0 milliards de dollars au 31 mars 2024, soit à 38,0 % du PIB. Elle remontera à 39,8 % du PIB au 31 mars 2026 avant de diminuer graduellement pour atteindre 38,6 % du PIB au 31 mars 2029. D'ici 2028-2029, il est ainsi prévu que la dette nette au PIB se situe à un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie, qui était de 40,9 % du PIB au 31 mars 2020.

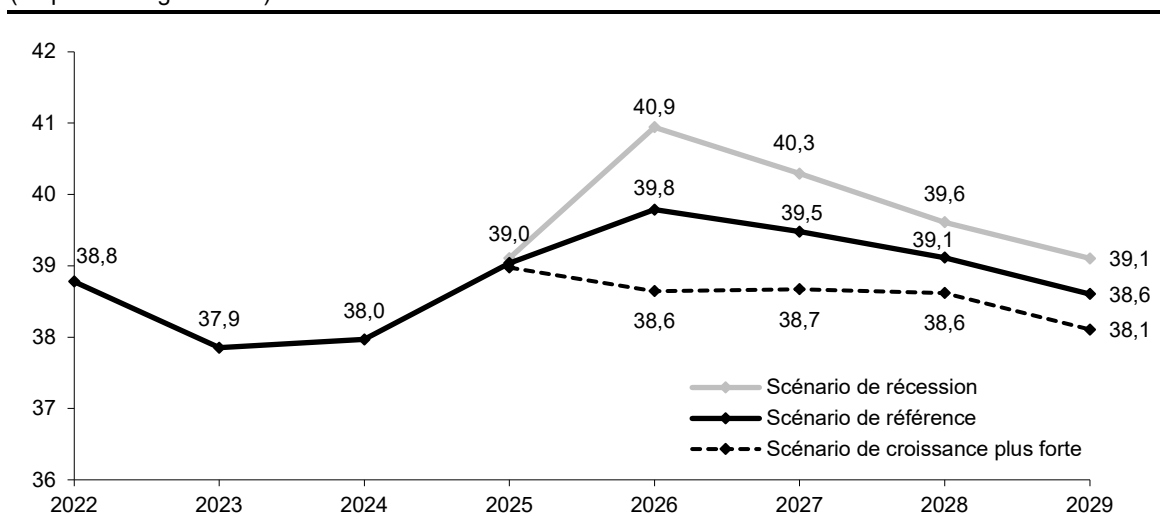
Selon le scénario de récession, la dette nette au PIB serait plus élevée de 1,1 point de pourcentage en 2025-2026, ce qui porterait le ratio à 40,9 %.

- Le ratio diminuerait progressivement par la suite, pour atteindre 39,1 % du PIB au 31 mars 2029, soit 0,5 point de pourcentage du PIB ou 3,4 milliards de dollars de plus que dans le scénario de référence.
- Les cibles de réduction de la dette nette à long terme seraient atteintes dans le scénario de récession.

Selon le scénario de croissance plus forte, le ratio s'établirait à 38,1 % du PIB au 31 mars 2029, soit 0,5 point de pourcentage du PIB de moins que dans le scénario de référence.

GRAPHIQUE G.3

Dettes nette au 31 mars – Scénario de référence et scénarios alternatifs (en pourcentage du PIB)





[Québec.ca/lepoint](https://quebec.ca/lepoint)

